

La première tâche d'une organisation chargée d'accueillir, de diriger et d'encadrer des foules — trois millions de spectateurs au total — consiste à bien définir les fonctions de tous les membres du personnel.

Les employés et les cadres du COJO sont au nombre de 23 000. Le rôle attribué à chacun pose, dès la mise en route de l'opération olympique, le problème des uniformes. Le facteur temps s'ajoute à ceux de la diversité des fonctions et de l'infinie variété physique des sujets.

Si on prend longtemps d'avance les mesures des cadres, mobilisés très tôt, il n'en est pas ainsi de la masse du personnel qui n'entre en fonctions que peu de temps avant l'ouverture des Jeux. Or, il n'est pas question que l'uniforme sacrifie l'élégance.

Au travail

Dès 1973, la direction générale du Graphisme et du Design, pourtant très occupée, prend en considération les aspects premiers de cette question: le dessin des uniformes et leur couleur. En juin 1974, le COJO se dote d'une direction des Uniformes qui fera partie de la direction générale des Services. Il lui incombera de recevoir les demandes de chacune des directions générales, de faire confectionner les uniformes, de les entreposer et enfin de les distribuer. En somme, la direction des Uniformes doit habiller, vite et bien, la grande famille du COJO.

On fait d'abord le compte: 39 fonctions et 23 000 personnes, puis on se donne une marge de sécurité qui s'avérera providentielle au dernier moment. Ensuite s'engage l'étape des appels d'offres. Nous sommes en octobre 1975.

Il faut 52 000 mètres de tissu, de sept types différents, dans la gamme des sept couleurs qui ont été choisies. Quatre fournisseurs livreront les ballots du 20 décembre 1975 au 15 février 1976. Ces kilomètres d'étoffe seront passés à l'inspection de qualité et au contrôle des couleurs, puis dirigés, à la suite d'un autre appel d'offres, vers les ateliers de sept confectionneurs. Reste à trouver des fabricants de chaussures, d'imperméables, de T-shirts. Au début de janvier 1976, des centaines de machines à coudre, dans tout le Canada, cousent, piquent et ronronnent, pour la grande fête des Jeux.

Les officiels internationaux, les cadres supérieurs du COJO, les hôtes et les guides porteront des uniformes sur mesure. Des quatre coins de l'univers, les officiels doivent envoyer leurs mesures à Montréal pour le début de 1976. Les cadres du COJO et les guides sont tenus eux aussi de fournir ces chiffres.

Malgré tous les efforts, il manquera encore la moitié de ces fiches au début de juin 1976. Et pourtant, chacun des officiels, des cadres et des guides aura son uniforme le 17 juillet.

Le cas des hôtesses pose moins de problèmes. À l'occasion de l'engagement, on a pris la précaution de les soumettre à un essayage. Aussi dès janvier 1976, les uniformes sont commandés pour celles qui sont déjà recrutées.

L'habillement du personnel de soutien, même s'il touche la masse des effectifs, ne pose pas non plus de sérieux problème; il s'agit surtout d'étudiants de 18 à 25 ans, dont les tailles sont assez facilement prévisibles. De fait, les compétitions internationales de l'année précédente ont permis de tracer les principaux types de silhouettes.

La distribution

Au début d'avril la direction des Uniformes monte son dispositif dans un local sis à proximité du centre d'accréditation du personnel: magasin, atelier de couture, bureaux, etc. Quarante militaires, prêtés par les Forces canadiennes, apportent leur concours à onze employés civils pour la distribution sur place et aux différents points névralgiques. Un groupe de la direction se répartit, pour les essayages, les postes dans les hôtels où logeront les officiels internationaux. Une activité fébrile règne seize heures par jour à l'atelier de couture qui fait les retouches et les ourlets.

Depuis le 27 mai, les uniformes sont livrés aux hôtesses déjà engagées; de semaine en semaine s'effectuent les livraisons au centre affecté à leur entraînement. Au centre principal de distribution, on répartit par lieu de compétition les uniformes des employés de soutien qui rejoignent leur poste le 19 juin pour la grande répétition générale du 26 au 29 juin.

Par la suite, à l'engagement de chaque employé, ce dernier remplit une feuille de mesures qui est communiquée à l'ordinateur pour la confection.

Un exemplaire de cette feuille sert de bon de livraison et une équipe mobile va porter, au point d'attache, les uniformes. En trois jours, 6 000 costumes sont ainsi distribués dans tous les lieux de compétition.



... un point à l'envers, un point à l'endroit



La confection des uniformes



à l'enseigne de l'élégance

Il y a bien quelques difficultés: les chaussures qui n'arrivent pas à temps, un fournisseur de T-shirts qui accuse du retard et ne peut livrer qu'un seul article par personne, quelques erreurs de mesures, la taille des chemises qui ne correspond pas aux normes canadiennes, etc. Comment s'en étonner? Quatorze couturières arrangent les choses: 2 000 chemises à retoucher, des centaines de rectifications à faire aux uniformes qui avaient été mis en réserve pour les derniers arrivés, fort heureusement.

Et le 16 juillet au soir, la veille du grand jour, sont distribués 20 750 uniformes de toutes catégories et de toutes tailles, comprenant 88 656 pièces diverses.

Quand, cette opération terminée, on regarde évoluer les hôtesse, s'affairer les ouvreuses et les placeurs, déambuler les personnages officiels, le prodigieux déploiement des formes et des couleurs inspire quelques conclusions. Peut-être faudrait-il prévoir, à l'avenir, un uniforme commun aux deux sexes, et ne recourir qu'à un seul fournisseur de tissu pour éviter les écarts dans les teintures.

Mais, enfin, Montréal a pu présenter au monde l'image de l'élégance et du pratique dans une symphonie de couleurs symbolisant l'harmonie olympique.

40

Le cérémonial olympique présente deux moments particulièrement émouvants entre lesquels s'insère la tenue des Jeux. Le premier est la présentation solennelle du drapeau olympique, étamine de soie blanche frappée des cinq anneaux entrelacés, et le second, dernier instant des Jeux, celui où l'on amène lentement les couleurs olympiques. On sent chaque fois et partout passer sur la foule des gradins un moment d'émotion.

Hissé au mât central, dans le Stade olympique de Montréal, le drapeau olympique flotte entre ceux du Canada et du COJO. Les drapeaux des pays participants, suspendus sous l'avant-toit du stade, ondulent à la brise. C'est à Munich, en 1972, qu'a été présenté, par le maire de Montréal, le drapeau du COJO. Il est ici à l'honneur.

L'ensemble chatoyant des drapeaux se retrouve aux entrées principales du stade, au Village olympique, à Bromont, à Kingston tandis qu'au Camp international de la jeunesse ne sont arborés que les emblèmes du CIO et du COJO.

La mise en place de ces batteries de drapeaux n'est pas laissée au hasard. Il existe un protocole de pavoiement. Deux dimensions sont prévues pour les drapeaux des pays participants: 92 cm x 1,84 m et 1,84 m x 3,66 m, selon qu'il s'agit d'une cérémonie de remise des médailles ou de la décoration intérieure ou extérieure. Trois situations sont décrites au protocole. Les drapeaux peuvent être hissés à un mât, suspendus verticalement à un support par deux œillets ou fixés à des profilés de plastique à l'aide de quatre œillets.

Ces dispositions, la dimension des drapeaux et le nombre des pays ne facilitent guère la tâche du comité compétent. Une première réunion se tient à Montréal, le 16 mai 1975. La direction générale du Protocole se charge de vérifier et de confirmer l'authenticité des emblèmes nationaux et répond de leur usage aux cérémonies de remise des médailles. La direction générale des Services s'occupe de la fonction décorative.

Quand vient le moment de la confection des drapeaux, on découvre que le Canada n'est guère pourvu en la matière: deux fabricants seulement répondent aux appels d'offres de la direction de l'Approvisionnement. Leurs services sont retenus, mais ils ne suffiront pas.

Le premier fabricant emploie un procédé d'impression automatique sur matrice qui n'offre que des possibilités limitées de surimpression. L'autre est un artisan qui reproduit à la main les motifs plaqués sur les couleurs du fond.

Le COJO se tourne vers les États-Unis pour chercher d'autres fournisseurs. Peine perdue, c'est l'époque de la préparation du bicentenaire: les ateliers sont débordés.

La mise en route

Le Protocole et l'Approvisionnement reçoivent le mandat d'identifier les drapeaux des pays participants d'après des ouvrages spécialisés.

Le Protocole, aidé de la direction de l'Accréditation, tient à jour les inscriptions des pays et la liste des épreuves auxquelles ils doivent prendre part.

Pour plus de sûreté, le COJO invite les comités nationaux olympiques à lui fournir un échantillon de leurs drapeaux respectifs, de leurs variantes et un spécimen des couleurs exactes. Faute de quoi, on s'en tiendra aux reproductions données par les ouvrages de référence.

En septembre 1975, on n'a guère reçu plus de 50% de réponses. On passe une première commande de 2 000 unités qui comprend les drapeaux du Canada, du Québec, de Montréal et quelques drapeaux étrangers. Pour les quantités nécessaires à chaque pays, on doit encore se contenter de données empiriques. Évidemment, plus les délégations sont nombreuses, plus les prévisions montent, puisque les participations en des lieux différents seront plus nombreuses.

Paradoxalement, un jeu complet de drapeaux a été commandé pour l'unique athlète qu'un pays présenterait.

En mars 1976, la direction de l'Approvisionnement passe une commande supplémentaire de 6 000 drapeaux, qui viennent s'ajouter au 2 000 déjà en cours de confection. Jusqu'en juin 1976, les difficultés se multiplient. Les fabricants travaillent jour et nuit, mais l'étoffe qu'ils emploient présente quelquefois de légères différences de couleur. Quelques pays n'ont pas confirmé leur inscription. D'autres ont changé de régime et, évidemment, de drapeaux. Certains pays n'expédient que deux semaines avant les Jeux les échantillons demandés en septembre 1975 et suggèrent une broderie supplémentaire à ajouter à la main. Néanmoins, à l'ouverture des Jeux, pas un drapeau ne manque.

Les drapeaux qui doivent servir aux cérémonies de remise des médailles sont entreposés dès qu'ils arrivent de



chez les fabricants. Il incombe ensuite à la direction du Contrôle du matériel de les distribuer aux bureaux du Protocole.

Chaque soir, le Protocole reçoit du système des résultats la liste des pays qui doivent participer aux finales le jour suivant. Après une triple vérification, les drapeaux sont confiés à chacune des six équipes chargées des cérémonies de remise des médailles entre 8 h et 10 h, ce qui laisse suffisamment de temps pour déceler les erreurs et les corriger.

Sur les lieux des compétitions, les drapeaux des pays participants sont rangés par ordre alphabétique.



Au Forum de Montréal, 85 drapeaux nationaux sont exposés en permanence, ce qui correspond à la participation de ces pays aux cinq sports qui s'y déroulent.

La direction générale des Services détermine les besoins en drapeaux décoratifs, en assure la manutention, l'emploi, le contrôle et l'entreposage. Elle doit désigner le personnel nécessaire pour hisser les drapeaux chaque matin et les descendre le soir, aux lieux des compétitions où ces drapeaux ne restent pas en permanence sous le feu des projecteurs.

Les Villages olympiques de Montréal, de Bromont et de Kingston doivent assurer eux-mêmes l'usage protocolaire des drapeaux dans leurs territoires.

Remarques

Malgré toutes les précautions, on constate au lendemain des Jeux que, sur 8 000 drapeaux, 3 400 ont disparu. Les collectionneurs auraient eu la main lourde, ou encore les supporteurs auraient mal freiné leur enthousiasme.

Les intempéries ont eu raison de 400 étamines. Et 1 500 drapeaux sont demeurés dans leur emballage pour des raisons diverses: retrait des pays africains, erreurs d'impression, légers écarts dans les couleurs, ou même changement de drapeau, entre la date de la commande et la tenue des Jeux, dans certains pays. Par exemple, la Grèce a modifié son emblème national le 1^{er} juillet 1976.

Conclusion

Les drapeaux ne sont pas des articles courants dans le commerce. Pour une réserve suffisante durant les Jeux, il y aurait deux solutions. Mais nous rappellerons toutefois que ni l'une ni l'autre n'est entièrement satisfaisante. Selon la première, les drapeaux seraient commandés assez longtemps d'avance, et le comité organisateur accepterait d'assumer les pertes financières qui découleraient vraisemblablement d'excédents de stock, de l'inutilisation, etc. L'autre option serait de ne commander que les drapeaux non susceptibles de modification, au risque de devoir le faire tardivement pour ceux dont la conception pourrait bien être changée avant l'ouverture des Jeux.

La question des drapeaux paraîtra sans doute bien secondaire dans l'ensemble de l'organisation olympique. Pourtant, elle peut occasionner bien des tribulations. Pour se prémunir contre celles-ci, on aura intérêt à faire tenir des fiches techniques aux services intéressés, dès que les données précises seront recueillies, de façon à bien les



sensibiliser à la complexité du problème de la fabrication. Enfin, une réserve d'environ 10% des différents drapeaux permet de parer aux imprévus. D'ailleurs, elle ne sera pas perdue. Ainsi, à la fin des Jeux, le COJO a remis 1 400 drapeaux à la Ville de Montréal et 3 200, de 29 pays, à Edmonton, ville d'accueil des Jeux du Commonwealth en 1978.

Les Jeux sont finis à Montréal, mais l'image du drapeau olympique et des emblèmes multicolores est encore présente dans les souvenirs des spectateurs.





Le rassemblement de la famille olympique en juillet 1976 et la ruée des visiteurs qu'il entraîne pose un sérieux problème postal aux organisateurs des Jeux de la XXI^e Olympiade. Athlètes, officiels, journalistes et touristes entendent, bien sûr, correspondre avec leurs pays; il faudra donc acheminer un courrier abondant.

Au ministère des Postes, à Ottawa, on étudie dès juillet 1973 la question des services postaux en période olympique. Ainsi, la région du Québec reçoit le mandat de mettre sur pied une organisation qu'on nommera COJO-Postes et qui assurera le service pour les Jeux de 1976.

Il faut aussi satisfaire l'attente des philatélistes du monde entier qui surveillent de près les grands événements internationaux, tels les Jeux olympiques, pour enrichir leurs collections. Le COJO a obtenu du ministère des Postes l'émission d'une série de timbres qui connaissent immédiatement un grand succès et qui accroissent ses revenus.

COJO-Postes doit remplir les fonctions suivantes:

- assurer le service postal à la famille olympique;
- maintenir la sécurité du courrier olympique;
- accroître le personnel des succursales postales existantes et établir de nouveaux points de vente pour les visiteurs;
- fournir les services de philatélie et d'oblitération olympique spéciale;
- promouvoir la vente des timbres olympiques pour contribuer au financement des Jeux.

Au début de 1974, le comité organisateur et COJO-Postes déterminent ensemble les besoins particuliers pour les Jeux. Cette coopération sera très fructueuse et donnera d'excellents résultats.

Le matériel et l'équipement

Il s'agit d'exploiter pleinement les installations existantes et de concevoir des équipements à la fois adaptés aux circonstances et utilisables par la suite. Les efforts consistent surtout à planifier les installations et à employer de l'équipement et des ameublements postaux normalisés. On conçoit deux types de comptoirs: l'un pour les opérations postales ordinaires et l'autre pour la philatélie. Cette innovation permet de former des dispositifs indépendants qui n'exigent aucune installation spéciale et qui pourront s'insérer après les Jeux dans le programme tendant à moderniser les installations postales.

Les roulottes postales

Il n'est pas toujours facile d'aménager un bureau de poste dans un lieu de compétition. La plupart ne s'y prêtent pas. Le ministère fait alors établir des plans de roulottes postales et en fait construire quinze. Attrayantes, modernes et fonctionnelles, elles sont de dimensions pratiques — 15,2 m x 4,3 — et forment chacune un ensemble autonome. Et elles auront une utilité permanente après les Jeux.

La formation

On élabore un programme de formation afin que tous les comptoirs postaux soient dotés d'un personnel compétent et apte à servir une clientèle internationale. Des 140 guichetiers en poste à l'ouverture des Jeux, 70 sont des collégiens. La formation crée un esprit d'équipe remarquable. L'effort collectif est apprécié du public qui prodigue ses éloges sur l'enthousiasme et l'amabilité des commis postaux.

L'information et la publicité

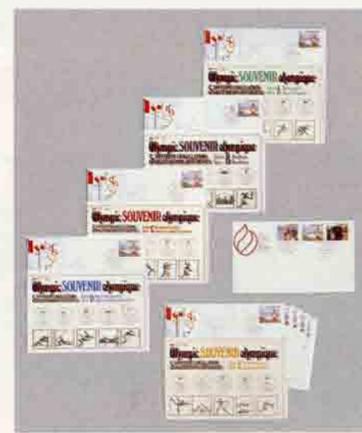
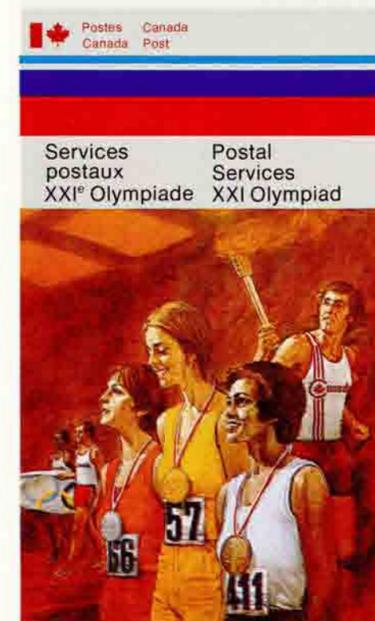
Les succursales de COJO-Postes sont temporaires. Il faut donc veiller à ce que les visiteurs et les philatélistes soient renseignés sur leur emplacement, sur les services qu'elles offrent et sur l'émission des timbres olympiques.

À cette fin, une brochure de 36 pages est tirée à deux millions d'exemplaires et distribuée à toutes les résidences du Montréal métropolitain, puis placée en présentoir dans les succursales postales ordinaires, ainsi que dans les bureaux des autres régions du Canada, les grands hôtels, les centres commerciaux, les restaurants et les zones de service de Montréal.

Cette brochure renferme non seulement l'information que COJO-Postes entend communiquer à ses clients présents et éventuels, mais aussi des renseignements utiles aux étrangers et aux Canadiens; un calendrier des activités olympiques, un plan schématique des lieux où elles se déroulent, un plan du centre-ville de Montréal, des itinéraires de métro et d'autobus, les tarifs postaux, etc.

L'opération reçoit du public un accueil très favorable, comme l'atteste le nombre de brochures supplémentaires qui ont été demandées.







Les oblitérations spéciales

Cette innovation présente des difficultés. Les oblitérations olympiques spéciales doivent tenir compte des sports olympiques, des congrès, des villes d'accueil et des manifestations particulières. Le nombre et la diversité des oblitérations demandées ou souhaitées entraîneraient une multiplication infinie des cachets à apposer et le risque de perdre tout contrôle.

COJO-Postes décide par conséquent que les cachets seront limités à 43 et qu'ils ne seront apposés qu'à la date et au lieu de compétition. On consent cependant, par exception, à créer deux grands centres d'oblitéra-

tions spéciales et de philatélie où les 43 cachets pourront être apposés aux dates des compétitions. Le premier est situé au Parc olympique et le second, dans un secteur très fréquenté de l'ouest de Montréal. Les deux serviront d'appoint si les services déjà prévus sont débordés.

À l'intention des philatélistes qui ne peuvent se rendre aux Jeux, un service de commandes postales est établi au centre philatélique national; les 25 oblitérations les plus importantes y sont offertes par ensembles de cinq. Elles ne portent cependant que la date d'ouverture des Jeux, le 17 juillet 1976, ou de la cérémonie de clôture,



le 1er août 1976. Ces dispositions permettent aussi de répondre aux besoins, en cas d'affluences subites à une succursale de COJO-Postes ou à un comptoir philatélique ordinaire.

Le fonctionnement

Pendant les Jeux, les Postes canadiennes sont présentes partout où se déroulent des épreuves olympiques.

COJO-Postes administre 28

bureaux:

- a) le grand centre philatélique aménagé dans le bureau principal de l'ouest de la ville;
- b) dix succursales dans des locaux fournis par le COJO pour desservir les congrès, le centre principal de presse, l'ORTO, le Village olympique, le Camp international de la jeunesse et le public au Parc olympique;
- c) quinze roulottes;
- d) deux succursales tenues par un personnel permanent de philatélie pour COJO-Postes.



Il convient de mentionner en outre un centre de tri et de détection dans la banlieue sud-ouest de Montréal et une centrale dotée d'un dispositif spécial d'oblitération.

L'ensemble de ces installations accueille plus de 250 000 clients dont quelque 100 000 recourent aux services philatéliques et présentent plus d'un million et quart de plis pour oblitération olympique spéciale.

Le centre de tri du sud-ouest de Montréal traite 150 000 objets de correspondance olympique. Le centre de détection, chargé aussi du courrier consulaire et d'autres envois spéciaux, examine 200 000 objets. Dirigé d'abord par la section Sécurité et enquêtes, il remporte un tel succès qu'il devient permanent.

Les effectifs, forts de 274 employés en moyenne, ont fait 60 304 heures / homme de travail pour l'opération COJO-Postes.

La région postale de l'Ontario assure les opérations à Kingston, où sept succursales postales temporaires desservent la famille olympique et le public. Le courrier olympique est traité à la succursale postale principale dans le centre-ville de Kingston, en liaison étroite avec un centre de détection. On traite 7 000 objets de correspondance à l'arrivée. Durant les Jeux, 50 000 oblitérations spéciales y sont apposées. Cette opération a exigé 32 guichetiers et 8 surveillants, qui ont fait au total 6 800 heures / homme de travail.

Conclusion

L'opération complexe, qui engageait la réputation des Postes canadiennes, s'est déroulée sans encombre à la grande satisfaction des usagers. Elle a même permis au ministère de faire une précieuse expérience. La conception des comptoirs indépendants normalisés et des roulottes postales est maintenant mise en pratique d'une façon permanente. D'autre part, la vente des timbres olympiques a valu au COJO un apport financier important.

Pour ce qui est des résultats obtenus, le *Linn's Stamp News*, publication hautement spécialisée, qualifiait les opérations postales canadiennes, dans son édition du 20 septembre 1976, de « réalisation sans précédent » et décernait au Canada la « médaille d'or » pour son programme postal olympique.



Les congrès

À l'été de 1976, les Jeux de la XXI^e Olympiade attirent à Montréal des milliers de dirigeants d'organismes de sport amateur qui entendent profiter de cette occasion pour tenir leurs assises.

Pour satisfaire aux besoins qui sont ainsi créés, la direction générale du Protocole du COJO met sur pied un Service des congrès dont le mandat est le suivant: assurer l'accueil des hautes personnalités du mouvement olympique qui séjournent à Montréal à l'occasion des Jeux; aider, selon les besoins, à la préparation des réunions, des rencontres ou des congrès qui doivent avoir lieu avant ou durant les Jeux: réunions de la commission exécutive du Comité international olympique; réunions des autres commissions du CIO; rencontres entre les membres du CIO et ceux des comités nationaux olympiques (CNO); congrès des fédérations internationales sportives (FIS).

En conséquence, le COJO doit accueillir les visiteurs à leur arrivée au Canada, leur procurer un moyen de transport, leur réserver des chambres d'hôtel et leur fournir des aides de camp et des hôtes pour leurs déplacements durant les congrès.

Un point exigeait une vigilance particulière: le respect de la tradition olympique et des règles établies par le CIO.

Le COJO doit en outre assurer la haute qualité des services aux congrès (équipement audio-visuel, hôtes, interprétation simultanée, sécurité, etc.). Dans le cas des réunions du CIO, le COJO doit faire en sorte que les discours soient entendus simultanément en français, en anglais, en espagnol, en russe et en allemand. Il incombe aussi au COJO de monter le service de secrétariat du CIO.

La préparation

En 1973 le groupe du COJO responsable de l'organisation des congrès entreprend les tâches qui lui sont confiées: estimer le nombre d'invités à chaque congrès ou réunion; établir les premiers contacts avec les directions d'hôtels et les interprètes; adresser des questionnaires aux FIS et s'assurer que tous les préparatifs sont conformes à la ligne de conduite du CIO.

Bien d'autres questions de détails doivent être réglées, dont le nombre de voitures nécessaires au transport des invités. Ultérieurement, il faudra accélérer les préparatifs. À mesure que 1976 approche, on multiplie les contacts avec les dirigeants des FIS afin de dresser les programmes définitifs. On surveille aussi de plus près la préparation des installations techniques, et on forme ceux qui œuvreront d'une façon ou d'une autre aux réunions et aux congrès.

Les réunions du CIO

Du 8 au 12 juillet, les membres des commissions tripartite, publications, finances, presse, admissibilité, télévision, juridique, emblèmes, solidarité olympique tiennent des réunions à l'hôtel Reine Élisabeth. Le Conseil de l'ordre olympique tient aussi ses assises au même endroit. Quant à la commission médicale, elle tient ses réunions à l'hôtel Ramada Inn.

L'ouverture de la 78^e session du CIO

Le programme de la cérémonie d'ouverture de la 78^e session du CIO vise à mettre en valeur les deux cultures du Canada. Étaient invités, outre les membres du CIO, les présidents et secrétaires généraux des CNO et des FIS, les chefs de mission, les attachés olympiques et les journalistes accrédités auprès du CIO. Les représentants des gouvernements fédéral et provincial et ceux de l'administration municipale sont aussi présents.

Le programme musical permet aux 3 000 invités d'apprécier l'œuvre du compositeur canadien-français, Claude Champagne, décédé en 1965. La suite *Images du Canada français* évoque l'atmosphère pittoresque d'autrefois.

François Morel a composé l'œuvre intitulée *Jeux* à la demande même du COJO de Montréal. Aussi est-ce un spectacle à saveur canadienne que les membres du CIO et leurs invités goûtent le 13 juillet à la Place des Arts, lors de l'ouverture officielle de la 78^e session du CIO, que rehausse la présence du gouverneur général et de Mme Jules Léger.

L'Orchestre symphonique de Montréal est sous la direction de Rafael Frühbeck de Burgos.

Le *Toronto Mendelssohn Choir*, fondé en 1894, interprète le *Te Deum*, mis en musique par le Canadien sir Ernest MacMillan, ainsi que l'*Hymne olympique* de Spiro Samara, selon la tradition.



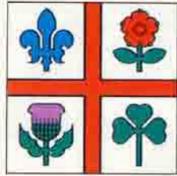
M. Harold Wright, président de l'Association olympique canadienne, souhaite la bienvenue aux délégués à la 78^e session du Comité international olympique.



Lord Killanin s'adresse à l'assemblée lors de la 78^e session du Comité international olympique.



Membres du Comité international olympique à Montréal à l'occasion des Jeux.



78e session du CIO
Montréal 1976

Allocution de M. Harold Wright, président de l'Association olympique canadienne

« En ce moment historique que représente l'Ouverture solennelle de la 78e session du Comité international olympique, c'est pour moi un honneur et un privilège, à titre de président de l'Association olympique canadienne, de vous accueillir aux Jeux olympiques de 1976.

Depuis le début du siècle, plus de mille huit cents athlètes canadiens ont participé aux Jeux olympiques dans divers pays. Aujourd'hui enfin, nous sommes en mesure de rendre l'accueil si chaleureux que nous avons reçu lors d'être les hôtes et de pouvoir vous souhaiter la bienvenue au Canada. L'Association olympique canadienne vit en ce moment un grand jour de son histoire.

En vous accueillant parmi nous, je tiens à éclaircir une question dont on a largement fait état à l'étranger. Dès le commencement ou presque, les préparatifs des Jeux olympiques de 1976 ont été la cible de la critique. Ceux d'entre vous qui avez déjà été les hôtes des Jeux savent bien que ce n'est pas là un phénomène nouveau. Malheureusement, les critiques ont presque toujours donné à entendre que la source des problèmes résidait dans les Jeux olympiques mêmes. Or ce n'est pas la vérité. Chaque fois que nous avons eu à faire face à des difficultés, d'origine externe ou interne, au cours de l'organisation des Jeux, elles n'ont jamais eu pour cause fondamentale les Jeux olympiques.

Le Comité international olympique, en nous conférant l'honneur qui nous échoit cet été, nous accorde deux grands privilèges dont nous lui sommes reconnaissants. Le premier, c'est l'occasion exceptionnelle donnée aux Canadiens de recevoir chez eux des gens venant du monde entier. Le second, c'est la possibilité de voir au pays les meilleurs athlètes internationaux engagés dans la plus grande rencontre sportive mondiale.

La préparation des Jeux est ainsi devenue pour nous une sorte de défi spirituel. L'inspiration du mouvement olympique nous a tous gagnés, poussant chacun à atteindre l'excellence dans son domaine. Tous ceux qui collaborent à la création des structures susceptibles d'accueillir les Jeux et de durer longtemps après au service de la société, deviennent imprégnés du désir de réaliser une œuvre utile, certes, mais qui soit aussi le symbole de l'aspiration olympique à la perfection par l'élégance, l'harmonie, la perfection et la pérennité des formes.

Et c'est là où nous avons rencontré nos grandes difficultés. L'inflation, ce fléau inattendu qui s'est répandu partout dans le monde, a entraîné une très forte augmentation des coûts et sapé les fondements de notre budget originel. À côté de cela, d'autres situations, d'origine intérieure cette fois, ont suscité des problèmes supplémentaires. Mais toutes ces difficultés, je le répète, n'ont aucun rapport avec les Jeux olympiques proprement dits.

Cependant, en dépit de ces problèmes, en dépit du fait que tout à la joie d'accueillir les Jeux, nous aurions, semble-t-il, quelque peu épuisé nos ressources financières, je demeure persuadé que dans les années à venir, nous considérerons les Jeux olympiques de 1976 avec fierté et avec une profonde reconnaissance, parce qu'ils auront donné au Canada un merveilleux héritage. Ils se composent d'œuvres grandioses accomplies dans le domaine architectural et technique, de grandes réalisations dans le domaine culturel mais le legs le plus précieux que ces Jeux nous laisseront encore, c'est un intérêt accru pour le sport et une conscience plus grande de sa valeur humaine.

Au point de vue humain, en effet, les Jeux olympiques représentent une gigantesque pyramide élevée à la gloire du sport, qui comporterait pour ainsi dire quatre faces: les athlètes, les officiels et les juges, les entraîneurs et les directeurs d'équipes, et enfin les organisateurs. Les Jeux forment une structure humaine qui symbolise l'aspiration à la perfection.

La base et les dimensions de cette pyramide sont à une échelle extraordinaire. Si, au sommet, il y a environ huit mille athlètes rassemblés au Canada pour un moment inoubliable de fraternité et d'amicale émulation, à la base il y a des millions de sportifs dans plus de cent dix-sept pays, qui sont les pierres de taille indispensables aux performances de ceux qui atteignent le sommet de la pyramide.

Et aujourd'hui, le Canada aura le privilège et l'honneur de célébrer sous peu chez lui cette magnifique fête internationale de la paix, de l'amitié et de l'excellence sportive.

Vous avez honoré le Canada en le choisissant pour être l'hôte des Jeux olympiques de 1976 et, au nom de la communauté olympique du Canada, je tiens encore une fois à vous remercier.

Maintenant que vous êtes parmi nous, nous espérons que votre séjour sera des plus agréables. Notre pays occupe une superficie de 3 851 809 milles carrés, répartie sur sept fuseaux horaires, et sa population s'élève à 23 000 000 d'habitants. Nous espérons que vous pourrez visiter l'ensemble du Canada, après avoir connu les « villes olympiques » de Montréal, Kingston, Toronto, Québec, Bromont, Sherbrooke, Joliette, L'Acadie et Ottawa. Soyez assurés que vous serez les bienvenus partout où vous irez.

Nous sommes confiants que vous trouverez chez les Canadiens l'authentique esprit olympique qui inspire votre action et le témoignage que vous apportez. Ce que vous avez fait pour le Canada en lui permettant de recevoir les Jeux olympiques aura des conséquences bénéfiques au pays pendant de longues années à venir.

J'espère enfin qu'à titre d'hôtes des Jeux olympiques de 1976 et de la 78e session du Comité international olympique, nous servirons le mouvement olympique, la fraternité et la paix internationales aussi bien que vous avez servi notre pays par votre choix. Quand vous repartirez du Canada, vous saurez que vous quittez des amis. »

Allocution du premier ministre du Canada, le très honorable Pierre Elliott Trudeau

« Au nom de tous les Canadiens, je souhaite la bienvenue aux membres du Comité international olympique. C'est pour notre pays un moment privilégié. Montréal devient pendant quelques semaines un point de convergence universelle, un prolongement moderne de l'antique Olympie, un lieu où nous espérons voir triompher les idéaux de fraternité et d'excellence. Mais pour que nous vivions ce moment privilégié, pour que nous puissions contempler les prodiges des meilleurs athlètes du monde, il aura fallu une somme de travail énorme, une collaboration internationale soutenue et une persévérance digne des grandes épreuves olympiques. Je veux donc féliciter ici tous les responsables et l'organisation des Jeux de Montréal, tant au Canada qu'à l'étranger, ainsi que les milliers d'hommes et de femmes qui ont travaillé et qui travaillent dans l'ombre à leur réussite.

Fruit du labeur collectif mais couronnement de l'effort individuel, les Olympiades sont bien plus qu'un spectacle, elles portent en elles des significations précieuses pour notre temps. Non seulement donnent-elles aux nations une occasion de rencontre, mais elles disent la grandeur de l'homme dans un langage universel. La compétition athlétique, le combat du corps contre l'espace et le temps, est un drame qui transcende toutes les langues et toutes les cultures. Sa compréhension, pour primitive qu'elle soit, est immédiate.

Ceux qui triomphent des déterminismes physiques à force de courage et de volonté ont de tout temps été célébrés parmi les hommes. Tous les peuples ont chanté sur le mode épique les exploits de leurs farouches guerriers ou de leurs preux chevaliers. Le combat armé était jadis, plus souvent qu'aujourd'hui, la grande épreuve de l'héroïsme. Il faut se réjouir que l'on ait de nos jours lié l'héroïsme à des exercices pacifiques comme le sport et l'athlétisme, ou encore à des faits de la vie quotidienne. Le champion du stade est donc bien un héros de notre temps, et en l'acclamant on acclame, plus que la performance physique, des valeurs morales qui font la force de l'humanité et qui servent cette fois à des fins non belliqueuses.

Du courage et de la persévérance, il en faut à l'athlète, car les voies qui mènent au podium ne sont pas faciles. Les dons naturels, si éclatants qu'ils soient, ne suffisent plus. On doit apprendre à se vaincre par la longue ascèse de l'entraînement, combattre sans arrêt les tendances au moindre effort et au découragement, bref pratiquer des vertus presque monacales pour atteindre un idéal d'excellence et même de perfection.

À une époque où nos sociétés tendent à perdre dans le confort le sens des valeurs morales, l'athlétisme nous enseigne par sa discipline et son idéal le principe d'une régénération salubre. Si l'humanité veut éviter les conséquences apocalyptiques de la pollution, de la surpopulation, de la rareté prévisible des ressources et des crises économiques qui en découlent, je pense qu'elle n'a pas le choix: nous devons nous discipliner ou sombrer dans le chaos.

Les athlètes qui participent aux Jeux ont dû se hisser au niveau olympique international: en ce sens, ils sont tous excellents. La seconde ou la fraction de seconde qui les départage au fil d'arrivée, si elle sert à déterminer un vainqueur, ne saurait atténuer notre admiration pour tous et chacun des concurrents. C'est ainsi que le Canada entend saluer l'excellence, de quelque pays qu'elle vienne, et clamer avec le grand poète olympique Pindare que « la gloire est la récompense des vaillants ». »

**Discours de lord Killanin,
président du CIO**

« Notre 78e session s'ouvre aujourd'hui à la veille des Jeux olympiques de Montréal. J'aimerais donc profiter de l'occasion pour jeter un regard sur les quatre dernières années avant de me tourner vers l'avenir.

Vous n'ignorez pas que le mouvement olympique a souffert et continue de souffrir des contrecoups de la politique. Cependant, l'objet de nos rencontres demeure le sport et la compétition, pratiqués dans leur véritable esprit qui exclut toute discrimination raciale, religieuse ou politique. Je n'ai donc pas l'intention de traiter ces questions d'ici la clôture des Jeux.

Les Jeux de Munich ont laissé un double souvenir. D'une part, celui de victoires humaines sans précédent sur les pistes, dans les stades et sur les lieux de compétition, et d'une admirable fraternité entre les athlètes. Par ailleurs, ils ont aussi laissé le souvenir de la tragédie du Village olympique.

L'année suivante, en 1973, se tenait à Varna le premier congrès olympique organisé depuis plus de quarante ans. On lui donna comme devise « Le sport pour un monde de paix ». Le congrès de Varna allait marquer l'orientation du mouvement olympique. Outre les délégués du Comité International Olympique, des fédérations internationales et des comités nationaux olympiques, le congrès accueillit un certain nombre d'observateurs qui furent à même de se familiariser et de se renseigner sur le mouvement olympique. Ces observateurs venaient pour la plupart d'un secteur en pleine croissance: celui des organismes sportifs gouvernementaux dont disposent désormais presque tous les pays; ils représentaient également les fédérations nationales sportives, qui comprennent naturellement d'autres disciplines que les vingt-six sports actuellement inscrits au programme olympique.

Le congrès de Varna a eu pour résultat d'engendrer une collaboration plus étroite entre les trois corps permanents qui constituent le mouvement olympique, c'est-à-dire le Comité International Olympique, les fédérations internationales et les comités nationaux olympiques, tout en assurant une meilleure coordination de ces organismes avec les comités organisateurs des divers Jeux.

L'organisation du congrès de Varna fut confiée à une commission tripartite nouvellement constituée et à la Bulgarie, pays hôte. Cette commission tripartite, que j'ai l'honneur de présider, compte désormais parmi les commissions permanentes du Comité International Olympique, et elle se compose des trois vice-présidents du Comité International Olympique, de trois membres délégués par les fédérations internationales et de trois membres désignés par les comités nationaux olympiques. Chaque membre se trouve donc élu par le corps qu'il représente. La commission tripartite est un comité consultatif qui reconnaît les pouvoirs respectifs du Comité International Olympique, des fédérations internationales et de chaque comité national olympique admis par le C.I.O. et formé à son tour de représentants nationaux des fédérations internationales. D'ores et déjà, la commission tripartite nous a permis de discuter de nombreux points d'intérêt commun et de traiter d'autres questions où se manifestent des divergences d'opinions entre les fédérations internationales et les comités nationaux olympiques. Les autres commissions du Comité International Olympique comprennent actuellement des représentants des fédérations internationales et des comités nationaux olympiques. Il existe essentiellement trois catégories de commissions relevant du C.I.O. Certaines commissions se composent exclusivement de membres du Comité International Olympique, qui est lui-même dirigé par la commission exécutive. Les commissions de la deuxième catégorie sont de nature spécialisée, qu'elles aient pour objet les communications, les questions médicales ou les questions juridiques. Une troisième catégorie, enfin, se compose de membres élus ou choisis des comités nationaux olympiques ou des fédérations internationales, selon l'objet ou le mandat de chaque commission. J'estime que ces structures constituent un progrès dans la voie de la coopération et de l'établissement de liens toujours plus étroits entre tous les membres de la famille olympique. Je suis personnel-

lement convaincu qu'il s'agit là d'une contribution précieuse à l'avenir de l'olympisme.

Au cours des quatre dernières années, j'ai assumé la présidence du Comité International Olympique et celle des réunions ordinaires annuelles que la commission exécutive du C.I.O. tient alternativement avec les fédérations internationales et les comités nationaux olympiques.

Nous avons en premier lieu concentré notre effort sur la modernisation des règles d'admission. Certains pensent sans doute que nous ne sommes pas allés assez loin dans notre acceptation des changements économiques et sociaux. D'autres, au contraire, sont convaincus que nous sommes allés trop loin.

Nous avons réétudié et reformulé la célèbre règle 26 où figurent actuellement les conditions que les concurrents doivent remplir pour être admis aux Jeux de Montréal. Il ne fait aucun doute que l'expérience des Jeux de Montréal nous amènera à des révisions supplémentaires. Je pense que la règle 26 constitue une amélioration considérable, qu'elle réduit une hypocrisie qui, hélas, n'a pas disparu, et qu'elle équilibre les chances des différents systèmes politiques, économiques et sociaux, et leur influence sur les positions des divers comités nationaux olympiques. Aux termes du nouveau règlement, les fédérations internationales sont autorisées à rédiger leurs propres règles, dans le cadre de certaines directives, qui doivent ensuite recevoir l'approbation du Comité International Olympique en vue des compétitions olympiques. La grande faiblesse de ce qu'on pourrait appeler le « principe du manque à gagner », principe maintenant reconnu et soumis aux règles des fédérations internationales et pour les Jeux olympiques, appliqué par les comités nationaux olympiques, c'est que ce principe peut éventuellement devenir injuste envers les pays moins riches ou envers ceux où l'État ne peut fournir d'aide directe à ses athlètes. On me demande constamment pourquoi il n'y aurait pas de Jeux ouverts sans restrictions. Il ne me revient pas de dire que cela n'arrivera jamais, mais je crois que cela ne peut se produire dans un avenir immédiat. S'il est souhaitable de donner à chacun la même chance, nous ne voulons pas permettre que le sport, qui se pratique d'abord par plaisir, tombe entre les mains de marchands de spectacles et devienne alors strictement « professionnel ». Il n'y a rien de blâmable à ce qu'on veuille faire du sport une profession, mais cette attitude ne doit pas faire déprécier le mérite de ceux qui s'adonnent à la compétition par pur plaisir du sport.

Abordons maintenant l'avenir du mouvement et des Jeux olympiques. En ce qui concerne le mouvement olympique, nous avons déjà clairement établi par des ententes tripartites et avec l'aide des autorités gouvernementales officielles, fournie sans ingérence de leur part, que le mouvement olympique ne se limite pas aux Jeux olympiques mêmes. Nous faisons tout en notre pouvoir pour aider, dans la mesure de nos moyens, au développement de la jeunesse et du sport. Cette action s'organise dans le cadre de ce que nous appelons la solidarité olympique.

La Commission de la solidarité olympique, qui se compose d'abord de membres élus par les comités nationaux olympiques, doit se réunir et soumettre un rapport complet à la 78e session, qui sera présenté par son président, monsieur Hermann van Karnebeek des Pays-Bas, et par son coordonnateur, monsieur Giulio Onesti. Ce mouvement, qui vise à aider le C.I.O., a son siège à Rome pour des raisons d'ordre pratique mais fait évidemment partie intégrante du Comité International Olympique dont le siège est à Lausanne. Ce mouvement entretient en même temps des liens étroits avec les mouvements régionaux de solidarité olympique tels que le mouvement panaméricain, avec les comités nationaux olympiques désireux d'apporter leur aide, ainsi qu'avec diverses fédérations internationales.

Mais revenons à Montréal. Il serait faux de dire que nous n'avons pas connu des moments d'inquiétude profonde au sujet des Jeux de Montréal. Cependant, l'initiative et le travail constant du comité organisateur, avec la collaboration de l'Association olympique canadienne, du gouvernement du Québec et du gouvernement fédéral, ont permis que les Jeux s'ouvrent à la date prévue. Il ne fait pas de doute que la hausse des coûts et l'inflation à l'échelle internationale ont entraîné des immobilisations beaucoup plus importantes que ne l'avaient prévu les estimations originales. De la même manière, les frais d'administration ont naturellement augmenté eux aussi.

Toutefois, si l'on veut que les Jeux se perpétuent, il faudra procéder à une réévaluation des coûts et compter sur

la participation de tous les intéressés, qu'il s'agisse du Comité International Olympique, des fédérations internationales ou des comités nationaux olympiques. Sinon, nous seront écrasés.

D'autres facteurs ont influé sur la situation. Je pense ainsi à l'expansion qu'ont prise les Jeux olympiques en raison de l'admission de sports nouveaux, de l'addition d'épreuves féminines et du nombre toujours plus grand de comités nationaux olympiques. Sans doute, les installations et l'équipement techniques ont-ils progressé, mais tous ces progrès, qu'ils servent au sport ou aux communications, coûtent très cher.

C'est la raison pour laquelle nous avons cru bon demander aux villes qui ont organisé les Jeux depuis 1948 de nous communiquer leurs observations et leurs commentaires. Ces rapports seront étudiés par la commission exécutive et les membres du C.I.O., et discutés avec les fédérations internationales lors de leur rencontre avec la commission exécutive à Barcelone, plus tard cette année, puis avec les comités nationaux olympiques lors de notre prochaine rencontre à Abidjan, au printemps de 1977. Je ne puis assez insister sur le fait que nous devons tous aborder avec un esprit neuf le concept des Jeux olympiques. Nous disposerons alors de l'expérience de Montréal et il ne manquera pas de se présenter des divergences de vues entre les villes hôtes. Nous espérons néanmoins que nos travaux avanceront assez rapidement pour que les villes qui poseront leur candidature pour l'organisation des Jeux de 1984 soient d'avance mises au courant de tout changement, important ou mineur.

Rappelons-nous aussi que les Jeux de Montréal auront laissé à la population des installations sportives de qualité, sinon toutes somptueuses. Mentionnons également l'apport du programme canadien de la monnaie olympique qui a fourni un montant de \$6 000 000 aux comités nationaux olympiques, et celui de la loterie olympique qui a fourni un montant de \$25 000 000 aux provinces pour l'amélioration du sport.

La politique, comme je le disais au début, et les questions d'ordre financier auxquelles je viens de faire allusion ont malheureusement fait les manchettes. L'occasion est donc toute désignée pour rappeler que les Jeux olympiques sont l'affaire des athlètes et des individus, et non pas une affaire de politique ou d'argent. J'espère sincèrement que tous les participants, concurrents, administrateurs, spectateurs ou gens des médias, s'en souviendront au moment de l'ouverture des Jeux.

J'aimerais enfin remercier ici Son Excellence, monsieur Roger Rousseau, président du comité organisateur, pour sa précieuse collaboration au cours de la préparation des Jeux, tout particulièrement dans les moments critiques, monsieur Harold Wright, président de l'Association olympique canadienne, et monsieur James Worrall, membre du C.I.O. au Canada, pour leur aide et leur concours. Je remercie également monsieur Trudeau, premier ministre du Canada, de nous honorer de sa présence et monsieur Bourassa, premier ministre du Québec. Je suis également reconnaissant au docteur Victor Goldbloom, ministre responsable de la Régie des installations olympiques, à monsieur Jean Drapeau, qui a été le promoteur de la candidature de Montréal.

J'ai maintenant le plaisir de demander à Son Excellence, monsieur Jules Léger, Gouverneur général du Canada, de proclamer l'ouverture de la 78e session du Comité International Olympique, au cours de laquelle nous devrons prendre de graves décisions.

Je vous remercie.»

Les fédérations internationales sportives

Les réunions des fédérations internationales sportives ont toutes été réussies en ce qui concerne le COJO, grâce à une planification minutieuse. Dans le langage de la statistique, on dirait que 18 FIS ont tenu des congrès d'une durée globale de 31 jours; que les commissions ont tenu 81 réunions; que la Fédération de mini-basketball et les responsables des Jeux asiatiques ont tenu deux assemblées générales.

Enfin, 2 598 délégués ont participé à ces assises; y compris les 406 observateurs et les 46 journalistes, le nombre des participants s'élève à 3 050.

Au COJO, deux directions générales ont collaboré avec les fédérations canadiennes, hôtes des fédérations internationales, à la planification de ces congrès.

La direction générale des Sports fournit l'aide technique dont ont besoin les fédérations sportives canadiennes: liaison avec les fédérations internationales et canadiennes; mise au point et envoi des formulaires d'inscription des délégués; confection coordonnée des listes des délégués et distribution des documents de travail.

La direction générale du Protocole assure, elle, les services indispensables au bon déroulement des congrès en s'occupant des préparatifs d'ordre matériel et en organisant les services de secrétariat.

L'organisation

Les premiers principes d'organisation des congrès sont ébauchés en février 1975, à la suite de rencontres avec les représentants de la plupart des fédérations sportives canadiennes. Lors des visites des représentants des fédérations internationales à Montréal, l'organisation des congrès est étudiée à plusieurs reprises, à partir d'un document que les fédérations ont rédigé en juin 1974, à la réunion de l'Assemblée générale des fédérations internationales (AGFI) tenue à Lucerne.

Un second questionnaire, plus précis, est expédié aux FIS le 2 décembre 1975, avec mention du 31 janvier 1976 comme délai de réponse. C'est à cette dernière date que les formulaires d'inscription aux congrès sont expédiés à toutes les fédérations internationales sportives. Plus de 50% de réponses permettent d'estimer le nombre de personnes qui assisteront aux congrès et de prendre à l'avance les dispositions nécessaires à leur bonne marche.

À la tête du personnel, le directeur de l'Accueil et des Congrès supervise l'organisation générale des congrès en qualité d'intermédiaire entre le Protocole et les fédérations internationales et canadiennes. Il est secondé dans ses fonctions par un chef de congrès, à compter de mai 1976. Le personnel comprend six auxiliaires qui assurent la rédaction et la distribution de la documentation et s'occupent de l'inscription des délégués. Ils sont aussi à la disposition des fédérations internationales pour les aider, au besoin, dans les salles de congrès.

Les travaux se déroulent à l'hôtel Bonaventure du 9 au 31 juillet, et souvent se prolongent en de longues heures. Le bureau de la direction générale des Sports est ouvert de 7 h à 22 h et plus longtemps si les réunions quotidiennes l'exigent.

Les difficultés majeures

L'une des difficultés consiste à arrêter le calendrier des réunions. Ce calendrier doit être établi de façon ferme plusieurs mois à l'avance et ne faire l'objet que de modifications mineures. Mais l'expérience démontre qu'il faut encore effectuer des changements de dernière minute, annuler des réservations de salles et en faire de nouvelles inopinément.

Autre difficulté, certains invités aux congrès ne bénéficient d'aucune accréditation olympique. Nombre de délégués, présidents de la fédération de leur pays, s'attendaient, en arrivant à Montréal, à recevoir une accréditation qui leur donnerait accès aux compétitions. Très souvent, leur faire comprendre que le règlement olympique ne tient pas compte des délégués aux congrès est une tâche délicate.

Recommandations

Il conviendrait que les délégués aux congrès s'inscrivent le plus tôt possible, après leur arrivée dans la ville d'accueil, et épargnent ainsi à l'organisation un surcroît de travail aux dernières heures précédant l'ouverture des séances.

Il y aurait lieu aussi de faire savoir aux délégués qu'une invitation à un congrès n'est pas un visa d'entrée aux Jeux olympiques, et cela dès les premiers contacts avec les fédérations internationales sportives.

Le congrès scientifique

Parallèlement aux congrès et aux rencontres des divers organismes olympiques, un congrès international des sciences de l'activité physique a lieu à Québec, du 11 au 16 juillet 1976, à la veille des Jeux de la XXIe Olympiade.

Ce congrès international et pluridisciplinaire, tenu sous les auspices de l'UNESCO, constitue, en quelque sorte, le complément scientifique des manifestations sportives des Jeux olympiques.

Comme les congrès de même nature organisés à l'occasion des Jeux de Rome, de Tokyo, de Mexico et de Munich, celui de Québec a pour objet de contribuer à l'avancement et à la diffusion du savoir contemporain touchant le sport et l'activité physique en général.



Séance du congrès de l'International Amateur Athletic Federation (IAAF).



Séances de travail et séminaires sur le sport et les activités physiques en général.



Cérémonie d'ouverture du congrès international des sciences de l'activité physique, tenu à Québec, durant les Jeux, et réunions administratives au Centre municipal des congrès.

En choisissant pour thème central « l'activité physique et le bien-être de l'homme », la Commission scientifique canadienne souhaite effectivement donner aux délégués du monde entier l'occasion de présenter et d'échanger leurs points de vue sur les problèmes les plus débattus dans le domaine du sport et de faire le point sur les connaissances relatives au sport et à l'activité physique en général.

Il est donc convenu que le congrès scientifique s'adressera non seulement à l'ensemble des spécialistes des diverses disciplines universitaires s'intéressant au sport, mais aussi à l'ensemble des praticiens œuvrant dans le sport amateur, dans le sport d'élite, dans les différents milieux scolaires, ou encore auprès de la population.

À cet effet, il est décidé qu'il y aura place, dans le cadre des débats, pour des apports de toutes les branches du savoir humain qui s'intéressent aux phénomènes du sport et de l'activité physique en général.

La structure

Les membres de l'exécutif et du bureau de direction de l'Association canadienne des sciences du sport (ACSS) ont conçu le projet du congrès.

Dès l'attribution officielle des Jeux de la XXI^e Olympiade à la Ville de Montréal, des démarches sont entreprises au nom de l'ACSS auprès du COJO, en vue de l'organisation et de la bonne marche de la réunion.

De 1971 à 1974, un comité *ad hoc* de l'ACSS sollicite les appuis professionnels, scientifiques, administratifs et financiers — canadiens et étrangers — nécessaires au lancement du projet.

Le 3 juillet 1974, le comité est élargi et transformé en une société à but non lucratif: La Corporation du congrès international des sciences de l'activité physique — 1976.

La structure de la société comporte une assemblée de membres désignés sous « Commission scientifique » et un conseil d'administration au sein duquel sont élus les cadres formant l'exécutif.

La commission scientifique de quatorze membres est constituée d'un exécutif de trois membres; de trois personnes représentant respectivement le gouvernement du Canada, le gouvernement du Québec et le Comité organisateur des Jeux olympiques de Montréal; de sept personnes représentant des organismes scientifiques et professionnels et des institutions en vue au Canada; d'un secrétaire exécutif et trésorier sans droit de vote.

Un groupe de dix conseillers internationaux représentant les cinq continents est constitué principalement de membres de l'exécutif du « Conseil international pour l'éducation physique et le sport » auprès de l'UNESCO.

Le secrétariat général de la session scientifique et le centre d'accueil sont établis au Centre municipal des congrès de Québec où a également lieu la cérémonie d'ouverture du congrès. Les salles de réunion de trois grands hôtels de Québec sont aussi retenues pour le déroulement simultané des nombreuses séances de travail.

Le financement du congrès repose sur les frais d'inscription des participants et des subventions directes et indirectes du gouvernement du Canada, du gouvernement du Québec ainsi que du COJO.

Le programme scientifique

La commission scientifique choisit seize thèmes qui, de l'avis de ses membres et des conseillers internationaux, méritent de faire l'objet de séances de travail à caractère international et interdisciplinaire:

- l'activité physique de l'enfance à la maturité;
- les groupes culturels, l'usage de la drogue et l'activité physique;
- l'activité physique et le vieillissement;
- le corps humain: nouvelles perspectives;

- les ressources naturelles et humaines et l'activité physique de l'homme contemporain;
- problématique de l'incitation à la pratique de l'activité physique;
- l'activité physique et les dimensions économiques de la santé et du bien-être;
- perspectives contemporaines sur les théories de l'activité physique;
- le sport, l'émancipation de la femme et la féminité;
- les incidences sociopolitiques de l'élitisme;
- l'agressivité, la violence et le sport;
- l'activité physique et les maladies cardiovasculaires;
- l'activité physique et les produits pharmaceutiques;
- la participation au sport et les barrières sociales;
- l'activité physique: le jeu, le sport, la fête;
- l'éducation physique et l'éducation au bien-être.

Pour chaque thème retenu, quatre conférenciers de disciplines différentes et de réputation internationale, soit un conférencier principal et trois experts, sont invités à s'exprimer. À la suite du conférencier principal, et pour chaque thème, les trois experts viennent exposer leur point de vue ou celui de leur discipline sur le sujet proposé. Par la suite, le conférencier principal et les experts procèdent à des échanges avec l'auditoire.

Outre les séminaires thématiques, la commission scientifique prévoit, principalement pour les trois après-midi du congrès, la tenue de séminaires et de séances de travail à caractère unidisciplinaire:

- biochimie: le métabolisme au cours de l'effort physique: les mécanismes de contrôle;
- physiologie de l'effort: la prévision de l'aptitude à la haute performance;
- médecine du sport: l'électrocardiographie à l'effort: progrès et controverses;
- biomécanique: la biomécanique comme discipline scientifique: état de la question;

- apprentissage moteur: les mécanismes sensori-moteurs et la prédiction de la performance;
- psychologie du sport: la haute compétition et le bien-être psychologique: état de la question;
- sociologie du sport: le loisir comme force socialisante: rapport de l'enquête internationale du Comité international de sociologie du sport (CISS);
- pédagogie et didactique: l'évolution des stratégies d'enseignement en éducation physique;
- philosophie: les Jeux olympiques, l'olympisme et le bien-être de l'homme;
- théologie: le sport, facteur de libération ou d'aliénation;
- histoire: historiographie de l'olympisme moderne;
- histoire: la vie et l'œuvre de Robert Tait McKenzie;
- sciences de l'administration: la résolution de conflits et la gestion du changement dans le sport;
- journalisme et information: la presse sportive et la promotion du sport pour tous;
- installations et équipement: les fautes à éviter dans la réalisation des équipements sportifs;
- aspects juridiques: le sport: société dans la société;
- loisirs et sport: loisirs de demain: les alternatives et les choix;
- kinanthropométrie et ergométrie: l'héritage scientifique en kinanthropométrie et en ergométrie;
- recherche et développement dans le domaine du hockey sur glace: le hockey total: nouvelles perspectives;
- activités aquatiques: activités aquatiques et performance humaine;
- tension artérielle: les effets thérapeutiques de l'entraînement physique chez l'hypertendu.

Chaque séminaire disciplinaire donne l'occasion à trois spécialistes de faire le bilan général de la recherche actuelle ou de la pensée et de la pratique courante dans le domaine choisi. L'auditoire peut ensuite débattre la question avec les experts.

Ne se limitant pas aux séminaires thématiques et disciplinaires, qui constituent l'essentiel du programme scientifique, la commission scientifique accorde une place importante du programme à la présentation de communications scientifiques particulières dans chacune des disciplines.

Les activités professionnelles, touristiques, culturelles et sociales

Dix associations et organismes nationaux et internationaux intéressés aux activités physiques profitent du congrès scientifique de Québec pour tenir des réunions administratives.

Dans le domaine des activités touristiques, les congressistes peuvent participer à volonté aux nombreuses activités prévues dans le cadre du Festival d'été de Québec qui se déroule du 7 au 17 juillet. De plus, le mercredi 14 juillet en après-midi, quinze autocars avec guides sont mis à leur disposition par l'organisation du congrès, pour des tours de la ville et des visites des environs de Québec.

Deux activités principales constituent l'essentiel du programme culturel du congrès. Grâce à l'appui du ministère des Affaires culturelles du Québec, la Corporation du congrès international des sciences de l'activité physique — 1976 peut inviter tous les participants à deux spectacles gratuits au Grand Théâtre de Québec, soit un récital du poète-compositeur québécois, Gilles Vigneault, et une soirée de ballet avec Les Grands Ballets canadiens.

Trois réceptions sont données à l'intention des congressistes:

1. Une réception offerte à tous les congressistes et invités d'honneur, par le premier ministre du Québec, à l'occasion de la cérémonie d'ouverture du congrès, le dimanche 11 juillet.
2. Une réception, au centre de ski du mont Sainte-Anne, offerte par le ministère du Tourisme du Québec à tous les conférenciers et invités de marque, le mercredi 14 juillet.
3. En collaboration avec le ministère du Tourisme du Québec, un « au revoir » à la mode québécoise, offert aux congressistes à la fermeture du congrès, et comprenant un récital du *Chœur V'la l'bon vent*, suivi d'un cocktail et d'une remise de souvenirs.

Les statistiques de participation

Le programme officiel du congrès comprend 64 conférenciers ou experts pour les séminaires thématiques, ainsi que 69 experts pour les séminaires disciplinaires, soit 133 invités aux tribunes.

Sur 394 communications scientifiques officiellement inscrites au programme, 332 sont présentées devant les participants, soit 84 %.

Au total, 1 393 personnes participent au congrès. De ce nombre, 195 sont des conférenciers et dignitaires invités par la commission scientifique. Dix-sept pour cent des participants sont du sexe féminin.

Des représentants de 70 pays s'inscrivent au congrès de Québec. La répartition des participants s'établit comme suit: Afrique et Moyen Orient, 3%; Amérique du Nord, 66%; Amérique du Sud, Amérique centrale et Antilles, 3%; Asie, 7%; Europe, 19%; Océanie, 2%.

L'hébergement et l'accueil

Comme toutes les grandes manifestations internationales, les Jeux olympiques occasionnent des déplacements et des affluences considérables. Montréal, siège de l'Exposition universelle de 1967, possédait déjà une précieuse expérience en ce domaine.

Cette fois, cependant, les circonstances sont tout autres. L'afflux des visiteurs ne s'étale pas sur six mois. La quinzaine olympique, brève et intense, interdit toute improvisation.

Il va donc falloir réunir à l'avance toutes les données des déplacements en termes mathématiques et établir des prévisions exactes. Quels sont les éléments du problème? Le nombre de visiteurs, la durée de la visite et les installations d'hébergement. C'est à leur cueillette que l'on devra d'abord s'attacher tout en tenant compte de deux objectifs fondamentaux: la qualité de l'accueil et l'accessibilité au plus grand nombre. Déjà la pression des événements commence à se manifester.

À peine le drapeau olympique a-t-il été présenté au stade de Munich, en 1972, que l'hôtel de ville de Montréal et les établissements hôteliers de la métropole ont été inondés de demandes de réservations. Des centaines de groupes et de particuliers réclament chambres et billets. Le COJO entend immédiatement, avec les hôteliers, l'élaboration d'un programme d'hébergement et convient de dissocier la vente des billets du problème du logement afin de laisser au visiteur tout le loisir d'organiser son séjour à Montréal selon ses goûts et ses moyens.

Chez les hôteliers se manifeste toutefois une certaine réserve. L'été québécois attire toujours une forte clientèle. Or, aux Jeux de Munich, les hôteliers n'ont connu qu'un taux d'occupation de 80%, comme on avait annoncé longtemps d'avance à cor et à cri qu'il ne restait aucune chambre de libre à vingt lieues à la ronde. Le même phénomène risque de se produire et l'on craint que le touriste habituel ne se dirige ailleurs, faute de trouver où loger à Montréal.

De ces consultations entre le COJO et les hébergeurs ressort la nécessité d'un organisme qui régulariserait le flot des visiteurs tout en laissant aux hôteliers la possibilité d'exploiter au maximum leurs installations.

Les deux parties conviennent de demander au gouvernement du Québec, plus particulièrement à son ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, de créer cet organisme de régie et de coordination de l'hébergement.

C'est ainsi que le 1er août 1974 Hébergement Québec-Olympiques 1976 (HÉQUO 76) voit le jour et est investi d'une triple mission:

1. Recevoir le plus grand nombre de visiteurs et fixer le prix du logement d'après la classification et les normes de confort établies de manière à prévenir tout abus.
2. Veiller au développement harmonieux de l'équipement touristique ordinaire et de circonstance, ainsi qu'à son utilisation maximale, au moyen d'un recensement permanent des disponibilités dont les résultats doivent être communiqués à un service de renseignements.
3. Maintenir la réputation d'hospitalité du Québec en offrant aux touristes toute l'information souhaitable et en planifiant l'ensemble des activités relatives à l'hébergement.

Un défi de taille

Le visiteur aura donc la faculté de retenir le logement qui lui conviendra et d'acheter séparément les billets pour les épreuves olympiques de son choix, conformément au principe de l'accessibilité maximum.

Les agents touristiques de l'étranger peuvent proposer à leur clientèle des programmes à forfait comprenant billets et hébergement à des tarifs variant selon la catégorie des établissements, et là encore on tentera de protéger l'intérêt du touriste et de sauvegarder la réputation du Québec.

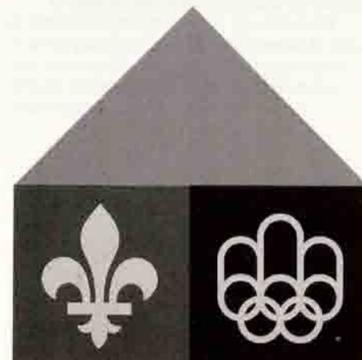
Au moment de la formation d'HÉQUO 76, il reste un peu moins de deux ans avant l'ouverture des Jeux. Il n'y a pas de temps à perdre. Le nouvel organisme se hâte de recruter son personnel et se met aussitôt au travail. Le premier objectif est de dresser l'inventaire du logement disponible, en embrassant tout l'éventail des possibilités pour servir une clientèle dont on sait déjà la diversité. HÉQUO 76 tend vers un prix moyen de \$10 la nuitée par personne. Montréal et ses Jeux seront ainsi à la portée de tous, de l'étudiant à l'homme d'affaires, du groupe familial aux clubs de l'Âge d'Or.

Toute la gamme du logement est sondée, de l'hôtel à l'établissement scolaire, de la chambre chez le particulier à l'auberge de jeunesse, du terrain de camping à l'aménagement de dortoirs.





En foule et en famille on se donne rendez-vous aux Jeux



On sait que le nombre de billets à vendre est de l'ordre de quatre millions. C'est une donnée de base. On connaît aussi, fort de l'expérience des Jeux antérieurs, le comportement traditionnel de la clientèle. D'une manière générale, le visiteur type achète une dizaine de billets et passe en moyenne quatre nuits dans la ville olympique. On peut estimer, avec une très faible marge d'erreur, que 40 % des spectateurs, venant de la ville olympique ou de la grande région environnante, n'auront pas besoin d'hébergement.

L'analyse des chiffres débouche donc sur la perspective de 180 000 personnes à héberger par périodes de quatre jours. De plus, on estime que chacun des visiteurs voyage avec une autre personne qui n'assiste pas nécessairement aux compétitions. Et voilà le chiffre doublé: 360 000 visiteurs en quatre jours, ou 90 000 par jour. Enfin, on arrive à une autre donnée en tentant de prévoir l'imprévisible: environ 10 % des visiteurs se présentent sans réservations ni billets. Ce qui porte à 400 000 par périodes de quatre jours le chiffre des clients probables de l'hôtellerie montréalaise et à 100 000 par jour les demandes de chambres.

Prudemment, HÉQUO 76 se donne une marge de sûreté et estime à 110 000 le nombre des visiteurs à loger tous les soirs, prévoyant même des pointes de 145 000 au plus fort des grandes compétitions, du 23 au 25 juillet.

Les prévisions totalisées se ramènent à plus de deux millions de nuitées pendant les Jeux.

Et comme l'occupation n'atteindra pas nécessairement le chiffre idéal de 100 %, surtout dans les zones périphériques de la métropole, et qu'il est plus sage de prévoir 75 %, c'est environ 195 000 lits qu'il faut localiser dans la ville et dans un rayon de 130 km autour de Montréal. Est-ce possible?

Le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche a dénombré 30 000 chambres disponibles dans le territoire: 20 000 à Montréal et 10 000 aux alentours. À deux personnes par chambre, on manque encore de place pour 135 000 visiteurs. Si on mobilise les établissements scolaires en vacances, on augmente de 22 000 le nombre des places, dont 12 000 dans des dortoirs provisoires à la mode des auberges de jeunesse. Les résidences hôtelières offrent la possibilité de 3 000 places. Si les terrains de camping sont entièrement mis à profit, dans l'hypothèse du beau temps, 50 000 visiteurs pourraient s'installer sous la tente ou en

caravane motorisée. Il reste à trouver 30 000 chambres pour deux chez les particuliers.

Alors commence, par voie de publicité et d'information, une vaste campagne pour répertorier les chambres disponibles dans la région montréalaise.

L'organisation

Pendant vingt-quatre mois, les 240 employés d'HÉQUO 76 détermineront les modes d'hébergement, dresseront l'inventaire des disponibilités, inspecteront et classeront chaque logement selon les critères de vérification et de tarification établis.

On met ces données sur fiches mécanographiques de façon à pouvoir répondre instantanément à toute demande de réservation acheminée au secrétariat, qui en assure la catégorisation.

Une équipe de 75 membres est spécialement formée pour faire face aux exigences des milliers de visiteurs qui se présenteront à Montréal sans réservations. Grâce à son concours, plus de 30 000 touristes imprévus trouveront un gîte convenable.

Et, merveille de la prospective, les faits confirmeront les prévisions! Durant les quinze journées fiévreuses des Jeux olympiques, Montréal accueille 362 767 visiteurs qu'on doit héberger un peu plus de six jours en moyenne.

En effet, 170 280 logent à l'hôtel ou au motel, 115 000 chez les particuliers, 2 500 dans les résidences hôtelières, 9 225 aux auberges de jeunesse, 9 750 dans les établissements scolaires et autres et 56 000 font du camping. Au total, on décompte 2 091 607 nuitées au prix moyen de \$ 11,02, ce qui frôle la courbe des perspectives.

Pour remplir ce rôle déterminant, HÉQUO 76 aura dépensé \$ 6 118 787 dont près d'un million pour la promotion.

L'hébergement de la famille olympique

Bien avant la constitution d'HÉQUO 76, le COJO met sur pied une direction de l'Hébergement chargée d'accueillir et de loger les membres de la nombreuse famille olympique, qui viendront des quatre points cardinaux.

Il s'agit des dirigeants du Comité international olympique, des comités nationaux olympiques et des fédérations internationales sportives, des délégués aux congrès des Jeux de la XXI^e Olympiade, des visiteurs de marque, des invités et du personnel des directions générales du COJO.

Avec la création d'HÉQUO 76, le rôle de cette direction de l'Hébergement se réduit à celui d'intermédiaire. Il lui revient de dénombrer les chambres nécessaires aux différentes directions générales du COJO et de transmettre les demandes de réservations à HÉQUO 76. Cependant cela n'ira pas sans difficultés, car les directions générales ont parfois tendance à surestimer leurs besoins et à ne fournir les renseignements qu'avec parcimonie. Enfin, beaucoup de demandes affluent à la dernière minute, ce qui occasionnera quelques perturbations.

L'accueil

Les obligations du COJO envers la nombreuse famille olympique ne se bornent pas toutefois au logement. Il faut en accueillir les membres, les accompagner, veiller à ce que leur séjour en terre canadienne soit agréable et même, en bon hôte, régler les détails de leur départ. L'obligation d'accueil exige discipline, courtoisie et doigté. L'opération tient de la logistique et de la diplomatie.

Fort heureusement, les compétitions internationales de 1975 ont servi de répétitions. Cette année-là, le COJO a reçu environ 2 500 athlètes et plus de 3 000 officiels et invités. Les choses ont pris forme. Déjà, il a fallu mettre en place les rouages indispensables: système d'informatique, mécanisme de coordination, etc. Il reste à multiplier l'opération par six pour accueillir 30 000 membres de la famille olympique et à diviser par huit la durée des Jeux. — quinze jours au lieu de quatre mois.

En janvier 1976, on crée donc les structures du groupe de coordination-accueil chargé d'harmoniser tous les services préposés à la réception et à l'accompagnement des dignitaires, des athlètes, des officiels, des membres du Camp international de la jeunesse, des membres de la presse internationale et des invités du COJO. Il faut que chacun d'eux garde de son séjour au Canada une impression favorable, car si la première impression n'est pas toujours la bonne, c'est souvent la meilleure!



Grâce à un accueil chaleureux, l'athlète pourra se sentir chez lui.

C'est l'avis du groupe de coordination-accueil qui répartit sa fonction en trois étapes:

1. L'accueil aux points d'entrée: aéroports et gares de chemin de fer.
2. Les formalités de réception: accréditation, admission, hébergement, renseignements, enlèvement des bagages.
3. L'accompagnement du visiteur à son lieu de séjour, puis de là, le moment venu, au point de sortie, avec l'assistance d'usage.

Cette opération d'accueil mobilise les services d'une quinzaine de directions et de services du COJO. Il faut distinguer les directions « clientes », celles qui reçoivent des invités, et les directions « pourvoyeuses », qui assurent des services auprès d'eux.

Au nombre des premières, figurent la direction générale du Protocole, qui attend 1 100 dignitaires; la direction générale des Communications, qui recevra environ 9 000 représentants de la presse parlée ou écrite; le Village olympique, qui accueillera 10 000 athlètes; la direction générale des Sports, qui compte recevoir 3 000 officiels; le Camp international de la jeunesse, qui attend 1 300 participants, et la direction générale du Programme Arts et Culture, qui traitera avec 5 000 artistes.

Quant aux secondes, les « pourvoyeuses », ce sont les directions du Transport, de l'Informatique, de l'Accréditation, de la Sécurité, des Hôtes et des Guides, de l'Hébergement, ainsi que de la direction des Services linguistiques.

Le groupe de coordination-accueil fait le lien entre ces deux groupes. Il reçoit et transmet les informations, précise les formalités, élabore des scénarios de réception et au besoin, bien sûr, prend acte des demandes d'indemnité et des doléances. À son conseil sont représentés les directions générales et les services intéressés.

Pour faire comprendre les opérations complexes du groupe de coordination-accueil, il faut recourir à un exemple. En voici un bien caractéristique, soit l'accueil d'une délégation d'athlètes dont le scénario a été exposé par le représentant du Village olympique.

Soixante jours avant l'arrivée de la délégation, la direction de l'Accréditation envoie les formulaires au chef de mission, qui doit les remplir et les renvoyer dans les cinquante jours. Dès leur réception, la direction transmet au bureau d'admission du Village olympique la liste des membres de la délégation. Toutes les données sont confiées à l'ordinateur: noms des arrivants, jour, heure et lieu de l'arrivée, durée du séjour, jour, heure et lieu du départ.

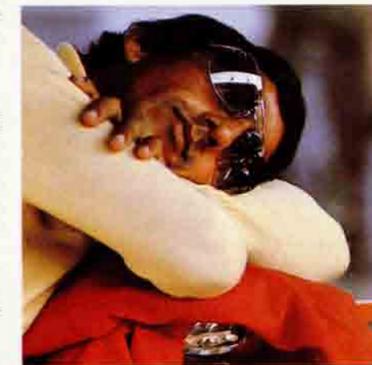
Au jour J, tous les services intéressés sont prêts. L'agent d'information du Village olympique confirme l'exactitude des renseignements ou, s'il y a lieu, fait part des modifications à l'horaire. Un agent de liaison et des hôtes se rendent à l'aéroport. Ils y accueillent les visiteurs et, tandis que les athlètes sont pris en charge par les hôtes, le chef de mission va, avec l'agent de liaison, remplir les formalités administratives. Une fois les bagages récupérés, le chef de mission et son accompagnateur filent vers le Village et vérifient, chemin faisant, la liste des membres de la délégation, qui sera remise au secrétariat à l'arrivée.

Les membres de la délégation, accompagnés des hôtes, prennent leurs bagages, les font transporter dans un camion qui suivra l'autocar jusqu'au Village olympique. À l'arrivée, ils se rendent à la tente de validation des documents d'accréditation et se soumettent à un contrôle d'identité. Un agent de sécurité inspecte les bagages, vérifie de nouveau les documents, puis la délégation, sous la conduite des hôtes, prend le chemin de la zone résidentielle où l'attendent les préposés à l'hébergement.

Un scénario simplifié règle les modalités de départ.

Pour l'accueil des 30 000 membres de la famille olympique, la démarche se renouvelle des centaines de fois à peu de différences près. Le personnel y apporte amabilité, empressement et courtoisie; c'est qu'il attache une haute importance à son rôle qui consiste à offrir une image sympathique du pays d'accueil en dépit des contraintes et des exigences de la sécurité.

Tous les visiteurs, depuis celui qui n'était encore jamais venu à Montréal jusqu'au dignitaire du CIO, rompu au voyage et aux organisations bien rodées, sont l'objet du même souci d'efficacité de la part de ceux qui, à l'hébergement et à l'accueil, se sont faits les premiers représentants de l'hospitalité canadienne.



En matière de protocole, il faut souvent improviser lors d'une manifestation comme les Jeux olympiques. Il n'existe pas de modèle définitif puisque les usages et les formalités varient d'un pays à l'autre et que les circonstances mêmes auxquelles s'appliquent les règles précises sont susceptibles de changer du jour au lendemain. Ainsi, entre les cérémonies d'ouverture et de clôture des Jeux, des régimes peuvent être renversés, des gouvernements remplacés, des emblèmes nationaux modifiés, circonstances qui entraînent une révision immédiate des règles d'étiquette et de bienséance arrêtées précédemment.

Certes, les Jeux olympiques sont d'abord un événement sportif, mais le protocole, tout accessoire et discret qu'il puisse sembler, y tient une place extrêmement délicate et complexe. Le moindre impair du plus humble des membres des services protocolaires risque de provoquer un incident diplomatique pouvant jeter le discrédit sur l'institution olympique et gêner les rapports entre tel pays et le pays d'accueil. Or à cet égard les embûches sont innombrables. Qu'il suffise de dire qu'en l'espace d'une quinzaine, 25 000 personnes venues à Montréal exigeaient toutes une attention particulière de la direction générale du Protocole; que, durant la phase préparatoire des Jeux, treize pays ont modifié ou remplacé leur drapeau, et autant, révisé leur hymne national.

L'organisation

La direction générale du Protocole, créée en mars 1973, relève du bureau du secrétaire-trésorier du COJO. Au départ, elle se voit confier diverses tâches s'ajoutant à l'essentiel de son mandat: veiller au transport de la Flamme olympique, préparer les cérémonies d'ouverture et de clôture des Jeux et mettre sur pied les services d'hôtesse et de guides.

On ne tarde pas cependant à constater que ces fonctions seront trop lourdes et on commence à les élaguer. Le COJO crée ainsi une direction générale des Cérémonies officielles qui aura également à sa charge le transport de la Flamme olympique. On convient en outre que les services d'hôtesse et de guides, auxquels les autres directions générales du COJO surtout auront

recours, ne relèvent pas à proprement parler de celle du Protocole, et on en fait une direction autonome.

En revanche, la direction générale du Protocole reste chargée d'établir et de maintenir des rapports étroits entre le COJO et les comités nationaux olympiques (CNO) et de seconder le président et commissaire général dans ses rapports avec le Comité international olympique (CIO).

Plus particulièrement, la direction générale du Protocole a mission:

- d'accueillir et d'escorter les membres du CIO, les cadres supérieurs des CNO et des fédérations internationales sportives (FIS) et les invités de marque;
- de veiller à l'organisation des réunions et des congrès qui auront lieu durant la quinzaine des Jeux;
- d'organiser et de diriger les cérémonies de remise des médailles au terme de chacune des épreuves olympiques en collaboration avec la direction générale des Sports;
- d'assurer les services de guides et d'hôtesse pour les visiteurs de marque et les invités du comité organisateur;
- de veiller à ce que les attachés désignés par les CNO puissent s'acquitter de leurs fonctions sans encombre;
- d'arrêter les formalités d'accréditation des visiteurs étrangers et de la famille olympique, de concert avec les autorités fédérales pour la partie exigeant leur intervention, et de veiller au respect de ces formalités;
- de conseiller le comité organisateur en matière de protocole;
- de pavoiser conformément à l'usage protocolaire.

À la fin de l'été 1973, l'organigramme de la direction générale du Protocole est déjà fixé et ne subira plus que de légères retouches avant l'ouverture des Jeux. On désigne un directeur général ou chef du Protocole, lequel relève du secrétaire-trésorier du COJO. Il est membre à part entière du comité de gestion du COJO et président du comité mixte dont font partie les gouvernements fédéral et provinciaux, les administrations municipales et le COJO, pour les questions de protocole.

Le chef du Protocole peut déléguer ses pouvoirs à des adjoints, mais n'en reste pas moins responsable de toutes les activités de la direction générale. Il est convenu qu'il se chargera personnellement de l'accueil des visiteurs royaux et des chefs d'État; des relations avec les corps diplomatique et consulaire; des relations avec le ministère des Affaires extérieures; de l'attribution des places dans les tribunes réservées aux visiteurs de marque; des programmes d'activités sociales; du programme à élaborer à l'intention des dames accompagnant les membres du CIO.



Le chef du Protocole a deux adjoints. Le premier, qui sera plus tard élevé au rang de directeur général adjoint du Protocole, assume l'administration de la direction générale, de la direction de l'Accueil et des Congrès, des services d'escorte, d'assistance, de transport et d'accréditation des officiels. Il est également responsable du centre de contrôle mis sur pied durant la période des Jeux pour grouper toutes les activités de la direction générale du Protocole.

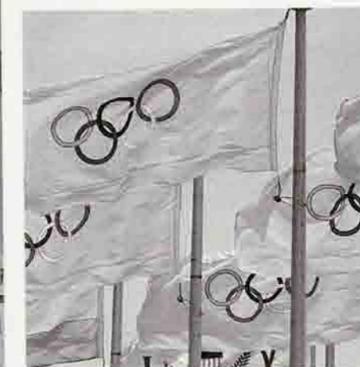
Le second s'occupe des salons et des tribunes réservés aux visiteurs de marque et de toutes les questions concernant les drapeaux et les hymnes nationaux, des cérémonies de remise des médailles et des missions d'observation.

Au début de 1974, les structures sont en place et le noyau du personnel de la direction générale est constitué. Ce n'est pas trop tôt, car les services de protocole sont nécessaires depuis

longtemps. De juillet 1973 à fin mars 1976, un grand nombre de visiteurs se succèdent à Montréal. On accueille notamment les représentants de 55 CNO, des diverses commissions du CIO, de l'Assemblée générale des fédérations internationales (AGFI), des missions d'observation, du Comité organisateur des Jeux d'hiver d'Innsbruck et nombre d'autres visiteurs de marque. Les 21 fédérations internationales sportives participant aux Jeux commencent à envoyer des représentants et des délégués techniques à Montréal immédiatement après les Jeux de Munich.

Dans l'intervalle, la direction générale s'emploie à mettre au point le dispositif protocolaire des Jeux de 1976.

Une tâche délicate: pavoiser conformément à l'usage protocolaire.

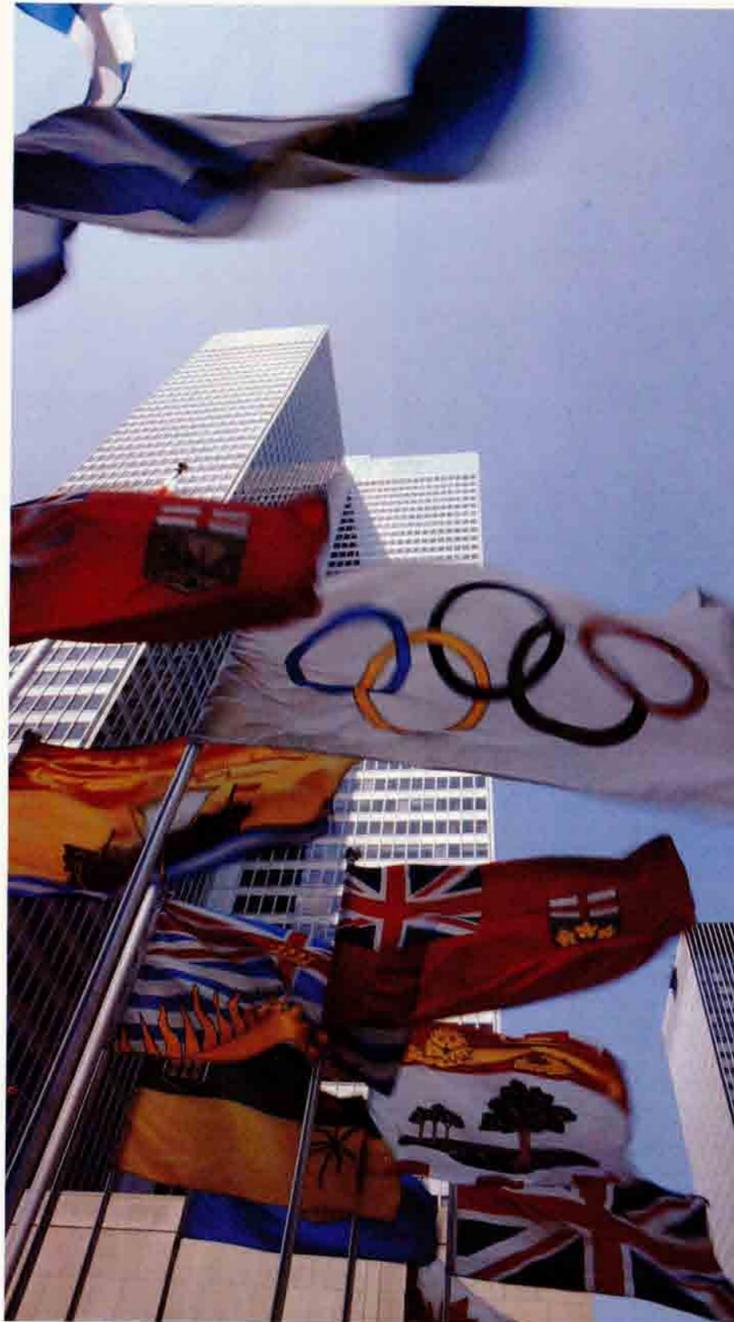


Le centre de contrôle

Le centre de contrôle, formé de représentants des directions du Protocole, comprend aussi une «équipe volante» de douze hôtesse prêtes à intervenir en cas d'imprévu momentané ainsi que quatre agents de liaison postés au centre des opérations du COJO.

Le centre de contrôle est essentiellement l'agent d'exécution des volontés du directeur général du Protocole. Constamment en fonction sept jours par semaine, le centre coordonne toutes les opérations du Protocole et les soumet à un contrôle de tous les instants.

Son personnel a mission de recueillir, d'apprécier, d'étoffer et de diffuser tous les renseignements concernant le protocole. Il constitue ainsi une banque de renseignements à l'usage du centre des opérations du COJO et de la direction générale du Protocole. Il doit être en mesure de présenter à tout moment un tableau complet des opérations du Protocole passées, présentes et à venir, et de documenter ceux à qui ses services sont destinés.



Le pavillon olympique est bien en évidence au Stade olympique et dans les rues de la ville olympique.

Le centre de contrôle veille, en outre, à expédier les affaires courantes conformément aux plans arrêtés par la direction générale. Du 1er juillet au 5 août, il constitue le bureau principal du Protocole, où sont prises toutes les décisions et d'où émanent toutes les instructions de mise en œuvre.

Les attachés

Très tôt, la direction générale invite les comités nationaux olympiques à désigner des attachés qui puissent faire la liaison entre eux et le COJO. Les comités nationaux de 98 pays répondent à l'invitation; bon nombre désignent des Montréalais qui leur sont recommandés par le comité organisateur, lorsqu'ils ne trouvent pas de candidat apte à remplir cette fonction.

Les attachés olympiques ont pour mission :

- de maintenir des rapports étroits avec tous les services du comité organisateur, par l'entremise de la direction générale du Protocole, de manière à pouvoir renseigner les comités nationaux sur les préparatifs des Jeux;
- de renseigner les fédérations nationales sportives sur l'équipement, les données techniques et les conditions de séjour que leurs athlètes trouveront à Montréal;
- d'assurer, de concert avec la direction générale des Communications du comité organisateur, la diffusion de la documentation publicitaire dans les pays qu'ils représentent;
- de collaborer avec le directeur général du Village olympique à l'attribution des logements aux membres de leurs délégations olympiques à Montréal, à Bromont et à Kingston;
- d'organiser, de concert avec la direction générale du Protocole, les visites des représentants des comités nationaux avant et durant les Jeux; de régler les questions de logement et de transport et d'arrêter le calendrier des rencontres avec les cadres supérieurs du comité organisateur;
- de veiller à l'inscription et à l'accréditation des membres des délégations nationales auprès de la direction de l'Accréditation.

Les attachés olympiques sont en outre tenus de se renseigner sur les services de transport nécessaires aux membres de leurs délégations olympiques, sur les règles comptables en usage au Village olympique, sur le calendrier de réceptions et d'invitations des chefs de leurs délégations, sur le calendrier des congrès que les fédérations internationales sportives tiendront à Montréal avant et durant les Jeux, de manière que les fédérations nationales puissent y participer.

Durant la période des Jeux, les attachés olympiques, qui connaissent bien toutes les activités du comité organisateur, se révèlent indispensables.

Tout renseignement susceptible d'intéresser les délégations nationales qui doivent participer aux Jeux est communiqué aux attachés en même temps qu'aux CNO. Le directeur de l'Accréditation et son adjoint entretiennent des rapports personnels avec chacun des attachés olympiques. En outre, on organise à l'intention des attachés olympiques quatre journées de formation s'échelonnant de novembre 1974 à mai 1976. Lors de ces rencontres, auxquelles participent des représentants de toutes les directions générales du comité organisateur, les attachés ont l'occasion de constater l'état des préparatifs des Jeux. Ils en discutent avec les CNO dont ils peuvent transmettre les points de vue au COJO. Les attachés profitent aussi de chacune des rencontres pour visiter les installations olympiques et apprécier sur place le progrès des travaux.

Cette communication trilatérale entre les attachés olympiques, les comités nationaux et le COJO permet sans doute de prévenir beaucoup d'erreurs et de malentendus.

Les communiqués

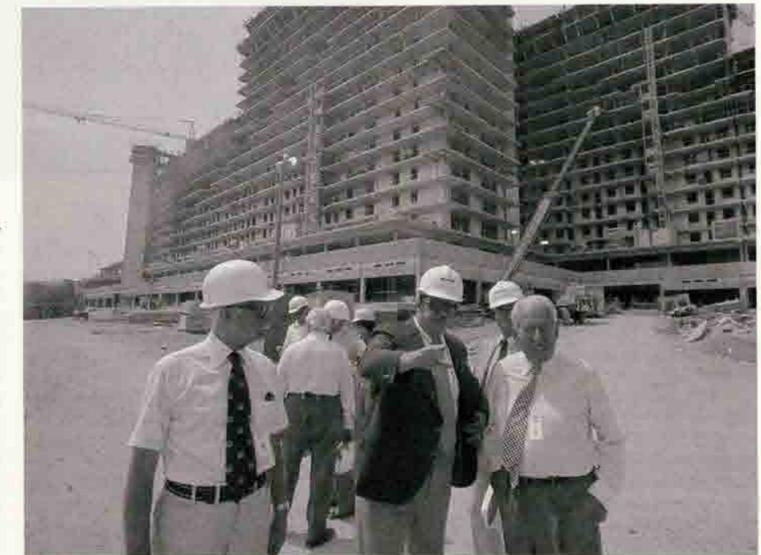
La direction générale du Protocole transmet avant les Jeux quantité d'informations aux CNO, et, s'il y a lieu, aux fédérations internationales sportives. De novembre 1973 à juin 1976, elle diffuse une vingtaine de communiqués concernant divers sujets à propos desquels le comité organisateur offre son concours aux CNO ou sollicite leur collaboration: nomination des agents de vente de billets à l'étranger, nomination des attachés, accréditation des journalistes, hébergement au Village olympique et dans les hôtels, règlements des douanes canadiennes, droits de télévision, services postaux et bancaires, formulaires d'inscription, cartes d'identité, examens médicaux, etc.

L'accueil des dignitaires

La direction de l'Accueil, à la direction générale du Protocole, a mission d'accueillir les dignitaires de la famille olympique et les invités spéciaux du COJO avant et pendant les Jeux.

Son personnel, qui collabore étroitement avec les autres directions générales du comité organisateur, reçoit les dignitaires aux points d'arrivée et veille à leur transport, leur hébergement, leur accréditation et, de façon générale, à leur confort pendant tout leur séjour.

Ont droit à leurs attentions les membres et les invités du Comité international olympique autorisés par les règlements; les présidents et secrétaires généraux des CNO et leurs invités; les



Lord Killarin, accompagné de M. Rousseau, à sa gauche, et du maire Jean Drapeau, visite les installations avant les Jeux.

Une visite au Village olympique en compagnie du maire du Village, M. Yvan Dubois.

Le duc d'Edimbourg visite le Stade olympique avant les Jeux.

présidents, secrétaires généraux et conseillers techniques des fédérations internationales et leurs invités. Des équipes sont cantonnées en permanence dans les aéroports pour accueillir les invités à leur arrivée et pour les escorter au moment de leur départ.

La qualité de leur travail est liée, bien sûr, à l'exactitude des renseignements qui leur parviennent des dignitaires ou des organismes qu'ils représentent. Il est indispensable que les équipes d'accueil sachent l'heure et le point d'arrivée des visiteurs et qu'elles puissent les reconnaître par la marque convenue, c'est-à-dire le ruban olympique.

Le personnel affecté aux ports d'entrée accueille les visiteurs, les dirige vers un poste spécial de contrôle des douanes et de l'immigration, charge des porteurs de prendre leurs bagages au carrousel réservé aux membres de la famille olympique, les conduit à leur voiture et leur présente le chauffeur et l'auxiliaire personnel qui leur sont assignés. Il communique aussi sur-le-champ avec le centre de contrôle du Protocole pour s'assurer que les visiteurs seront reçus à l'hôtel avec toute l'attention qui convient.

L'usage veut qu'on assigne un auxiliaire et un chauffeur particulier à chacun des membres et des membres honoraires du Comité international olympique.

Les auxiliaires personnels de la direction de l'Accueil ont été soumis à un entraînement rigoureux avant les Jeux. Parmi les 76 membres et les 11 membres honoraires du Comité international olympique, 76 viennent à Montréal et chacun peut compter sur les services d'un auxiliaire personnel, tout comme le directeur et le directeur technique du CIO. De plus, des auxiliaires personnels appartenant à une équipe spéciale mise sur pied par la direction générale du Protocole sont parfois assignés à d'autres visiteurs de marque.

La section des auxiliaires personnels se compose d'un groupe de contrôle et de trois sous-sections régionales qui ont chacune la responsabilité des membres du CIO d'une région particulière. Chaque sous-section est dirigée par un membre des Forces canadiennes ayant titre de coordonnateur et par deux autres militaires, dits coordonnateurs régionaux adjoints; elle comprend les hôtesse nécessaires pour escorter chacun des membres du CIO.

Les auxiliaires accueillent les membres du CIO à leur arrivée à l'aéroport, les accompagnent jusqu'à leur hôtel et les secondent, eux et leur famille, pendant tout leur séjour au Canada.



Les auxiliaires ont notamment mission de veiller à ce que leur hôte dispose d'une voiture chaque fois qu'il en a besoin et d'informer le comité organisateur de tous ses déplacements. Il est indispensable que le comité organisateur sache où trouver les membres du CIO à tout moment, puisque ce sont eux qui doivent remettre les médailles.

La plupart des chauffeurs sont des militaires étrangers à Montréal; il leur faut compter sur le concours d'auxiliaires pour les guider dans la ville et la région. On fait aussi appel aux militaires pour diriger le centre de contrôle de la direction générale du Protocole, qui est le pivot des opérations protocolaires avant et durant les Jeux.

L'accréditation

Le comité organisateur observe la méthode d'accréditation prescrite aux articles 38 et 48 des règlements olympiques. L'article 38 traite des cartes d'identité destinées aux membres de la famille olympique. L'article 48 porte sur l'attribution des places réservées aux chefs d'État, aux membres de la famille olympique et aux invités de marque.

On trouvera au chapitre 46 tous les renseignements sur l'accréditation de la famille olympique ainsi que sur l'attribution des places réservées aux invités de marque.

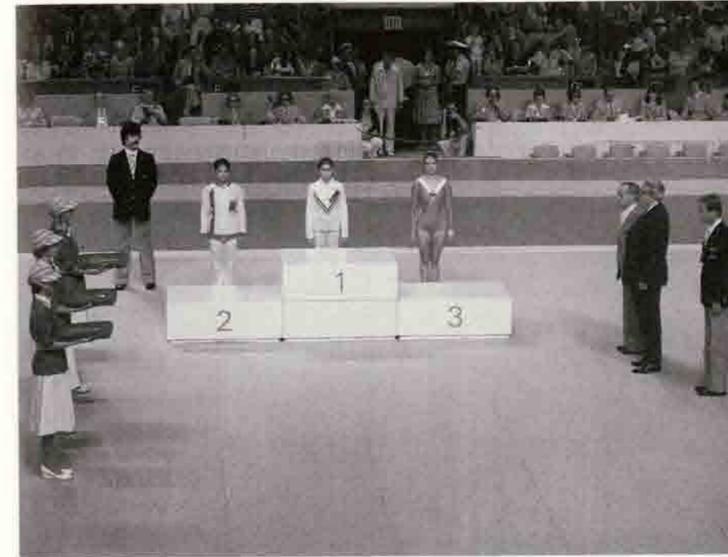
Les invités de marque

Sur les 29 554 cartes d'identité délivrées par la direction de l'Accréditation à la famille olympique, 1 200 sont destinées aux invités de marque qui occuperont la tribune G du Stade olympique, en conformité avec l'article 48 des règlements. En vertu de celui-ci, la tribune G doit être à proximité de la loge royale et de la tribune A (réservée aux membres du Comité international olympique et à leurs invités) et doit être à la disposition des membres de la famille royale, du corps diplomatique et du gouvernement. Ainsi, les membres de l'entourage de Sa Majesté la reine, les chefs d'État, les ambassadeurs et les hauts-commissaires, les lieutenants-gouverneurs et les premiers ministres des dix provinces du Canada et les membres de leurs cabinets, les maires et les conseillers de Montréal et des autres villes accueillant des compétitions, prennent place dans cette tribune.

Au total, 32 276 billets donnant droit d'assister à 333 épreuves sportives (outre les cérémonies d'ouverture et de clôture des Jeux) sont établis à l'intention des invités de la catégorie G. À peine la moitié (47,7 %) sont utilisés; 16 871 billets sont retournés à la direction de la Billetterie.

Les congrès

C'est à la direction générale du Protocole que revient la tâche d'organiser la cérémonie d'ouverture de la 78e session du Comité international olympique juste avant l'ouverture des Jeux. Quelque 3 000 invités, dont les membres du CIO et leurs invités, les membres des commissions du CIO, les présidents et secrétaires généraux des



Les cérémonies de remise des médailles se déroulent avec la précision d'une horloge. La grande vedette des Jeux, Nadia Comaneci (au centre), s'apprête ici à monter sur le podium en compagnie des médaillés d'argent et de bronze, Nellie Kim (à gauche) et Ludmila Tourscheva, toutes deux de l'Union soviétique.

CNO et des FIS et leurs invités, les chefs de mission, les attachés olympiques, les membres des missions d'observation, les représentants des gouvernements fédéral et provinciaux et des administrations municipales, les journalistes accrédités et les représentants du COJO, participent à la cérémonie d'ouverture à la Place des Arts.

On trouvera au chapitre 42 un rapport complet sur l'organisation des congrès à l'occasion des Jeux olympiques de Montréal.

Les réceptions

La direction générale du Protocole est chargée de dresser le programme des réceptions officielles et des réunions mondaines qui ont lieu avant et durant les Jeux. D'une manière générale, les invitations sont remises au chef du Protocole qui se charge de les faire parvenir à leurs destinataires.

Avant l'ouverture de la session du Comité international olympique le 10 juillet, le commissaire général et Mme Rousseau donnent un dîner pour les membres de la commission exécutive du CIO et ceux du comité organisateur.

Tout de suite après la séance d'ouverture de la session, le gouverneur général du Canada et Mme Léger sont les hôtes des membres du CIO, des administrateurs du comité organisateur et de quelque 500 autres dignitaires à une réception et à un buffet.

Les réceptions se succèdent chaque jour, parfois au rythme de six et même davantage, jusqu'au 31 juillet.

Les missions d'observation

Les deux principales missions d'observation viennent de Moscou, théâtre des Jeux de la XXIIe Olympiade en 1980, et de Lake Placid (New York), où seront célébrés les Jeux d'hiver la même année. D'autres observateurs viennent d'Edmonton, ville d'accueil des Jeux du Commonwealth en 1978, de Porto-Rico, qui présentera les Jeux panaméricains en 1979, et des Jeux méditerranéens. Enfin, Hamilton, candidate à l'organisation des Jeux panaméricains de 1983, envoie une petite mission, de même que le Comité olympique mexicain et le Comité des Jeux d'Amérique centrale.

On accrédite huit délégués de Moscou et six de Lake Placid dans la catégorie B; six de Hamilton et quatre de San Juan (Porto-Rico), dans la catégorie C. Les 156 autres membres des missions d'observation sont accrédités à titre d'« observateurs techniques ».

Sur la foi de cette expérience, la direction générale du Protocole propose au Comité international olympique de reconnaître désormais la catégorie « observateurs techniques » et de modifier l'article 48 des règlements olympiques de manière à pouvoir les munir de cartes d'identité. Elle souhaite que ces cartes donnent accès au Village olympique et aux tribunes des lieux de compétition dans la mesure où les places sont disponibles.

La direction du Protocole chargée de guider les missions d'observation est divisée en deux sections: l'une de dix membres affectée à la mission de Moscou et l'autre de huit membres affectée à toutes les autres missions. Elle veille à héberger les visiteurs, leur procure des bureaux et des services de secrétariat, leur fournit des services d'interprétation au besoin et les aide à établir leur itinéraire quotidien.

On doit accorder une attention particulière à la mission soviétique qui organisera les Jeux de la XXIIe Olympiade. Entre le 26 juin et le 5 août, elle exécute 220 tâches distinctes — entrevues, études, réunions, tournées, visites de courtoisie, échange de documentation, etc. — qui nécessitent le concours du personnel du Protocole.

Les cérémonies de remise des médailles

Cent quatre-vingt dix-huit cérémonies de remise de médailles en 17 lieux de compétition couronnent les épreuves des 21 sports inscrits aux Jeux. Au total, on a décerné 420 médailles d'or, 420 médailles d'argent et 437 médailles de bronze.

Un personnel de 155 membres est affecté à ce programme. Il est partagé en six équipes comprenant chacune un chef, quatre porteuses de médailles, un chef porteur de drapeaux, six porteurs de drapeaux, un accompagnateur d'athlètes, un accompagnateur de dignitaires, un responsable de la musique et deux messagers. Un responsable des cérémonies et un responsable de l'équipement sont aussi en fonction à chaque lieu de compétition.



Sa Majesté Elisabeth II entre dans le Stade olympique où elle présidera l'ouverture des Jeux de la XXI^e Olympiade.

Sa Majesté signe au livre d'or. À sa gauche, le premier ministre du Canada, M. Pierre Elliott Trudeau, le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, et Mme Bourassa.



Le personnel, trié sur le volet, entre en fonctions six semaines avant les Jeux et est soumis à un entraînement théorique et pratique rigoureux: présentation d'enregistrements magnétoscopiques sur Montréal, les sports olympiques, le protocole, la signalisation, la sécurité, etc., et d'une cérémonie type de remise des médailles; étude d'un programme détaillant les fonctions de chacun, l'instruction militaire sur le maintien et la marche et, finalement, les répétitions sur les lieux de compétition.

Des scénarios des cérémonies sont établis en consultation avec le directeur de chacun des sports.

Les médailles d'or, d'argent et de bronze ont été frappées à l'hôtel de la Monnaie, à Ottawa. La déesse Éra et le Parthénon sont gravés sur l'avers, de même que l'inscription *Jeux de la XXI^e Olympiade, Montréal*. Sur le revers apparaissent une couronne de lauriers et l'emblème du COJO.

Un écrin de bois dans un étui de cuir est remis aux vainqueurs après la cérémonie, à la sortie du cortège. Ils pourront y conserver leurs médailles.

Toutes les médailles sont partagées en lots, par sport et par journée. Les lots sont déposés dans les chambres fortes de la compagnie Brink's du Canada qui est chargée de les transporter. Les lots dont on a besoin chaque jour sont livrés le matin aux différents lieux de compétition et déposés dans le coffre-fort de la salle réservée au personnel qui assure les cérémonies de remise des médailles.

Les drapeaux sont déposés dans la salle d'équipement du bureau des Affaires protocolaires. Chaque soir, ce bureau reçoit du système des résultats la liste des pays qui participeront aux finales le lendemain et prépare les drapeaux pour les cérémonies de remise des médailles.

Quelques mois avant les Jeux, la direction des Affaires protocolaires envoie à toutes les ambassades et à tous les hauts-commissariats des photographies de leur drapeau pour qu'ils puissent en vérifier l'authenticité.

Conformément à l'article 59 des règlements olympiques, le chef du Protocole demande également à toutes les missions nationales de faire parvenir au comité organisateur une version abrégée de l'hymne national de leurs pays. Environ 80 donnent suite à cette demande. Certains pays refusent, alléguant que leur hymne national ne peut être abrégé. Dans ce cas, on enregistre sur cassette les premières mesures de l'hymne national et on fait un fading au bout de 30 secondes. Une seule plainte est déposée à ce propos auprès de la direction générale du Protocole pendant les Jeux.

Grâce à une préparation aussi minutieuse, les cérémonies de remise des médailles se déroulent avec une extrême précision. La direction générale du Protocole estimerait nécessaire, toutefois, que les personnes qui doivent procéder à la remise des médailles soient dorénavant désignées 24 ou même 48 heures à l'avance, et qu'elles se rendent sur les lieux de compétition au début de la finale ou au moins une heure avant la cérémonie.

La visite royale

En sa qualité de reine du Canada, Sa Majesté Elisabeth II inaugure les Jeux de Montréal. Elle profite de son passage en Amérique pour honorer de sa présence les fêtes du bicentenaire



des États-Unis et visiter brièvement les provinces canadiennes de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick.

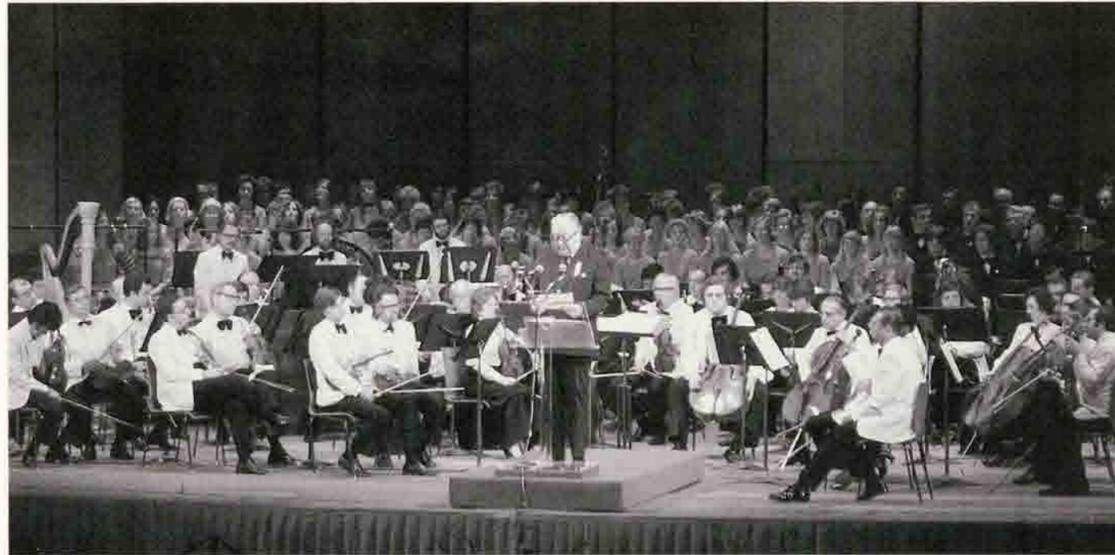
La reine et le duc d'Édimbourg arrivent à Halifax à bord du *Britannia*. Ils effectuent une tournée de quatre jours en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, puis gagnent Montréal par avion le 16 juillet. Ils y sont bientôt rejoints par leurs trois fils, les princes Charles, Andrew et David. Comme leur fille, la princesse Anne, fait partie de l'équipe britannique d'équitation, la famille royale se trouve réunie hors de l'Angleterre pour la première fois dans l'histoire.

Durant leur séjour à Montréal, Sa Majesté et le prince Philippe donnent à bord du *Britannia* un dîner en l'honneur des membres du conseil d'administration du comité organisateur, des maires de la ville olympique et de ses satellites, accompagnés de leurs épouses. Suit une réception à laquelle sont aussi invités les directeurs généraux et les directeurs du COJO et leurs épouses.

Le soir de l'ouverture des Jeux, suivant la tradition, Sa Majesté offre une réception au cours de laquelle les membres du Comité international olympique sont présentés par ordre d'ancienneté. Les invités à la Place des Arts sont au nombre de 3 000. Parmi eux se trouvent le gouverneur général du Canada,



Au salon des invités de marque après la cérémonie d'ouverture, la Reine s'entretient avec lord Killanin en présence de son fils, le prince Andrew.

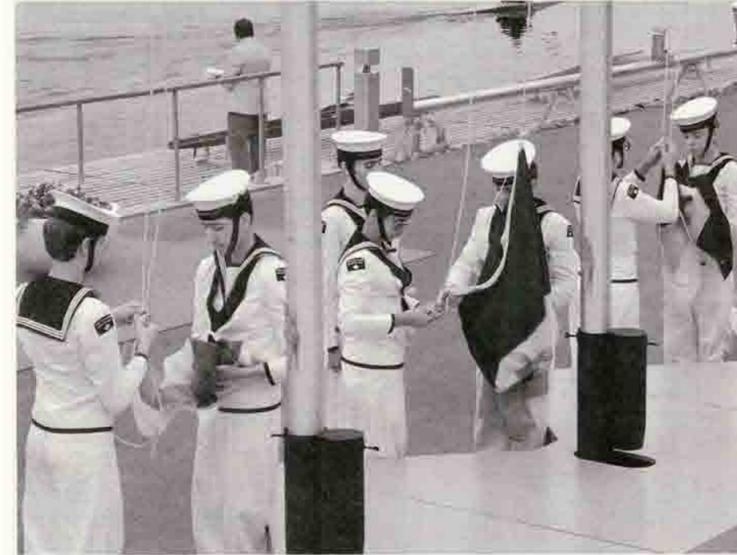


Allocution de lord Killanin lors de l'ouverture de la 78e session du CIO, à la Place des Arts.

À titre de président de la Fédération équestre internationale, le prince Philippe est accueilli à Bromont.



Sa Majesté déjeune avec des athlètes au Village olympique.



À Kingston, les cérémonies de remise des médailles ont un cachet particulier comme il faut s'y attendre dans une ville portuaire.

Son Excellence M. Jules Léger, le premier ministre, M. Pierre Elliott Trudeau, les chefs des missions étrangères, les lieutenants-gouverneurs et les premiers ministres des provinces, les ministres présents à la cérémonie d'ouverture, ainsi que les maires des villes olympiques, les présidents et les secrétaires généraux des CNO et des FIS, le président du comité des Jeux de Moscou et le bourgmestre de Munich.

À titre de président de la Fédération équestre internationale, le duc d'Édimbourg passe beaucoup de temps au centre des compétitions hippiques de Bromont. Sa Majesté et ses fils, en compagnie quelquefois du prince consort, assistent à diverses épreuves au Stade, à la Piscine et au Bassin olympiques, aux centres Paul-Sauvé, Étienne-Desmarreau et Claude-Robillard, au Forum, aux lieux de compétition de Bromont et de Kingston.

L'un des faits saillants de la visite royale est sans doute celui où Sa Majesté la reine, le duc d'Édimbourg et le prince Andrew déjeunent avec les athlètes au Village olympique. On fait alors cadeau au prince d'un exemplaire du flambeau qui a servi au relais de la Flamme olympique.

Le programme pour les dames

Après consultation avec les responsables du programme d'activités pour les épouses des membres du Comité international olympique aux Jeux de Mexico et de Munich, on convient de limiter la durée de ce programme à la semaine de réunion du CIO, de n'inviter que les épouses des membres du CIO, et de ne proposer qu'une seule activité chaque jour.

Les points culminants du programme sont les visites de la capitale fédérale et de la capitale provinciale.

À Ottawa, Mme Renaude Lapointe, présidente du Sénat, reçoit ces dames à déjeuner au restaurant du Parlement en compagnie de 50 Canadiennes éminentes. Plus tard dans la journée, Mme Jules Léger, épouse du gouverneur général du Canada, leur offre également une réception au Rideau Hall.

À Québec, les dames sont reçues au restaurant de l'Assemblée nationale par l'épouse du premier ministre du Québec, Mme Robert Bourassa.

Au cours de la semaine, les femmes des membres du CIO sont encore les hôtes de Mme Roger Rousseau, épouse du commissaire général des Jeux; elles sont reçues au musée des Beaux-Arts de Montréal, où elles ont l'occasion de connaître d'autres Canadiennes éminentes.

Après le déjeuner au musée des Beaux-Arts, elles peuvent suivre à la télévision l'arrivée de la Flamme olympique à Ottawa. Ensuite, elles se divisent en petits groupes pour se rendre à des réceptions intimes chez des particuliers.

Constatations

Les militaires détachés par le ministère de la Défense nationale se révèlent indispensables à l'exécution des fonctions du protocole en raison de leur formation et de leurs qualités d'organisation. La direction générale du Protocole n'hésite pas à recommander aux comités organisateurs des futurs Jeux de faire appel à du personnel de cet ordre, remarquablement apte à des tâches d'une telle envergure et d'une telle complexité.

Il incombait au Protocole de veiller à ce qu'on déploie les drapeaux appropriés dans les lieux de compétition et, notamment, lors des cérémonies de remise des médailles. Quelques erreurs ont été commises, certains pays ayant modifié leurs drapeaux peu de temps avant les Jeux. Dans l'ensemble, cependant, cette partie du cérémonial a été célébrée d'une façon satisfaisante.

45

La télévision permet aux spectateurs du monde entier d'assister en direct à toutes les compétitions olympiques. Elle facilite ainsi la vulgarisation du sport et de l'esprit qui l'anime. La caméra fait valoir des angles inaccessibles au spectateur assis dans un stade et souligne les moments les plus intéressants d'un exploit.

D'Olympiade en Olympiade, la qualité sans cesse accrue des transmissions télévisées pourrait inciter le spectateur à délaisser le stade au profit de la télévision. Toutefois, pour le spectateur comme pour l'athlète, rien ne remplace la présence d'une foule enthousiaste, houleuse, traversée par des courants d'émotion.

Tout comité organisateur ne peut se fonder que sur des données empiriques pour estimer l'affluence probable aux lieux de compétition. Quant aux données exactes concernant les 21 sports olympiques et les horaires de chaque épreuve, leur seule complexité exige une opération d'envergure.

Il est essentiel de répondre à l'engouement de plus en plus marqué pour les Jeux olympiques, mais on doit tenir compte des possibilités d'accueil qu'offrent les installations sportives. Dans le cas de Montréal, le voisinage des États-Unis laisse présager une grande affluence. Il importe donc d'établir des contingents équitables pour les clientèles internationale et canadienne, puis de bien planifier chaque opération relative à la billetterie, et tout particulièrement la promotion à l'échelle mondiale.

Planification

Les principes de base touchant le prix des places et le choix des agences internationales découlent des situations vécues antérieurement par d'autres comités organisateurs.

Plusieurs comités d'étude à caractère multidisciplinaire sont mis sur pied dès 1973, en vue d'une première étape de planification.

Le souci premier du comité organisateur est de rendre les Jeux accessibles à un maximum de spectateurs. Il souhaite que les gens de faibles revenus puissent assister aux compétitions. Mais l'éventail des prix doit assurer une rentabilité raisonnable au COJO.

La vente des billets pour les Jeux olympiques de 1976 doit être organisée à l'échelle nationale et internationale par la direction de la Billetterie.

Le COJO demande à tous les comités nationaux olympiques de désigner une agence de vente dans chacun de leurs pays. Avant la vente, il faut établir

un bilan rigoureux des billets qui seront disponibles après les attributions d'office dictées par les règlements du CIO et les obligations du COJO. C'est seulement une fois ce bilan terminé que l'on peut fixer les prix des billets, de même que la date et l'épreuve auxquelles ceux-ci correspondront.

Alors on peut répartir les billets par pays. Chaque agence nationale pourra vendre le contingent qui lui sera attribué en respectant les accords conclus avec le COJO. Suivant ces principes, la direction de la Billetterie entreprend dès 1973 la planification et la réalisation de son programme.

Estimation du potentiel de vente

Il faut définir certains critères de base pour tenter une estimation quantitative des billets à répartir.

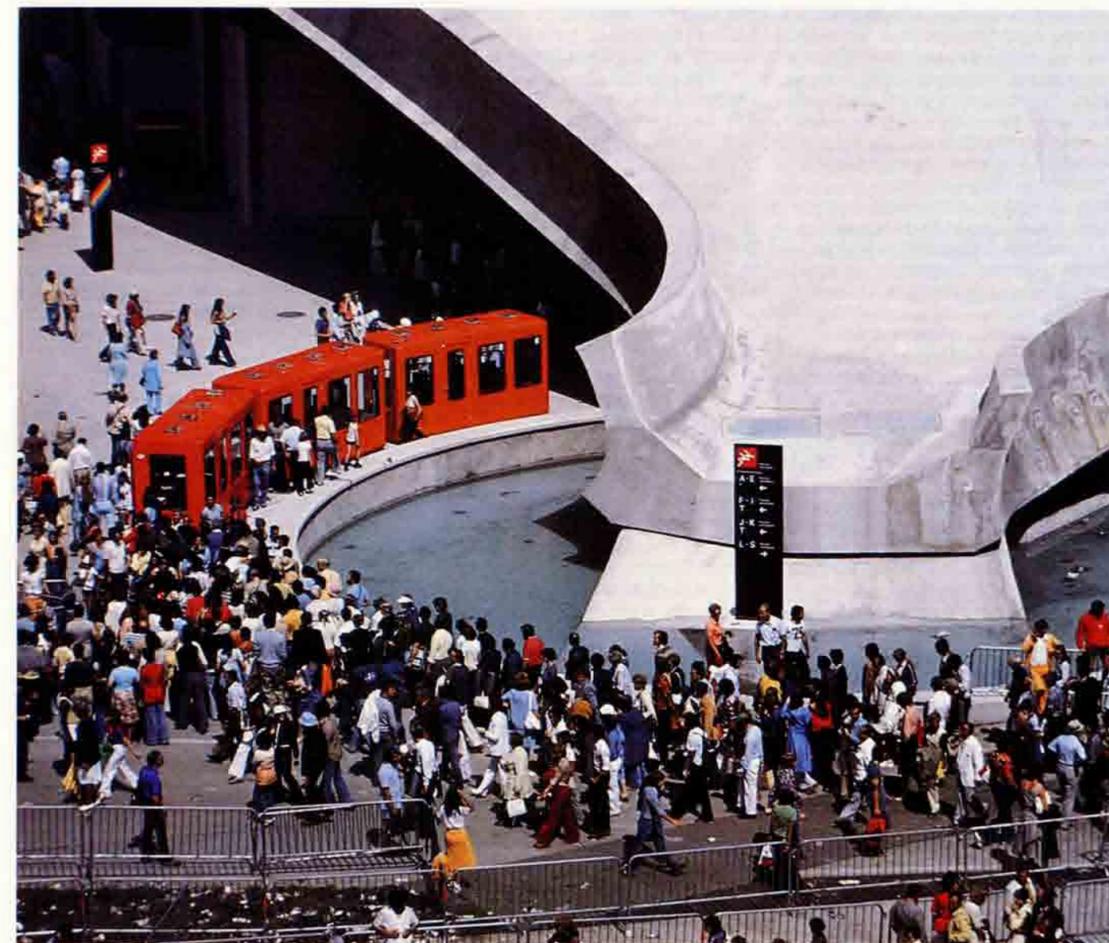
D'une part, on doit déterminer la capacité de chaque lieu de compétition, même si, trois ans avant les Jeux, les plans de plusieurs installations olympiques ne sont encore qu'à l'état d'ébauches. D'autre part, entre aussi en ligne de compte un calendrier des compétitions aussi exact que possible à cette époque.

Rétrospective

Si l'on songe à l'incertitude dont faisait l'objet l'intérêt du peuple canadien pour les Jeux olympiques, on comprend les difficultés qu'ont dû surmonter les comités d'étude chargés de la billetterie. Dans l'établissement des tarifs, le COJO est partagé entre deux considérations apparemment inconciliables : l'accessibilité des Jeux au plus grand nombre et les signes précurseurs d'une inflation mondiale galopante.

Le COJO annonce des prix qui semblent excessifs en 1973, mais qui se révéleront justes trois ans plus tard, au moment des Jeux.

L'estimation quantitative est de cinq millions de billets, au minimum. Cinq cent mille billets, soit 10 %, sont réservés à la famille olympique, à certains membres d'organisations sportives, à des invités de marque et à des commanditaires du COJO; il en reste 4 500 000 pour la vente.



Montréal 1976		Montréal 1976	
L ¹	20	E	21
3	17 ⁰⁰	9	18 ⁰⁰
1		9	
Montréal 1976		Montréal 1976	
N ¹	19	O	25
7	9 ⁰⁰	7	13 ⁰⁰
11		11	
Montréal 1976		Montréal 1976	
C	22	Q	19
1	10 ⁰⁰	4	15 ⁰⁰
24		23	
Montréal 1976		Montréal 1976	
L ²	23	B ¹	27
10 ⁰⁰		4	8 ⁰⁰
		13	

Toutefois, l'objectif du revenu réalisable suppose certaines rectifications à ce chiffre. On prévoit une faible assistance pour certaines compétitions. Le football, l'aviron, le canoë, le hockey, notamment, sont moins populaires en Amérique du Nord qu'ailleurs dans le monde. D'autre part, les installations où doivent se dérouler certaines épreuves de ces sports sont très spacieuses: il serait donc illusoire de se fonder sur leur capacité dans les prévisions. La Billetterie, en l'occurrence, s'en remet à de simples considérations de sens commun.

Le prix moyen des places est fixé d'abord entre \$6.50 et \$7 pour les compétitions se déroulant à Montréal; pour les autres, on convient d'une moyenne d'à peu près \$4. Le revenu maximal brut serait donc de \$29 250 000, c'est-à-dire 4 500 000 fois le prix moyen de \$6.50 la place.

Après avoir pondéré les éléments statistiques connus et les pronostics, on a estimé à 3 150 000 le nombre de places susceptibles d'être louées. Ce calcul suppose un coefficient de fréquentation de l'ordre de 70% en moyenne.

Par conséquent, on peut escompter un revenu brut minimal d'environ \$20 475 000. Comme la Ville de Montréal prélève un droit de 10% sur cette somme et que les agences nationales de vente touchent une commission de 10%, soit \$4 095 000 au total, la location des places devrait rapporter une somme nette de \$16 380 000.

Vers une politique définitive

Le calendrier des compétitions est arrêté au début de 1974. Il est alors possible d'étaler les prix des billets de \$1 à \$40.

Pour des raisons de commodité et d'économie, les membres du comité chargé d'étudier la diversité que présente chaque catégorie de billets proposent des billets individuels, c'est-à-dire donnant accès à une seule épreuve sportive.

Les avantages de ce choix seraient de deux ordres:

1. Les billets individuels, valables uniquement pour une journée, facilitent l'établissement d'un tarif mieux équilibré, les prix étant fixés en fonction de la popularité et de l'importance de l'épreuve.
2. Dans la mesure où la vente des billets sera conforme aux prévisions, le billet individuel, par opposition au

billet général, permet des recettes brutes supérieures, car il offre la possibilité d'un volume de vente plus élevé.

Les prix des places répondent à plusieurs critères:

1. Le moment de la journée où se déroule telle épreuve.
2. Le niveau de la compétition. Il va de soi que les éliminatoires ou les finales soulèvent plus d'intérêt.
3. La situation du siège par rapport à l'aire de compétition.
4. La popularité du sport en Amérique du Nord, considération ne dépréciant en rien les sports traditionnellement plus populaires dans les autres régions du monde.
5. Les prix pratiqués en Amérique du Nord pour les compétitions identiques ou comparables.
6. Le revenu par tête en Amérique du Nord, comparativement aux autres régions du monde.
7. Les tarifs en vigueur aux Jeux de Munich, en 1972.
8. Les frais de vente des billets. Étant donné l'étendue des territoires canadiens et nord-américains, le COJO estime nécessaire d'accorder une commission de 10% sur les ventes brutes, ce qui permettra aux agences de prendre à leur compte la mise en marché.
9. La situation des villes olympiques satellites par rapport à la métropole. De toute évidence on ne peut exiger le même prix dans les villes de Kingston ou de Sherbrooke, le « cœur » des Jeux étant à Montréal.

Les prix varient entre \$1 pour certaines épreuves disputées dans la matinée ou au début de l'après-midi et \$24 pour les finales de certaines compétitions. Exceptionnellement, pour une finale d'athlétisme, les prix atteignent \$32. La Billetterie est persuadée que les billets chers se vendront mieux que les autres.

Les cérémonies d'ouverture et de clôture exercent, on le sait, un attrait irrésistible sur le public. Le nombre des places sera forcément bien inférieur à la demande. Aussi le COJO fixe-t-il des prix d'entrée de \$8 à \$40.

Les cérémonies d'ouverture et de clôture exercent, on le sait, un attrait irrésistible sur le public. Le nombre des places sera forcément bien inférieur à la demande. Aussi le COJO fixe-t-il des prix d'entrée de \$8 à \$40.

Contingentement

Les tarifs mis au point, il reste à établir les lignes maîtresses d'une politique de vente conforme aux principes directeurs du COJO. En d'autres termes, il faut d'abord assurer une répartition équitable des billets, eu égard aux modalités de distribution, au choix des points de vente, aux rentrées d'argent escomptées et aux Statuts olympiques.

La direction de la Billetterie résout le plus équitablement possible la question des contingents de billets à distribuer à la famille olympique, aux dignitaires, aux pays étrangers et au public canadien. Un problème insolite se pose quant aux méthodes de distribution à adopter pour la vente des billets. Le Canada, avec 22 millions d'habitants, aurait constitué, en théorie, un marché suffisant pour tous les billets d'entrée. Mais, c'eût été contraire à l'orientation internationale des Jeux olympiques.

Il était donc essentiel d'assurer une répartition équilibrée entre tous les pays, avec des places de toutes catégories, pour toutes les épreuves.

Les places, dans un lieu de compétition, se divisent par secteurs d'après des démarcations naturelles, tels les escaliers et les promenoirs. Cette méthode élimine la situation fâcheuse des spectateurs au coude à coude avec des voisins ayant payé un prix différent.

L'attribution de billets aux agences étrangères est déterminée par diverses considérations:

1. La population de chaque pays, le nombre de leurs athlètes inscrits et des épreuves auxquelles ils participeront.
2. Le revenu par habitant pour ces pays et les ressources dont peuvent disposer les nationaux qui voudront venir à Montréal à l'occasion des Jeux.
3. La distance entre Montréal et ces pays.
4. Le nombre des touristes de ces pays qui sont venus au Québec en 1973.
5. Le nombre de logements disponibles. La Billetterie maintient une liaison constante avec l'organisme gouvernemental Hébergement Québec-Olympiques 1976 (HÉQUO 76), pour s'assurer que les agences étrangères disposent d'assez de chambres pour les titulaires de billets et que les réservations sont confirmées en temps utile.
6. La quantité de billets écoulés en « prévente » dans chaque pays pour les Jeux de Munich.
7. La stipulation des Statuts du CIO selon laquelle la ville qui se voit attribuer les Jeux s'engage à fournir toutes les installations techniques de façon que les Jeux aient le plus grand rayonnement possible.

Tableau A

Canada	2 100 000	42,0%
États-Unis	1 500 000	30,0%
Mexique et Antilles	50 000	1,0%
Amérique du Sud et Amérique centrale	125 000	2,5%
Europe	450 000	9,0%
Afrique	85 000	1,7%
Orient	125 000	2,5%
Océanie	65 000	1,3%
Contingent des invités de marque, officiels, athlètes, journalistes, commanditaires, etc.	500 000	10,0%
Contingent global minimum	5 000 000	100,0%

Tableau B

Catégorie des prix	Tarif	Nombre de billets par catégorie	% du total	Répartition par épreuve	
				Nombre	% du total
1	\$2 à \$40	1 737 090	32,3	333	100
2	\$2 à \$32	1 172 430	21,8	316	95
3	\$2 à \$25	1 221 335	22,7	273	82
4	\$1 à \$21	889 456	16,5	103	31
5	\$3 à \$16	147 522	2,7	18	5
6	\$3 à \$ 8	214 800	4,0	15	4
Total		5 382 633	100,0		

Ces considérations permettent de dresser un état sommaire de la répartition des billets (voir tableau A).

Normalement, on prévoit une réserve de 20% pour les installations olympiques en cours de construction et dont on ne connaît pas encore exactement la capacité. La Billetterie s'applique à se tenir en deçà de cette marge de sécurité de manière à mettre sur le marché le plus grand nombre de billets possible.

Classification des épreuves et des billets d'entrée

On doit établir un système pratique de codification et d'inventaire, puis prendre, avec le concours de la direction générale de la Technologie, les mesures voulues pour assurer, par ordinateur, le contrôle efficace de la classification et de la ventilation des billets. À cet effet, pour chaque installation olympique, le programme est divisé en

épreuves du matin (8 h à 12 h), de l'après-midi (12 h à 18 h), et du soir (18 h à 24 h).

Sur les 344 épreuves au calendrier des Jeux de Montréal, 103 ont lieu le matin, 137 l'après-midi et 104 le soir. Enfin, 333 sont payantes, 3 s'insèrent dans une autre manifestation qui est payante, et l'entrée est libre pour 8 épreuves.

Sauf pour le tir et le tir à l'arc, le cyclisme au circuit Mont-Royal et l'escrime dans le cadre du pentathlon moderne, les billets pour les épreuves qui se déroulent à Montréal comportent des séries distinctes: éliminatoires, repêchages, quarts de finale, demi-finales et finales. Puis, chaque série se divise en diverses catégories, selon la distance de la place par rapport à l'aire de compétition.

Exception faite de quelques compétitions pour lesquelles on a jugé préférable une seule catégorie de prix, entre \$2 et \$4, en l'occurrence, on a créé autant que possible un tarif à six échelons, élargissant ainsi le choix de billets.

Les prix d'entrée varient de \$2 à \$40 pour les catégories 1 et 2, de \$1 à \$25 pour les catégories 3 et 4 et de \$3 à \$16 pour les catégories 5 et 6. Pour la répartition globale des billets par catégories de prix, voir le tableau B.

Conception et impression des billets

Les billets pour Montréal ont été conçus en vue du prestige des Jeux olympiques. Le dessin, le format (14,5 cm x 6), les couleurs, la présentation graphique, tout devait illustrer le côté grandiose de l'événement. En somme, des billets-souvenirs!

Le choix s'arrête sur un billet dont la codification facilitera le contrôle aux guichets et du fait même accélérera l'accès aux places.

L'endroit de chaque billet, imprimé en trois couleurs, est traversé d'une bande horizontale rouge avec l'emblème officiel des Jeux de Montréal dans la partie supérieure; sous cette bande, la couleur varie selon le lieu de compétition et comporte le symbole numérique pertinent. Dans la partie inférieure du billet, sont imprimés sur fond gris, le pictogramme du sport en question et un plan miniature du stade ou du terrain où aura lieu l'épreuve. Les symboles alphanumériques sont en noir.

Au dos du billet, un plan stylisé de la région indique où se déroule la compétition. Une partie est mise à la disposition d'un commanditaire officiel des Jeux de Montréal à des fins publicitaires.

Le procédé d'impression comporte des mesures contre la contrefaçon, les faux et le vol. Les billets sont imprimés sur du papier fabriqué spécialement pour le COJO, blanc et à filigrane. L'impression des billets est lithographique pour les données fixes, typographique pour les données variables.

Grâce à cette méthode, on peut programmer le rythme de sortie suivant la répartition et la distribution. En outre, elle permet de retarder l'étape ultime de la production le plus longtemps possible, et de tenir compte des modifications de dernière heure qu'imposent des changements dans le nombre de places à certaines installations olympiques.

Le coin gauche de la partie supérieure, perforé en diagonale, peut se détacher du billet au moment de l'entrée aux lieux de compétition équipés de tourniquets. Le billet amputé ainsi ne peut servir de nouveau.

L'impression des billets est confiée à un imprimeur offrant toutes les garanties d'honnêteté et de sécurité. Les employés de cet imprimeur officiel doivent tous se soumettre aux contrôles de sécurité que la Gendarmerie royale du Canada fait subir aux employés du COJO. L'atelier d'imprimerie est protégé par des dispositifs spéciaux.

Codification et numérotation des billets d'entrée

Les billets portent un symbole numérique où les deux premiers chiffres (de 00 à 22) indiquent l'épreuve sportive ou la manifestation. Les troisième et quatrième chiffres indiquent la date de l'épreuve. À quelques exceptions près, le cinquième chiffre désigne la période de la journée où a lieu l'épreuve. Le chiffre 1 représente les séances du matin, le chiffre 2, celles de l'après-midi et le chiffre 3, celles du soir. Enfin, le sixième chiffre situe la place (assise ou debout) et, par le fait même, indique le prix.

Le symbole 1 désigne les places les plus chères. Le dernier chiffre de chacune des séries (jusqu'à concurrence de six par compétition) indique le prix le plus bas.

À titre d'exemple, le billet d'entrée portant le numéro 15 20 11 peut s'interpréter ainsi:

01 — natation;
20 — 20 juillet 1976;
1 — matin;

1 — place de première catégorie.

Cette codification s'est révélée très utile pour le maniement des billets et pour leur contrôle avant et pendant les Jeux.

Organisation et coordination de la prévente des billets

En novembre 1974, la direction de la Billetterie a déjà reçu plus de 100 000 lettres ou appels téléphoniques de personnes souhaitant acheter des billets pour les Jeux de 1976.

Le COJO prépare une première évaluation du nombre de billets à répartir à l'étranger et au Canada. L'attribution est proportionnelle au total des billets à vendre, mais elle ne tient compte ni du nombre ni de l'importance des manifestations au programme.

En règle générale, la masse des billets offerts aux pays étrangers dépasse celle des Jeux antérieurs.

On attribue environ 52 % des billets à l'étranger, soit 2 488 448 sur un total de 4 798 962.

Au public canadien, on attribuera environ 48 % des billets, soit 2 310 514, dont 1 850 614 pour les compétitions qui se dérouleront à Montréal et 459 900 pour les autres. Le tableau C rend compte du total des billets imprimés et de leur répartition entre le Canada et l'étranger. La ventilation rela-

Montréal 1976

Natation Swimming	Piscine olympique Parc olympique	15 20 11	Prix Price	\$8,00
----------------------	-------------------------------------	----------	---------------	--------

Tribune
Section

0¹

Rang
Row

7

Siège
Seat

9

Parc olympique
Lieux de compétition
Competition sites

1. Stade olympique
2. Piscine olympique
3. Vélodrome olympique
4. Arena Maurice-Richard
5. Centre sportif Maisonneuve
6. Métro

tive aux cérémonies d'ouverture et de clôture est donnée dans l'alinéa 3 de ce tableau.

La plupart des pays qui s'intéressaient aux Jeux de Montréal se sont dits satisfaits des attributions de billets pour l'ensemble des compétitions. Quelques-uns cependant ont demandé des billets supplémentaires pour les cérémonies d'ouverture et de clôture, ainsi que pour les épreuves où leurs athlètes avaient des chances de remporter une médaille.

Le COJO divise la prévente des billets en trois périodes distinctes: du 15 avril au 15 septembre 1975, du 30 octobre au 30 décembre 1975, à l'échelle nationale et internationale; du 1^{er} mars au 15 mai 1976, pour le bureau central des ventes mis sur pied par le COJO afin de donner suite aux commandes postales et aux demandes prioritaires.

En mettant les billets en vente 15 mois avant les Jeux, on s'exposerait à la contrefaçon et au marché noir. Pour se prémunir contre ce risque, le COJO vend plutôt des titres qui peuvent être échangés six semaines seulement avant les Jeux contre les billets. Les personnes non munies de titres peuvent se procurer des billets à l'agence canadienne officielle de vente située à Montréal. Enfin, il y a vente aux guichets sur place le jour même de la compétition.

Avant l'ouverture des Jeux, la Billetterie, qui relève au premier chef de la direction générale des Services aux spectateurs, est chargée des tâches ci-après: élaborer et mettre en vente les titres provisoires; créer et imprimer les billets d'entrée; choisir et établir les points de vente au Canada et à l'étranger; déterminer et répartir les masses de billets destinées au Canada et à l'étranger; diffuser, à l'intention du grand public, l'information relative au calendrier des compétitions et au tarif des billets d'entrée. La Billetterie rassemble la documentation publicitaire, les affiches, le répertoire des billets, le calendrier des compétitions, etc. pour les distribuer aux agences avant la mise en vente.

Tableau C
Ventilation du contingentement des billets d'entrée pour les Jeux de Montréal

1. Contingent destiné à la vente			
Nombre de billets imprimés		5 382 633	
Billets pour les officiels, la presse, etc.: à Montréal	560 838		
hors de Montréal	22 833	583 671	
Total des billets à vendre			4 798 962
Ventilation par régions			
Billets pour les compétitions se tenant à Montréal	4 314 855		
hors de Montréal	484 107		
Total des billets à vendre			4 798 962
2. Répartition des contingents entre le Canada et l'étranger			
a. Pour les compétitions tenues à Montréal:			
au Canada (43%)	1 850 614		
à l'étranger (57%)	2 464 241	4 314 855	
b. Pour les compétitions tenues hors de Montréal:			
au Canada (95%)	459 900		
à l'étranger (5%)	24 207	484 107	
Total des billets à vendre			4 798 962
c. Pour l'ensemble des compétitions:			
au Canada (48,1%)	2 310 514		
à l'étranger (51,9%)	2 488 448		
Total			4 798 962
3. Ventilation des billets d'entrée pour les cérémonies d'ouverture et de clôture			
Billets imprimés:			
ouverture	76 433		
clôture	76 433		
		152 866	
Billets pour les officiels, la presse, etc.	21 818		
Total		131 048	
Répartition des contingents entre le Canada et l'étranger			
	Quantité	% du total	
Contingent canadien	72 052	55%	
Contingent étranger	58 996	45%	
Total	131 048	100%	

Vente des billets à l'étranger

Le Comité organisateur des Jeux de Montréal demande à chacun des comités nationaux olympiques (CNO) de désigner une agence nationale pour la vente des billets. Comme elle bénéficiera de l'exclusivité dans le pays, le CNO doit recommander l'organisme le plus apte à remplir ce mandat. Toutefois, la nomination officielle de chaque agence incombera en dernier ressort aux autorités du COJO.

Les agences internationales devront se conformer à certaines règles pour la vente des billets et les réservations d'hébergement par leur entremise. Comme le stipule le protocole d'entente intervenu entre les agences et le COJO, les billets doivent être vendus sans passe-droits ni discrimination: « premier arrivé, premier servi ». Cependant, chaque agence donnera la priorité aux commandes émanant du CNO dont elle relève. De plus, la vente des billets doit s'effectuer en toute liberté, sans arrangement, obligation ou promesse touchant, par exemple, le transport de l'acheteur, son hébergement, etc.

Sur 132 comités nationaux présents, 102 donnent une réponse affirmative. En principe, on peut donc prévoir pour chacun une attribution de billets. Mais, en fait, seulement 80 CNO désignent une agence de vente, ce qui réduit de 22 le nombre des pays attributaires. Ces abstentions peuvent tenir à certaines clauses restrictives du protocole d'entente établi par le COJO et à la faiblesse de certaines devises relativement au dollar.

Le tableau comparatif D illustre le résultat des préventes internationales par rapport aux quantités attribuées à chaque pays. Pour les ventes définitives, la majorité des pays n'ont pas épuisé l'ensemble de places qui leur a été accordé, soit au total 2 488 448 billets. Seulement 1 029 305 billets, soit environ 42 % de l'attribution initiale, ont été vendus à l'étranger. Le COJO exige le renvoi des billets invendus dans les pays étrangers au 31 janvier 1976.

Le total des ventes de chacune des agences est communiqué à la Billetterie à la fin de chaque période de prévente. Chaque pays retourne l'imprimé mécanographique où figure l'attribution détaillée de ses billets. Cette information est très utile à la Billetterie du COJO au moment de dresser l'état des ventes effectives.

L'électronique joue un rôle capital dans ces deux étapes de la prévente. L'ordinateur, alimenté en données par les responsables de la Billetterie, indique le nombre de billets accordés à chaque pays, par rapport aux épreuves sportives et aux places disponibles à chaque lieu de compétition.

Vente de billets au Canada

Le principe de l'« accessibilité pour tous » ayant été adopté et mis en application dès l'établissement des tarifs et, ultérieurement, à l'occasion de la répartition des billets à l'étranger, il va de soi que la même politique doit être appliquée au Canada. Toutefois, cet objectif n'est pas facile à réaliser, car Montréal et le Canada, ville et pays d'accueil, se trouvent devant une situation sans précédent dans les annales des Jeux olympiques.

En effet, par suite d'un phénomène à la fois géographique et démographique, la direction de la Billetterie se voit dans l'obligation de satisfaire 22 millions de Canadiens disséminés sur un territoire de 9,96 millions de kilomètres carrés. À quelque distance de Montréal que se trouve une ville canadienne, il faut que ses habitants puissent assister aux Jeux. Le programme de vente et de promotion doit être conçu pour le pays tout entier. Pareille occasion d'intéresser les Canadiens au sport amateur ne se présentera peut-être plus jamais.

Pour répondre aux besoins d'une clientèle aussi dispersée, l'idéal serait que la Billetterie exploite elle-même quelque 80 points de vente au Canada. Mais l'opération n'aurait pas été rentable, étant donné le matériel et le personnel qu'elle aurait exigés.

Le réseau canadien des points de vente doit former une grille en fonction de la population, de la superficie et de la proximité d'une région par rapport à la ville d'accueil. Personne ne doit être obligé de parcourir une trop grande distance pour se procurer des billets.

Le comité organisateur décide, comme dans le cas des pays étrangers, de confier à une agence la vente des billets en territoire canadien, puis se met à la recherche d'une entreprise. Le choix du comité se porte sur la Société T. Eaton, maison canadienne de réputation nationale œuvrant dans le domaine de la vente au détail. Cette société est l'entreprise privée la plus apte à remplir le mandat. Son réseau comprend des points de vente dans la majorité des villes importantes du Canada et elle possède un système de gestion informatique compatible avec les normes que souhaite le COJO. Ce système va rendre plus facile la communication périodique des résultats de chaque comptoir dans chaque région.

Méthodes de vente au Canada

La première étape de la prévente va du 15 avril au 15 septembre 1975. Durant cette période, ce sont des titres provisoires échangeables contre des billets qui sont vendus, et il ne s'effectue aucun transfert de titres d'un comptoir à un autre ni d'une région à une autre.

Le 30 juin 1975, de concert avec son distributeur, le COJO décide de redistribuer les titres entre les différents points de vente au Canada. Pendant juillet et août, les billets non vendus sont récupérés par d'autres points de vente. La demande de billets pour les différents sports varie selon les régions; la Billetterie en tient compte lors de la redistribution et approvisionne les comptoirs pour telle ou telle épreuve, selon les demandes antérieures. En même temps, on réduit les points de vente de 80 à 22.

Au cours des trois premiers mois de la prévente, les Canadiens ne peuvent acheter plus de deux billets pour une épreuve et pas plus de vingt en tout pour plusieurs épreuves. La restriction ne s'applique plus par la suite. Lorsqu'il ne reste que très peu de billets pour certains sports, on restreint la quantité par personne. On facilite les commandes postales aux gens qui habitent loin de tout point de vente.

Les personnes bénéficiant d'une priorité peuvent se procurer leurs billets au bureau central de vente du COJO sans passer par l'agence canadienne. Ces billets, répartis entre toutes les épreuves, ne peuvent être échangés contre d'autres. Seuls les membres du CIO, les journalistes, les athlètes et les représentants des fédérations internationales sportives et des CNO reçoivent des billets de faveur.

La direction de la Billetterie maintient au minimum la proportion des billets accordés à titre gracieux, afin de réduire le moins possible la part du public.

Contrôle de la délivrance et de l'échange des titres provisoires

La Billetterie collabore avec l'agence canadienne, la maison Eaton, à la conception graphique du titre provisoire. L'impression incombe à l'agence.

Le titre provisoire est numéroté et porte l'emblème officiel des Jeux de Montréal. Il est établi en quatre exemplaires et porte les indications nécessaires à l'identification de son détenteur. Il s'agit d'éviter toute confusion lors de l'échange du titre contre le billet d'entrée.

Au cours des deux premières périodes de prévente, les magasins Eaton délivrent, dans tout le Canada, des titres provisoires échangeables à compter du 1er juin 1976. Il en est de même au bureau central des ventes du COJO. Comme il avait été prévu que les titres provisoires ne pouvaient être échangés qu'au lieu même de leur délivrance, c'est-à-dire aux comptoirs Eaton régionaux ou au bureau central du COJO, et qu'entre-temps 18 des 22 comptoirs ont été fermés, une entente est conclue avec une banque pour que les échanges de titres se fassent dans ses succursales, là où les comptoirs Eaton sont disparus.

Exploitation d'un comptoir de vente par la direction de la Billetterie

La Billetterie doit mettre sur pied son propre comptoir de vente, étant donné que la firme Eaton parvient difficilement à tenir à jour l'état, de plus en plus complexe, des billets restants.

Dès le 8 mars 1976, le bureau de vente du COJO est ouvert de 9 h à 19 h, du lundi au vendredi. Dix guichets sont ouverts au public. À compter de cette date, ce comptoir est l'unique endroit au Canada et à l'étranger où les acheteurs peuvent se procurer des titres provisoires.



Tableau E
Ventes des billets d'entrée
par sport et par période

Sports et cérémonies	Préventes internationales au 31/12/75 (Étapes I et II)	Préventes canadiennes totales au 31/12/75	Ventes par le bureau central du 1/3/76 au 15/5/76	Total des billets écoulés en période de prévente	Ventes par Eaton du 7 juin à la veille de la compétition	Ventes cumulatives à la veille de chaque compétition	Ventes aux guichets pendant les Jeux	Total global ⁸	Ventilation du total global (%)
CO	28 494	13 295	16 128	57 917	3 410	61 327	2 154	63 481	1,9
AT	325 679	266 406	47 430	639 515	81 949	721 464	114 727	836 191	25,4
AV	30 051	27 511	5 230	62 792	6 811	69 603	9 000	78 603	2,4
BB	65 024	56 020	14 122	135 166	18 101	153 267	18 782	172 049	5,2
BO	52 591	36 478	7 730	96 799	12 194	108 993	29 727	138 720	4,2
CA	21 079	25 485	3 343	49 907	8 712	58 619	7 642	66 261	2,0
CY	18 816	14 597	895	34 308	2 307	36 615	1 988	38 603	1,2
ES	11 327	10 310	827	22 464	3 635	26 099	4 155	30 254	,9
FB	67 061	131 577	23 354	221 992	154 076	376 068	271 362	647 430	19,7
GY	66 076	80 833	10 535	157 444	8 531	165 975	12 515	178 490	5,4
HA	15 765	11 220	1 851	28 836	2 456	31 292	4 472	35 764	1,1
HB	6 538	16 430	3 964	26 932	14 263	41 195	20 920	62 115	1,9
HO	45 023	39 792	8 109	92 924	15 615	108 539	25 599	134 138	4,1
JU	17 588	19 836	5 501	42 925	14 418	57 343	18 797	76 140	2,3
LU	23 671	18 363	4 459	46 493	5 233	51 726	6 795	58 521	1,8
NA	99 096	79 216	7 415	185 727	16 895	202 622	27 493	230 115	7,0
PM	2 681	5 002	1 302	8 985	1 129	10 114	1 556	11 670	,3
SE	45 502	62 213	22 989	130 704	27 039	157 743	29 620	187 363	5,7
TI	3 630	3 323	907	7 860	936	8 796	1 663	10 459	,3
TA	4 524	3 120	973	8 617	1 156	9 773	2 240	12 013	,4
VB	49 603	54 021	12 405	116 029	15 884	131 913	14 632	146 545	4,5
YA	1 068	2 085	456	3 609	172	3 781	5 292	9 073	,3
CC	28 418	12 164	13 752	54 334	7 846	62 180	2 173	64 353	2,0
Total	1 029 305	989 297	213 677	2 232 279	422 768	2 655 047	633 304	3 288 351	100
Répartition des ventes (%)	31,4%	=30,0% +30,0%	+6,5%	=67,9%	+12,8%	=80,7%	+19,3%	=100%	

⁸ Y compris les billets pour les 21 épreuves contremandées, vendus jusqu'au désistement des pays en cause.

Un personnel formé à cet effet assure la réception et la livraison des commandes. Les clients consultent sur place les listes des catégories de billets disponibles pour les diverses épreuves et s'adressent aux préposés aux renseignements en ce qui concerne les billets restants.

Le bureau de vente du COJO ferme le 14 mai 1976 pour ne rouvrir que

le 7 juin afin de permettre aux titulaires de titres provisoires qu'il a délivrés lui-même d'entrer en possession de leurs billets.

Ventes postales

Comme le bureau de vente du COJO est désormais le seul endroit au Canada où l'on puisse se procurer des billets, la Billetterie décide de recevoir les commandes postales, puis de les exécuter suivant l'ordre d'arrivée. Les Montréalais sont invités à se présenter au comptoir de vente plutôt que de recourir au service postal, qui est plus lent.

Le service postal est accessible aussi aux étrangers.

Ventes de billets pour les cérémonies d'ouverture et de clôture

Soucieux de répartir équitablement les billets d'entrée pour les cérémonies d'ouverture et de clôture, le COJO décide d'établir une sorte de loterie, dont le principe est simple. Les demandes reçues par la poste font l'objet d'un tirage au sort; les gagnants ont droit à l'achat de deux billets pour l'ouverture ou pour la clôture des Jeux.

Pour cette loterie, le territoire canadien est divisé en quatre régions: Québec, Ontario, Est et Ouest. Cette

Tableau F
Ventes des billets d'entrée pour les Jeux de la XXI^e Olympiade
par sport et pour l'ouverture et la clôture

Sports et cérémonies	Billets imprimés	Billets non mis en vente	Billets destinés à la vente au public	Billets imprimés pour les épreuves contremandées	Reste à vendre	Billets vendus (épreuves contremandées comprises)	Billets vendus pour les épreuves contremandées	Total global ⁸	Coefficient de vente (%)
CO	76 433	10 909	65 524	—	65 524	63 481	—	63 481	96,9
AT	1 146 495	134 010	1 012 485	—	1 012 485	836 191	—	836 191	82,6
AV	240 320	8 416	231 904	29 052	202 852	78 603	7 588	71 015	35,0
BB	214 335	35 049	179 286	11 922	167 364	172 049	10 528	161 521	96,5
BO	150 793	4 012	146 781	—	146 781	138 720	—	138 720	94,5
CA	240 320	9 312	231 008	—	231 008	66 261	—	66 261	28,7
CY	46 253	7 238	39 015	—	39 015	38 603	—	38 603	98,9
ES	44 838	13 284	31 554	—	31 554	30 254	—	30 254	95,9
FB	1 357 760	117 752	1 240 008	240 352	999 656	647 430	48 937	698 493	59,9
GY	207 876	28 788	179 088	—	179 088	178 490	—	178 490	99,7
HA	46 342	8 891	37 451	—	37 451	35 764	—	35 764	95,5
HB	107 985	18 847	89 138	—	89 138	62 115	—	62 115	69,7
HO	410 172	37 548	372 624	124 208	248 416	134 138	30 321	103 817	41,8
JU	95 112	12 564	82 548	—	82 548	76 140	—	76 140	92,2
LU	64 126	3 704	60 422	—	60 422	58 521	—	58 521	96,9
NA	299 776	60 949	238 827	—	238 827	230 115	—	230 115	96,4
PM	62 971	1 218	61 753	—	61 753	11 670	—	11 670	18,9
SE	257 353	29 711	227 642	—	227 642	187 363	—	187 363	82,3
TI	22 000	—	22 000	—	22 000	10 459	—	10 459	47,5
TA	20 160	600	19 560	—	19 560	12 013	—	12 013	61,4
VB	176 444	28 408	148 036	4 246	143 790	146 545	3 804	142 741	99,3
YA	18 336	1 552	16 784	—	16 784	9 073	—	9 073	54,0
CC	76 433	10 909	65 524	—	65 524	64 353	—	64 353	98,2
Total	5 382 633	583 671	4 798 962	409 780	4 389 182	3 288 351	101 178	3 187 173	72,6

⁸ Billets remboursables non compris

CO Cérémonie d'ouverture
CC Cérémonie de clôture

division réduit au minimum les frais de l'opération et facilite le contrôle et la distribution des billets aux gagnants.

On accorde 45 000 billets d'entrée pour le tirage au sort, soit 22 896 pour la cérémonie d'ouverture et 22 104 pour la cérémonie de clôture. La répartition des billets repose sur un pourcentage établi en fonction des billets écoulés dans chacune des quatre régions à la première étape de la vente.

Le COJO prend toutes les mesures que nécessite le maximum de sécurité dans le transport et le transfert des cartes qu'on lui adresse en vue d'une participation au tirage.

Le COJO fait appel aux Postes canadiennes. Peu d'organismes peuvent rejoindre autant de gens que le ministère des Postes.

De façon générale, le concours se déroule selon les objectifs fixés au départ, mais, disons-le, le projet s'avère plus onéreux qu'on ne l'avait prévu. Les frais de promotion et de publicité sont particulièrement élevés. L'initiative du COJO n'atteint pas son but, la réponse du public étant insuffisante. Sur 22 896 gagnants, seulement 16 168 réclament le droit d'acheter leurs deux billets pour la cérémonie d'ouverture et 13 752 leurs billets pour la clôture.

Résultat de la prévente

L'écoulement des billets, en période de prévente, est plutôt lent au Canada comme à l'étranger. Le 8 mai 1976, après que les billets ont été mis sur le marché, seulement 46,5 % ont trouvé preneurs. Comment expliquer ce

manque d'enthousiasme? La presse mondiale s'interroge encore sur la tenue des Jeux à Montréal, les chantiers connaissent des difficultés et certains journalistes répandent des pronostics peu encourageants.

Or, il faut, tout au moins, vendre 70 % des billets offerts au public. À la mi-mai, la direction de la Billetterie lance une dernière campagne publicitaire pour amener les gens à ses guichets lorsque la vente s'ouvrira de nouveau, le 7 juin, c'est-à-dire 39 jours avant les Jeux.



Promotion: 1er juin au 15 juillet 1976

Cette dernière campagne publicitaire s'adresse à la faculté d'enthousiasme du grand public. Il faut susciter de l'intérêt chez les Canadiens pour certains sports. On sait déjà qu'en Amérique du Nord l'aviron, le canoë, le football et le hockey pourraient attirer peu d'assistance. Les compétitions d'athlétisme ayant lieu en matinée ne feraient guère mieux. On s'attend aussi à une mévente des places debout.

Par un phénomène de psychose collective, le public s' imagine que tous les bons billets sont vendus. Il faut le déromper. On réunit les invendus puis on publie les quantités de billets disponibles pour chaque sport. L'opération réussit, les faits sont complètement rectifiés. Puis il y a ruée vers tous les points de vente.

Promotion de la vente aux guichets durant les Jeux

La méthode est simple. Il s'agit de faire savoir de jour en jour que les billets pour chaque épreuve invendus la veille seront mis en vente aux guichets le jour même, dans la ville et au lieu de la compétition.

La campagne de promotion s'amorce par des annonces quotidiennes dans deux journaux montréalais, — l'un francophone et l'autre anglophone — et par la reprise de ces annonces dans des périodiques régionaux. L'information est communiquée dans les pages du sport.

L'information quotidienne sur les billets disponibles est en même temps un rappel du calendrier des compétitions. Les résultats sont spectaculaires; du 7 juin au 1er août 1976, 633 304 billets sont vendus dans l'ensemble des villes touchées par les Jeux.

En 40 jours, 1 056 072 billets achetés! Le total des billets écoulés dans 80 pays étrangers et dans tout le Canada pendant l'année de prévente s'élève à 2 232 279. C'est dire que le tiers des ventes globales s'est fait entre le 7 juin et le 1er août 1976.

L'engouement du public pour les Jeux olympiques de Montréal se révèle tardivement et brusquement. C'est au



lendemain des répétitions générales, entre le 26 et 29 juin, que le public prend enfin conscience de l'ampleur de l'événement et qu'il y souscrit sans réserve. La fièvre olympique se propage à travers le Canada. La campagne publicitaire de dernière heure a joué, sans aucun doute, le rôle de catalyseur.

Résultat de la vente des billets

L'annulation d'épreuves et les changements d'horaires qu'elle entraîne compliquent singulièrement le travail de la Billetterie. Les remboursements de billets n'ont pas été prévus à cette échelle; rien n'a été planifié pour ces circonstances sans précédent; 101 178 billets écoulés pendant la prévente avaient trait aux épreuves qui seraient annulées. La Billetterie doit, en pleine période d'affluence aux guichets, improviser une méthode de remboursement pour satisfaire les spectateurs lésés, sans gêner l'organisation normale de la vente. La direction de la Billetterie annonce, par le truchement de la presse et de la radio, que les détenteurs de billets pour les épreuves supprimées peuvent être remboursés à certaines conditions:

- a) si l'épreuve est annulée;
- b) si un seul match se dispute au cours d'un programme double;
- c) si deux matches sont annulés pour trois ou plus qui figuraient au programme de la journée.

Les tableaux E et F ventilent la vente de billets par sport et par période de vente. Le premier comprend les billets des compétitions contremandées qui ont été vendus avant l'annonce officielle de l'annulation.

Conclusion

Compte tenu des 21 épreuves annulées et des 101 178 billets écoulés en période de prévente, le nombre des billets vendus a atteint le chiffre de 3 187 173, dépassant ainsi de 4 % les prévisions établies en 1973 par la direction de la Billetterie. Quant aux revenus bruts et nets, ils ont été supérieurs de 38,5 % à ce que l'on avait escompté.

L'accréditation compte parmi les tâches les plus complexes de l'organisation des Jeux. Certes, Montréal peut profiter de l'expérience des comités organisateurs précédents, mais cela exige quand même, dans la pratique, un travail monumental.

Il faut compter avec la diversité des privilèges, la rigueur des règles du Comité international olympique (CIO), la subtilité des catégories de bénéficiaires, l'attribution et le contrôle des cartes d'accréditation.

On devra identifier plus de cent mille personnes et leur délivrer un document faisant foi de leur qualité ou de leur fonction : athlètes, officiels, membres du CIO, des comités nationaux olympiques (CNO) et des fédérations internationales sportives (FIS), journalistes, le personnel du COJO, des forces de sécurité, ainsi que fournisseurs et concessionnaires.

Les points d'accès aux lieux de compétition et à leurs annexes seront contrôlés : 27 lieux de compétition ; 76 aires d'entraînement en 41 endroits différents ; le Camp Jeunesse ; les Villages olympiques (Montréal, Kingston et Bromont) ; les centres de presse ; le quartier général des forces de l'ordre ; les locaux administratifs du COJO.

Les Statuts du CIO

Les règlements du CIO classent irrévocablement les tribunes réservées à la famille olympique. Il faut donc en identifier clairement les membres.

À Montréal, les cartes d'accréditation comportent trois grandes catégories :

1. Famille olympique. — Officiels du CIO, des FIS, des CNO et leurs invités, dignitaires, cadres supérieurs du COJO, attachés et chefs de mission, journalistes, athlètes et officiels des équipes, officiels attachés aux sports, délégations du Camp Jeunesse, observateurs des Jeux de Moscou, de Lake Placid, d'Innsbruck et de Munich.
2. Personnel. — Effectifs du COJO, de l'Organisme de radio-télévision des Olympiques (ORTO) et des firmes privées parties à un contrat avec le COJO.
3. Sécurité. — Gendarmerie royale du Canada, ministère de la Défense nationale, Sûreté du Québec, Police

provinciale de l'Ontario et polices des municipalités touchées par les Jeux.

L'accréditation se déroule simultanément pour les trois catégories et donne lieu à trois types de carte :

1. Les cartes de la famille olympique, qui sont remplies par le COJO ou envoyées en blanc aux organisations olympiques. Dans le dernier cas, elles servent de passeports olympiques, sauf pour la presse. Une fois acceptées par le ministère fédéral de l'Immigration, ces cartes constituent, en effet, des documents officiels permettant l'entrée au Canada et le séjour durant les Jeux. Elles sont validées à Montréal à l'arrivée, après vérification de l'identité des porteurs.
2. Les cartes d'identité du personnel, qui sont remplies et délivrées par le COJO.
3. Les cartes d'identité de la Sécurité, qui sont remplies et délivrées par ce service.

Le Comité principal de la sécurité publique aux Jeux olympiques (CPSPJO) a droit de regard sur toutes les catégories.

La direction de l'Accréditation suit fidèlement les règlements du CIO pour l'élaboration et la production des cartes. En ce qui touche la codification, l'attribution et la distribution, elle collabore étroitement avec la Sécurité et l'Immigration canadienne.

Les auteurs du système d'accréditation doivent s'acquitter de deux tâches qui, à première vue, peuvent prêter à confusion. C'est que, pour la codification, ils doivent tenir compte du grand nombre des catégories, et que la reconnaissance de la catégorie, de ses privilèges et de ses limitations doit être immédiate.

Du début de 1974 à la fin de 1975, la direction générale des Services étudie le système d'accréditation du personnel du COJO et des entreprises privées afin de déterminer les formats et les couleurs des cartes. En janvier 1976, le COJO, voulant accélérer les décisions à l'approche des Jeux, nomme un coordonnateur des opérations. Chaque direction générale délègue un représentant, qui devra œuvrer en liaison étroite avec le centre de coordination. Cette mesure entre en vigueur le 4 février 1976.

Dès le début de mars, les représentants des directions générales ébauchent un premier plan. En avril, une directive provisoire est soumise à l'approbation du COJO. Les mesures de sécurité et leurs impératifs, outre l'accumulation du travail de dernière heure, retardent au 17 mai l'approbation et l'application de cette directive.

L'accréditation de la famille olympique

Le tiers environ des accrédités, soit 29 554 personnes, appartient à la famille olympique. Comme toutes les cartes d'accréditation, celle de la famille olympique est imprimée sur un papier filigrané semblable au papier monnaie.

Pour situer d'emblée les fonctions des titulaires des cartes et leurs privilèges, on recommande un code de sept couleurs : blanc, bleu, brun, jaune, rose, vert et magenta. Les caractéristiques du papier amènent cependant le COJO à modifier quelque peu le choix des couleurs.

La marche à suivre

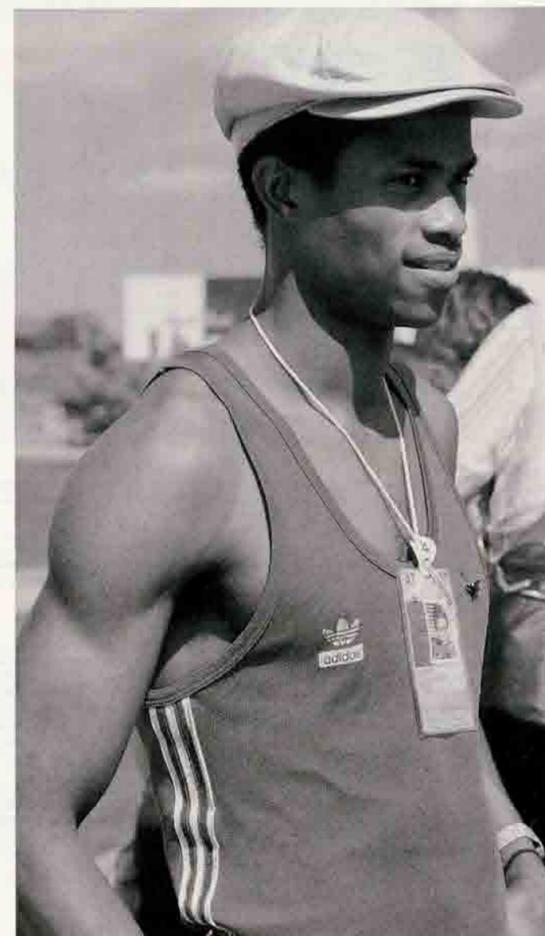
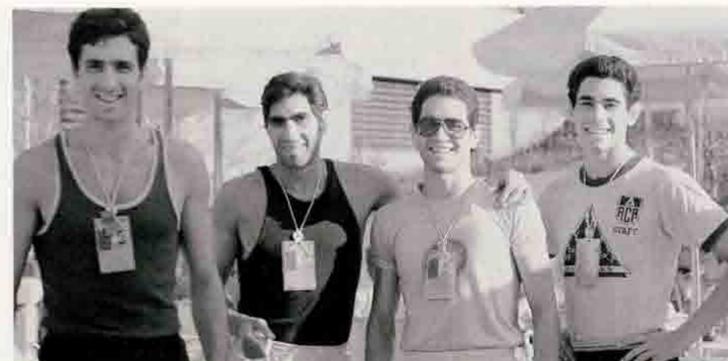
En principe, les CNO et les FIS doivent faire connaître leurs besoins avant le 7 mai 1976. La direction générale des Sports, touchée au premier chef par ces renseignements, doit transmettre ceux-ci à la direction de l'Accréditation. Le 17 mai 1976, 118 CNO ont répondu.

Afin de prévenir les aléas du courrier international, on conclut une entente avec le gouvernement canadien. Celui-ci organisera un transport spécial, par l'intermédiaire des Forces canadiennes, via Ottawa. De là, les cartes partiront pour l'étranger ; elles seront adressées directement aux agents de l'État, qui les distribueront.

Aussitôt parvenues aux CNO et aux FIS, les cartes sont réparties ; il faut que les noms des titulaires aient été communiqués au gouvernement canadien quinze jours avant l'arrivée de ceux-ci au Canada. C'est à cette condition que l'Immigration canadienne accepte la carte comme document de voyage tenant lieu de passeport.

Les catégories A, B, C, D et F comportent ce privilège.

Un groupe de la direction se rend à Ottawa pour accréditer les membres du corps diplomatique. À compter du 16 juillet, il exerce cette fonction à l'hôtel Reine Élisabeth, à Montréal, auprès du corps diplomatique et des invités. Les membres du CIO reçoivent leurs cartes à Lausanne, le 25 mars 1976. Le directeur de l'Accréditation fait le voyage pour les leur remettre en mains propres.





Titulaires

Membres du CIO accompagnés d'un membre de leurs familles.

Privilèges

Accès à la tribune A dans tous les lieux de compétition, aux lieux d'entraînement, aux zones résidentielles et internationales des Villages olympiques, aux bureaux de l'ORTO et aux centres de presse. Stationnement réservé.

Titulaires

Membres du conseil d'administration et du comité de gestion du COJO accompagnés d'un membre de leurs familles.

Privilèges

Accès à la tribune COJO dans tous les lieux de compétition, aux lieux d'entraînement, aux zones résidentielles et internationales des Villages olympiques, aux bureaux de l'ORTO et aux centres de presse. Stationnement réservé.



Titulaires

Présidents et secrétaires généraux des CNO accompagnés d'un invité; présidents, secrétaires généraux et deux délégués techniques de chaque FIS, accompagnés d'un invité, membres des commissions mixtes CIO-CNO et CIO-FIS, accompagnés d'un invité; un délégué de chacune des villes olympiques suivantes: Innsbruck, Lake Placid, Moscou et Munich.

Privilèges

Accès à la tribune B dans tous les lieux de compétition, aux lieux d'entraînement et aux zones résidentielles et internationales des Villages olympiques. Stationnement réservé.

Titulaires

Attachés olympiques et chefs de mission.

Privilèges

Accès à la tribune C dans tous les lieux de compétition, aux lieux d'entraînement et aux zones résidentielles et internationales des Villages olympiques. Stationnement réservé.



Titulaires

Détenteurs du diplôme olympique, médaillés d'or canadiens, administrateurs de l'AOC.

Privilèges

Accès à la tribune C dans tous les lieux de compétition et aux lieux d'entraînement. Stationnement réservé.

Titulaires

Invités des FIS et des CNO en nombre variant, pour les CNO, selon l'importance de leurs délégations (une carte pour 20 concurrents). La carte est transmissible et porte les sigles CNO/NOC ou FIS/ISF ainsi que le nom du pays dans l'espace réservé habituellement à la photographie.

Privilèges

Accès à la tribune C dans tous les lieux de compétition et aux lieux d'entraînement. Stationnement réservé.



Titulaires

Membres des jurys, juges et officiels techniques internationaux.

Privilèges

Accès à la tribune D du Stade olympique, aux lieux de compétition et aux lieux d'entraînement du sport auquel le titulaire est affecté, ainsi qu'aux zones internationales des Villages olympiques.

Titulaires

Membres de la presse écrite.

Privilèges

Accès à la tribune E dans tous les lieux de compétition et aux lieux d'entraînement si la carte n'est pas codée ou si elle comporte un symbole particulier pour les photographes ou le signe Tech, accès aux zones internationales des Villages olympiques et aux centres de presse.



Titulaires

Membres de la presse parlée.

Privilèges

Accès à la tribune E dans tous les lieux de compétition et aux lieux d'entraînement si la carte n'est pas codée ou si elle comporte un symbole particulier pour les photographes ou le signe Tech ou ORTO. N.B. Cette carte peut également comporter une indication de lieu, par exemple « Bassin olympique - 006 », ce qui limite l'accès à ce seul lieu. Dans tous les cas, cette carte assure l'accès aux zones internationales des Villages olympiques et aux centres de presse.

Titulaires

1 Concurrents et officiels des équipes (carte codée).
2 Adjoints aux chefs de mission (sans code) et officiels de certaines catégories, tels les infirmiers, les masseurs, etc. (sans code)

Privilèges

1 Accès à la tribune F du Stade olympique, ainsi qu'aux lieux de compétition et d'entraînement du sport auquel le titulaire est affecté.
2 Accès à la tribune F dans tous les lieux de compétition et aux lieux d'entraînement. N.B. Les titulaires de cette carte ont également accès aux zones résidentielles et internationales des Villages olympiques.



Titulaires

Officiels de soutien (carte codée).

Privilèges

Accès à la tribune D dans les lieux de compétition et aux lieux d'entraînement du sport auquel le titulaire est affecté, ainsi qu'à ses zones d'activité.

Titulaires

Familles des concurrents du yachting à Kingston; propriétaires de chevaux à Bromont; invités des participants au Camp international de la jeunesse et, à Montréal, officiels dont il est fait état à la règle 47 des Statuts olympiques sur l'allocation des places réservées.

Privilèges

Accès, selon le code, au bassin de yachting de Kingston, aux écuries de Bromont, à la zone résidentielle du Camp international de la jeunesse et aux lieux d'entraînement situés à Montréal.



Titulaires

Invités du COJO; ambassadeurs au Canada; consuls invités aux compétitions qui ont lieu dans les villes où ils sont en poste; le premier ministre du Canada et un membre de sa famille; premiers ministres des provinces canadiennes et un membre de leurs familles; maires d'Innsbruck, Lake Placid, Moscou et Munich accompagnés d'un membre de leurs familles; maires de Bromont, Joliette, Kingston, L'Acadie, Ottawa, Québec, Sherbrooke et Toronto, accompagnés d'un membre de leurs familles.

Privilèges

Accès à la tribune G dans tous les lieux de compétition et aux lieux d'entraînement, sur billets de faveur. Stationnement réservé.

Titulaires

Participants au Camp international de la jeunesse.

Privilège

Accès à ce camp.



Titulaires

Observateurs techniques des futurs comités organisateurs olympiques ou autres (carte du type « employé » comportant ou non un code de sport, une pastille de couleur ou l'estampille VO).

Privilèges

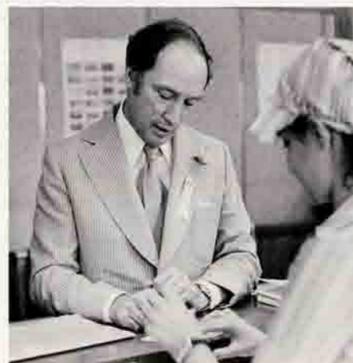
Accès à tous les lieux de compétition et d'entraînement sous certaines réserves (sans code); accès aux lieux où se pratique le sport désigné par le code; accès, selon la couleur de la pastille, aux endroits suivants: aires de compétition (pastille rouge), locaux des athlètes (pastille verte), secrétariats des sports (pastille grise), centres de presse (pastille bleue); accès aux zones internationales des Villages olympiques si l'estampille VO apparaît au verso. Stationnement réservé.

La validation

Les formalités de validation sont, d'une manière générale, les mêmes pour tous les membres de la famille olympique. À l'arrivée, au centre de validation, le titulaire présente sa carte. Après vérification sur la liste, la Sécurité contrôle l'identité. Alors le sceau de validation est apposé. On détache un des trois volets de la carte, qui est destiné aux archives. Les deux autres sont pliés, codés, scellés par deux œillets dans un étui de plastique et remis au titulaire. En cas d'inexactitudes, de ratures ou de photographies douteuses, on doit refaire la carte suivant le même processus de contrôle.

Pour faciliter les opérations, chaque service du COJO responsable d'une catégorie appartenant à la famille olympique, affecte des employés aux différents centres de validation. La direction de l'Accréditation affecte à chaque centre un préposé aux cas d'espèces.

Les centres de validation se trouvent aux endroits suivants: hôtel Reine Élisabeth, Centre olympique de yachting de Kingston, Centre équestre olympique de Bromont, Village olympique, centre principal de presse, hôtel Sheraton Mont-Royal, Camp international de la jeunesse.



Même le premier ministre du Canada doit remplir les formalités de l'accréditation . . .

L'accréditation du personnel du COJO et des entreprises privées

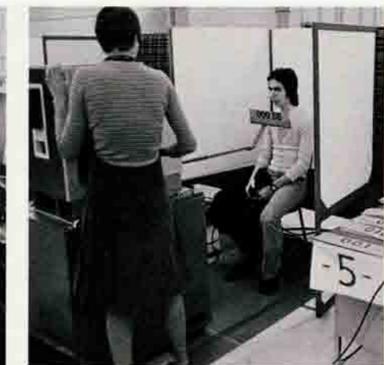
Le COJO a devant lui une tâche énorme. Il doit engager, en avril 1976, quelque 22 000 employés d'appoint. Il faut les accréditer entre le 1er juin et le 15 juillet. À ce nombre s'ajoutent 800 employés permanents et 12 000 employés des entreprises privées qui prêtent leurs services au COJO. Celui-ci loue au centre-ville un immense local, le Palais du Commerce, où se tiennent habituellement des expositions et des foires commerciales. On s'y installera pour recevoir les candidats, les sélectionner et les accréditer. On prévoyait en accréditer 300 par jour, mais cette

cadence ne peut être maintenue en raison de changements de dernière heure. On trouve pourtant le moyen d'accélérer le rythme, d'autant que la haute direction du COJO décide, avec préavis d'une semaine, de mettre la carte d'accréditation en vigueur dès le 17 juin. Il importe au plus haut point, en effet, pour des raisons de sécurité, que chacun ait sa carte d'accréditation, puisque le personnel des unités d'opérations (UNOP) fait une entrée massive le 21 juin et que les effectifs des fournisseurs et des concessionnaires passent de 12 000 à 18 000.

En outre, des renseignements incomplets ou erronés de la part des

candidats obligent à refaire 30% des dossiers. La direction de l'Accréditation allonge son horaire de travail et engage 30 surnuméraires pour pallier les défaillances de l'équipement informatique. Ses services travaillent de 8 h à 24 h, sept jours par semaine. On avait prévu un rythme d'accréditation de 300 personnes par jour, et il en vient 1 500. Les 15 caméras doivent fonctionner à une cadence trop rapide, si bien que quelques-unes se dérèglent.

Il a fallu deux mois pour accréditer les 15 000 premières personnes; or, en un mois et demi on délivre les 26 000 cartes qui restent.



Les couleurs et les catégories

La couleur de la carte indique la catégorie à laquelle appartient l'employé:
 carte rouge: employé du COJO dont les fonctions exigent un accès illimité;
 carte verte: employé du Village olympique;
 carte bleue: employé de la direction générale des Communications, ainsi que certains employés de la Technologie;
 carte grise: fournisseurs et concessionnaires, ainsi que certains employés;
 carte orange: tout autre employé.

- Au recto**
- Une photo de 4,5 cm x 6, imprimée dans la partie supérieure de la carte.
 - Sous la photo, un symbole indiquant les lieux dont l'accès est permis, le cas échéant.
 - Sous le symbole, les nom et prénom de la personne.
 - La fonction.
 - Le sigle COJO, de chaque côté de la photo, en plus du chiffre 76 dans la bande supérieure, entre l'emblème et l'inscription COJO 76, le tout en filigrane.
- Au verso**
- Le numéro d'assurance sociale ou du passeport
 - La nationalité
 - Le sexe
 - La taille
 - Le poids
 - La date de naissance
 - La couleur des yeux
 - La couleur des cheveux
 - Le nom du service, de l'entreprise
 - La signature du titulaire
 - Le numéro de contrôle de la carte
 - La signature du secrétaire du COJO.

Le numéro de contrôle de la carte est de cinq chiffres, précédés d'une lettre:
 C. carte rouge
 V. carte verte
 P. carte bleue
 F. carte grise
 E. carte orange
 La carte d'employé donne accès aux gradins mais ne permet pas au titulaire d'y prendre place.



Titulaires
 Personnes ayant un statut particulier par leurs fonctions au COJO. La délivrance de cette carte est sujette à révision.

Privilège
 Accès illimité.



Titulaires
 Membres du personnel permanent affectés exclusivement à la zone internationale du Village olympique: employés du COJO, contractants, militaires non assignés à la sécurité, bénévoles et concessionnaires.

Privilège
 Accès à la zone internationale du Village olympique.



Titulaires
 Membres du personnel permanent affectés exclusivement au Village olympique: employés du COJO, contractants, militaires non assignés à la sécurité, bénévoles et concessionnaires.

Privilège
 Accès aux zones résidentielle et internationale du Village olympique.



Titulaires
 Membres du personnel du COJO au service de la presse parlée et de l'ORTO.

Privilèges
 Accès illimité (sans code); accès au lieu déterminé par le numéro du lieu (code); accès au lieu pour le sport indiqué (code). Les pastilles de couleur servent à contrôler aussi l'accès aux lieux suivants: aires de compétition (pastille rouge), locaux des athlètes (pastille verte), secrétariats des sports (pastille grise). Accès au Village olympique si l'estampille VO apparaît au verso.



Titulaires
 Membres du personnel du COJO au service de la presse écrite.

Privilèges
 Accès illimité (sans code); accès au lieu déterminé par un numéro (code); accès au lieu pour le sport indiqué (code). Les pastilles de couleur servent à contrôler aussi l'accès aux lieux suivants: aires de compétition (pastille rouge), locaux des athlètes (pastille verte), secrétariats des sports (pastille grise). Accès au Village olympique si l'estampille VO apparaît au verso.



Titulaires
 Membres du personnel du COJO, bailleurs et leurs employés, bénévoles, militaires non affectés à la sécurité, certains contractants.

Privilèges
 Accès illimité (sans code); accès à tel lieu indiqué par un numéro (code); accès à tel lieu pour tel sport (code); accès à tel lieu pour un ou deux sports (code); accès avec autorisation spéciale (symbole XXX). Les pastilles de couleur servent aussi à contrôler l'accès aux lieux suivants: aires de compétition (pastille rouge), locaux des athlètes (pastille verte), secrétariats des sports (pastille grise), centres de presse (pastille bleue). Accès au Village olympique si l'estampille VO apparaît au verso.



Titulaires
 Fournisseurs, concessionnaires, certains membres des services municipaux et gouvernementaux.

Privilèges
 Accès illimité (sans code); accès au lieu indiqué par un numéro (code); accès avec autorisation spéciale (symbole XXX). Les pastilles de couleur servent à contrôler aussi l'accès aux lieux suivants: aires de compétition (pastille rouge), locaux des athlètes (pastille verte), secrétariats des sports (pastille grise), centres de presse (pastille bleue). Accès au Village olympique si l'estampille VO apparaît au verso.



Titulaires
 Membres des forces de sécurité et du Comité principal de la sécurité publique aux Jeux olympiques (CPSPJQ).

Privilège
 Accès contrôlé si le titulaire est aussi en possession d'une carte d'identité délivrée par son service d'ordre et s'il est affecté à ce lieu.

OUV-CLO

Symbole qui peut être apposé sur toute carte et qui désigne les participants aux cérémonies officielles d'ouverture et de clôture.

Les symboles spéciaux

La carte orange peut, dans certains cas, porter un symbole alphabétique, numérique ou alphanumérique particulier. Pour certains employés, titulaires de cartes orange, bleues ou grises, il peut être nécessaire d'entrer souvent au Village olympique pour leur travail. Leurs cartes portent alors un sceau qui leur permet d'entrer au Village sans avoir à se procurer un laissez-passer au bureau d'admission.

Les cartes sans symboles

Une carte sans symbole assure l'accès à tous les lieux de compétition et d'entraînement.

L'accréditation des forces de sécurité

Les forces de sécurité procèdent elles-mêmes à l'accréditation de leurs 30 000 membres disséminés dans tout le territoire canadien. Chaque service

des forces de sécurité (Gendarmerie royale du Canada, ministère de la Défense nationale, Sûreté du Québec, Police provinciale de l'Ontario et polices des municipalités touchées par les Jeux) délivre ses propres cartes. La photographie est omise, mais la carte porte en surimpression *SÉCURITÉ* et *SECURITY*. En outre, le porteur doit présenter sa carte d'identité personnelle aux contrôleurs d'accès. Les directives sont nettes: les membres de la Sécurité doivent, pour se rendre aux lieux auxquels ils sont affectés, passer par la porte qui leur est désignée par l'officier en chef. Exception est faite pour les agents ou les militaires qui escortent un dignitaire ou un membre du CIO.

Le contrôle des points d'accès

Dans chaque lieu de compétition, les zones suivantes doivent être contrôlées:

- l'aire de compétition;
- les locaux des athlètes;
- le secrétariat du sport;
- le centre auxiliaire de presse.

Le contrôle interne de ces zones relève de l'unité d'opérations.

Dans tout lieu de compétition, une couleur s'associe à chacune des zones suivantes:

- zone I, aire de compétition: rouge;
- zone II, locaux des athlètes: vert;
- zone III, secrétariat du sport: gris;
- zone IV, centre auxiliaire de presse: bleu.

Les directeurs des compétitions sélectionnent le personnel ayant le privilège d'accès aux zones I, II et III; le chef de presse assure cette fonction pour la zone IV.

Le directeur de l'unité d'opérations, de concert avec l'officier commandant de la Sécurité et le gérant des services, établit les mesures à prendre pour surveiller l'accès à ces zones.

Recherchant un contrôle plus rigoureux, le COJO décide de compléter la liste des symboles par une série de pastilles de couleur. Apposées sur les cartes orange, bleues et grises des employés, elles leur permettent de faire leur travail en des zones auxquelles ils n'ont pas accès habituellement: aires de compétition, locaux des athlètes, secrétariats des sports, centre principal et centres auxiliaires de presse. Les pastilles rouges, vertes et grises sont distribuées par les directeurs des compétitions; la pastille bleue, par le chef de presse.

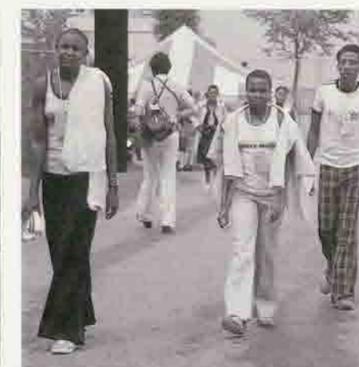
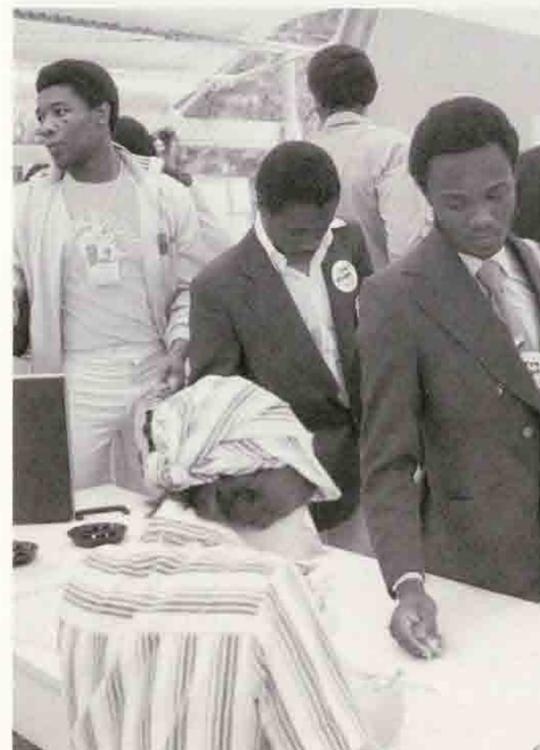
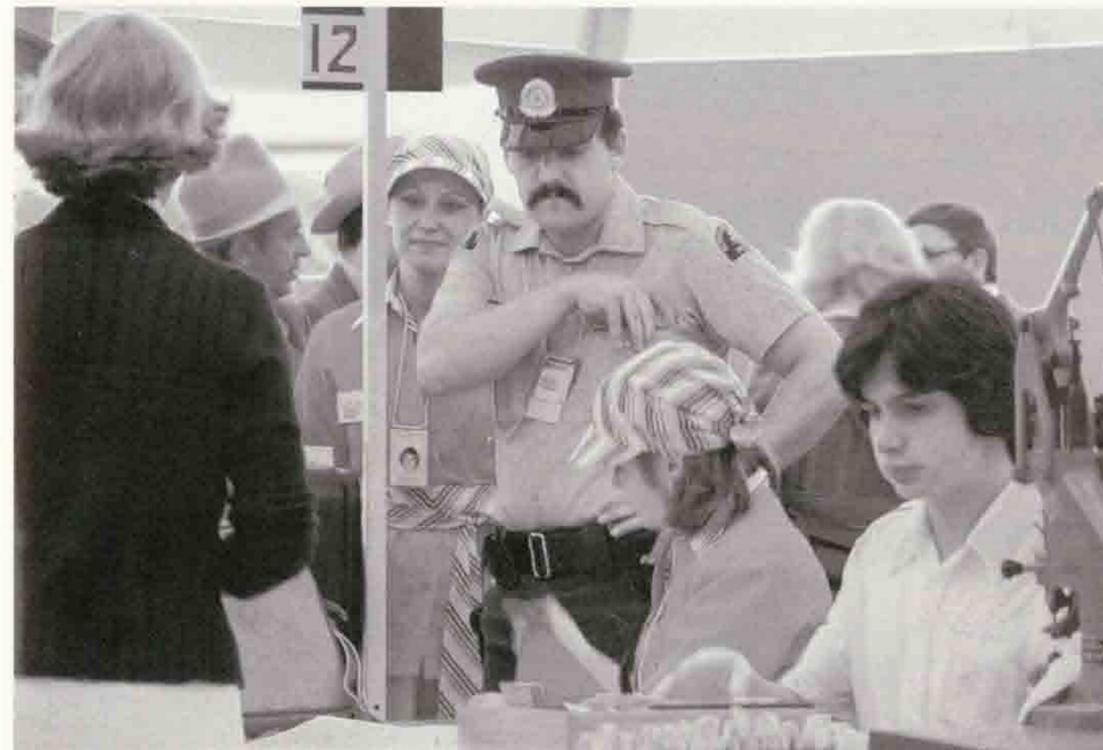
Huit cents contrôleurs surveillent tous les accès aux lieux de compétition. Le Stade olympique en emploie 234. Quant aux entrées du Village olympique, elles sont placées sous la surveillance des forces de l'ordre.

La majorité des contrôleurs sont des élèves et des étudiants et n'ont reçu qu'une formation de quelques semaines. À la répétition générale, fin juin, on se rend compte qu'ils n'ont pas parfaitement assimilé les symboles et leurs combinaisons, ce qui crée des incidents et des retards. Des ouvriers appartenant à différents corps de métier se voient refuser l'entrée et ne peuvent se rendre au travail. Des techniciens de l'ORTO, en possession de cartes chartreuse, sont confondus avec les porteurs de cartes vertes, etc. Début juillet, les chefs de service, les contre-maîtres et les contrôleurs se réunissent pour chercher une solution pratique. On décide de faire établir au plus tôt des affiches illustrant les diverses cartes, leurs couleurs et leurs symboles propres à chacun des lieux. Une équipe de six employés, collaborant avec la direction générale des Services, exécute cette affiche en un temps record. Le 16 juillet, veille de l'ouverture des Jeux, des exemplaires sont distribués aux contrôleurs, qui y trouveront une aide précieuse.

Remarques

Le COJO estime opportun d'attirer l'attention sur certaines précautions à prendre pour éviter les substitutions de cartes. Comme la carte d'employé n'était pas scellée par des œillets, il était facile de la remplacer par une carte moins restrictive. Une carte plastifiée aurait sûrement mieux déjoué les resquilleurs.

Quant à la codification, le nombre des couleurs attribuées au personnel pourrait être réduit à deux: une pour les employés du COJO et une autre pour les employés des entreprises privées (qui seraient désignées). Et dans tous les cas, on spécifierait les fonctions des titulaires.



L'organisation des Jeux olympiques exige des méthodes de gestion saines et sûres. Il faut en effet mettre sur pied, en un temps très court, une entreprise qui sera appelée à connaître un développement rapide. Pour les Jeux de 1976, par exemple, on a estimé que le COJO se classait, pour l'importance de ses effectifs, au cent cinquantième rang environ des sociétés nord-américaines.

Les tâches administratives qui incombent aux organisateurs montréalais sont donc lourdes et nombreuses: recrutement, engagement, accréditation et rémunération du personnel, contrôle des budgets, approvisionnements, assurances, entretien et sécurité des immeubles, documentation, services linguistiques et juridiques, services généraux. En vue des Jeux de 1976, ces diverses responsabilités sont réparties entre la direction générale de l'Administration et le bureau du contrôleur du COJO.

La direction générale de l'Administration

Étroitement liée au développement du comité organisateur, plaque tournante de toutes les activités du COJO, la direction générale de l'Administration est créée en septembre 1972, au lendemain des Jeux olympiques de Munich.

À cette époque, le COJO ne compte aucun titulaire rémunéré aux postes de commande, puisque le principe de l'autofinancement adopté par Montréal pour les Jeux oblige le comité organisateur à subvenir à ses propres besoins. Or, le COJO n'a pas de revenu, faute de la sanction gouvernementale

de ses programmes de financement, qui ne viendra qu'en juillet 1973. Entre-temps, les efforts d'organisation sont à peu près impossibles.

Cependant, les données recueillies par les diverses missions d'observation servent à arrêter le premier cheminement critique des activités essentielles au parfait déroulement des Jeux et à prévoir les besoins en ressources humaines et matérielles.

Cette analyse donne à l'Administration ses orientations de départ: élaboration d'une politique de recrutement et de licenciement, mise au point d'une méthode d'approvisionnement et étude des besoins en assurances.

En 1973, l'Administration relève directement du secrétaire-trésorier du COJO; elle sera sous l'autorité du vice-président exécutif à compter de 1974. Sa structure, fixée de façon officielle en mars 1973, n'est modifiée qu'à la veille des Jeux. On répartit alors les divers services de cette direction entre les autres directions générales afin d'assurer une plus grande souplesse, de concentrer les forces et de rationaliser leur utilisation.

La direction du Personnel

Rattachée à la direction générale de l'Administration à l'automne 1973, la direction du Personnel est sans doute l'administration du COJO qui connaît l'existence la plus mouvementée, les modifications de structure les plus fréquentes, la plus grande difficulté à maintenir une orientation ferme. Ces bouleversements tiennent à la nature même du service et au caractère extraordinaire de sa tâche.

Soutien de toutes les directions du COJO pour la recherche des effectifs indispensables à leur mission, la direction du Personnel doit, véritable tour de force, recruter en peu de temps près de 24 000 personnes pour des postes fort hétérogènes. C'est la plus vaste entreprise du genre au Canada et elle a peu d'équivalentes dans le monde.

Le rôle de la direction ne se limite pas au recrutement. Elle doit aussi élaborer des politiques, des directives et des méthodes touchant l'ensemble de ce personnel et en assurer la mise en œuvre. Elle doit former et intégrer les employés permanents, temporaires et à court terme, et préparer leur licenciement.



Le COJO doit engager assez d'employés temporaires pour satisfaire aux besoins de ses nombreuses directions générales et directions.

Tableau A
Répartition des employés entre les directions générales durant juillet 1976

	Permanents	Temporaires	Court terme	Total
Gestion générale	117	157	335	609
Cérémonies officielles	31	19	277	327
Arts et Culture	13	8	41	62
Graphisme et Design	18			18
Communications	112	28	452	592
Village olympique	39	45	3 456	3 540
Construction	14		8	22
Technologie	52	13	1 744	1 809
Services	125	140	8 519	8 784
Sports	196	57	3 186	3 439
Revenu	34	7	17	58
Protocole	35	15	232	282
Services aux spectateurs	35	28	319	382
Contrôleur	51	12	28	91
Total	872	529	18 614	20 015*

* Le personnel militaire prêté au COJO n'est pas compris dans ce total.

La répartition des militaires est la suivante:

Services:	
transport	1 650
santé	270
Technologie	620
Yachting	350
Protocole	140
Sports	380
Contrôle du matériel	225
Contrôle des opérations	100
Divers	175
Total	3 910
Total global	23 925

Le COJO avait divisé ses employés en trois catégories, selon la date d'engagement:

permanents:
de 1972 au 31 juillet 1975
temporaires:
du 1er août 1975 au 30 avril 1976
à court terme:
du 1er mai 1976 au 1er août 1976

Pour la direction du Personnel, deux obligations ajoutent à la difficulté de la tâche: il faut non seulement traduire en données quantitatives et qualitatives les projections des responsables de services, mais planifier l'occupation optimum et rationnelle des effectifs dans les limites d'un budget un peu juste.

La politique salariale
La première grande tâche de la direction consiste à élaborer une politique salariale à la fois souple, équitable, prévoyante et attrayante.

Malgré la complexité de ce travail, le projet de ce document est soumis au conseil d'administration du COJO et adopté dès mai 1974.

Il faut tenir compte des employés en détachement, offrir des conditions salariales qui, sans être exagérées, soient tout de même assez alléchantes pour attirer les compétences, prévoir une indemnité équitable pour après les Jeux, respecter les droits de la personne sans tomber dans le laxisme, etc.

Des rectifications de traitements sont donc prévues pour tenir compte des déséquilibres que peut présenter la gamme salariale des organismes ayant détaché des employés. Ainsi tout employé en détachement recevra une prime si son poste au COJO entraîne des responsabilités supérieures ou un surcroît de travail relativement à son poste régulier, ou encore à titre d'indemnité pour les inconvénients d'une mutation.

Cette première politique salariale accorde aussi à tous les employés permanents engagés avant le 1er août 1975 une indemnité de licenciement, sous réserve, il va sans dire, qu'ils occupent un poste jusqu'à sa suppression. Cette indemnité est de 8% de la rémunération brute totale, ce qui coûtera au COJO \$1 million.

Enfin, à cette politique salariale s'ajoutent les règles de recrutement en vertu desquelles les divisions, les services ou les directions désirant accroître leurs effectifs doivent présenter une demande écrite au directeur du personnel. Cette demande doit comporter une définition des tâches et une justification du besoin.

À compter de 1973, chaque nouvel employé fait l'objet d'une vérification d'usage par les services de sécurité. CMC-COJO 1976

Comme d'autres pays soucieux de leur population active, le Canada dispose d'un réseau national de bureaux de recrutement et de placement à la disposition des travailleurs et des entrepri-

ses. Ce service professionnel, extrêmement bien articulé et solidement implanté dans toutes les régions du Canada, semble être, en 1973, le seul organisme capable de trouver pour les milliers d'emplois à pourvoir des titulaires compétents.

De plus, en recourant à ce service gouvernemental, le COJO témoigne à nouveau de sa ferme intention de maintenir les dépenses d'organisation au minimum.

De son côté, le gouvernement du Canada confirme sa volonté d'aider les Jeux en souscrivant d'emblée à la requête du comité organisateur touchant les services du centre de main-d'œuvre. En août 1973, le ministère compétent installe, dans les locaux mêmes du COJO, un centre chargé de répondre aux besoins de celui-ci. Le rôle de ce service appelé CMC-COJO 1976 (Centre de main-d'œuvre du Canada-COJO 1976) comprend deux étapes: recruter tout le personnel nécessaire à la réalisation des Jeux olympiques et, une fois le rideau baissé, réintégrer ces effectifs dans les milieux industriels et commerciaux du Canada.

Contrairement en cela à ses homologues répartis à travers le Canada, le CMC-COJO 1976 n'a pas de territoire géographique propre. Son employeur est unique: le Comité organisateur des Jeux olympiques de 1976. Son bassin de recrutement: le Canada tout entier. Il est au cœur de la plus grande opération de recrutement et il a à son service les meilleures organisations de placement du Canada.

Le mandat du CMC-COJO 1976
À la suite d'entretiens entre des représentants du COJO et du ministère, le rôle et les fonctions du CMC-COJO 1976 se précisent:

1. Collaborer avec la direction du Personnel du COJO notamment en ce qui concerne:
 - a) la définition des besoins;
 - b) l'étude des demandes d'effectifs présentées par les différentes directions générales en vue d'une suite immédiate.

Tableau B
Sources de recrutement du personnel

CMC-COJO	Étudiants	4 494
CMC-COJO	Non étudiants	5 817
SPEQ*	Étudiants	7 286
Forces canadiennes	À Montréal	3 560
	À Kingston	350
Bénévoles	Scouts et guides	336
	ÉPIC/APAPQ**	385
	Ambulanciers Saint-Jean	350
	Personnel médical	434
	Kingston	603
	Joliette	100
	Divers	190
Fonction publique		20
Total		23 925

Tableau C
Employés du COJO affectés aux lieux de compétition et d'entraînement

Stade olympique	2 435
Piscine olympique	699
Vélodrome olympique	284
Centre Pierre-Charbonneau	262
Arena Maurice-Richard	458
Bassin olympique, Île Notre-Dame	627
Centre Claude-Robillard	451
Centre Étienne-Desmarteau	394
Arena Saint-Michel	155
Forum	482
Centre Paul-Sauvé	327
Stade d'hiver, Université de Montréal	434
Stade Molson, Université McGill	377
Terrain de tir à l'arc olympique, Joliette	101
Centre équestre olympique, Bromont	722
Stand de tir, L'Acadie	240
Stade et Palais des sports, Sherbrooke	76
PEPS, Université Laval, Québec	28
Stade Varsity, Toronto	42
Parc Lansdowne, Ottawa	60
Centre olympique de yachting, Kingston	1 151
Parc olympique	233
Lieux d'entraînement	594
Total	10 632
Employés affectés aux locaux administratifs du COJO. (siège social, Village olympique, etc.)	13 293
Total global	23 925

* Service de placement étudiant du Québec

** Centre de médecine préventive et d'activité physique
Association des professionnels de l'activité physique du Québec



Les guides du Canada comptent parmi les organismes qui servent bénévolement la cause des Jeux.

2. Préparer le recrutement et la sélection du personnel permanent, temporaire et à court terme du COJO par les moyens ci-après:

a) définition des sources de recrutement;
b) composition d'un inventaire des candidats qualifiés et disponibles; étude et classement des demandes d'emploi déjà reçues, de celles qui parviennent chaque jour au COJO, de celles émanant des autres sources de recrutement;

c) présentation des candidats répondant aux exigences du poste.

3. Assurer la liaison entre les centres de main-d'œuvre, les universités et les collèges du Canada et le COJO afin de systématiser le processus d'engagement, par les mesures qui suivent:

a) recours rationnel aux programmes de formation et de mobilité du ministère de la Main-d'œuvre; en vertu du programme de mobilité, par exemple, le gouvernement acquitte les frais de voyage et de déménagement, le cas échéant, de tout ressortissant canadien d'une autre province du Canada ou d'une autre région du Québec, venu occuper un poste permanent au COJO;
b) annonce des postes à pourvoir dans tous les bureaux de recrutement;
c) recours aux centres de main-d'œuvre, aux universités et aux collèges du Canada pour les entrevues avec les candidats.

Le ministère prête des ressources humaines importantes et accorde un budget considérable, ainsi que l'équipement nécessaire pour mener à bien cette tâche.

Les sources de recrutement

Connaître la situation est évidemment un préalable à toute grande entreprise. Le CMC-COJO 1976 mène, en un premier temps, une enquête dans tout le Canada afin d'y découvrir des personnes disponibles, parlant l'une ou l'autre des quarante-cinq langues qui seront employées au cours des Jeux et susceptibles d'occuper l'un des multiples postes qu'exigera l'organisation des Jeux. Les résultats étant excellents, les responsables du recrutement entreprennent la création d'une banque de candidats par le biais d'une campagne à l'échelle nationale.

Tout est à faire. On doit préciser les organigrammes, définir les besoins de chacun des services, ce qui ne va pas sans difficulté, car il faut informatiser le système de recrutement et de contrôle des données sur le personnel. On doit en outre définir les tâches et les codifier, normaliser dans toute l'entreprise les désignations, les titres et les barèmes de salaires. Au total, 437 descriptions

de tâches, avec critères d'engagement, sont effectuées en 1974 et 1975.

Plus tard sera créé un comité dit d'animation pour le recrutement du personnel bénévole. En mars 1975, des négociations sont entamées avec divers organismes: les professionnels de la santé, l'Association des scouts du Canada, le Centre de médecine préventive et d'activité physique et les Ambulanciers Saint-Jean (organisme subventionné de protection civile).

Une équipe de conseillers reçoit l'offre des 2 716 personnes disposées à travailler bénévolement et procède à l'incorporation de ceux dont les services seront retenus.

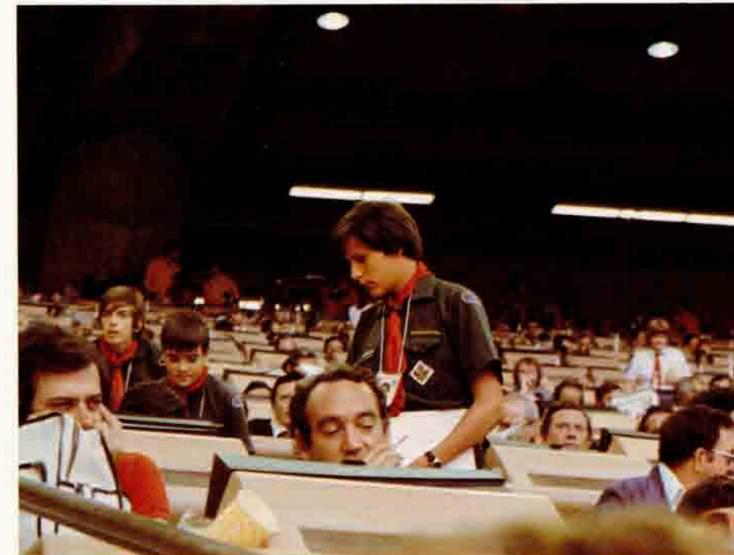
Pour la première fois aussi en 1974 toutes les directions du COJO revoient l'ensemble de leur planification, corrigent les calendriers, précisent les projections de ressources humaines et matérielles.

Il importe de faire le point ainsi, notamment pour la direction du Personnel qui fonde sur les besoins exprimés les données de base de sa propre organisation. Les prévisions sont de 982 employés permanents et 21 367 temporaires et à court terme, chiffres qui s'avèreront presque exacts deux ans plus tard (voir le tableau A).

Les Compétitions internationales Montréal 1975

Au début de l'hiver de 1974-1975, les responsables du Centre de main-d'œuvre proposent à la direction du Personnel du COJO un calendrier d'engagement pour les quelque 1 000 employés temporaires qu'exige la tenue des compétitions internationales de Montréal. Celles-ci doivent avoir lieu à l'été 1975 et font en somme partie des répétitions avant les Jeux olympiques. C'est d'ailleurs à cette occasion que sont conçues les méthodes de recrutement des employés temporaires et à court terme pour 1976.

Le calendrier est cependant quelque peu perturbé par l'entente qui intervient au printemps, entre le comité organisateur et le Service de placement étudiant du Québec (SPEQ). Par l'intermédiaire de cet organisme, le gouvernement provincial verse à la direction du Personnel du COJO un dollar par heure de travail pour chaque étudiant inscrit. Aux prises avec des contraintes budgétaires, le comité organisateur accepte avec satisfaction cette offre généreuse.



Les scouts du Canada assurent les services de messagerie et ce, de façon bénévole.



Les universités canadiennes constituent une source importante de recrutement du personnel. Ici, l'entrée principale de l'Université de Montréal.

Le CMC-COJO épure ses dossiers et les transmet à l'organisme de placement étudiant. Il conserve les fonctions de gestion, de formation et d'incorporation. Malgré les inévitables recoupements, la formule révèle la souplesse et l'efficacité du programme, mais laisse sans cesse entrevoir l'ampleur de la tâche à accomplir jusqu'au 17 juillet 1976.

Les opérations

En décembre 1975, pour des raisons de temps, d'argent et de rendement des efforts consentis, le conseil d'administration du COJO décide de confier la gestion du personnel à une firme d'experts-conseils.

En même temps, il annonce une nouvelle entente avec le SPEQ qui assurera le recrutement en son domaine.

Ces deux mesures ont pour effet de modifier sensiblement le rôle du CMC-COJO 1976 qui met en veilleuse son propre plan d'action et s'adapte à la situation nouvelle.

Autre donnée du problème, chaque lieu de compétition doit posséder son autonomie fonctionnelle à compter de janvier 1976. Il importe donc de décentraliser la gestion du personnel en affectant un coordonnateur à chacune des unités d'opérations (UNOP).

Les modes de recrutement, d'accréditation, d'incorporation et de formation sont rapidement arrêtés. Les politiques salariales sont mises au point pour les trois groupes d'employés à court terme: personnels de soutien et d'exploitation, cadres et spécialistes, bénévoles. Les classements établis tiennent compte des multiples postes déjà déterminés, regroupés en fonction des analogies entre les tâches, des normes de sélection ou des critères de difficultés.

La structure de la direction du Personnel évolue de décembre 1975 à septembre 1976. Elle connaît une expansion et une spécialisation graduelles jusqu'à la fin de juillet et une évolution inverse à compter du 1er août.

Elle comprend, à la pointe de son activité, 530 personnes réparties entre les catégories de fonctions suivantes: gestion du personnel permanent, 10; gestion décentralisée, 120; formation, 50; gestion des dossiers, 50; accrédita-

tion, 150; Centre de main-d'œuvre et Service de placement étudiant, 150.

Pour accueillir tout ce monde, le COJO loue en janvier 1976 un vaste hall d'exposition (le Palais du Commerce) et y emménage. En trois mois, plus de 40 000 postulants y défilent et c'est là que se déroule la majeure partie des formalités d'accréditation.

Toutes les demandes de personnel sont centralisées au service principal de recrutement. Elles doivent être approuvées par le contrôleur du COJO avant que la direction du Personnel ne puisse leur donner suite.

La sélection des candidats s'exerce en étroite collaboration avec le Centre de main-d'œuvre et le Service de placement étudiant du Québec. Les deux organismes spécialisés ont dans leurs dossiers 40 000 et 60 000 demandes d'emploi respectivement. Sans compter les remplacements, il faudra 40 000 entrevues pour choisir parmi les candidats. Au cours des deux derniers mois, le recrutement s'effectue à une cadence effrénée qui atteindra 700 candidats par jour.

La constitution des dossiers

Malgré le caractère temporaire des emplois, il est nécessaire de constituer un dossier complet pour chaque employé de façon à acheminer les données nécessaires aux sections de la paie et de l'accréditation. Les renseignements consignés dans les dossiers sont vérifiés et filtrés par les Services de sécurité avant d'aboutir au fichier central.

D'avril à juillet 1976, plus de 25 000 dossiers sont ainsi constitués.

Le personnel de réserve

Les compétitions internationales de 1975 ont apporté des enseignements de toutes sortes, notamment au chapitre des abandons d'emploi. Se fondant sur l'expérience acquise alors,

les responsables estiment que les désistements pourront être très nombreux dans certains secteurs de travail et pour certains genres d'emplois. Il semble sage de concevoir un correctif de façon à protéger le parfait déroulement des Jeux. Les démissions sont analysées sous l'angle de l'intérêt pour chaque tâche et la répartition entre étudiants et non-étudiants; leur nombre oscille autour de 15% de l'effectif temporaire. Mille cinq cents personnes sont donc engagées, sans affectation à des tâches particulières, mais avec un nombre d'heures de travail garanti. C'est le bataillon de réserve.

Moins de 5% de cette force d'appoint fait tapisserie et le COJO n'a certes pas à regretter sa prévoyance. Qu'on songe au temps qu'il faut pour engager, accréditer, former un nouvel employé et lui procurer son uniforme, et on comprendra le soulagement des responsables qui, face à la démission d'un membre de leur personnel de soutien, pouvaient trouver au pied levé un remplaçant rompu à la tâche et prêt à remplir ce vide.

Un haut fait à l'honneur de la direction du Personnel, est l'accueil de quelque 42 000 attirés au COJO. Peut-on imaginer ce qu'il a fallu d'organisation, de synchronisme, de patiente orchestration pour mener à bien leur accréditation?

Douze préposés convoquent les employés du COJO, les quelque 4 000 militaires et les 18 000 employés des concessionnaires à accréditer. Huit réceptionnistes les accueillent, quatorze personnes collectent les données requises pour la confection des dossiers. 150 s'occupent de l'accréditation proprement dite. Six spécialistes dispensent la formation générale à l'aide d'un programme audio-visuel offrant un aperçu des Jeux olympiques et de leur organisation. L'accent est mis en particulier sur le rôle que chacun est appelé à jouer pour que se déroule sans anicroche la grande manifestation.

Le programme de formation

Ce programme, modifié, abrégé ou développé d'innombrables fois, selon l'auditoire auquel il s'adressait, comporte trois étapes.

La première consiste dans l'accueil au COJO. On explique à l'employé les structures, les fonctions hiérarchiques, le calendrier des épreuves. On lui expose les méthodes, les politiques et les conditions de travail.



Au cours de la deuxième étape, l'employé est reçu par la direction générale qui a besoin de ses services. La troisième étape, la plus importante pour le succès des Jeux, comporte un exposé du déroulement de plus de 250 tâches.

Deux cents séances servent à former près de 18 000 employés à court terme. Les quelque 4 000 militaires reçoivent, séparément, la même formation.

En outre, il importe de tenir compte du personnel qui est, d'une façon ou d'une autre, affecté aux athlètes pendant les Jeux olympiques. Ainsi, les statistiques démontrent que le rapport entre le personnel lié à l'organisation (à l'exception des 4 000 militaires) et les athlètes et officiels des équipes est presque de trois à un.

Après les Jeux

Avertis dès leur admission au COJO de la date à laquelle cessera leur emploi, les employés temporaires partent en très grand nombre dans les premiers jours qui suivent la cérémonie de clôture. Le 1er août, lorsque le dernier athlète se retire du grand stade, 15 000 employés du COJO mettent un terme à

l'aventure qu'ils viennent de vivre. Six mille font de même quelques jours plus tard.

À chacun le COJO remet un certificat-souvenir en reconnaissance d'une participation inestimable aux Jeux de la XXIe Olympiade.

Mais cela n'était guère nécessaire. La plupart des employés sont déjà fiers d'avoir participé à la plus grande manifestation que Montréal et le Canada aient connue depuis l'Exposition universelle de 1967. Les conclusions d'un sondage auprès du personnel d'appoint font ressortir cette satisfaction.

Au total 2 800 élèves ou étudiants qui travaillent à la Gestion des services acceptent de répondre à un questionnaire; 43% sont des jeunes filles et 57% des jeunes gens. Leur âge moyen est de 19 ans.

Ils ont en moyenne 13 ans de scolarité. La durée de leur emploi au COJO ne dépasse pas six semaines. Pour 25%, il s'agit d'un premier emploi d'été.

En règle générale, le climat de travail les enchante et ils s'y créent d'excellentes relations. Les Jeux auront été, avant tout, une extraordinaire expérience humaine.

Chez les filles, la satisfaction est beaucoup plus grande encore que chez les garçons. Les deux tiers des garçons et des filles préféreraient — si c'était à recommencer — un emploi qui les rapprocherait des sports. Toutes les réponses témoignent de la fierté éprouvée, du sentiment d'appartenance ressenti par ces artisans de la onzième heure.

Le départ des permanents

Le personnel permanent pour qui le démantèlement est certes l'étape la plus difficile à traverser affectivement, part peu à peu au cours des mois qui suivent. Au début de septembre, ils ne sont plus que 698 et leur nombre diminue progressivement, de semaine en semaine, pour tomber à 188 en décembre 1976 et à 40 en juillet 1977.

Tous les dossiers administratifs sont séparés, réagencés et classés dans les archives du COJO.

Le comité de placement des employés

Ce comité de reclassement est institué en vertu d'un accord entre le COJO, des représentants des employés admissibles, le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration du Canada et le ministère du Travail et de la Main-d'œuvre du Québec.

Le comité a pour rôle de faciliter la recherche d'un emploi à ceux des 1 400 employés du COJO qui en font la demande. Cela n'est pas facile, étant donné que le taux de chômage est très élevé au Canada et particulièrement au Québec.

Le mandat du comité comprend notamment les points suivants:

- analyse de la situation;
- analyse du marché du travail;
- confection des dossiers des employés;
- définition des besoins en formation, recyclage ou orientation professionnelle; accès à ces cours ou au service;
- campagne auprès des employeurs, sollicitation et recherche d'emplois;
- placement du personnel;
- vérification des résultats.

Environ 39% des employés admissibles ont recours au comité de reclassement. Celui-ci fait la promotion de leurs candidatures auprès des employeurs par des annonces dans les journaux ou par sollicitation personnelle.

Les approvisionnements

Si la mobilisation des effectifs a constitué un véritable exploit, un autre domaine de l'organisation des Jeux a aussi exigé des efforts extraordinaires: les approvisionnements.

Il suffit d'imaginer dans le concret ce que peut exiger de démarches l'acquisition notamment de 18 000 chaises modulaires et empilables, de 13 000 lampes, de 1 800 torches pour le parcours de la Flamme olympique, de 627 tables de massage, de 2 000 fauteuils pour secrétaires, de 2 300 machines à

écrire, de 1 200 porte-manteaux, de 7 200 bacs à linge, de 2 000 séchoirs pliants à vêtements, de 1 960 bureaux, de 2 760 tables de travail. Il faut aussi noter les 108 946 articles de sport de tout genre.

En 1973, les planificateurs fixent les modalités de structuration d'une direction de l'Approvisionnement dont la mise en place est prévue pour le printemps 1974.

Cette direction doit élaborer les politiques d'achat pour l'ensemble du COJO. Elle doit consigner les besoins de chacune des directions générales, les grouper, établir un répertoire des four-

nisseurs et fixer les directives et méthodes concernant la rédaction des demandes.

Les approvisionnements sont d'autant plus difficiles qu'il faut s'adresser en même temps à nombre de sources et chercher à obtenir du matériel, à titre gracieux ou à rabais. Cela suppose une étroite collaboration avec la division du Revenu et la participation aux efforts de recherche, de relance, de vérification des calendriers de livraison, d'adjudication de contrats de fabrication et de surveillance de la production.

Les politiques

En mai 1974, un premier principe de gestion, très important, est élaboré

et formulé comme directive générale ne devant souffrir aucune exception. Tous les besoins en matériel ou en services doivent faire l'objet d'une demande. En d'autres termes, aucune acquisition ne peut échapper à la direction de l'Approvisionnement.

Le COJO institue un double palier d'approbation des demandes d'achat. D'une part, la direction générale intéressée accepte ou refuse l'acquisition du matériel ou du service en question. La direction de l'Approvisionnement se réserve, d'autre part, le choix du mode d'acquisition.



L'approvisionnement pendant les Jeux olympiques est l'un des nombreux défis que doit relever le comité organisateur.



Après les Jeux, des pièces d'équipement valant des millions de dollars sont remises à plusieurs associations sportives amateurs au Canada.

Le conseil d'administration, la plus haute instance décisionnelle du COJO, exige que lui soit soumis, pour étude et approbation, tout achat dépassant \$100 000. Pour sa part, le comité exécutif analyse les dépenses de \$5 000 à \$100 000. Quant aux déboursés inférieurs à \$5 000, la signature du directeur général suffit. Les directeurs de services peuvent autoriser des dépenses ne dépassant pas \$500.

Les politiques touchant les modalités d'acquisition par la direction de l'Approvisionnement sont adoptées par le COJO en juin 1974. Des politiques modifiées seront approuvées en avril 1976.

Ceux qui demandent du matériel ou des services coûtant moins de \$100 peuvent indiquer le fournisseur de leur choix. En revanche, si la dépense se situe entre \$100 et \$500, on fait appel à deux fournisseurs.

Le nombre des fournisseurs appelés à présenter une offre augmente avec la valeur des acquisitions. Pour un achat de \$5 000, trois firmes choisies selon le principe susmentionné entrent en concurrence. À \$25 000, les soumissionnaires sont au nombre de cinq.

Enfin, pour toute dépense plus élevée, la direction de l'Approvisionnement est tenue de lancer un appel d'offres général.

Les méthodes et formalités La régie interne comporte un si grand nombre de méthodes et de formalités qu'il faut les énoncer dans un guide, que l'on distribue à chaque direction. Cet ouvrage relatif aux demandes de matériel et de services s'avère indispensable au bon fonctionnement du COJO. Les méthodes mises au point comprennent le contrôle des budgets, des horaires de travail, des acquisitions, des appels d'offres, des calendriers de réception, du règlement des comptes.

Évidemment cette activité n'est pas facile, étant donné le vaste éventail des besoins et la fixité des dates de livraison. Il y a interdépendance marquée entre tous les éléments d'une organisation comme celle des Jeux, mais davantage encore entre l'ensemble des services et la direction de l'Approvisionnement.

Le groupement des données sur les besoins

La collecte et la normalisation des données relatives aux besoins doivent précéder l'élaboration d'une planification rationnelle à l'abri des imprévus.

L'état des besoins du COJO, établi d'après les données recueillies auprès de chacune des directions générales, permet aux planificateurs de mesurer l'ampleur des déboursés, d'éliminer, s'il y a lieu, les doubles emplois, de prévoir des achats massifs à des prix avantageux, d'établir un calendrier des achats, d'entreprendre sans délai la recherche de commanditaires et de fournisseurs officiels.

Une fois approuvées, les exigences relatives à chacun des projets sont transmises à la direction de l'Approvisionnement qui en confie une première tranche à la division du Revenu. Celle-ci tente de trouver un commanditaire.

Si elle n'y parvient, l'appel d'offres est lancé selon les directives établies. Toutes les demandes de matériel ou de services donnent lieu à des bons de commande.

Sur réception de l'article recherché, un bon de réception est délivré et contrôlé sur le bon de commande. Si tout est en règle, la facture est acheminée au Service de la comptabilité.

La liquidation des biens du COJO D'avril 1974 à août 1976, 20 000 demandes passent entre les mains des trente-neuf préposés aux achats. Le COJO acquiert ainsi du matériel et des services pour une valeur de \$97 millions. Cette somme représente 58 % du budget d'exploitation.

À la clôture des Jeux, une commission parlementaire entérine une recommandation du COJO voulant que près de 25 % de ses actifs soient cédés à des organismes gouvernementaux ou paragouvernementaux, à des établissements scolaires ou sportifs.

De l'équipement sportif pour près de \$4 millions, du mobilier évalué à environ \$8,5 millions, du matériel divers pour \$12 millions sont ainsi légués à des organisations sans but lucratif pour être mis au service de la population.

Le centre de documentation

En 1970, au cours d'une première réunion, les administrateurs du COJO pressentent déjà la nécessité de former pour les quelques employés en place un modeste centre de documentation.

Quelques mois plus tard, on y réunit dossiers, documents, périodiques, livres, etc. Le courrier y est reçu, trié, distribué. L'expédition et la réception des marchandises, les messageries, la reprographie relèvent aussi du centre de documentation en attendant d'être rattachées aux Services généraux de soutien.

Ce n'est toutefois qu'au début de 1974 que la fonction officielle du centre de documentation est précisée et qu'on lui accorde son premier budget. Son mandat se résume ainsi: recueillir, classer et conserver tous les documents du COJO à l'intention du personnel d'abord et à des fins d'archives ultérieurement.

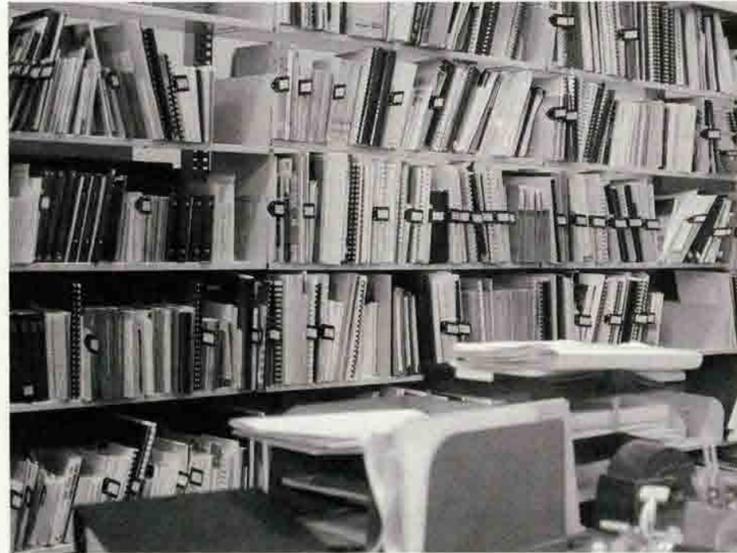
Le centre de documentation adopte une structure tripartite: bibliothèque, archives et courrier.

La bibliothèque

Elle compte plus de 6 000 ouvrages de référence sur l'olympisme et sur les 21 sports inscrits aux Jeux de la XXe Olympiade. La bibliothèque dresse pour les employés un répertoire des publications qu'on peut consulter sur place. Elle effectue, en outre, plus de seize cents recherches spécialisées pour des dossiers de référence et de statistiques. Ces recherches portent sur une grande variété de sujets, depuis l'histoire de l'uniforme aux Jeux olympiques jusqu'au taux de fréquentation des zones de loisirs dans les villages olympiques des Jeux précédents.

À la bibliothèque on recueille aussi les coupures de journaux et les extraits de publications présentant quelque rapport avec les Jeux de Montréal. Ces 70 000 coupures de journaux du Canada, des États-Unis et de nombreux pays européens relatent l'histoire extraordinaire vécue à Montréal, de mai 1970 à fin octobre 1976.

Au total, le personnel de la bibliothèque a consenti 7 000 prêts d'ouvrages, a effectué 1 600 recherches spécialisées, a reçu 2 000 lecteurs et accueilli 1 100 visiteurs étrangers.



Les archives

Tous les dossiers et documents du COJO sont conservés aux archives: copies de lettres, procès-verbaux, rapports périodiques, doubles de contrats, notes de service, etc.

Les documents sont répertoriés selon la codification normalisée qu'adopte toute l'entreprise en septembre 1974.

Au début, le personnel des archives ne reçoit qu'un petit nombre de documents chaque jour. Mais au cours des huit derniers mois, le volume quotidien varie entre quatre cents et cinq cents. Ainsi, un an et demi après les Jeux, la section des archives compte plus de 100 000 dossiers classés sous environ 5 000 rubriques.

Le courrier

Cette section reçoit toute la correspondance adressée au COJO. Le courrier portant le nom d'un service ou d'une personne est acheminé au destinataire. En revanche, les envois ne portant que la mention COJO ou comité organisateur sont ouverts, puis transmis aux intéressés. La levée et la distribution du courrier interne s'effectuent de deux à six fois par jour partout où le COJO a du personnel, soit à 92 lieux différents, au moment des Jeux.

Les Services généraux de soutien

Les services généraux existaient en fait bien avant leur création officielle, car il fallait quelqu'un pour s'occuper de l'aménagement, de la rénovation, de la décoration et de l'entretien des locaux, pour adresser les envois, livrer les colis, diriger les communications par télex, planifier l'installation des appareils téléphoniques, s'occuper des ascenseurs, organiser l'entretien, tenir le magasin des fournitures et accessoires de bureau, coordonner les services d'inventaire et de distribution de l'équipement et organiser les voyages d'affaires.

Bref, c'est sous l'égide de l'Administration que sont groupés tous les services généraux. Au plus fort de l'activité, ils comptent 41 employés répartis entre les sections de reprographie, d'expédition-réception, de messagerie et d'aménagement.

Fin 1975, les nombreuses directions du comité organisateur sont installées dans dix-huit lieux différents. Les Services généraux de soutien sont chargés de louer et d'aménager ces lieux, d'équiper les bureaux, de prévoir les installations téléphoniques et de relier tous ces lieux par un service de messagerie.



Centre de références générales sur le sport, amateur ou professionnel, la bibliothèque du COJO contient aussi une documentation abondante sur les Jeux olympiques.

Le Service de la documentation doit classer toutes les coupures de presse que reçoit le COJO et qui touchent de près ou de loin aux Jeux de 1976.



Source importante de personnel, d'équipement et de services pendant les Jeux, l'Administration joue un rôle effacé mais essentiel à la bonne marche de cette grande manifestation.

Durant les Jeux, le courrier du COJO est acheminé vers 92 endroits différents.

À titre d'exemple parmi bien d'autres, les rapports d'activité du centre de reprographie donnent un indice de la progression extraordinaire du volume de travail au COJO: il s'est imprimé 675 000 feuilles en 1973, 3,2 millions en 1974, 10 millions en 1975 et 22 millions en 1976.

La valeur du matériel d'impression, de tri du courrier et d'adressage atteint \$7 millions. Il convient cependant de noter qu'en règle générale les appareils sont loués à bas prix au COJO ou prêtés par de généreux commanditaires.

En plus du courrier ordinaire, le personnel affecté à l'adressage expédie des milliers d'exemplaires de l'*Olympresse* (publication mensuelle d'information générale), l'*ORTO COURRIER* (publication spécialisée de l'Organisme de radio-télévision des Olympiques), d'innombrables communiqués de presse destinés au monde entier et toute la documentation publicitaire expédiée aux organismes nationaux et internationaux.

Mais ce sont les nombreux déménagements rendus nécessaires par la progression des effectifs du COJO qui occasionnent les plus graves ennuis. Ces déménagements sont à refaire, en sens inverse, pour les employés qui réintègrent les bureaux au siège social du COJO, début août 1976.

Le Service de la sécurité interne

Ce service, qu'il ne faut pas confondre avec le Comité principal de la sécurité publique aux Jeux olympiques (CPSPJO), assure essentiellement le contrôle de sécurité et la protection des biens et du personnel du COJO.

Dirigé par un agent du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal, ce service assure notamment la surveillance des accès au siège social du comité organisateur, la préparation des évacuations d'urgence et la vérification préventive des colis, du courrier, etc.

À ces fonctions essentielles se rattachent des tâches plus prosaïques: l'émission des cartes d'identité aux employés, la vérification des antécédents judiciaires et les premiers soins.

C'est un service important au rôle forcément discret, où se déploient la vigilance et la dextérité du personnel. À l'occasion d'appels à la bombe, par

exemple, une opération de sécurité a été exécutée dans l'ombre, sans bruit.

Là aussi les statistiques ont valeur d'enseignement. Le Service de sécurité interne a assuré la protection du président du COJO et commissaire général des Jeux, a effectué 10 000 enquêtes sur le personnel et délivré 4 000 cartes d'identité.

Les Services linguistiques

Il serait futile de vouloir justifier le besoin de traducteurs au sein d'un comité organisateur. À la réflexion, on devrait mettre sur pied un bureau de services linguistiques dès le début afin d'établir une norme officielle.

En 1973, les rapports à présenter — dans les deux langues des Jeux, l'anglais et le français — sont nombreux, mais beaucoup de comptes rendus qu'il importe de lire sont en allemand ou en espagnol. Il faut traduire.

Le COJO retient alors les services de quatre traducteurs. Ils relèvent de l'Administration mais ne font encore partie d'aucun groupe structuré, puisque la direction des Services linguistiques ne sera mise sur pied qu'en juillet 1974.

La nouvelle direction est chargée de trois fonctions distinctes: traduction, terminologie et normalisation, interprétation. Pour chacune, le mandat est clair:

a) Traduire tous les textes officiels du COJO en anglais ou en français; traduire, vers l'anglais ou le français, des textes en langue étrangère (courrier, contrats, rapports, etc.). Les Services linguistiques sont à la disposition de toutes les directions générales du COJO.

b) Dresser une terminologie des Jeux olympiques; normaliser les textes rédigés en anglais ou en français.

c) Assurer un service d'interprétation simultanée ou consécutive (interprètes et appareils) pour les conférences de presse et les réunions officielles organisées dans le cadre des Jeux olympiques de Montréal.

En 1974, malgré la rareté des données, c'est d'abord à l'appréciation des besoins qu'il faut s'attaquer, puis à la structuration du service, et enfin à l'établissement d'un budget.

Le personnel compte d'abord quatre membres, se développe peu à peu, puis en comprend 11 au début de l'étape de l'exploitation. En juillet 1976, les Services linguistiques ont un personnel de 126 membres.



Le Service de sécurité interne assure la protection du personnel et des locaux du COJO.

Les hôtes et les guides des Jeux de 1976 parlent au total 45 langues, ce qui facilite beaucoup les communications avec la famille olympique.

La direction des Services linguistiques déplore l'absence d'un office international de normalisation terminologique pour les Jeux. Il faudra bien, un jour, que le CIO ou les FIS se chargent d'établir une terminologie olympique en cinq langues. Elle souhaite d'autre part qu'on recoure à l'interprétation consécutive pour les interviews des médaillés et, pour des raisons d'économie, qu'on réduise au minimum le nombre des modifications au programme des congrès.

La réorganisation des fonctions administratives

Un peu plus de cent jours avant l'ouverture des Jeux, l'étape d'exploitation dans laquelle s'engage le COJO exige une telle coordination fonctionnelle que des modifications de structure s'imposent. Le 11 mars 1976, on met fin à la direction générale de l'Administration et on répartit ses différents services dans divers autres secteurs.

Ainsi, les Services généraux de soutien et la Sécurité interne passent à la direction générale des Services. Le centre de documentation et les Services linguistiques sont rattachés aux Communications; quant à la direction de l'Approvisionnement, elle relève désormais du contrôleur. Le vice-président des Opérations et des Sports du COJO prend sous sa gouverne le Service des ressources humaines.

Outre la direction générale de l'Administration, le COJO comprend parmi ses organes de gestion le Service de la comptabilité générale rattaché au bureau du contrôleur, ainsi que les Services juridiques. Tous deux relèvent du secrétaire-trésorier du COJO.

Le Service de la comptabilité générale

L'autofinancement, ce principe clé adopté par la Ville de Montréal pour l'organisation des Jeux, interdit aux cadres supérieurs du comité organisateur de recourir à l'État pour le financement intérimaire de l'organisation.

La Planification prévoit que le budget d'exploitation du COJO, estimé à \$60 millions en 1972, sera entièrement couvert par les recettes de la loterie olympique et des autres programmes de financement, dont la mise en vigueur n'attend plus que la sanction gouvernementale.

Or, comme celle-ci, pour des raisons expliquées ailleurs, tarde à venir, il faudra attendre juillet 1973 pour lancer les programmes. Aucune rentrée d'argent avant la fin de l'année, bien qu'il faille dans l'intervalle entamer les travaux et les préparatifs. Le COJO doit contracter des emprunts bancaires qui seront tous remboursés dès le premier tirage de la loterie. Les recettes de ce tirage sont si imposantes qu'on décide de placer l'excédent en dépôts à court terme dans les banques canadiennes.

Le COJO n'a plus manqué de liquidités par la suite. À mesure que rentrent les recettes de la loterie et des autres programmes de financement administrés par le gouvernement canadien, le Service de la comptabilité place toute somme qui excède ses besoins. Il touchera ainsi \$9 millions en intérêts.

Le Service de la comptabilité et la division du Revenu se concertent pour établir les politiques et les méthodes nécessaires au contrôle des recettes liées aux droits d'utilisation, aux redevances, aux concessions, etc.

Rôle et structure
Le contrôleur dirige le Service de la comptabilité qui doit remplir essentiellement les fonctions suivantes: tenir les livres pour le COJO, tenir les registres des dépenses de construction pour le Village olympique, assurer la paye et la gestion des programmes de prestations sociales.

De plus, le bureau du contrôleur établit et administre le budget d'exploitation du COJO, dresse et vérifie les états financiers, participe à l'élaboration des documents qu'exigent les commissions gouvernementales de surveillance.

Il doit traiter avec la Ville de Montréal et son directeur des Finances pour les opérations courantes; avec le Comité de contrôle des Jeux olympiques (comité du gouvernement provincial assumant la surveillance du dossier) pour l'établissement d'une méthode comptable conforme aux normes du gouvernement du Québec ainsi que pour les approbations et les révisions budgétaires; avec le Conseil du trésor fédéral et le ministère provincial des Finances, la Régie des installations olympiques relativement au financement du Village olympique et à l'appro-



L'informatique de gestion compte pour beaucoup dans l'administration du COJO, notamment dans le domaine de la comptabilité.

bation de versements à la Ville de Montréal pour les dépenses d'exploitation engagées au nom du COJO.

À ces multiples tâches s'ajoutera, durant l'étape d'exploitation, la gestion de la direction de l'Approvisionnement.

Le contrôleur s'entoure d'une équipe d'experts-comptables, mais doit fréquemment recourir aux services de maisons extérieures, car le recrutement de spécialistes est extrêmement difficile. Les comptables reçus ne se laissent pas facilement séduire par une entreprise, certes intéressante, mais transitoire.

Paye
L'établissement des chèques de paye aux employés se fait à la main jusqu'à fin avril 1974. Par la suite, le nombre des employés déjà en place ou dont l'arrivée est imminente, incite le COJO à informatiser cette fonction.

Le mandat est confié à une banque canadienne qui opte pour un système souple et peu compliqué, mais répondant parfaitement aux besoins.

Plan comptable
En février 1973, le COJO met en place un premier système de comptabilité. Compte tenu du petit nombre d'opérations à consigner au cours de la première année d'exploitation, les responsables adoptent une formule simple et classique: la tenue de livres par décalques.

Dix mois plus tard, en prévision des dernières étapes des préparatifs, le COJO confie à un cabinet de conseillers en administration le soin de concevoir et d'implanter un plan comptable. Les conseillers ont pour mandat d'analyser les besoins du COJO, de proposer une méthode, de mettre celle-ci en œuvre de façon à répondre aux exigences gestionnaires.

Parmi les nombreux obstacles à surmonter, figurent notamment le caractère temporaire de l'organisation, l'obligation d'implanter le système dès mai 1974, d'aplanir aussi rapidement que possible toutes les difficultés qui se présenteront fatalement et de se conformer à la structure administrative et budgétaire « par projet », déjà en vigueur au COJO.

La principale caractéristique du système comptable informatique conçu par les spécialistes consiste à grouper toutes les opérations selon une codification tripartite: le code hiérarchique pour établir de qui relève la transaction, le code comptable pour en déterminer la nature, le code de projet pour en fixer la finalité.

Vérification comptable
Le comité organisateur des Jeux olympiques, constitué en vertu de l'article 3 de la Loi des compagnies du Québec, est tenu de soumettre chaque année ses livres comptables à des vérificateurs, membres en règle de l'Ordre des comptables agréés de la province de Québec.

Pour ses premières années d'existence, le COJO souscrit à la proposition par le maire de Montréal de mandater le vérificateur attitré de la Ville pour apurer ses livres.

Comme on a coutume au Québec de clore un exercice financier au printemps, la première vérification a lieu le 30 avril 1973. L'année suivante, lors de la remise du rapport de 1974, l'ampleur que prend le COJO force le conseil d'administration à confier à un cabinet d'experts-comptables la vérification pour les exercices financiers 1975, 1976, 1977 et 1978.

Paye des employés à court terme
Le COJO demande à ce même cabinet d'experts-conseils de lui proposer une méthode pour la préparation des payes des employés à court terme. Au COJO, on désignait ainsi les employés engagés à compter du 1er mai 1976. L'efficacité et la souplesse du modèle recommandé par les spécialistes séduisent le conseil d'administration qui décide d'en confier l'implantation à ses auteurs.

Le système, évidemment informatisé, comporte quelques étapes. Des « coordonnateurs » se rendent dans les divers lieux occupés par le COJO et recueillent des bordereaux sur lesquels sont inscrites les heures de travail de chaque employé, avec la signature du

supérieur immédiat. La compilation est alors faite selon un programme mécanographique complet.

Les coordonnateurs vérifient par prélèvements l'exactitude des renseignements consignés sur ces feuilles de contrôle du temps, s'occupent des « petites caisses » (somme d'argent liquide confiée à des chefs de services pour les imprévus les plus urgents), contrôlent les demandes de fournitures et d'accessoires de bureau, assurent la liaison entre les divers services et la comptabilité.

À ces tâches multiples s'ajoute en cours d'exploitation le remboursement des billets pour les épreuves sportives annulées.

Comptabilité du Village olympique
Le COJO et l'adjudicataire du contrat de construction du Village conviennent de confier au Service de la comptabilité la tenue des livres pour les dépenses de construction des quatre demi-pyramides.

Dès la signature de cette convention, le COJO demande à un cabinet de conseillers en administration de concevoir la méthode la mieux appropriée à ce contrôle des coûts. En outre, le mandataire doit rendre compte périodiquement de l'avancement des travaux aux responsables du COJO.

Les Services juridiques

À la création d'un service du contentieux, le COJO préfère confier la gestion de ses affaires juridiques à des avocats de pratique privée. D'une part, le caractère provisoire de l'organisation et les délais ordinaires dans le règlement des affaires litigieuses font préférer le recours à des cabinets extérieurs. D'autre part, le petit nombre des causes à prévoir ne justifie pas un service du contentieux.

Les Services juridiques deviennent, en somme, le point de convergence des contrats et des conventions auxquels le COJO est partie. Le conseiller juridique en vérifie l'objet et la validité, puis leur donne une forme juridique avant de les présenter pour les signatures. Il participe, en outre, avec la direction de l'Approvisionnement à la négociation des contrats relatifs aux biens et aux services.

C'est aux Services juridiques que sont confiées les relations avec les diverses administrations publiques en ce qui concerne l'application des lois fiscales: droits fédéraux de douanes et d'accise, impôts provinciaux sur les ventes, impôts municipaux.

Les ententes avec les groupements syndicaux des milieux artistiques (*American Federation of Musicians* et *Union des Artistes*), ainsi que les affai-

res reliées au domaine du droit d'auteur relèvent également de leur compétence. Ils assurent en outre la surveillance du programme d'assurance qu'on a confié à un consortium encadré d'une équipe de spécialistes représentant le COJO.

Conclusion

La structure que le COJO a adoptée en 1973 correspondait exactement à une réalité qui lui était propre. On ne saurait trouver sous la rubrique « administration » le mandat qui s'y rattache habituellement; l'administration centrale relevait du comité exécutif et la direction générale de l'Administration se chargeait des affaires courantes.

En revanche, comme il ressort de son mandat, la direction générale de l'Administration a apporté une contribution non négligeable à l'organisation des Jeux, grâce à des politiques sûres au chapitre de la gestion du personnel et des achats. La majeure partie du budget d'exploitation du COJO, 88% pour être exact, était d'ailleurs consacrée à ces deux services.

C'est encore la direction générale de l'Administration et le bureau du contrôleur qui supervisaient ensemble le personnel et les achats, marquant le rythme de la croissance et du développement de chaque élément de l'organisation.

Ainsi, le bureau du contrôleur a dû faire preuve d'intransigeance et de rigueur dans l'exercice de son mandat afin de maintenir le budget dans des limites raisonnables. Rôle peu facile mais indispensable dans une entreprise où chaque membre cherchait à obtenir ce qu'il y avait de mieux et estimait essentielles les dépenses qu'il proposait.

Somme toute, l'Administration au COJO a très bien rempli son rôle de pourvoyeuse de personnel, de biens et de services.

Depuis leur création, les Jeux olympiques ont pris une ampleur qui rend parfois inévitable leur exploitation à des fins non uniquement sportives. On peut donc prévoir dans les circonstances plus d'infractions au droit civil ou pénal, d'autant plus que la prévention et la détection sont alors beaucoup plus difficiles; c'est que des centaines de milliers de personnes venues de partout affluent vers la même ville et vers les mêmes lieux de spectacle.

Aucun système de sécurité ne peut réduire à néant le risque de crimes pouvant avoir de graves répercussions internationales. Tout au plus, peut-on garantir la présence policière ou militaire aux endroits névralgiques et ainsi assurer une intervention rapide et efficace des forces de l'ordre, au besoin.

On peut surtout mettre l'accent sur l'aspect préventif des mesures de sécurité, particulièrement si celles-ci sont éprouvées avant les rencontres. Il faut d'abord reconnaître qu'aucune ville du monde moderne n'est à l'abri de la criminalité. Pour les Jeux de la XXI^e Olympiade, le COJO avait opté pour une politique de prévention.

Le défi

Les forces de l'ordre devaient assurer un déroulement paisible des Jeux olympiques. Il n'y avait pas que le terrorisme à craindre, mais des désordres publics ordinaires, depuis le simple délit jusqu'au crime contre la personne ou la propriété, sans compter les manifestations publiques contre une délégation nationale.

Qui, par exemple, aurait envisagé, avant les événements de Munich, que des terroristes auraient recouru à l'enlèvement et à l'assassinat politique comme moyen de chantage mondial?

Pour dépister les risques de perturbations au cours des Jeux olympiques, il faut des informations de la police ou d'autres sources. Des rumeurs peuvent se répercuter au quartier général de la sécurité; par exemple, que certains groupes ou individus s'apprentent à troubler la paix. Il ne faut rien négliger et ouvrir des enquêtes chaque fois qu'une information digne de foi parvient aux agents chargés de la sécurité publique.

Il ne faut surtout pas négliger les délits pénaux qui se commettent fréquemment à l'occasion de grands spectacles (vol à la tire, commerce frauduleux des billets d'entrée, mise en circulation de fausse monnaie, prostitution, trafic de stupéfiants).

Sur un autre plan, la prévention consiste simplement à dissuader certaines personnes ou certains groupes de tout acte criminel ou illégal. Les personnes visées peuvent être des ressortissants étrangers en conflit avec les autorités de leurs pays et de passage au moment des Jeux, ou encore des nationaux connus comme membres de mouvements de contestation, ou encore des sujets déjà reconnus, par exemple, pour avoir troublé la paix ou fait usage de faux.

Souvent on a tendance à se relâcher après quatre ou cinq journées sans incident. En acceptant des compromis, on réduit les mesures de sécurité et leur rendement. C'est dire qu'en ne donnant pas à l'état-major l'autorité nécessaire pour planifier et mettre en œuvre un système complet de sécurité, on s'attire bien des ennuis. Plus particulièrement, il ne doit pas y avoir relâche dans la garde des points névralgiques ni dans les contrôles de l'accréditation. Les affectations du personnel de sécurité ne doivent pas être fonction des préférences pour tels sports. Alors le policier négligerait probablement son travail, ce qui pourrait avoir des conséquences désastreuses. Quant à la présence physique des forces de l'ordre, les comités organisateurs consultés recommandent tous, comme moyen de prévention, des effectifs nombreux, voyants et en uniformes.

Néanmoins, les mesures de précaution ne peuvent garantir une sécurité absolue.

Historique

En mai 1970, Montréal est choisie pour les Jeux de 1976. Il faut tout mettre en œuvre pour qu'ils se déroulent dans l'harmonie. À cette fin, les responsables de la sécurité publique entament démarches et consultations auprès des organismes nationaux et internationaux spécialisés dans le maintien de l'ordre.

Il faudra accueillir à Montréal d'innombrables visiteurs. Il y aura aussi affluence dans d'autres villes: Québec, L'Acadie, Sherbrooke, Joliette, Bromont, Toronto, Kingston et Ottawa. Il faut aussi compter les 9 000 athlètes et



accompagnateurs qui formeront, à eux seuls, une petite ville. Pendant deux semaines, Montréal sera le lieu de rencontre d'hommes d'État et d'invités de marque.

Afin qu'aucun incident ne survienne, la famille olympique, les dignitaires et le public feront aussi l'objet d'une attention discrète mais constante. Tout sera prévu en fonction de leur protection.

Aussi le Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM), la Sûreté du Québec (SQ), et la Gendarmerie royale du Canada (GRC) ont-ils décidé d'harmoniser leurs efforts.

Le 20 septembre 1972, quelques jours après le retour de la première délégation d'observateurs envoyée à Munich, le Comité organisateur des Jeux olympiques de 1976 (COJO) obtient ses lettres patentes. Le compte rendu des faits saillants de cette mission est remis au président du COJO.

Le chapitre ayant trait à la sécurité publique révèle que les problèmes de sécurité qui se sont posés aux Jeux de Munich avaient peut-être leur origine dans une attitude antipolicière ou même antimilitariste. Ce phénomène aurait amené le comité organisateur à tenir les forces de l'ordre dans l'ombre de peur de s'attirer les critiques de la

presse et du grand public. Peut-être a-t-on, de ce fait, ouvert les portes à certaines personnes qui ont commis l'attentat trop connu. C'est pourquoi la police et les militaires seraient « bien en évidence » à Montréal.

Même avant les Jeux de 1972, le comité organisateur de Munich éprouvait des appréhensions. En particulier, on craignait les incidents diplomatiques et les manifestations. Surtout, on estimait que le principal motif d'inquiétude avait trait à la sécurité et à la tranquillité de plusieurs centaines d'invités de marque et d'athlètes.

D'un côté, la malheureuse affaire de Munich ne doit pas prendre une trop grande place dans l'élaboration du programme de sécurité pour les Jeux de 1976. D'autres missions d'observation semblent nécessaires. Aussi la délégation du COJO à Munich a-t-elle proposé que des voyages d'étude aient lieu à Mexico, à Téhéran et à Innsbruck, où de grandes rencontres sportives internationales auront lieu.

Effectivement, des délégations d'officiers des forces policières et militaires furent envoyées en mission d'observation.

Le Comité principal de la sécurité publique aux Jeux olympiques (CPSPJO)

Le 30 mars 1973, a lieu à Montréal sous la direction du président du COJO et commissaire général des Jeux une réunion à laquelle participent le président du conseil de sécurité de la Communauté urbaine de Montréal (CUM), les directeurs des principaux services de police intéressés, ainsi que le vice-président du COJO.

Étant donné l'importance des activités olympiques qui se dérouleront à Montréal, les participants décident à l'unanimité de confier à un officier du SPCUM le programme de sécurité des Jeux.

Tout est alors mis en œuvre pour que cet officier puisse procéder librement à la formation du comité de sécurité et, finalement, à l'application de cette même politique.

Le comité organisateur est également d'avis qu'il vaut mieux que l'administration municipale de Montréal soit chargée de cette tâche puisque l'organisation des Jeux, selon les règles du CIO, est accordée à une ville et non à un pays.

L'assistant-directeur, M. Guy Toupin, alors officier-commandant à la surveillance du territoire de la Communauté urbaine de Montréal, est désigné d'office pour cette tâche. Le 9 mai

1973, est formé le Comité principal de la sécurité publique aux Jeux olympiques (CPSPJO).

D'abord composé d'un état-major de la GRC, de la SQ et du SPCUM, le CPSPJO s'adjoindra, en janvier 1975, des officiers supérieurs de la Police provinciale de l'Ontario (PPO) et des Forces canadiennes.

En sa qualité de président du CPSPJO, M. Toupin assure la coordination des forces de sécurité aux Jeux. Le comité se donne une charte et constitue, le 8 novembre 1973, treize sous-comités consultatifs.

Formalités

Dès sa formation, le comité principal doit régler deux questions fondamentales. D'une part, sera-t-il possible d'accroître la sécurité sans détruire l'esprit qui doit animer les Jeux olympiques? D'autre part, pourra-t-on compter sur un concours constant du public et des athlètes, si on les soumet, pour leur propre protection, à des mesures de sécurité plus strictes que par le passé?

Sans doute faudra-t-il tenir compte de certaines contraintes. Ainsi, la famille olympique demande des mesures de sécurité efficaces qui ne les empêchent pas toutefois de se déplacer à leur guise.

De plus, le comité principal retient certains autres préalables. Les mesures et les précautions de sécurité doivent tendre davantage à rassurer la population qu'à inquiéter les personnes mal intentionnées. On se gardera surtout de créer une ambiance qui fasse ressortir les préparatifs de sécurité, de peur d'engendrer un climat psychologique peu favorable à l'acceptation des mesures adoptées, si nécessaires soient-elles. D'ailleurs, la meilleure façon d'éloigner les agitateurs n'est pas d'adopter des mesures de sécurité contraaires aux droits de la personne, mais plutôt de laisser savoir qu'une surveillance étroite s'exerce sans relâche.

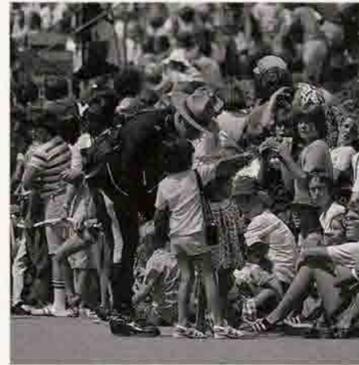
En définitive, le comité de sécurité doit, au départ, tenir secrets les détails de son plan de sécurité publique; autrement, il pousserait peut-être les terroristes à démontrer que même des mesures extraordinaires ne sont pas sans faille.

Les forces policières s'engagent donc à respecter le mieux possible le principe d'une sécurité discrète et efficace.

Suffisamment de policiers en uniforme sont affectés aux points stratégiques de contrôle. En règle générale, il n'y aura pas de policier casqué et armé de matraque. Néanmoins, il faut assurer l'omniprésence des policiers et des militaires afin que les athlètes et les spectateurs se sentent en sécurité. Des policiers en tenue civile doivent être affectés au dépistage et à la lutte contre l'infiltration dans les lieux où une surveillance plus discrète est de mise.

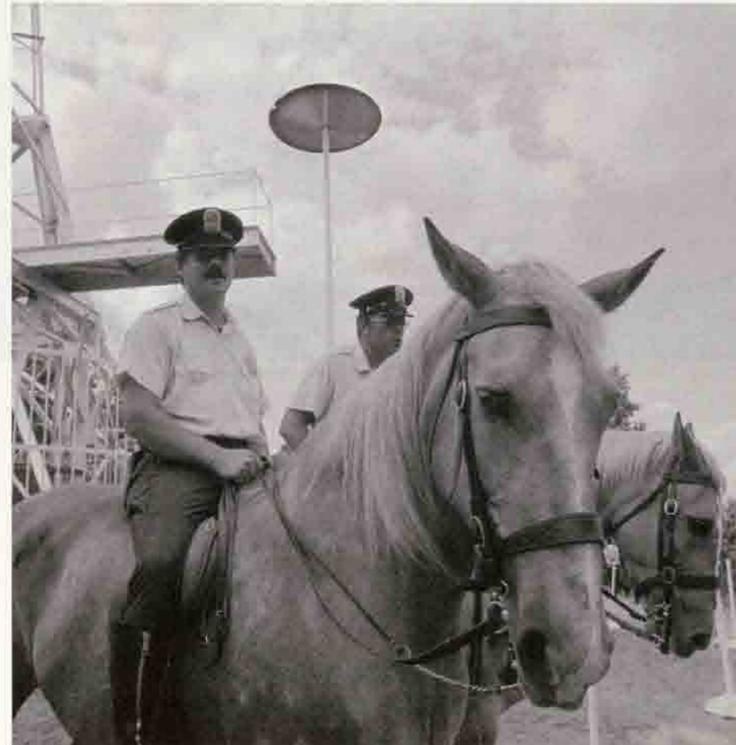
Des militaires doivent seconder les policiers dans presque toutes les fonctions de sécurité et, compte tenu de la tâche à accomplir, porter l'uniforme et les armes. Enfin, on choisira des surveillants civils pour renseigner et diriger la foule.

Ce sont là les conditions d'un service de sécurité efficace. Au chapitre de la discrétion, les objectifs sont plus difficiles à réaliser. En présence du public et des athlètes, les militaires portent, la plupart du temps, la tenue régulière de sortie, tandis que les effectifs armés, en tenue de combat, sont dissimulés à des points stratégiques.



Assurer la sécurité, c'est parfois donner un conseil judicieux à un enfant curieux.

Divers moyens de locomotion sont mis à profit pour assurer la sécurité aux Jeux de 1976, depuis les chevaux du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal sur le mont Royal...



— jusqu'aux jeeps des militaires sur les pistes de débarquement dans les aéroports.

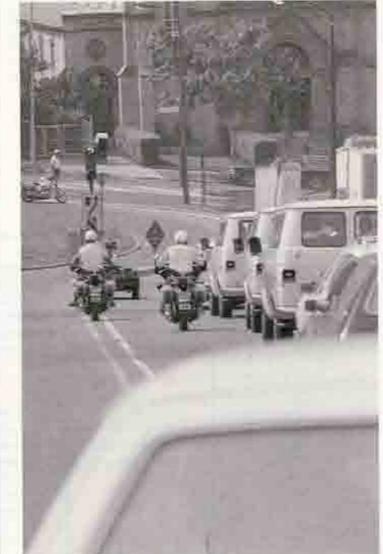
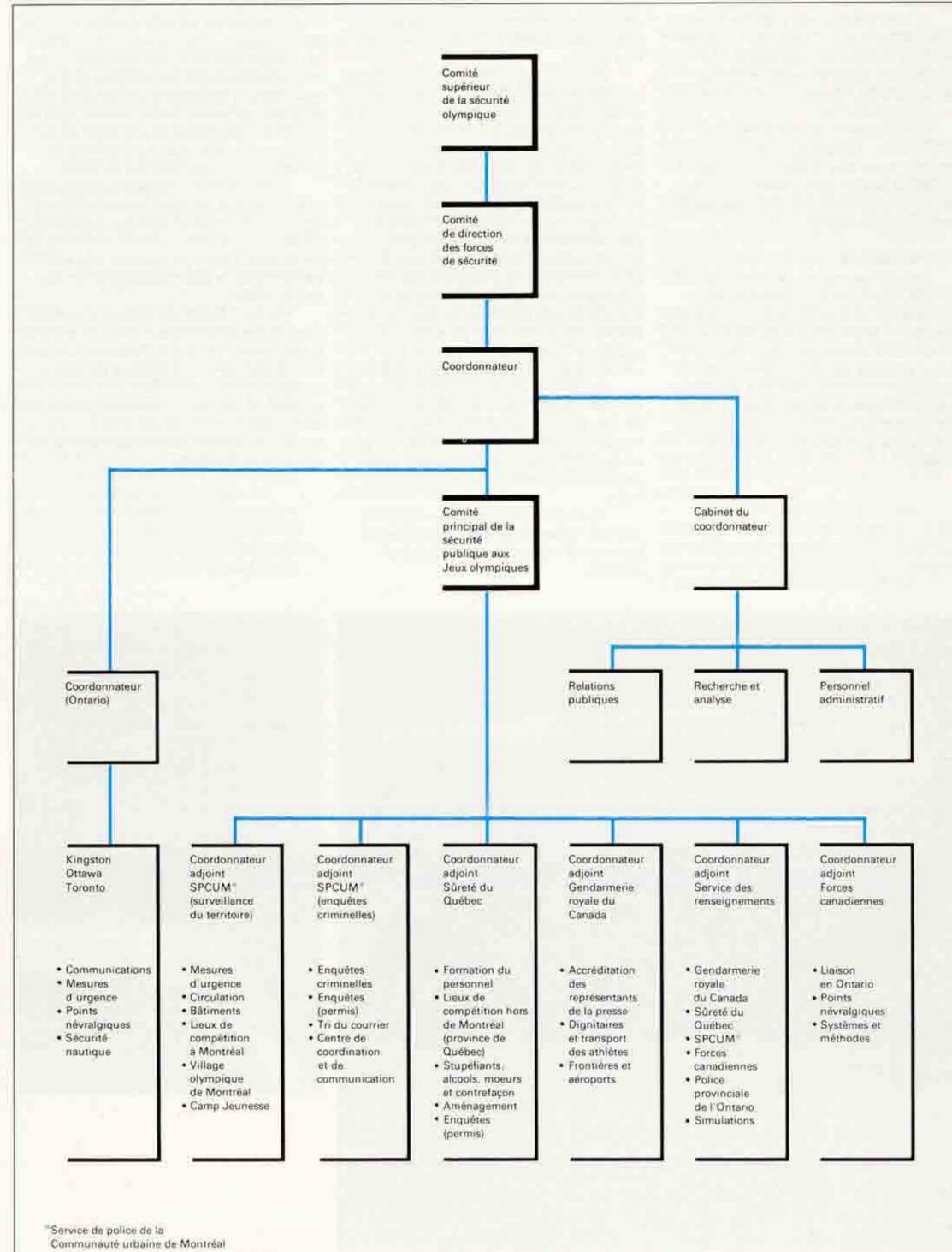


Tableau A
Organigramme



Mise en place des structures

Dès sa formation, le CPSPJO se donne des structures bien définies : un comité consultatif composé des directeurs des forces policières, ainsi qu'un Comité supérieur de la sécurité olympique (CSSO), qui assureront la liaison avec les diverses administrations publiques.

L'organigramme (tableau A) représente la structure de la sécurité publique aux Jeux olympiques. Au sommet figure le CSSO, qui a mission d'orienter les grandes politiques de sécurité. Y siègent les représentants des gouvernements du Canada, du Québec et de l'Ontario, le président du conseil de sécurité de la CUM et le président du COJO. Ces deux derniers sont membres d'office. Le Canada est représenté par le solliciteur général adjoint ; le gouvernement du Québec, par le sous-ministre de la Justice ; et le gouvernement de l'Ontario, par le solliciteur général adjoint.

Le CSSO révisé périodiquement le programme et les préparatifs de sécurité pour les Jeux olympiques, assure une représentation politique et internationale et commande des interventions, au besoin, si des négociations s'avèrent obligatoires en raison de troubles graves. Les autorités gouvernementales ne peuvent prendre aucune décision importante sans avoir consulté les membres du CSSO.

Le Comité des directeurs des forces de sécurité (CDFFS) relève du CSSO. Il veille à l'application des politiques du CSSO. Ses membres sont le directeur du SPCUM, le directeur général de la Sûreté du Québec, le directeur général de la PPO, le commissaire de la GRC et le chef d'état-major des Forces canadiennes.

Les directeurs de ce comité voient à ce que le programme de sécurité soit bien observé et que la coordination des activités s'organise d'une façon satisfaisante. Le CDFFS est, en quelque sorte, la cheville ouvrière de la sécurité des Jeux. Il veille à l'affectation des ressources humaines et matérielles nécessaires.

Le CPSPJO est au troisième palier de la hiérarchie. Il a pour tâche de conseiller et d'appuyer le coordonnateur dans toutes ses fonctions, de faire office d'état-major de coordination pour toutes les opérations policières relatives aux Jeux olympiques et de s'assurer que sont acheminées aux autorités

les demandes de mesures judiciaires se rattachant à l'application du programme de sécurité.

Sous la coordination du CPSPJO, le SPCUM, la SQ, la PPO, la GRC et les Forces canadiennes mettent en commun leurs ressources afin de faire régner la sécurité pendant les Jeux. Les sept officiers membres de ce comité sont immédiatement détachés de leurs services respectifs. Deux sont de la Communauté urbaine de Montréal, dont l'assistant-directeur du SPCUM, qui remplit la fonction de coordonnateur ; deux, de la SQ ; deux, de la GRC et un, des Forces canadiennes.

Sous-comités consultatifs

Les structures hiérarchiques et le pouvoir décisionnel maintenant en place, le CPSPJO crée, dès le 8 novembre 1973, treize sous-comités consultatifs. Ceux-ci se composent de policiers et de militaires compétents dans leurs sphères respectives. Les sous-comités secondent le comité principal dans l'élaboration d'un programme complet de sécurité publique tenant compte de toutes les situations normales et extraordinaires qu'il convient d'envisager à l'occasion des Jeux olympiques.

Au cours des mois qui suivent, les treize sous-comités contribuent largement à cette planification en participant à plus de 150 réunions consacrées aux mesures de sécurité dans les domaines traités ci-dessous.

Sécurité des invités de marque

Il incombe au pays d'accueil d'assurer, durant les Jeux olympiques, la protection des personnes de marque venant assister aux Jeux, comme membres de la famille olympique ou simples spectateurs.

Ainsi convient-il, dans l'intérêt du comité principal et de toutes les forces de l'ordre, de définir l'invité de marque : chef de gouvernement ou personnalité dont l'importance oblige le gouvernement fédéral à des mesures de sécurité particulières.

À partir de cette définition et en vue d'un déploiement efficace des effectifs, le sous-comité identifie, dès sa première réunion, huit fonctions : sécurité dans les hôtels, escortes motorisées, sécurité des effets personnels, détachements d'inspection, centre de planification, sécurité des aéronefs, sécurité aérienne et assistance technique.

Stupéfiants, alcools, mœurs et contrefaçon

Ce sous-comité assure la coordination des forces policières de la SQ, du SPCUM, de la PPO et de la GRC, qui en temps ordinaire doivent exercer la surveillance dans les domaines susmentionnés.

Formation du personnel

Ce sous-comité élabore et met en œuvre un programme de formation pour les différents corps policiers et militaires affectés à la sécurité aux Jeux olympiques.

Circulation

Prévoyant une augmentation du nombre des véhicules à Montréal et ailleurs, dont beaucoup venant des États-Unis, les membres de ce sous-comité constituent une équipe apte à diriger la circulation routière durant les Jeux.

Communication et transport

Dès sa formation, ce sous-comité étudie les moyens de transport et de communication nécessaires ; sans ces préparatifs, le bon déroulement d'une si vaste opération de sécurité serait incertain.

Plus tard ses membres tracent un plan des opérations sans précédent. Ils mettent sur pied le réseau de communication du centre de coordination de la sécurité publique et élaborent le plan général de coordination des escortes motorisées affectées aux athlètes et à leurs accompagnateurs.

Partant du principe que chaque athlète doit être considéré comme une cible potentielle et que certains peuvent être plus exposés que d'autres, pour diverses raisons, dont les conflits politiques entre pays, le sous-comité propose l'adoption de trois degrés de protection : minimum, moyen, maximum. Ainsi, selon le risque que court chaque athlète ou groupe d'athlètes, les modalités d'application comportent vigilance et protection de base accrues, allant du personnel supplémentaire à l'escorte motorisée.

La méthode du corridor de sécurité s'applique à la protection des athlètes de passage. Elle se définit ainsi : processus de sécurité restrictif et conditionnel accordé à un athlète depuis son arrivée en sol canadien par un aéroport ou à la frontière, durant son séjour au Village olympique, ses présences aux lieux d'entraînement ou de compétition, ses déplacements y compris son départ du Canada. La période de cette protection des athlètes et des accompagnateurs va du 19 juin au 7 août 1976.

Relations publiques et information

Soucieux d'élaborer un fructueux programme d'information, le comité principal de la sécurité décide de constituer un sous-comité des relations publiques (SCRIP) ayant mission de faire comprendre, accepter et appuyer les mesures de sécurité.

Ce sous-comité sera l'agent de liaison officiel entre les médias et les services policiers et militaires.

L'information sera pleinement utile si les organismes acceptent le principe selon lequel les déclarations sur la sécurité aux Jeux devront être soumises au contrôle du SCRIP.

Le SCRIP, ouvert à tous les organismes intéressés ne compte au début que des représentants des Services de renseignements du SPCUM, de la SQ, des Forces canadiennes, de la GRC et de la PPO.

Plus tard, le sous-comité adopte pour principe que la sécurité olympique doit être confidentielle; en d'autres termes, les prévisions et les projets doivent être entourés du secret le plus strict.

Toutefois, il fallait faire savoir au monde entier par les médias que les mesures de sécurité publique aux Jeux de Montréal sont bien planifiées et bien maîtrisées.

Détection et prévention

Il faut réduire au minimum les risques de troubles aux Jeux olympiques; aussi les membres du sous-comité recommandent-ils que le public soit informé des mesures de prévention et de dissuasion préconisées.

Ces mesures sont préventives et tendent à décourager tout acte criminel durant les Jeux. Le programme d'information vise en outre à faire comprendre au public que cette protection très spéciale est nécessaire en raison de certains événements passés et qu'elle est de caractère préventif.

Services de renseignements sur la sécurité

À sa formation, ce sous-comité compte des membres des services de renseignements de la GRC, du SPCUM, de la SQ et des Forces canadiennes.

Il a pour tâche de coordonner les activités de ces services et de communiquer les politiques relatives à la réalisation des objectifs suivants:

- réunir l'information relative au terrorisme et au vandalisme;
- élaborer un programme d'échange rapide d'information entre les forces policières et prévoir les situations de conflit possible dans le monde;
- favoriser la collaboration en matière d'analyses sur la situation mondiale, nationale, régionale et locale, en vue de listes de priorités;
- études particulières sur les risques, les conflits, le terrorisme, etc.

Sécurité interne

Les institutions et les personnalités publiques ou parapubliques font parfois l'objet de chantage.

Le rôle de la sécurité interne consiste à assurer le maximum de protection au personnel du COJO, ainsi qu'aux installations et à l'équipement à sa disposition.

Les particularités de ce programme concernent la conduite à tenir devant les menaces proférées contre des biens et des personnes concourant à la préparation et à la tenue des Jeux.

Points névralgiques

Ce sous-comité se compose de membres de la GRC, du SPCUM, de la SQ, de la PPO et des Forces canadiennes. Sa mission est d'élaborer un programme de sécurité pour les points névralgiques, c'est-à-dire ceux offrant un service essentiel au bon fonctionnement du COJO ou d'un lieu de compétition.

Mesures d'urgence

Le sous-comité des mesures d'urgence se compose de représentants du SPCUM, de la GRC, de la SQ, des Forces canadiennes, de la Protection civile du Québec et du Service des incendies de Montréal.

Il s'applique à dépister les situations critiques pouvant compromettre la sécurité publique aux Jeux olympiques, et à élaborer un plan de mesures d'urgence; au besoin, il définira l'organisation et la structure, les politiques et les processus fondamentaux relatifs à une opération d'urgence (STRATACUR).

Il met en branle les projets spéciaux, notamment ceux qui intéressent les policiers médiateurs et les groupes tactiques chargés de diriger les foules et de protéger les citoyens.

Kingston, Ottawa et Toronto

Durant les Jeux, ces trois villes accueillent la compétition de yachting ou les épreuves éliminatoires de football. Comme dans les autres villes où des activités olympiques ont lieu, les mesures de sécurité sont nécessaires.

Un sous-comité *ad hoc* étudie les mesures à mettre en œuvre au Village olympique de Kingston, lieu de compétition du yachting, ainsi que dans le corridor de sécurité pour les athlètes en déplacement à l'occasion des matches de football à Toronto et à Ottawa.

Lieux de compétition hors de Montréal

Au Québec, le principe du corridor s'applique à diverses autres villes, telles que Bromont, emplacement d'un Village olympique et lieu de la compétition équestre, et, dans un deuxième temps, Sherbrooke (Palais des sports et terrain de football), L'Acadie, Joliette et Québec (Pavillon d'éducation physique et des sports de l'Université Laval).

Dans ces cas précis, le rôle du sous-comité consiste à planifier l'emploi des ressources humaines et matérielles pour les lieux relevant de la Sûreté du Québec. Le travail exige des contacts permanents et des échanges de renseignements entre les divers services spécialisés et les directions générales du COJO. C'est pourquoi ce programme de protection peut avoir des incidences très importantes sur la sécurité publique.

Sommaire

La formation de ces treize sous-comités exigeait d'abord la collecte de renseignements sur la façon de pourvoir à tous les besoins de la sécurité olympique, ainsi que des recommandations en la matière.

Elle a permis au comité principal d'élaborer des politiques de sécurité touchant dix domaines:

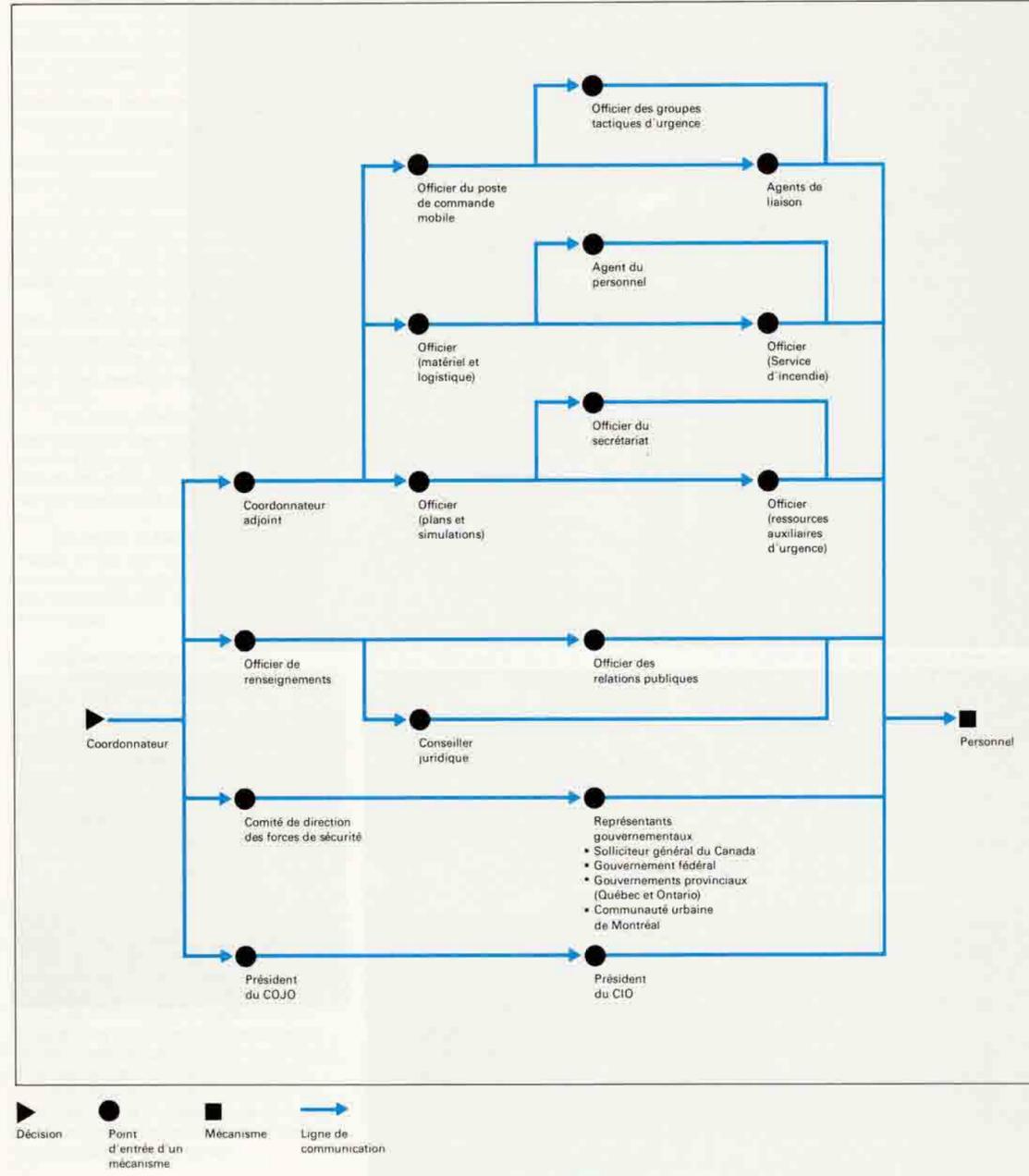
- dédouanement et contrôle aux frontières, aux aéroports et aux gares;
- athlètes, accompagnateurs et entraîneurs;
- abords des installations olympiques et lieux de compétition;
- sécurité aérienne et surveillance s'y rattachant;
- tri et détection du courrier suspect;
- sélection du personnel;
- Villages olympiques de Montréal, Kingston et Bromont;
- points névralgiques et vulnérables;
- prévention des incendies;
- hôtels, manifestations et compétitions particulières: cérémonies d'ouverture et de clôture, marathon, marche de 20 km, parcours de course du pentathlon moderne, parcours de la Flamme olympique, compétitions de cyclisme des circuits Fairview et Mont-Royal.



Pendant les Jeux, sécurité et courtoisie vont de pair



Tableau B
Mécanisme d'alerte STRATACUR



Il reste à voir comment on peut mettre en place pareil dispositif de sécurité sans compromettre l'efficacité ni la discrétion.

Au début, le COJO convient d'accorder au coordonnateur principal de la sécurité publique un rôle de conseiller auprès du président et du comité exécutif du COJO.

Par la suite, le coordonnateur se voit confier le soin d'harmoniser toutes les forces policières et militaires veillant à la sécurité des Jeux olympiques. À ce titre, il relève du Comité des directeurs des forces de sécurité (CDFS).

Il doit en outre remettre au CSSO, par l'entremise du CDFS, des rapports périodiques.

En prévision d'un état de crise ou de cas d'extrême urgence, le coordonnateur est habilité à communiquer directement avec le CSSO.

Dans les situations visées par le plan des mesures d'urgence, il doit déterminer, de concert avec les coordonnateurs adjoints, quand il faut déclarer une alerte STRATACUR. Alors il devra s'assurer que les plans d'urgence appropriés sont mis à exécution immédiatement et qu'on prend les mesures conjointes si les circonstances l'exigent.

Le graphique consacré à l'alerte STRATACUR (tableau B) illustre le cheminement décisionnel ou hiérarchique.

Rôle des autorités gouvernementales

Comme la sécurité publique aux Jeux olympiques intéresse les trois pouvoirs publics, il faut créer des organismes pour assurer la coordination et le bon déroulement des activités policières et militaires.

Le gouvernement canadien

L'intervention des autorités fédérales s'imposerait non en raison de l'ampleur d'un désordre, mais de sa nature, notamment si une crise avait une incidence politique nationale ou internationale.

Le rôle du gouvernement, représenté par le solliciteur général, consisterait alors à décider de la conduite à tenir devant des situations d'urgence où des organisations criminelles étrangères ou canadiennes mettraient en danger la vie ou la sécurité d'étrangers en territoire canadien, ou la sécurité nationale.

Le ministre canadien des Affaires extérieures serait habilité à entamer des pourparlers avec les ressortissants

étrangers ou les autorités gouvernementales de leurs pays.

Les gouvernements québécois et ontarien

Pour les Jeux, ce sont les gouvernements provinciaux et non le gouvernement central, qui ont préséance en matière de sécurité publique dans leurs territoires. L'instrument officiel de cette autorité est le CSSO.

Quant à l'administration de la justice en dehors des cas de crise mentionnés plus haut, le gouvernement fédéral n'est pas appelé à intervenir, sauf si les autorités provinciales en font explicitement la demande. Les représentants des deux provinces au CSSO sont le sous-ministre de la Justice du Québec et le solliciteur général adjoint de l'Ontario.

La Communauté urbaine de Montréal

Cet organisme assure l'application des règlements municipaux en matière de sécurité publique et la protection générale des biens mobiliers et immobiliers relevant de sa compétence.

Le président du conseil de sécurité de la CUM représente la ville d'accueil au CSSO.

Au besoin, les premiers ministres du Canada, du Québec et de l'Ontario, de concert avec les ministres provinciaux et fédéraux compétents, et avec l'appui des autorités municipales intéressées, conviennent de la ligne de conduite à suivre en cas de crise, quelle qu'en soit l'origine ou la nature.

Cette concertation doit donc exister non seulement entre les forces militaires et policières, mais également entre les administrations publiques dont relève la sécurité aux Jeux olympiques de Montréal.

Étape de planification

Il reste à peine douze semaines avant l'ouverture officielle des Jeux olympiques et, chaque jour, se tiennent des rencontres et des séances de formation pour les différents corps affectés à la sécurité olympique.

Nous en sommes toujours à l'étape de la planification, qui est antérieure au 19 juin 1976. Pour chacune des forces intéressées, il s'agit d'apprécier la tâche qui lui incombe et de mobiliser les ressources humaines et matérielles nécessaires.

Durant cette période, les politiques et les méthodes sont appliquées sous la direction du CPSPJO. On se prépare à mettre en place un dispositif de premier ordre. À cette fin, les responsables décident des rôles, de la répartition des tâches et de l'affectation des ressource-

ces humaines et matérielles, de concert avec les Forces canadiennes et les divers services de police en cause.

Pour dispenser aux policiers et aux militaires la formation olympique nécessaire, il faut trouver d'autres méthodes. Un manuel sur l'opération olympique est édité en 1976. On y expose sommairement l'organisation de la sécurité et les méthodes à employer.

À intervalles réguliers, paraissent des communiqués d'information olympique et des résumés d'information policière. Destinés aux policiers, aux militaires et aux agents de sécurité, ils leur apportent des réponses aux questions les plus courantes, et traitent des problèmes que posera la présence d'innombrables visiteurs au Canada.

On s'applique à former des spécialistes, par exemple, le groupe ALPHA, au SPCUM, les policiers négociateurs, les motards des services d'escortes mobiles auxiliaires, enfin les policiers affectés à la lutte contre le vol et à la sécurité des dignitaires.

D'autres groupes, spécialisés dans ces domaines, sont aussi exercés par chaque corps policier et militaire participant à l'opération olympique. En particulier, les groupes d'intervention tactique et les agents négociateurs.

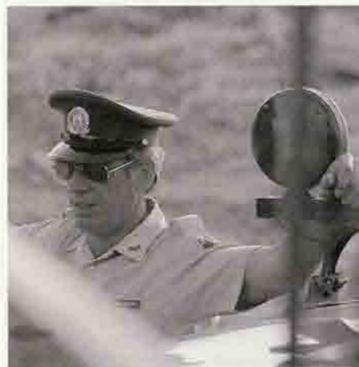
Avant l'ouverture des Jeux, on procède à une simulation mettant à l'épreuve le mécanisme de commandement et de contrôle du service des télécommunications.

Après trois ans de planification, les forces de l'ordre sont prêtes.

Étape des opérations

La première préoccupation du coordonnateur de l'opération olympique est de mettre sur pied une structure appropriée à l'événement. À mesure que le dossier progresse, on la modifie pour tenir compte des éléments nouveaux.

À l'étape des opérations, on a pour principe que les décisions doivent se prendre au plus bas échelon hiérarchique possible. On tient à ce que chaque agent qui rend compte d'une difficulté présente en même temps des éléments de solution ou tout au moins des recommandations. Cette méthode sensibilise le personnel à ses responsabilités et affermit chez lui le sens de l'autorité.



Une importante escorte policière suit les porteurs de la Flamme olympique sur tout son parcours.

À cette étape, les policiers, les militaires et les surveillants civils sont au nombre de 17 224, ce qui est suffisant, compte tenu de la grande facilité avec laquelle se fait l'intégration.

Devant l'ampleur des effectifs affectés à l'opération olympique, les responsables procèdent par affectations progressives afin de ne pas affaiblir indûment la surveillance du territoire. Le comité chargé de la gestion du personnel a recours à l'ordinateur pour les affectations. Le tableau C indique les effectifs maximums de chaque force pendant les Jeux.

L'opération olympique compte parmi les plus extraordinaires qu'un pays puisse organiser. Aux effectifs policiers de Montréal, du Québec et de l'Ontario qui veillent à la prévention du crime, à la protection des citoyens, au maintien de la paix, on ajoute 1 376 membres de la Gendarmerie royale du Canada et 8 940 membres des Forces canadiennes.

Par conséquent, les policiers et militaires doivent assumer des tâches communes sans négliger celles qui leur sont propres.

Service de police de la Communauté urbaine de Montréal

Comme 13 lieux de compétition, 27 centres d'entraînement et le Village olympique de Montréal se trouvent dans son territoire, le SPCUM a un grand rôle à jouer dans le maintien de la sécurité publique pendant les Jeux.

Il doit surveiller notamment le parcours de la Flamme olympique, le marathon, la course du pentathlon moderne, la marche de 20 km, le circuit de cyclisme Mont-Royal. Le Camp international de la jeunesse, installé au parc La Fontaine, est aussi de son domaine. Au total, 1 606 policiers du SPCUM sont mobilisés pour les Jeux.

Sûreté du Québec

Les policiers provinciaux auront la charge de la sécurité aux lieux de compétition hors de Montréal: Bromont, Joliette, L'Acadie, Sherbrooke et Sainte-Foy, en banlieue de la ville de Québec.

Leur incombent notamment l'épreuve cycliste de Fairview et le parcours de la Flamme olympique hors de Montréal. En outre, la SQ prête assistance à d'autres corps policiers dans la zone internationale du Village olympique de Montréal et pour le contrôle des armes à feu.

Tableau C

Ressources humaines

Service de police de la Communauté urbaine de Montréal	1 606
Sûreté du Québec	1 140
Gendarmerie royale du Canada	1 376
Forces canadiennes	8 940
Police provinciale de l'Ontario	533
Police du Conseil des ports nationaux	50
Services de police municipaux	
□ Ottawa	76
□ Toronto	292
□ Sherbrooke	40
□ Kingston	26
Ministère de la Main d'oeuvre et de l'Immigration	160
Service des incendies de la Ville de Montréal	75
Surveillants civils engagés par le COJO	2 910
Total	17 224

Au plus fort de l'opération olympique, les forces déployées par ce corps policier se chiffrent à 1 140 membres, sans compter le personnel de soutien.

L'apport de la SQ a consisté notamment à surveiller les installations essentielles. Du 7 juin au 2 août 1976, les policiers de 47 détachements, répartis dans six districts différents, y effectuent plus de 32 000 vérifications et opérations de surveillance.

Police provinciale de l'Ontario (PPO)

Trois villes ontariennes — Ottawa, Kingston et Toronto — accueillent des compétitions olympiques. Toutes les épreuves de yachting ont lieu à Kingston. Plusieurs matches éliminatoires de football doivent se dérouler au Parc Lansdowne d'Ottawa et au Stade Varsity de Toronto.

Le programme de sécurité élaboré pour ces villes est confié à la PPO. Celle-ci, de concert avec la GRC, les Forces canadiennes et les corps de police de plusieurs municipalités ontariennes, met sur pied les effectifs nécessaires.

En collaboration avec les Forces canadiennes, elle protège les installations des services publics jugées nécessaires au bon déroulement des Jeux.

L'opération exige l'affectation de 533 hommes au Village et au Centre de yachting olympiques de Kingston, ainsi qu'un détachement d'effectifs pour les tâches relatives au corridor de sécurité et à la surveillance des points vitaux.

Le plus difficile était de surveiller les installations portuaires au Centre olympique de yachting de Kingston. Le plan de sécurité conçu à cette fin ne peut être appliqué à la lettre, à cause d'un retard dans les travaux d'aménagement, qui devaient être terminés avant l'entrée en vigueur des mesures intensives de sécurité.

Gendarmerie royale du Canada

Durant les Jeux olympiques, la GRC s'acquitte de ses tâches habituelles: protection des dignitaires étrangers, sécurité aux aéroports, patrouille des frontières.

Elle s'occupe aussi, tout particulièrement, de la protection des athlètes et de leurs accompagnateurs, de la sécurité aux régates olympiques de Kingston, avec la collaboration en ce cas de la garde côtière canadienne; elle seconde le SPCUM au Village et au Stade olympiques.

La GRC se charge aussi de la protection des athlètes en déplacement au Québec, selon le principe du corridor de sécurité, ainsi que de l'accréditation des représentants de la presse.

D'une manière générale, la GRC veille à l'application des lois fédérales, dont celles sur les drogues et sur la contrefaçon. De plus, elle se charge de la fouille des bagages, de la sécurité des athlètes du sexe féminin au Village olympique de Montréal et participe à la protection des athlètes dans leurs allées et venues.

L'opération relative à la sécurité des athlètes en déplacement dure 46 jours; elle nécessite l'utilisation de quelque 75 véhicules de la GRC, qui couvrent plus de 130 000 km, sans compter les distances que parcourent les véhicules et les hélicoptères des Forces canadiennes. Environ 9 000 athlètes et accompagnateurs sont escortés chaque jour sur plus de 50 itinéraires.

Au total, 1 376 membres de la GRC sont affectés exclusivement à des fonctions de sécurité se rattachant aux Jeux olympiques. La GRC, à elle seule, veille à la sécurité de 121 dignitaires étrangers. Cette tâche s'étend aux lieux de résidence des personnes de marque et aux lieux qu'elles fréquentent. Le nombre des membres de la GRC affectés à la sécurité de ces personnes pour les Jeux olympiques s'élève bientôt à 623. Du 7 juin au 5 août 1976, la GRC patrouille en permanence la zone des frontières canado-américaines, au Nouveau-Brunswick, au Québec et en Ontario. Cent quinze membres de la GRC, aidés d'un effectif égal des Forces canadiennes, sont affectés à cette tâche.

La GRC effectue également les contrôles de sécurité pour les candidats à un emploi au COJO ou au titre de fournisseurs ou concessionnaires officiels. Malheureusement, 97% des 83 792 demandes ne parviennent au centre de vérification qu'après le 15 avril 1976, ce qui occasionne un surcroît de travail considérable.

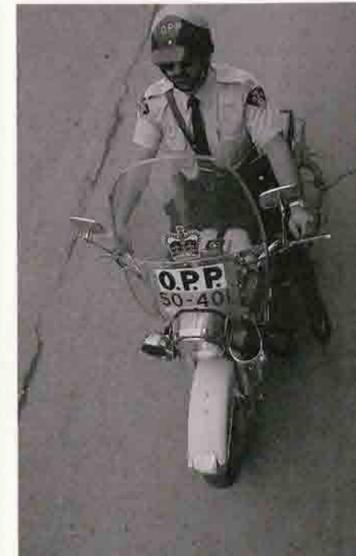
Les Forces canadiennes

Le rôle des Forces canadiennes, est de deux ordres:

1. Appuyer les forces policières qui demeurent responsables au premier chef de la sécurité publique.
2. Fournir au COJO un personnel de soutien administratif et logistique.

En ce dernier cas, les militaires remplissent des fonctions relatives aux transmissions, au transport, à l'administration, domaines où ils avaient déjà acquis une grande expérience.

Les membres des Forces canadiennes exécutent des tâches touchant la sécurité publique, et appuient la GRC, la SQ, la PPO ou le SPCUM. Les forces militaires en réserve, prêtes à intervenir au besoin, relèvent directement du coordonnateur.



Divers corps policiers conjuguent leurs efforts pour assurer la protection des athlètes et du public, dont la Sûreté du Québec et la Police provinciale de l'Ontario.

Les effectifs militaires sont répartis entre les lieux de compétition et d'entraînement, les villages olympiques de Montréal, Kingston et Bromont et entre les aéroports de Dorval, Mirabel et Saint-Hubert.

Les militaires sont en outre affectés aux invités de marque, au marathon, à la sécurité aérienne, à la patrouille frontalière, aux athlètes en déplacement. Les Forces canadiennes participent étroitement à la surveillance d'immeubles, d'hôtels et d'équipements (les lignes de transmission et barrages importants).

La sécurité olympique repose non seulement sur l'armée de terre et l'aviation, mais aussi sur la marine du Canada, qui escorte la famille royale d'Angleterre dans ses allées et venues à bord du *Britannia*.

Les militaires qui appuient les forces policières sont aussi investis des pouvoirs d'agents de la paix. À ce titre, ils peuvent procéder, en l'absence des forces policières, à des arrestations.

Quant au déploiement des Forces canadiennes, il débute le 1er juin 1976 par l'affectation d'effectifs aux postes frontières et se termine le 16 juillet avec l'arrivée à Montréal des derniers détachements.

Le 17 juillet, 8 940 membres des Forces canadiennes sont en poste, dans le cadre du plan de sécurité olympique.

Les équipes régulières de sécurité affectées aux aéroports de Dorval, Mirabel, Saint-Hubert et Toronto sont renforcées d'un détachement de 263 membres des Forces canadiennes et de 60 membres de la GRC.

Avec l'aide des Forces canadiennes, la GRC se charge de la sécurité des athlètes olympiques en déplacement au Québec. À cette fin, les Forces canadiennes fournissent la plus grande partie du personnel et la GRC, 67 de ses membres.

Bref, les Forces canadiennes ont un rôle à jouer dans presque toutes les tâches de sécurité. L'opération sécurité aux Jeux olympiques ne peut être effectuée sans leur aide et leurs ressources.

Autres corps policiers et services publics

Comme plusieurs autres villes de l'Ontario et du Québec accueillent des milliers de spectateurs durant les Jeux, il faut un déploiement policier considé-

rable. Les corps policiers de ces villes apportent leur concours au maintien de l'ordre et au bon déroulement des épreuves, à Ottawa, Toronto et Kingston, ainsi qu'à Sherbrooke, L'Acadie, Joliette, Bromont et Québec.

Du personnel de soutien a été affecté à la sécurité publique aux Jeux, détaché par le ministère fédéral de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et le Service des incendies de Montréal, ou engagé par le COJO pour la surveillance ou la direction des foules aux lieux de compétition.

Période des Jeux

Étant donné la multiplicité des forces de sécurité et la dispersion des activités olympiques, il faut un centre de décision où puissent converger les informations et les demandes d'assistance.

Ce centre facilite au coordonnateur du CPSPJO l'analyse et l'appréciation des rapports. Aidé des membres de ce comité, il prend les décisions pertinentes. Il peut, à la fois, recevoir et fournir des renseignements sur les activités des forces policières et militaires en présence et, au besoin, harmoniser leurs interventions.

Le centre de contrôle comporte un tableau de surveillance de douze appareils de télévision en circuit fermé qui retransmettent les images prises par des caméras dissimulées au Stade et au Village olympiques de Montréal. Ces caméras sont munies de lentilles « zoom » et peuvent pivoter au besoin. Toutes les images sont conservées sur ruban magnétoscopique et peuvent être consultées.

Le centre de contrôle du CPSPJO est peu sollicité et n'a pas à intervenir directement. L'échelon décisionnel étant connu de tous, la faculté d'adaptation et de réaction à toutes sortes de situations d'urgence rend difficile à quiconque de commettre ou même de tenter un délit à l'occasion des Jeux. À cet égard, l'objectif est de prévoir les infractions possibles, de dépister leurs auteurs éventuels et de s'adapter aux circonstances. La variété de ripostes laisse peu de place au hasard.

Le scénario hypothétique qui suit permet de mieux saisir l'ampleur des préparatifs mis en œuvre à cette occasion.

Montréal, 22 juillet 1976. — La métropole du Canada est un centre d'attraction pour le monde entier. Il y a six jours déjà que la cérémonie d'ouverture des Jeux de la XXIe Olympiade a été télédiffusée de par le monde. Rien de notable n'est venu assombrir la rencontre. À l'aube de cette journée ensoleillée, personne encore ne pressent que la ville d'accueil sera sous peu la scène d'incidents susceptibles de compromettre ou ternir le déroulement des manifestations paisibles jusque-là.

9 h — Un gros feu de broussailles éclate à la principale station de pompage du service d'eau de Montréal. Cette station, située dans le territoire de la Communauté urbaine de Montréal (CUM), est réputée point névralgique; les Forces canadiennes en assurent la protection. Se rendant compte de la gravité du sinistre, elles sollicitent sans tarder l'intervention du Service des incendies de Montréal.

9 h 15 — Les sapeurs-pompiers arrivent sur les lieux et engagent la lutte contre l'incendie qui fait rage, et qui constitue une menace pour les installations. L'origine de l'incendie est inconnue.

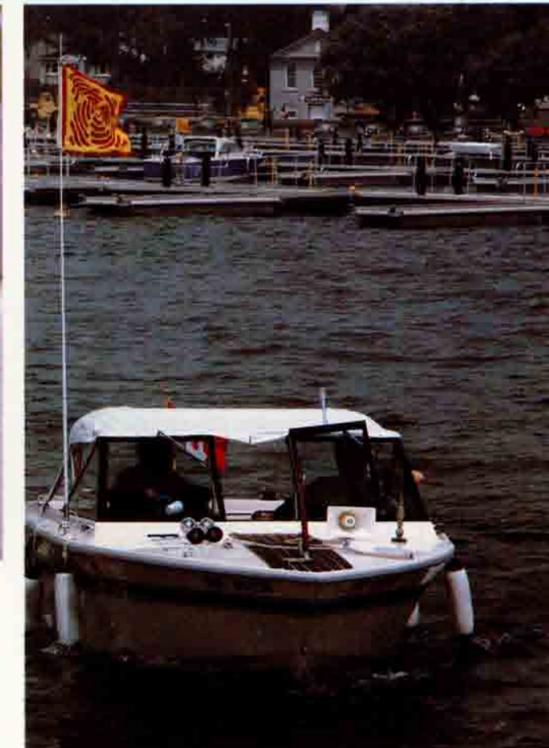
9 h 20 — L'assistant-directeur du Service des incendies, qui, d'office, se rend sur les lieux de tout sinistre, apprend que le feu s'est déclaré dans l'enceinte clôturée de la station de pompage. Il forme l'hypothèse d'un incendie volontaire. Immédiatement, il communique avec le centre des opérations du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM). L'incendie, loin d'être maîtrisé, pourrait se propager aux édifices avoisinants. L'assistant-directeur prend l'initiative d'appeler des renforts.

9 h 30 — Le chef de division répond à l'appel de son supérieur immédiat et arrive sur les lieux avec une équipe de sapeurs-pompiers prêts à intervenir.

9 h 35 — Une équipe spéciale du SPCUM arrive sur les lieux du sinistre. Se fondant sur les renseignements obtenus de témoins oculaires, les policiers-enquêteurs procèdent aux vérifications d'usage. Au même moment, la station radiophonique CXYZ reçoit un appel téléphonique d'un inconnu qui revendique l'incendie.

9 h 45 — L'appel de l'interlocuteur anonyme, dont la teneur a été acheminée au service des nouvelles de la station, fait présentement l'objet d'un bulletin spécial transmis en direct sur les ondes de CXYZ, avec beaucoup d'exagération:

« Il a en outre menacé de saboter d'autres services essentiels et de mettre le feu au Vélodrome olympique. Il dit s'opposer à la tenue des Jeux de Montréal. Il s'apprêterait à mettre fin aux Jeux en les privant des services indispensables. Cet individu, non identifié, ferait partie, selon ses propres affirmations, d'un groupe organisé, qui s'opposerait à la tenue des Jeux à Montréal et ailleurs dans le monde. »



Surveillance dans les airs, contrôle au sol, occupations de points stratégiques: quelques opérations de sécurité que nécessitent les Jeux olympiques.

Et c'est ainsi que les propos du commentateur, agissant de bonne foi sous l'impulsion du moment, vont déclencher une réaction en chaîne. Il n'en faut pas plus pour créer la panique au Canada et à l'étranger.

10 h — Devant la dimension que prend cette affaire, le coordonnateur du comité principal de la sécurité publique se voit dans l'obligation d'intervenir. Il décide de lancer une opération STRATACUR, c'est-à-dire l'opération « stratégies et tactiques d'urgence ».

10 h 15 — Un compte rendu parvient au centre de coordination: « L'incendie a été maîtrisé; les installations de la station de pompage n'ont pas été endommagées. L'origine de l'incendie fait toujours l'objet d'une enquête. »

Midi — Maintenant en présence de faits nouveaux, le comité principal de la sécurité s'empresse, par l'entremise de son service des relations publiques, d'émettre le communiqué suivant:

« Les responsables de la sécurité aux Jeux olympiques de Montréal tiennent à rassurer la population qu'ont pu inquiéter les rumeurs qui vont bon train depuis ce matin, et selon lesquelles l'incendie de la station de pompage aurait été l'œuvre d'un groupe voué à la destruction systématique de services publics essentiels et résolu à saboter les Jeux de Montréal. Contrairement à cette version, la vérité réside dans les faits suivants:

1. L'individu qui a téléphoné ce matin à la station radiophonique XYZ était un simple d'esprit. Nous l'avons arrêté.

2. L'incendie s'est déclaré de façon accidentelle; tout indique qu'il a été occasionné par des enfants qui ont été vus aux environs quelques minutes auparavant. »

Cet événement fictif aurait bien pu se produire dans le cadre des Jeux. Heureusement, il n'en a rien été, mais le scénario a été bel et bien imaginé, simulé à peu de choses près, avec l'éventail complet des ripostes. Cet exercice se déroulait à Montréal le 22 juillet 1976. Des exercices de simulation avec scénarios de ce genre ou autres, et relatifs à divers troubles publics ou

actes criminels, ont été tenus régulièrement avant les Jeux, pour mettre à l'épreuve l'opération sécurité.

Les services chargés d'assurer l'ordre et la paix durant les Jeux appréhendaient bien plus un crime isolé perpétré par un inconnu que les agissements de mouvements organisés.

Difficultés et critiques

Longtemps avant les Jeux, on envisageait le pire et on savait pertinemment que les mesures de sécurité les plus au point ne pouvaient prévenir tous les incidents mineurs.

Dans l'esprit des responsables de la sécurité publique, le crime isolé constituait sûrement le risque le plus redoutable.

Aussi a-t-on interrogé divers individus à réputation de trouble-fête, avant et pendant les Jeux, et a-t-on interdit à certains d'entre eux l'accès aux installations olympiques et à leurs environs.

Pour la sécurité des athlètes et de leurs accompagnateurs, on a soumis au laissez-passer l'entrée aux Villages olympiques de Montréal, Kingston et Bromont, ainsi qu'aux zones à accès contrôlé de chaque lieu de compétition et d'entraînement. Le personnel de sécurité vérifiait la légitimité de toute présence aux endroits dits de sécurité maximale.

Malgré toutes les mesures de sécurité, des incidents mineurs se sont produits.

Un premier incident a été constaté le 22 juillet 1976. Un athlète, avec la connivence des membres de sa délégation, avait trompé le système de contrôle, pourtant rigoureux, et hébergé un ami quelques jours au Village olympique de Montréal.

À l'occasion du séjour de la reine Élisabeth à Montréal, le 18 juillet 1976, un journaliste étranger a réussi à déjouer le cordon de sécurité et à tendre un morceau de papier à la souveraine, alors assise dans sa voiture en attendant de quitter les lieux de la cérémonie à laquelle elle avait participé.

Le 27 juillet, lors d'un match de football au Stade olympique entre l'URSS et la République fédérale d'Allemagne, un étranger parvenait à sauter la barre pour gagner l'aire de compétition. Toutefois, il fut immédiatement appréhendé, puis relâché après enquête.

Les autres difficultés avaient trait à l'administration et aux opérations. Elles étaient liées aux politiques et aux méthodes adoptées pour les liaisons et les communications entre les services auxiliaires du COJO et les forces de l'ordre; elles se sont posées notamment dans quelques secteurs d'activité: accréditation, transport et accueil des athlètes et surveillance civile.

De par leur fonction et leur formation, les policiers et les militaires ne sont pas habitués à œuvrer dans une organisation civile comme le COJO. Il faut donc prévoir certains malentendus entre les agents de sécurité et les autres personnels, principalement au niveau décisionnel des unités d'opérations et surtout en raison des écarts entre la planification théorique et les solutions aux cas concrets.

Le CPSPJO devait aussi amener la population à une attitude favorable aux mesures de sécurité, et établir le dialogue avec les médias.

Comment convenait-il de réagir à certains articles inconsidérés voulant que des groupes de terroristes aient choisi les Jeux olympiques de Montréal pour se manifester? Pareils écrits, bien que sans fondement, pouvaient avoir des conséquences néfastes auprès de la population.

Le sous-comité des relations publiques de la Sécurité devait donc, chaque fois, s'empresse de faire les mises au point nécessaires et rectifier les faits.

Mesures sévères

Certains ont prétendu que la rigueur des mesures de sécurité empêchait d'entrer en contact avec les athlètes ou de les voir évoluer dans leur milieu, à moins de démarches fastidieuses.

Pourtant, plus de 40 000 laissez-passer ont été délivrés au public, aux journalistes et à des gens qui ne tenaient à visiter que le Village olympique de Montréal. Malgré cette affluente les actes de vandalisme ont été très rares.

Les responsables de la sécurité voient là une réfutation des reproches d'une sécurité excessive. Même en tenant compte des griefs des personnes contrariées par les mesures de précaution, le COJO se félicite surtout de ce qu'aucun incident grave ne se soit produit en 1976.

Certains craignaient que les mesures de sécurité n'incitent les forces de l'ordre à enfreindre les droits et les libertés de la personne.

Les mesures extraordinaires étaient provisoires; de plus, des restrictions aux représentants des forces de l'ordre, quant à l'application de certaines lois canadiennes, ont contribué précisément à éviter tout abus de pouvoir.

Conclusion et recommandations

Le vaste dispositif de sécurité mis en place semble aujourd'hui disproportionné, tellement le déroulement des Jeux a été paisible malgré le nombre de visiteurs.

Cependant une rétrospective montre que Montréal compte parmi les villes d'accueil où les effectifs de l'ordre ont été des moins considérables. En effet, policiers et militaires étaient à peine 18 000.

Enfin, pour réaliser la sécurité publique, tout comité organisateur doit faire fi des critiques voulant que la présence de militaires ou même de forces policières régulières joue contre la promotion de la fraternité humaine. Sans doute, dans la plupart des pays, il incombe aux forces policières de maintenir la sécurité et l'ordre public; d'autre part, la police ne peut répondre à toutes les exigences que comporte la sécurité publique durant les Jeux olympiques.

La participation militaire est donc légitime, eu égard à l'envergure de pareille opération. Méconnaître ce besoin aurait pu offrir aux personnes ou groupes mal intentionnés une occasion de méfaits sans égale.

Que l'on ait critiqué le dispositif mis en place à Montréal, rien de plus normal, surtout après que tout est terminé sans incident fâcheux! C'était pourtant le seul moyen d'assurer l'heureux déroulement d'une fête dont le retentissement universel est à la fois sportif, social et humanitaire.

Les responsables de la sécurité publique aux Jeux de la XXI^e Olympiade, sont satisfaits de la tâche accomplie, notamment de la mise en œuvre d'un vaste programme de sécurité à la fois discret et efficace.

Les Jeux olympiques de 1976 resteront mémorables pour les forces policières et militaires. En effet, l'organisation de la sécurité a favorisé une collaboration sans précédent entre policiers et militaires. On ne saurait apprécier les effets préventifs de ces mesures. Toutefois, le taux de criminalité a diminué de plus de 20% à Montréal pendant les Jeux.

L'esprit d'équipe entre les forces policières et les forces militaires a beaucoup contribué au succès de l'opération sécurité. Dans bien des pays, ces relations n'ont rien d'original, le chef de police ayant le plus souvent servi dans l'armée, mais au Canada, il n'en est pas ainsi. Il s'agit de deux collectivités complètement isolées l'une de l'autre. Les militaires ne connaissent

guère le travail policier, surtout en milieu urbain. De leur côté, les policiers canadiens ne comprennent pas toujours la hiérarchie, la discipline ni les méthodes militaires. Mais, les uns et les autres ont bien rempli leurs rôles, et il convient de leur rendre hommage.

De nombreux témoignages de satisfaction, exprimés pendant et après les Jeux, démontrent que les mesures de sécurité étaient adaptées aux besoins, qu'elles ont rassuré participants et spectateurs, sans être inutilement gênantes.

Certaines observations et recommandations conviennent sans doute ici.

S'il est un principe que le COJO a tenu à respecter dès le début, c'est qu'une fois déterminé le degré de sécurité approprié, tout comité organisateur et les autorités gouvernementales en présence doivent faire confiance aux responsables.

S'il en avait été autrement, et que des pressions eussent pu s'exercer relativement à tel règlement, les compromis auraient favorisé un groupe minoritaire au détriment de la sécurité à laquelle ont droit la population et les visiteurs étrangers.

D'autre part, il ne découle pas de la grande latitude laissée aux responsables de la sécurité que les principes des droits de la personne aient été méconnus sous prétexte que la sécurité individuelle ou nationale était en jeu.

Les mesures de sécurité doivent garantir la réussite sportive et sociale des Jeux sans suggérer la supériorité de telle méthode par rapport à telle autre.

La sécurité doit faire appel au concours et au bon jugement du grand public. S'il saisit bien le rôle d'appui pacifique et les services que les policiers et les militaires sont appelés à fournir, ces derniers seront accueillis chaleureusement et avec gratitude par la population et les participants.

La tenue des Jeux contribue au développement du sport amateur, à la paix et à la bonne entente internationale, mais on ne pourrait atteindre ce but en donnant libre cours à tout agissement criminel.

Si les Jeux de Montréal étaient à refaire, le COJO n'hésiterait nullement à recourir aux mêmes mesures de sécurité.



Le Camp international de la jeunesse

Le Camp international de la jeunesse, même s'il n'est pas reconnu officiellement par le Comité international olympique (CIO), est un corollaire habituel des Jeux olympiques.

L'existence de ce camp est conforme à la pensée de Pierre de Coubertin : « La jeunesse attirant la jeunesse », il se crée tout naturellement une émulation et un climat propices à l'amitié et à la fraternité.

C'est dans cet esprit que le Comité organisateur des Jeux olympiques de 1976 (COJO 76) invite des jeunes du monde entier à participer, parallèlement, à la grande fête des Jeux de 1976, à Montréal.

Cette rencontre mémorable a lieu au cœur même de la ville, dans l'un des parcs les plus fréquentés. Trois écoles voisines sont utilisées pour l'hébergement et la restauration des invités.

Conscients des difficultés inhérentes à un projet de cette envergure, les organisateurs montréalais estiment cependant que les retombées bénéfiques de pareil camp en justifient la mise en place.

Historique

À Stockholm, en 1912, se tient, à l'ombre des Jeux de la Ve Olympiade, le premier Camp Jeunesse. Le roi Gustave V, pour ajouter à la « fête du printemps humain », invite 1 500 scouts à dresser les tentes de toile de leur jamboree à deux pas du Stade olympique. Ni Coubertin ni le CIO ne s'y opposent. Bien au contraire. À preuve, la médaille olympique que Coubertin lui-même remet à Mme Charlotte Wersäll, dont quatre des neuf fils ont participé aux Jeux olympiques et trois autres au jamboree.

Cette tolérance s'explique, même après que le CIO, au lendemain des expériences de Paris (1900) et de Saint Louis (1904), eut décidé d'interdire toute manifestation internationale dans la ville d'accueil durant les Jeux olympiques. Coubertin et Baden Powell, fondateur du mouvement scout, rêvent de « rebronzer », chacun à sa manière, la jeunesse du monde. Les méthodes des mouvements olympique et scout, malgré quelques différences, sont très proches essentiellement.

Au soir de ces Jeux de Stockholm, on fait, dans l'enthousiasme, le serment de se retrouver quatre ans plus tard.

En 1914 survient la Grande Guerre qui annule le rendez-vous de 1916.

En 1936, à Berlin, on renoue avec la tradition. C'est ainsi que, succédant aux scouts, 1 700 jeunes de 15 à 18

ans, choisis parmi l'élite des écoles d'éducation physique dans 23 pays, se réunissent de nouveau sous la tente, au pied du stade.

Puis la guerre reprend. Les Jeux olympiques sont annulés en 1940 et 1944. Ils renaîtront à Londres, en 1948. Il faut cependant attendre 1952 et les Jeux de la XVIe Olympiade pour voir réapparaître le Camp international de la jeunesse.

À Helsinki, le comité organisateur, profitant de la « bienveillante tolérance du CIO », invite les ambassadeurs de la jeunesse de 17 pays. Parmi les 3 300 jeunes, de 16 à 22 ans, qui se réunissent sous la tente près du stade, on trouve pour la première fois des jeunes filles.

Les scouts — 184 seulement — qui n'ont pas oublié Stockholm, profitent des Jeux olympiques pour se réunir dans une île, à quelques kilomètres de la ville.

Le comité organisateur italien reprend l'idée en 1960, à l'occasion des Jeux de Rome, et invite dans cinq pays 1 250 jeunes, garçons et filles, de 14 à 18 ans.

Quatre ans plus tard, à Tokyo, le camp de jeunesse abandonne la tente pour les bâtiments de l'Université de Tokyo, aux portes de la ville.

L'Association japonaise des mouvements de jeunesse invite 1 200 jeunes de 23 pays, garçons et filles, de 15 à 25 ans.

C'est à Mexico, en 1968, que pour la première fois un comité organisateur s'occupe directement et officiellement du camp international de la jeunesse, sans toutefois l'intégrer aux Jeux. Les participants, sélectionnés pour la plupart parmi des instructeurs d'écoles d'éducation physique, par leur comité national olympique, sont hébergés à Santo Domingo, dans un établissement devenu depuis le Centre des Jeux centro-américains et des Caraïbes.

À l'issue des Jeux de Mexico, les chefs de délégation demandent au CIO d'inclure désormais le camp de jeunesse dans le programme olympique. Le comité ne répond pas à cette requête, mais conserve son attitude de tolérance envers le camp. Et Munich, fort de cette autorisation implicite, ouvre un camp de jeunesse qui est intégré cette fois-ci aux Jeux olympiques de 1972. Y participent 1 640 jeunes venus de 53 pays.



... la jeunesse attire la jeunesse ...

Le camp de Montréal

À Montréal, c'est au parc La Fontaine — 100 acres de verdure dans un quartier populaire — que sont conviés les représentants de la jeunesse du monde.

Le site s'y prête admirablement. Le parc possède déjà deux lacs artificiels, un petit zoo, des courts de tennis, des losanges de baseball, des jeux divers, tels le fer à cheval et la pétanque (bocci), des tables à pique-nique, un théâtre de plein air.

Dans le parc même ou à ses abords, trois écoles abritent les 925 invités du comité organisateur: garçons et filles de 17 à 20 ans, venus de 45 pays participer aux joies et aux amitiés propres à une rencontre internationale de la jeunesse.

Les premières délégations arrivent le 13 juillet 1976, deux jours avant l'ouverture officielle du camp. Pendant trois semaines, on apprend à se connaître, on danse, on se divertit. Et quand le camp ferme le 2 août, c'est dans la tristesse qu'on se sépare, notamment des amis du quartier avec lesquels on a vécu en joyeux voisinage.

Le camp est redevable aussi de son succès aux 450 employés qui en ont assuré le fonctionnement: 40 hôtesses du COJO, 110 préposés aux sports et aux loisirs de la Ville de Montréal, le personnel de la sécurité de diverses forces publiques, l'équipe du journal du camp, les directions de la Santé et de l'Alimentation du COJO.

Les visiteurs sont accueillis par des hôtesses et des guides qui servent d'interprètes, donnent les renseignements nécessaires, acheminent les jeunes hôtes vers les lieux de culte, le bureau de poste, la clinique médicale, le central téléphonique, les gymnases, la cafétéria, etc.

Les activités du camp sont nombreuses et il y en a pour tous les goûts. Le sport, l'art et l'artisanat sont à l'honneur. De plus, les jeunes peuvent suivre le déroulement des compétitions olympiques tout en apprenant à connaître le Canada et ses habitants. Les visiteurs ont l'occasion de faire du canoë ou des excursions en autocar, de découvrir la grande nature, d'être reçus dans des familles canadiennes.

Les 925 jeunes hôtes, qui viennent de tous les coins du monde, ont été choisis par les comités nationaux olympiques de leurs pays, pour s'être distingués dans le domaine socioculturel ou sportif. Compte tenu de la population des pays, chaque délégation doit comprendre, en général, de 10 à 40 membres.

Voici la liste des 45 délégations participantes et le nombre de leurs membres:

Arabie		Mexique	49
Saoudite	23	Niger	2
Autriche	17	Nigeria	21
Belgique	44	Norvège	22
Belize	5	Nouvelle-Zélande	4
Bénin	2	Pakistan	4
Bermudes	40	Pays-Bas	26
Bulgarie	15	Philippines	15
Burundi	2	Pologne	15
Canada	85	République centrafricaine	2
Corée	5	République démocratique allemande	18
Côte-d'Ivoire	2	République fédérale d'Allemagne	66
Danemark	12	Ruanda	2
États-Unis	73	Sénégal	17
Finlande	27	Suède	12
France	66	Suisse	29
Grande-Bretagne	12	Tchécoslovaquie	13
Haïti	1	Togo	2
Haute-Volta	1	URSS	30
Hongrie	15	Yougoslavie	10
Iran	3		
Irlande	2		
Japon	71		
Koweït	11		
Liechtenstein	8		
Maroc	24		

La participation financière est fixée à \$10 par jour et par personne. Cette somme couvre les repas, l'hébergement, les billets pour les compétitions sportives, le transport à l'extérieur de Montréal.

Si communication et fraternisation sont les mots d'ordre du camp, celui-ci tend avant tout à faire participer pleinement les délégations à la grande fête olympique.

Pour faciliter les contacts, les chefs de délégation doivent parler une des langues officielles du Canada: le français ou l'anglais. Les agents de liaison, jeunes Canadiens qui parlent couramment la langue de la délégation à laquelle ils sont attachés, sont à la fois anges gardiens, interprètes et médiateurs.

Dès les premiers jours, l'échange des écussons et des macarons bat son plein.

Dans ce village miniature, on a accès gratuitement au théâtre, au cinéma, aux arts plastiques, aux ateliers de tissage. Si les ballets présentés par le Programme Arts et Culture, dans le cadre charmant du Théâtre de Verdure, ne remportent pas le succès escompté, en revanche, les mimes, les clowns, les musiciens et les chanteurs attirent des foules nombreuses.

Quant aux spectacles spontanés, ils naissent au moindre prétexte. Un claquement de doigts, un accord de guitare et tout le camp entre dans la danse. Tam tams africains, accordéons

russes, tambourins mexicains, délicate flûte péruvienne, guitare espagnole et tambour coréen trouvent d'emblée leur harmonie.

À table, la fête continue. Le restaurant est le haut lieu du camp, si bien que la consommation dépasse largement ce qu'on avait prévu. En 23 jours, 48 994 repas et 2 413 collations sont servis.

Les véhicules mis à la disposition du camp roulent au maximum: cinq voitures, trois fourgonnettes, deux minibus et cinq vélomoteurs. Des autocars confortables servent aux excursions. De plus, les délégués jouissent de l'entière gratuité dans le métro et les autobus.

Du côté sport, les cinq gymnases et même la patinoire sont pleinement fréquentés. Au programme: gymnastique aux appareils, judo, karaté, balle au mur, jogging, tennis, volleyball, football, crose, natation, softball, ping-pong, pétanque.

Chaque jour, 80 jeunes, garçons et filles, sont invités au Village olympique. Ils y côtoient les grands du sport mais fréquentent aussi, avec beaucoup d'enthousiasme, la discothèque.

Le COJO distribue 15 885 billets d'entrée aux compétitions, en tenant compte, bien entendu, des horaires de participation des équipes nationales et de leur présence dans les finales. Chaque délégué reçoit en moyenne dix billets en plus d'une entrée aux cérémonies d'ouverture et de clôture.

Le camp vit sous le signe de la fleur, symbole de fraîcheur et de jeunesse. Les cinq pétales sont le rappel stylisé des cinq continents, et son cœur, l'emblème des Jeux de Montréal.

Bonjour! Ce mot tout simple sera le leitmotiv du camp, le trait d'union. C'est notamment le titre du quotidien du camp, réalisé par une équipe de douze membres.

En outre, des communiqués quotidiens sont affichés à tous les points névralgiques du camp. Ils portent sur les arrivées, les départs, les spectacles gratuits d'Arts et Culture, les horaires des activités sportives, sociales et culturelles, et sur tout ce qu'il est utile de savoir pour un séjour réussi.



... un coude à coude fraternel ...





sourire aux lèvres,
fleur aux dents



Organisation du camp

Ces 23 jours inoubliables, qui en a planifié, réalisé et soutenu l'organisation?

Il faut, pour répondre à cette question, remonter à septembre 1973. Le COJO met alors sur pied un comité d'étude chargé de définir le Camp international de la jeunesse à Montréal, ses principes directeurs, le profil des participants et des responsables de l'accueil, le programme et l'organisation.

Sont représentés, au comité, l'Association olympique canadienne, les villes de Montréal et de Kingston, des organismes publics et privés de loisirs: ministère fédéral de la Santé et du Bien-être social (Sport amateur), Haut-commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports du Québec, Confédération des sports du Québec, Confédération des loisirs du Québec, Conseil des clubs sociaux, Office franco-québécois pour la jeunesse, Service des sports et loisirs de la Ville de Montréal, Commission des écoles catholiques de Montréal, *Protestant School Board of Greater Montréal*, etc. Bref, le groupe comprend une vingtaine de personnalités rompues de longue date à l'organisation de rassemblements populaires comparables au Camp Jeunesse.

En septembre 1974, la direction du Camp Jeunesse s'attaque à la question des représentations nationales. Elle établit également le programme du camp et estime les besoins en personnel.

Au début de 1975, le COJO entre en contact avec les organismes de loisirs et autres, dont les activités peuvent s'inscrire naturellement dans le cadre du Camp Jeunesse. Les réponses dépassent toutes les attentes.

Par l'entremise du Haut-commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports, le gouvernement du Québec accorde au camp une subvention de \$200 000 et détache auprès de lui un spécialiste de l'animation. Le ministère des Affaires intergouvernementales se charge des invitations aux pays du Tiers monde et s'engage à assumer tous les frais de transport et de participation de deux délégués francophones d'Afrique.

Le Service des sports et loisirs de la Ville de Montréal accepte d'inscrire

le camp international dans ses programmes d'été. Il recrute 300 jeunes Montréalais bénévoles qui seront préposés à l'accueil. Il délègue auprès du COJO des cadres dont relèvera l'animation de presque toutes les activités sportives, sociales et culturelles du camp.

Une quarantaine de villes ou villages situés dans un rayon de 160 kilomètres de Montréal offrent des journées d'accueil avec excursions et repas.

Par la suite, la direction du camp s'efforce de respecter le «cheminement critique» établi en septembre 1974. Rester fidèle à ce calendrier n'est pas facile. Les budgets doivent être revus à maintes reprises.

Finalement l'organigramme n'est définitif qu'au début de 1976, comme d'ailleurs le choix de l'emplacement.

Le camp, si possible, doit être central, pour des raisons de transport et de contact avec la population, et être assez vaste pour héberger un millier de personnes et tous les services que suppose une telle affluence.

En janvier 1976, la Ville de Montréal décide de prêter le parc La Fontaine et un immeuble adjacent de deux étages. Situé dans un quartier typiquement québécois, à 2 kilomètres du Parc olympique, ce jardin est très bien desservi par le réseau de transport métropolitain. La Commission des écoles catholiques de Montréal, quant à elle, consent à louer trois écoles avoisinantes. La plus vaste abritera le restaurant, la clinique, un entrepôt et les gymnases. L'édifice prêté par la Ville abritera les services d'information, d'accueil, de sécurité, de transport, de télécommunications internationales, de santé, et la poste.

Le Théâtre de Verdure servira de cadre aux cérémonies d'ouverture et de clôture du camp.

Au fur et à mesure qu'arrivent les délégations, chaque participant reçoit le sac rouge tissé en Grèce selon la tradition et marqué de l'emblème des Jeux de Montréal. Il regorge de petits cadeaux utiles et agréables: plans de la ville, cartes touristiques, fanions, etc. Chaque jour ou presque apporte un présent nouveau.

Le 14 juillet, la délégation française célèbre la fête nationale de son pays. Avec elle, tout le camp et les voisins du parc La Fontaine dansent jusqu'à l'aube. Le 15 juillet au matin, toutes les délégations assistent quand même en bon ordre à l'inauguration du Camp international de la jeunesse.

Cette cérémonie réunit le vice-président du CIO, M. Mohammed Mzali, le commissaire général des Jeux olympiques de Montréal, le ministre responsable du Haut-commissariat à

la jeunesse, aux loisirs et aux sports, le représentant du maire de Montréal et le directeur du Camp international de la jeunesse.

Certains pays, peu nombreux heureusement, n'ont pas répondu à l'appel: Algérie, Cameroun, République populaire du Congo, Égypte, Gabon, Île Maurice, Inde, Irak, Islande, Kenya, Madagascar, Malaysia, Mali, Mauritanie, Monaco, Panama, Salvador, Soudan, Sri Lanka, Tchad, Venezuela, Zaïre.

L'absence des pays africains a créé un grand vide et de la tristesse, mais malgré tout le camp peut s'inscrire dans l'histoire des grandes rencontres internationales de la jeunesse. À Montréal, la jeunesse mondiale a tourné le dos au nationalisme exacerbé. Elle a bien voulu oublier quelque temps ses drapeaux. Elle a refusé les soirées dites «nationales» et les manifestations politiques. Le caractère international et apolitique du camp a sans doute été un facteur de réussite.

En bref, le Comité organisateur des Jeux de la XXIe Olympiade est heureux d'avoir organisé le Camp international de la jeunesse et d'en avoir financé la majeure partie des opérations.

50

« Les Olympiades n'ont point pour mission d'exalter la seule puissance musculaire, elles sont intellectuelles et artistiques, elles doivent le devenir de plus en plus. »

Pierre de Coubertin, visionnaire d'un monde nouveau où règnerait l'harmonie du corps et de l'esprit, veut renouer avec l'Antiquité, en rénovant les Jeux olympiques. Les Grecs, en effet, ne concevaient la perfection que dans l'eurythmie, dans l'échange où l'esprit anime l'harmonie du mouvement, où le corps se met au service de l'âme. Les Jeux d'Olympie célébraient la force et la sérénité, la beauté et l'intelligence.

Les Jeux de Londres, en 1908, tentent un premier retour aux sources : des concours artistiques sont inscrits au programme mais ils ne seront pas présentés, malheureusement.

Deux ans plus tôt, lors d'une conférence consultative tenue à Paris, Pierre de Coubertin avait proposé la création de concours d'architecture, de sculpture, de peinture, de musique et de littérature destinés à couronner tous les quatre ans des œuvres inédites, inspirées de l'idéal sportif.

Donnant l'exemple, il produit aux Jeux de Stockholm, en 1912, son *Ode au sport* qui réunit les conditions de cet équilibre que recherchaient les Anciens. Présentée en français et en allemand sous les pseudonymes de Georges Hohrod et M. Eschbach, qui symbolisaient une réconciliation franco-allemande à un moment où grondaient déjà les armes, cette ode fut couronnée.

Dorénavant, arts et sports seront célébrés à chaque Olympiade jusqu'aux Jeux de Londres, en 1948. Cependant, des insuffisances se font jour dans la création artistique et des difficultés surviennent. En 1952, le Comité international olympique décide de modifier ses règlements afin que chaque comité organisateur puisse définir librement sa participation artistique. L'esprit pourra désormais s'exprimer par d'autres manifestations que des concours, notamment par des spectacles et des expositions. Au soir de sa vie, Pierre de Coubertin sent cette évolution : « En plus de la compétition, il faut la présence des génies nationaux, la collaboration des muses, le culte de la beauté, tout l'appareil qui convient

au symbolisme qu'incarnaient dans le passé les Jeux olympiques et qu'ils doivent continuer de représenter aujourd'hui (peut être mis en œuvre). Ceux qui viendront auront à s'employer au choix des formules désirables; notre tâche à nous a été d'indiquer la route... »

La voie est ouverte à différentes conceptions. Par la suite, la tendance générale des villes d'accueil sera de monter des programmes culturels comprenant des expositions d'arts plastiques, souvent limitées à la création nationale. À Mexico et à Munich cependant, l'expression artistique se fait internationale. Orchestres, groupes de danseurs, troupes d'opéra viennent de tous les horizons. À Melbourne, lors des Jeux de la XVIe Olympiade, on opte pour la formule nationale. Les concepteurs des Jeux de Montréal font aussi ce choix. Dans le dossier de candidature, Montréal propose de mettre en relief, par un vaste festival, le patrimoine artistique multiculturel du Canada, destiné à « sceller l'union des muscles et de la pensée », selon le vœu de Pierre de Coubertin.

Le règlement 34 des Statuts olympiques est explicite : « Le comité d'organisation mettra sur pied une manifestation ou exposition d'art national (architecture, musique, littérature, peinture, sculpture, philatélie sportive et photographie), sous réserve de l'approbation du Comité international olympique, et fixera les dates auxquelles ces expositions auront lieu. Le programme peut également comprendre des ballets, du théâtre, des opéras ou des concerts symphoniques. Cette partie du programme doit être à la hauteur de la classe des compétitions sportives et avoir lieu dans le même temps et dans la même région. Une place adéquate leur sera laissée dans la publicité faite par le comité d'organisation. »

Les premiers jalons

Conscient de l'ampleur du projet, le COJO crée, au début de 1973, un service spécial qui relèvera bientôt du président. Le coordonnateur des Arts et de la Culture qui en prend la direction se consacre d'abord à l'élaboration du programme des diverses manifestations artistiques qui marqueront les cérémonies d'ouverture et de clôture des Jeux. Il s'agit, selon la tradition, de manifestations folkloriques et artistiques qui refléteront l'esprit international olympique et la culture canadienne. On retrouve la même préoccupation dans l'ensemble du programme Arts et Culture et dans les cérémonies d'animation de la Flamme olympique. Il est essentiel que les visiteurs du monde

entier puissent percevoir dans ces manifestations universelles le caractère propre à l'inspiration canadienne.

Le COJO définit rapidement son rôle dans l'élaboration du programme Arts et Culture. Plutôt que de fixer lui-même ce programme, de le financer et d'en organiser la présentation, il préfère susciter et coordonner diverses manifestations artistiques et culturelles qui offriront au monde une image authentique du pluralisme canadien. Et il en assurera la publicité à l'échelle mondiale.

Pour joindre l'universel au national, le COJO entend faire du programme Arts et Culture une immense fête canadienne à laquelle participeront les athlètes, les artisans et les auxiliaires des Jeux, les visiteurs étrangers et leurs hôtes du Canada. On supprime ainsi les parallélismes en faveur de l'unité.

Le programme sera présenté du 1er juillet au 1er août 1976 dans le triangle Montréal, Kingston et Ottawa. Plus tard, on y ajoutera les villes de Sherbrooke, Joliette et Québec, théâtres elles aussi de compétitions sportives.

En janvier 1974, on trace un programme préliminaire qu'on soumettra aux organismes intéressés. On y propose de grandes fêtes populaires, des spectacles de ballet, d'opéra, de théâtre, des symphonies, des concerts de jazz, de musique de chambre, des festivals de films canadiens. On y ajoute la chanson canadienne, depuis les chants indiens et inuits jusqu'aux airs populaires modernes. Les beaux-arts, sous toutes leurs formes, y ont leur place. Des concours stimulent la création. L'histoire revêt dans les expositions et les spectacles, offrant aux touristes des itinéraires balisés de souvenirs, comme la Route des Pionniers, grande voie de la découverte du Canada. Terre des Hommes, image sans cesse renouvelée du rendez-vous international qu'a été l'Exposition universelle de 1967, se met à l'heure de l'olympisme par les thèmes des sports et de la culture.

Ce projet reçoit l'approbation du CIO et de sa commission culturelle et passe à l'étape de la réalisation. À l'automne 1974, le COJO transforme le service spécial créé d'abord en direction générale du programme Arts et Culture, avec mandat de réaliser une formule typiquement nationale, en étroite collaboration avec la Ville de Montréal, le gouvernement du Québec et diverses autorités canadiennes.

La direction générale du Programme Arts et Culture

Définir l'orientation pratique du festival culturel dans un pays aussi vaste et diversifié que le Canada n'est pas une mince affaire. Il faut que les dix provinces et les deux territoires soient représentés authentiquement, compte tenu de leurs apports respectifs à la vie culturelle du pays. Et pour déterminer les concours de chaque partie, il faut aussi prendre en considération les possibilités budgétaires de chacune, la disponibilité des artistes et le peu de temps imparti pour la mise en œuvre du projet.

Il faut décider ensuite de la formule même des activités diverses qui entrent dans le grand tout culturel. La première conception venant à l'esprit serait de choisir un nombre limité d'activités prestigieuses et de s'en tenir à celles-là; mais la solution retenue, plus difficile d'application, tend plutôt vers la diversité, la spécificité et la richesse de la culture canadienne et illustre par l'entremise d'un grand nombre d'artistes, de groupes et de compagnies, les multiples facettes de la réalité.

La compétence des divers gouvernements en matière culturelle

Les affaires culturelles relèvent en grande partie des provinces et des territoires. Le COJO comprend qu'il lui serait difficile de déterminer, au nom de ces instances politiques et administratives, le caractère et le contenu d'un programme culturel représentatif sans obtenir l'approbation de chacune.

La seconde étape

La direction générale complète son équipe de coordination qui entreprend la confection d'un budget plus précis qui sera soumis au conseil d'administration du COJO. Le gouvernement fédéral s'engage d'emblée à fournir sa collaboration financière. Les autres gouvernements et administrations se montrent aussi très réceptifs : leur participation financière est acquise et chacun y va de ses suggestions, exprime ses priorités ou ses exigences pour sa part du programme culturel olympique. C'est le moment d'analyser et de discuter le contenu du programme.

Le partage des rôles

La formule, élaborée en étroite collaboration avec les divers gouvernements, consiste en une répartition tripartite des rôles. Les gouvernements des dix provinces et les administrations des deux territoires se chargeront des coûts de préproduction des spectacles et des expositions et verseront à ce stade les cachets des artistes qu'ils auront délégués à Montréal. Le gouver-

nement fédéral, par l'intermédiaire du Secrétariat d'État, consent un budget spécial pour les frais de séjour et de déplacement des artistes participant au programme culturel des Jeux. Quant au COJO, il mettra sur pied une équipe de coordination et assurera les services de transport, d'hébergement, de publicité, de vente des billets, etc.

Cette formule tripartite est acceptée par toutes les provinces, sauf que le gouvernement du Québec décide de prendre en charge toutes les activités qu'il propose.

Les priorités culturelles des provinces et des territoires

La liste des priorités dressée par les provinces et les territoires est fonction de leurs politiques et de leurs orientations culturelles. Elle est également liée à diverses considérations pratiques : possibilités financières, restrictions budgétaires du gouvernement fédéral quant aux frais de déplacement et de séjour, conditions et modalités de la participation du COJO. D'une façon générale, les groupes et les artistes doivent se limiter à une série de trois représentations à Montréal.

Cette liste n'est encore que préliminaire puisqu'il reste à estimer dans les formes les coûts des productions et des salaires, les frais de déplacement et de séjour, dans le cas des provinces, et les ressources matérielles, dont les lieux disponibles pour la présentation des spectacles, dans le cas du COJO.

C'est à celui-ci que revient la décision finale sur le contenu et l'équilibre de la programmation. Dès que les négociations sont terminées, il peut arrêter définitivement le programme culturel.

Ottawa, Kingston et les villes satellites

Comme on l'avait prévu à l'élaboration du projet, Ottawa et Kingston présenteront aussi des activités dans le cadre du programme Arts et Culture. Ce sont les autorités municipales qui en feront le choix et en assureront l'administration. D'autres villes du Québec — Sherbrooke, Joliette et la capitale provinciale — s'inscriront également au programme, dans le cadre de la participation du gouvernement québécois.

Les directions des Arts visuels et des Arts de la scène

Il faut dix mois au COJO pour s'assurer les appuis financiers et la participation nécessaires à la réalisation de ce grand festival national conçu à la dimension des Jeux. Un an avant l'événement, on envoie les invitations et on

engage avec les artistes et les groupes, des négociations qui seront longues et ardues, mais qui aboutiront quand même à la signature des contrats.

La direction générale crée pendant ce temps deux nouvelles sections: la direction des Arts visuels et la direction des Arts de la scène.

La première définit d'abord les grandes activités de son ressort: les expositions *Mosaïcart*, *Artisanage* et *Corridart*. Puis s'ajouteront une vingtaine d'autres manifestations, les unes suscitées par la direction, les autres puisées dans les propositions des organismes culturels du Canada. Les festivals du film, les subventions à l'édition, les récitals de poésie sont confiés aussi à la direction des Arts visuels.

La seconde, la direction des Arts de la scène, est chargée des spectacles de forme traditionnelle, et des spectacles d'animation. Son rôle, pour ceux-là, consiste simplement à recruter des imprésarios comme producteurs pour le COJO. Elle en engage six, qui s'occuperont de leurs secteurs respectifs d'activité: jazz, musique, théâtre, danse, chanson populaire et « relève artistique québécoise ». Il leur revient d'assumer entièrement la phase de production des spectacles, de verser les cachets prévus dans les contrats intervenus entre le COJO et les artistes, de rémunérer les équipes techniques, de régler le prix de la location des salles.

Sur le budget affecté par le gouvernement du Québec au programme Arts et Culture, on leur donne une garantie financière. Une partie des recettes des spectacles leur sera remise, l'autre servira de réserve en cas de spectacle déficitaire. De la sorte, le budget du COJO et celui des compagnies théâtrales ou autres sont protégés, car il est impensable que ces dernières aient à assumer un déficit. La direction s'est engagée à cet égard.

Les spectacles d'animation

L'envergure, la nature même des spectacles d'animation, leur gratuité, le nombre prodigieux des participants amènent la direction générale à se charger de la production.

En décembre 1975 se constitue une équipe spéciale de la direction des Arts de la scène qui établit un programme comprenant près de 1 000 spectacles, chiffre qui illustre l'œuvre à accomplir. Il faut recruter l'équipe de 50 techniciens dont on aura besoin en juillet 1976, choisir et aménager neuf lieux de spectacles, mettre en place l'appareillage technique, sélectionner les artistes, négocier avec eux, rédiger et signer les contrats et finalement dresser les horaires quotidiens des représentations.

Le rôle du COJO

Les spectacles d'animation mis à part, le COJO coordonne les efforts déployés par les provinces, les territoires et le gouvernement central du Canada dans le cadre du programme culturel. Il assume le coût des services qui se rattachent à ce programme: sécurité, transport, hébergement, assurances, promotion et publicité, billetterie.

L'hébergement

À quelques exceptions près, le COJO se charge de l'hébergement des artistes, artisans, cadres et accompagnateurs, comme il s'y est engagé lors des négociations. Les participants logent dans les hôtels de la métropole et des environs immédiats, à la satisfaction générale.

Le transport

Le déplacement entre le lieu d'origine des participants et l'endroit où ils se produisent est aux frais du gouvernement fédéral. Mais localement, c'est le COJO qui doit assurer les services de transport. La direction du Transport s'acquitte de cette tâche pour laquelle elle mobilise des autocars, des voitures de louage pour les groupes ou les individus et des camions pour le transport du matériel volumineux qui les accompagne. Les nombreux spectacles en plein air qui nécessitent le dégagement de la scène après chaque représentation exigent un système sûr d'entreposage et une manutention délicate.

La vente des places

En mai 1976, le COJO distribue 250 000 exemplaires de l'horaire complet des spectacles en salle. Trois cent mille places sont à louer. On expédie un horaire à tous ceux qui ont commandé par la poste leurs billets pour les épreuves sportives et à 100 000 autres destinataires à travers le monde. Cette prévente par la poste, au Canada et à l'étranger, va permettre aux gens qui habitent loin des points de vente habituels de se procurer des billets pour les spectacles qui les intéressent.

À partir du 1er juin 1976, les billets sont mis en vente aux guichets des salles de représentation et aux comptoirs ouverts à travers le Canada et les États-Unis. On garde 10% des billets à l'intention des spectateurs qui se présenteront le jour même à la porte des salles. Les prix suivent la pratique courante du Canada, mais les spectacles d'animation sont gratuits.

La publicité et la promotion

Dans le domaine du spectacle, la publicité est indispensable. La direction générale, tenant au succès de l'opération culturelle, décide de coordonner les efforts publicitaires dont elle fera l'objet. Elle établit des protocoles d'entente avec les divers services gouvernementaux de publicité et de promotion, avec les artistes et les groupes participants et convient avec eux des contenus, des moyens et de la diffusion de la publicité.

Cette promotion démarre lentement en février 1976 pour atteindre son plein régime à la veille des Jeux. Cet effort se traduit par dix conférences de presse, 70 communiqués, 20 entrevues pour les journaux, 11 à la télévision, 20 à la radio et la distribution de 98 affiches tirées à 400 exemplaires.

Mentionnons aussi 30 colonnes Morris à Montréal et 10 à Kingston, Ottawa et Sherbrooke, qui porteront, pendant 8 semaines, 12 affiches du programme Arts et Culture. Pendant 7 semaines, 23 panneaux-réclame dans des stations de métro de Montréal annoncent le programme Arts et Culture. Le COJO fait également paraître 1 345 annonces dans divers journaux (l'équivalent de 80 pages de journal grand format) et produit 96 programmes de spectacles. Enfin, le programme bénéficie des 1 500 points de chute de la publication *Cette semaine* pendant huit semaines, au rythme de 32 annonces par numéro.

Le budget

À l'automne 1974, le COJO amorce une série de démarches auprès des diverses instances gouvernementales du pays afin qu'elles consentent à participer financièrement à la grande première mondiale de la culture canadienne. Huit mois plus tard, le budget de la direction générale est de \$8 millions, ce qui permettra de présenter un festival culturel authentique.

Le gouvernement fédéral accorde une somme de \$1 million, qui sera affectée aux frais de déplacement et de séjour des artistes invités à Montréal, à Ottawa ou à Kingston. Les gouvernements provinciaux et les administrations territoriales contribuent pour \$1 500 000 aux coûts de préproduction. Le gouvernement du Québec vote \$2 875 000 pour assurer une participation québécoise hautement représentative.

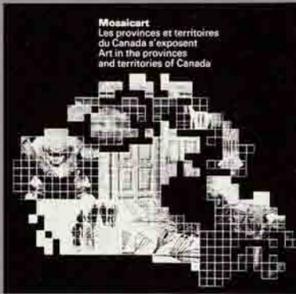
Au Canada, l'entreprise privée accorde généralement un appui financier important aux activités culturelles. Le COJO recueille près de \$500 000 auprès de diverses sociétés. Cet argent est destiné à des présentations de musique, de ballet et de folklore.



Jeux de la XXII^e Olympiade Montréal 1976
Games of the XXIth Olympiad Montréal 1976

Programme Arts et Culture
Arts and Culture Program

Mosaïcart
Les provinces et territoires du Canada s'exposent
Art in the provinces and territories of Canada



Hall d'exposition
Exhibition Hall
Place Bonaventure, Montréal
Du 1^{er} au 31^{er} juillet, 12h00 à 20h00
July 1st to 31st, 12:00 to 20:00
Entrée gratuite
Free admission

Jeux de la XXII^e Olympiade Montréal 1976
Games of the XXIth Olympiad Montréal 1976

Programme Arts et Culture
Arts and Culture Program

Artisanage
De l'oeil à la main
80 artisans canadiens
From concept to realization
80 Canadian craftsmen



Hall d'exposition
Exhibition Hall
Place Bonaventure, Montréal
Du 1^{er} au 31^{er} juillet, 12h00 à 20h00
July 1st to 31st, 12:00 to 20:00

Les grandes expositions

Mosaïcart

La direction générale se propose, dès les premières esquisses de ses projets, de présenter une vaste exposition d'œuvres exécutées par des artistes de toutes les régions du Canada. Elle entre en contact avec les organismes compétents, tant des provinces que des territoires, et leur soumet un projet de *Mosaïcart* plus développé.

Le Stade olympique semble tout indiqué, de prime abord, pour cette exposition. Cependant des contraintes diverses incitent à opter pour le hall d'exposition de la Place Bonaventure, au centre de Montréal.

Le 1^{er} juillet 1976, les portes s'ouvrent sur une prestigieuse collection de six cents œuvres disposées dans un espace ouvert d'environ 9 000 mètres carrés.

Mosaïque à composantes parfaitement harmonisées, l'exposition juxtapose les diverses sélections présentées par les provinces et les territoires du Canada et en fait ressortir l'unité.

Les formes d'expression sont multiples et abondantes: art contemporain et artisanat pour les provinces atlantiques; art contemporain pour l'Ontario, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique; art inuit et contemporain pour le Manitoba; objets ouverts de l'art inuit pour les territoires du Nord-Ouest; trésors de l'art du XIX^e siècle pour le Québec.

Les diverses sélections n'y sont pas ordonnées selon la géographie du pays: *Mosaïcart* met en évidence la diversité canadienne. Les confrontations en force et en signification, les contrastes donnent du relief aux œuvres qui les suscitent.

Artisanage

La richesse de l'artisanat canadien s'impose au programme Arts et Culture. Le COJO souhaite réunir en un même lieu des groupes d'artisans d'inspirations diverses œuvrant à leur art sous les yeux des visiteurs. Cette conception est à l'origine du projet *Artisanage*.

Là encore, les circonstances amènent à choisir l'immense hall de la Place Bonaventure. Dans un espace libre de 9 000 mètres carrés s'installent, à proximité de *Mosaïcart*, 80 artisans venus de toutes les régions du Canada. L'ensemble artistique des deux manifestations attire près de 85 000 visiteurs en juillet 1976. Les ateliers des artisans sont conçus pour que le public puisse se familiariser avec toutes les techniques. Le luthier, le céra-

miste, le sculpteur inuit, le tisserand, le forgeron, l'orfèvre donnent la démonstration de leur talent qui puise son inspiration aux sources les plus anciennes de la civilisation en y appliquant des techniques nouvelles, d'invention nord-américaine, à l'intention des hommes d'aujourd'hui.

Le spectateur attentif peut constater comment l'artisanat tire de la matière inerte la beauté, la précision et l'harmonie des formes.

Les artisans, réunis, apprennent à se connaître, échangent des idées et s'entraident dans le perfectionnement de leurs techniques.

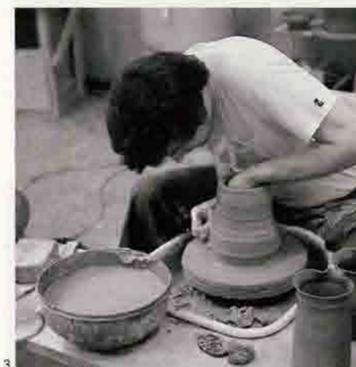
Corridart

Corridart a pour objet d'illustrer les transformations que l'art et la ville ont connues ces vingt dernières années. Subventionnée par le gouvernement du Québec, cette exposition devait se dérouler en plein air le long d'une grande partie de la rue Sherbrooke, au cœur de la ville, sur une distance de 10 kilomètres. Intégrant l'art à la rue et inversement, *Corridart* serait un lieu de fête, d'expression et d'animation, une galerie d'art à la dimension de Montréal.

Par voie de concours, en octobre 1975, les artistes québécois sont invités à présenter des projets au jury de *Corridart*, qui recevra 307 propositions. Le jury en retient 16. Six autres sont commandées ensuite. Le budget est réparti également entre ces projets et sert à la mise en place des éléments communs: échafaudages, panneaux de signalisation, façades factices de maisons disparues et étalages disposés de place en place le long de la rue.

Le projet est ambitieux. L'inspiration puise ses sources aux frontières de l'affectif, du subjectif, voire de la contestation. Les opinions divergent. L'interprétation ne fait pas l'unanimité et risque d'entraîner des polémiques; le contenu paraît trop politique. L'esthétique même est mise en question. On avance que la réalisation ne correspond pas à l'idée de base, qu'elle ne cadre pas avec un événement comme les Jeux olympiques.

Le 14 juillet 1976, le comité exécutif de la Ville de Montréal prend la décision de faire démanteler les installations. *Corridart* n'aura pas lieu.



1-2
Mosaïcart
3-4-5
Artisanage

Les autres expositions

Trois générations d'art contemporain québécois: 1940, 1950 et 1960

Tel est le titre d'une exposition qui s'intègre dans l'ensemble des manifestations artistiques du Québec organisées par la direction des Arts visuels. Présentée au Musée d'art contemporain, elle s'impose comme charnière indispensable dans la diversité des manifestations artistiques du Québec accompagnant les Jeux olympiques. Les 186 œuvres sélectionnées par la direction du Musée illustrent le cheminement de l'époque. Peu montrées au grand public jusque-là, elles apportent un complément de connaissance, une image plus vive ou plus nuancée des 76 artistes participants. Le regard des générations successives sur les artistes varie avec le recul du temps qui estompe certaines renommées, répare les omissions d'hier, élucide certaines ambiguïtés.

Point de rencontre de démarches diverses, d'époques différentes, d'événements vécus hier dans l'enthousiasme et parfois au cours de polémiques, cette exposition rend compte d'un tournant dans l'évolution du

Québec. *Trois générations d'art québécois: 1940, 1950 et 1960* appartient à l'histoire toute récente du Québec, où l'œuvre artistique se dégage des contraintes et trouve son expression spontanée.

Dans le cadre de cette exposition, un document audio-visuel présente un panorama des arts plastiques au Québec depuis 1940. Des artistes acceptent de dialoguer avec le public. Pour les visiteurs, c'est l'occasion de mieux connaître certains créateurs de l'art québécois et de suivre les étapes de l'histoire culturelle du Québec.

Spectrum Canada

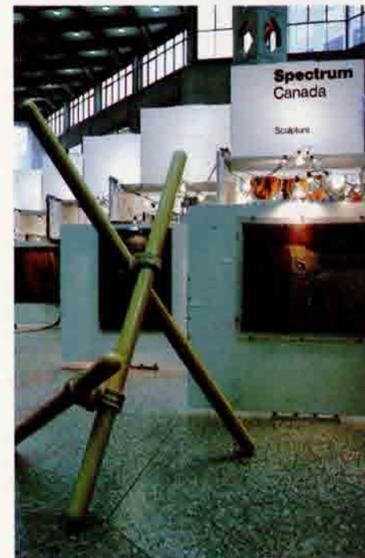
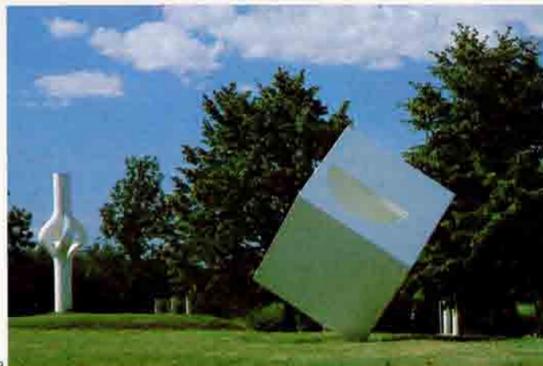
En 1973, l'Académie royale des Arts du Canada élabore un projet d'exposition dont l'ouverture à Montréal coïnciderait avec le début des Jeux. Cette exposition, ouverte à tous, sera organisée par des artistes qui feront eux-mêmes la sélection des œuvres. Le COJO qui dresse alors son programme culturel accepte avec empressement cette proposition. Monté sous les auspices des musées nationaux, *Spectrum Canada* réunit des œuvres choisies parmi les 2 000 qui ont été soumises, et embrasse les arts plastiques et industriels: peinture, sculpture, architecture, arts graphiques, esthétique industrielle, créations

textiles, estampes, films et photographie. Y sont représentés des artistes connus, mais bon nombre aussi qui prennent part pour la première fois à une exposition d'envergure nationale. Tenu d'abord à Montréal, en juillet, au Complexe Desjardins, *Spectrum Canada* se transporte ensuite au Portsmouth Harbour, à Kingston, à la mi-août.

Le magnifique catalogue de *Spectrum*, qui compte une centaine de pages, est mis en vente puis est distribué aux musées, aux galeries d'art et aux associations artistiques du Canada et de l'étranger.



1-2-3
Trois générations d'art contemporain québécois
4
Spectrum Canada



Imprint 76

La section des arts plastiques et visuels du *Saidye Bronfman Center* organise, en collaboration avec la *Canadian Society of Graphic Art*, la première exposition nationale de gravures canadiennes. *Imprint 76* présente 76 gravures d'artistes canadiens de toutes les régions. Une série de séminaires est consacrée à l'art de la gravure et un catalogue est publié pour la circonstance.

Timbres, monnaies et affiches olympiques

Dans le hall d'entrée de la Piscine olympique est présentée une des collections les plus complètes de pièces de monnaie frappées à l'occasion des Jeux olympiques, certaines datant de l'époque romaine (collection Broecker). Les visiteurs peuvent également voir la collection de timbres des Postes canadiennes commémorant les Jeux olympiques de 1976.

De plus, on joint à ces deux expositions dix affiches olympiques, œuvres d'artistes canadiens primées au concours ouvert à l'été 1974 par *The Artists-Athletes Coalition*, grâce aux subventions du gouvernement fédéral et du gouvernement de l'Ontario.

Art inuit

Une collection de 39 sculptures et de deux tapisseries d'art inuit est exposée au Centre international du Village olympique. Cette collection est d'un grand intérêt, puisqu'elle illustre aussi bien l'aspect folklorique que les caractères de l'art contemporain. Il ne s'agit plus des créations naïves de l'époque primitive, mais de véritables œuvres d'art qui, tout en restant près du folklore, révèlent le sens artistique d'interprètes habiles à exprimer l'âme de leur peuple tout en rejoignant l'universel.

Qu'il s'agisse d'œuvres d'imagination ou encore de scènes familières, toutes se distinguent par une grande originalité et le souci du détail.

Outre les sculptures sur os de baleine, sur pierre de savon et sur marbre arctique, la collection comprend deux tapisseries en peau de phoque. Celles-ci témoignent d'une rare adresse à superposer des peaux de différents coloris pour en tirer un effet harmonieux.

Exposition « Estival »

La Société des artistes professionnels du Québec monte cette exposition d'une centaine d'œuvres dues à 75 de ses membres. *Estival* élit domicile dans une grande salle du Pavillon des Arts de l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Peintures, gravures et sculptu-

res forment un vaste éventail de la production artistique actuelle.

Exposition UQAM 76

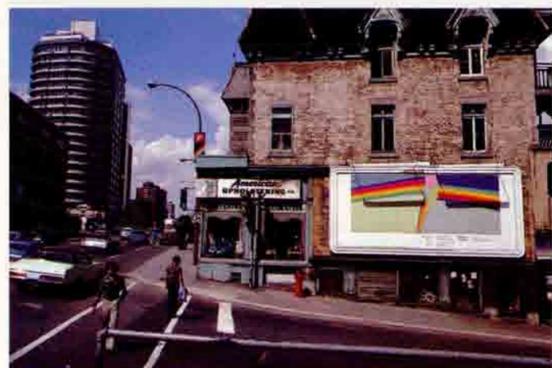
Le département des Arts de l'UQAM présente quelque 300 œuvres récentes de certains de ses anciens étudiants à la Galerie UQAM, au Pavillon des Arts. Le choix des jeunes participants: sculpteurs, graveurs, peintres et photographes, est fait par un jury.

Graphisme et design des Jeux

La direction générale du Graphisme et du Design, au COJO, choisit une toute nouvelle galerie d'art montréalaise pour y présenter certaines de ses réalisations les plus marquantes, dont les affiches sur les sports, des dépliants, des brochures et diverses autres publications. On y trouve également certains uniformes du personnel dont elle a établi les spécifications et des éléments du système de signalisation qu'elle a mis au point.

Panneaux-réclame

Cinq peintres québécois renommés exécutent des œuvres originales qui sont ensuite reproduites sur d'immenses panneaux-réclame de trois mètres sur six, prêts pour l'occasion par une entreprise montréalaise et installés dans un quadrilatère du centre-ville.



5
Imprint 76
6-7
Œuvres primées. *The Artists-Athletes Coalition*
8
Art inuit
9
Œuvre de Claude Girard sur panneau-réclame

10
Exposition Guy Montpetit
11
La collection Lucie Vary
12
Contact



10



11



12

Images du sport au Canada

L'exposition du Musée McCord, *Images du sport au Canada: costumes, peintures, photographies et équipement de sport au XIXe siècle et au début du XXe*, illustre le rôle que sports et autres divertissements ont joué dans la vie quotidienne des Canadiens. Les jeux et divertissements d'hier ont fait place à d'autres, mais l'exposition vient confirmer que la renommée de Montréal est fondée dans le domaine du sport. Les Jeux de la XXIe Olympiade couronnent en quelque sorte une vocation historique à cet égard au Canada.

Sports et divertissements populaires à Montréal au XIXe siècle

Le groupe de recherche de l'UQAM sur l'art populaire expose en juillet des reproductions de dessins, de gravures et de photographies tirées de publications anciennes. Une quarantaine de photographies consacrées au XIXe siècle font revivre une époque où les vastes espaces et la topographie de l'île de Montréal, alliés à un engouement soutenu pour les sports, favorisaient l'aménagement d'un nombre étonnant de parcs et de terrains de jeux.

L'exposition rappelle le temps où la rue et la place, animées par les carnivals, les ménageries, les cirques ambulants, les funambules, les courses et les défilés de traîneaux ou de raquetteurs et diverses compétitions sportives, pouvaient encore se prêter aux divertissements.

Les sports au Québec 1879-1975

La Bibliothèque nationale du Québec présente tout le mois de juillet une exposition qui coïncide avec la parution d'un ouvrage au titre ci-dessus, contenant la liste des 354 livres exposés. Édités au Québec entre 1879 et 1975, ils traitent tous des sports individuels et d'équipe: sports nautiques, de combat, de ballon, sports sur neige ou sur glace, athlétisme, jeux de plein air et baseball. Des gravures illustrant l'architecture et la pratique sportive au XIXe siècle complètent l'exposition.

La Chambre nuptiale

Le Groupe de recherche et d'action sociale par l'art et les médias (GRASAM) présente, du 1er juillet au 1er août, une exposition comportant animation et éducation populaires en même temps que réalisation visuelle d'après diverses techniques.

Exposition Guy Montpetit

Les murs du hall de la salle Wilfrid-Pelletier, à la Place des Arts, accueillent vingt-trois tableaux de l'artiste québécois Guy Montpetit dans une intéressante rétrospective de son œuvre.

La collection Lucie Vary de meubles anciens du Québec

Le Centre d'art du mont Royal est l'hôte, durant juillet, d'une exposition occupant deux salles. La première offre une image de l'évolution du lit québécois. La seconde est aménagée en salle commune d'antan et enrichie d'une collection de tapis anciens.

Contact

Cette exposition photographique, montée dans le foyer du théâtre Port-Royal à la Place des Arts, groupe une centaine de photographies signées par 68 artistes québécois.

Les artisans de Val-David

Val-David, situé à 80 kilomètres au nord de Montréal, est un centre de villégiature où sont établis une quarantaine d'artisans. À l'occasion des Jeux olympiques, on aménage dans un parc une place où ils font la démonstration de leurs techniques respectives: poterie, tissage, gravure, macramé, ferronnerie et orfèvrerie. Des kiosques de vente et d'exposition sont érigés sur les lieux.

Chantier d'art

Cinq sculpteurs québécois sont invités à participer à un symposium de sculpture organisé par la direction du Musée d'Art de Joliette, ville où aura lieu la compétition du tir à l'arc. Ces artistes exécutent des sculptures sur la place du marché et aux abords du musée.

Celebration of the Body

Le *Agnes Etherington Art Centre*, de Kingston, abrite, du 19 au 31 juillet 1976, une exposition d'arts plastiques, accompagnée de diverses autres manifestations culturelles, dont la présentation de films et de documents magnéto-scopiques.

Symposium de sculpture

Une vingtaine de sculpteurs canadiens sont invités à participer à ce symposium. Quatre projets sont retenus et les sculpteurs sont à l'œuvre à l'extérieur du *Agnes Etherington Art Centre* à Kingston durant juillet et août.

Poésie et lettres

Soirées de poésie

Les poètes tenaient une place importante dans les manifestations olympiques de la Grèce antique. De nos jours, les Jeux olympiques n'ont plus le caractère religieux de l'époque et les poètes ne sont plus des porte-parole sacrés. Cependant, leur voix collective est celle de l'humanité. Aussi ont-ils encore leur place aux Jeux olympiques modernes.

Une cinquantaine de poètes québécois de toutes les écoles, de toutes les tendances, participent à cinq récitals sous le thème *Solstice de la poésie québécoise*. Dix musiciens apportent leur contribution à la fête qui est enregistrée sur bande magnéto-scopique. Venus de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et des provinces atlantiques, d'autres poètes illustrent pour leur part l'éventail de la poésie anglophone.

Subventions à l'édition

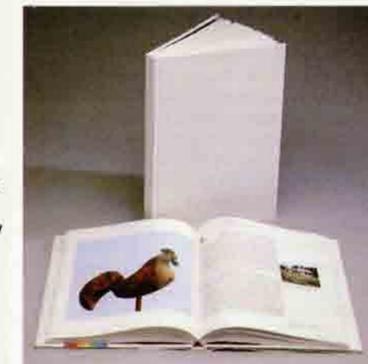
Le Programme Arts et Culture subventionne l'édition des ouvrages suivants: *Du pain et des jeux... parabole du bonheur?*, par Roger Lapointe, et *Jeux olympiques et jeu des hommes*, par Fernand Landry, Edmond Robillard et Éric Volant, aux Éditions Fides; *Vienne le temps du loisir*, par Jean-Paul Tremblay, aux Éditions Paulines.

Livres québécois

L'Association des libraires du Québec expose au Centre international du Village olympique quelque 250 livres représentatifs de l'édition québécoise. Bon nombre d'ouvrages traitent de l'olympisme et des sports olympiques au programme des Jeux de Montréal.

Publication commémorative du programme Arts et Culture

Le COJO, avec le concours du gouvernement de l'Alberta, publie un volume de près de 300 pages, abondamment illustré, afin de souligner la présentation du programme Arts et Culture. Dans cet ouvrage, des auteurs et des critiques canadiens renommés rendent compte de l'activité culturelle canadienne et de son cheminement et en éclairent certains aspects des plus significatifs. Cette publication atteste aussi en quelque sorte la multiplicité et la qualité des manifestations culturelles qui se déroulent aux Jeux olympiques de Montréal.



1 Subventions à l'édition
2 Publication commémorative du programme Arts et Culture

Cinéma et magnétoscopie

Festival du film

Fruit de trois ans de recherches par le Conservatoire d'art cinématographique de l'Université Concordia, le *Festival du film* est présenté à Montréal durant juillet. Il conjugue deux thèmes: le cinéma et le sport, et le cinéma canadien.

Étant donné que le thème du sport a inspiré le cinéma dès son apparition, — que l'on songe aux premiers films comiques de Linder, de Charlot et de Sennett — et qu'il a été exploité également dans des œuvres cinématographiques d'imagination, le cadre des Jeux olympiques est particulièrement propice à une rétrospective des longs, moyens et courts métrages sur le sujet. Dans la programmation, les organisateurs tiennent à rendre compte de tous les genres, de façon à intéresser le plus de cinéphiles possible. Les 120 films de ce panorama sont présentés à l'auditorium du Conservatoire.

La rétrospective du cinéma canadien, conçue à partir des films les plus accessibles de la production du Québec et des autres provinces, s'adresse principalement au public étranger, mais offre également aux Canadiens une excellente occasion de voir ou de revoir des productions tirées du meilleur répertoire. Les 120 films sélectionnés sont projetés dans un cinéma d'art et d'essai du centre-ville de Montréal, tout le mois de juillet.

Cinéma d'animation

Cette rétrospective comprend une *semaine québécoise du film d'animation* qui se déroule du 4 au 10 juillet dans une seconde salle du même cinéma. Y figurent une centaine de films répartis par catégories: films d'animation pour enfants, films d'animation éducatifs, films récents de l'Office national du Film (ONF), chansons et musique, cinéastes étrangers à l'ONF, rétrospective inuit et rétrospective John Straiton, animation publicitaire, rétrospective des jeunes cinéastes du Québec et des autres provinces.

De plus, une exposition consacrée au film d'animation est présentée dans le hall du cinéma. Elle est constituée de panneaux photographiques montrant les étapes de la production: de l'idée à la réalisation, du scénario à la copie.



RETROSPECTIVE PRESENTÉE PAR LE CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE DU 1 AU 31 JUILLET 1976



Scène de tournage de *Mistress and Messieurs, la fête!*

Soirées de cinéma à l'Office national du Film

L'ONF présente seize soirées de cinéma d'un peu plus d'une heure chacune, à raison de quatre par semaine tout le mois de juillet au Théâtre de Verdure du parc La Fontaine, à Montréal. Le programme comprend des courts métrages et des films d'animation choisis parmi les meilleurs de l'ONF, de l'Office du Film du Québec et de Radio-Québec.

Un festival du film se déroule également à Kingston, à l'auditorium de l'Université Queen's.

Film sur le programme Arts et Culture

À la suite d'un concours sur invitation, l'Office du Film du Québec et la direction générale du Programme Arts et Culture du COJO chargent les Productions du Verseau de tourner un film témoin sur les diverses manifestations culturelles marquant les Jeux olympiques de 1976.

Mesdames et messieurs, la fête! est une œuvre alliant poésie, fraternité, musique, chants, gestes créateurs et silences évocateurs. Le spectacle y éclate pour se poursuivre dans les foules, se perpétuer et résonner bien après le dernier coup de cymbale et la dernière plainte du violon.

La magnétoscopie

Le Vidéographe, organisme culturel montréalais spécialisé en magnétoscopie, réalise, à l'occasion des Jeux olympiques de 1976, six documents d'une durée d'une heure chacun. Trois de ces vidéogrammes sont consacrés à diverses techniques artisanales; les trois autres traitent du rôle du sport dans notre société, sous trois thèmes: les adeptes de la culture physique, les sports et le milieu urbain, les sports et la recherche scientifique. L'artisanat, sous le titre général *Le plaisir de faire*, est successivement traité dans les domaines des textiles, du bois et de la poterie. On peut visionner ces bandes magnétoscopiques sur quatre moniteurs disposés dans la salle d'exposition *Artisanage*.

Les arts de la scène

Les plateaux bien connus du public montréalais sont mis à contribution pour accueillir presque tous les soirs de juillet nombre d'activités scéniques de tous genres. Opéras, ballets, concerts, variétés et récitals se donnent dans la salle Wilfrid-Pelletier et dans les théâtres Maisonneuve et Port-Royal, à la Place des Arts. La danse, moderne et classique, se déploie à l'Expo-Théâtre, tandis que de nombreuses pièces sont présentées aux théâtres du Nouveau-Monde, du Rideau Vert et de Quat' Sous. Les deux salles du théâtre *Centaure* sont largement occupées par la danse moderne et l'art dramatique en langue anglaise, qui est également au programme du *Saidye Bronfman Center*.

Le *Grand Theatre*, le *Olympic Theatre Centre*, le *Memorial Hall* et le *Ellis Hall* de Kingston, le Centre national des Arts d'Ottawa et la salle Maurice-O'Bready de l'Université de Sherbrooke sont autant de relais pour les diverses troupes et orchestres en tournée dans le cadre du programme Arts et Culture.

Concerts

Orchestre philharmonique de Hamilton

L'Orchestre philharmonique de Hamilton présente à Montréal deux soirées d'extraits d'opéras, en compagnie des solistes Louis Quilico, Riki Turofsky, Joseph Rouleau, Robert Savoie et André Turp, qui interprètent Rossini, Verdi et Mozart. Cet orchestre ontarien a été fondé en 1885. Réorganisé en 1949, il a fait de nouveaux débuts en 1950, avec pour principe de ne présenter que des artistes canadiens. Aujourd'hui, il compte dans ses rangs des musiciens de haute valeur. Grâce à une organisation souple, il peut se diviser en plusieurs ensembles de musique de chambre. Son mode de développement et d'exploitation constitue l'une des plus étonnantes réussites dont l'Amérique du Nord ait été témoin depuis dix ans.

Le même orchestre affiche plus tard une soirée de concerts avec, comme solistes, le violoncelliste Denis Brott et le violoniste Malcolm Lowe. Le programme comprend des œuvres de Beethoven, Mendelssohn et Dvorak.

Ensemble Camerata

Cet ensemble se compose de six jeunes solistes de réputation internationale. Leur panache et leur dynamisme, tout autant que leur virtuosité musicale, leur ont permis de se produire aux côtés de grands artistes canadiens de toutes disciplines.

L'ensemble présente d'abord un concert de musique de chambre à Ottawa, puis donne à Montréal un concert en costumes d'époque, dans un spectacle d'un nouveau genre alliant théâtre et concert. Le groupe a conçu et mis au point ce spectacle qu'il présente aussi à Kingston. Des œuvres de Weber, Bassi, Beethoven, Contant, Lucas, Doppler, Lavallée et Chopin sont au programme.

Orchestre de chambre McGill

Le concert de musique de chambre donné au théâtre Maisonneuve offre un programme abondant: *Sinfonia Olimpiade*, de Vivaldi; *Sinfonia Olimpiade*, de Galuppi; *Quel labbro adorato*, extrait de l'*Olimpiade* de Johann Christian Bach; *Sinfonia Olimpiade*, de Leonardo Leo; *Sinfonia Olimpiade*, de Pergolèse; *Mentre dormi, Se cerca se dice et Tremende oscure atroci*, de l'*Olimpiade* de Pergolèse; et *Paride ed Elena*, de Gluck. La soliste est le soprano Louise Lebrun. L'Orchestre de chambre McGill jouit, depuis 1939, d'une réputation internationale, grâce à des tournées au Canada, aux États-Unis, en Union soviétique et en Europe occidentale.

Ensemble de la Société de musique contemporaine du Québec

Formée en 1966, cette société a pour objectif de faire mieux connaître la musique contemporaine, nationale et étrangère. Depuis dix ans, elle a présenté 277 œuvres, dont 83 de compositeurs canadiens. Par ailleurs, l'Ensemble de la SMCC s'est produit dans plusieurs villes du Canada et a pris part à des manifestations musicales à l'étranger, notamment en Europe et aux États-Unis. Au concert présenté en juillet, figurent des œuvres de Serge Garant, Luciano Berion, Gilles Tremblay, Karlheinz Stockhausen, Yannis Xenakis et Edgar Varèse.

Quatuor Pierre Bourque

Pierre Bourque forme, avec trois de ses élèves, un quatuor de saxophones qui a donné ses premiers concerts au Québec en 1964 et qui s'est fait peu à peu connaître aux États-Unis et en Europe. Au concert présenté à Ottawa, l'ensemble interprète des œuvres de Scarlatti, Bozza, Pierné, Françaix, Genest, Desenclos et Rivier.

Canadian Brass

Le *Canadian Brass*, formé de cinq cuivres, est l'un des ensembles musicaux les plus populaires au pays. Après de nombreuses tournées au Canada, il a joué en Europe et aux États-Unis et a fait plusieurs enregistrements.

Aux concerts donnés à Montréal, à Kingston et à Ottawa, le *Canadian Brass* interprète des œuvres de Scheidt, Purcell, Bach, Simonds, Weinzweig, Pachelbel, Joplin, Crosley et Fillmore.

Concours de musique du Canada (1976)

Les trois lauréats de ce concours annuel interprètent avec l'Orchestre symphonique de Montréal des œuvres de Saint-Saëns, Prokofiev, André Provest et Tchaïkovski.

Orchestre mondial des Jeunesses musicales

L'Orchestre mondial des Jeunesses musicales groupe, quelques mois tous les ans, une centaine de musiciens âgés de moins de 23 ans, choisis dans les pays membres de la Fédération internationale des Jeunesses musicales. Au programme de son concert de 1976, donné dans la salle Wilfrid-Pelletier, à la Place des Arts, figurent des œuvres de Harry Sommers, Richard Strauss et Moussorgski.

1
Ensemble Camerata
2-5
Orchestre mondial des
Jeunesses musicales
3
Orchestre de chambre
McGill
4
Jean Carignan et l'Orchestre
symphonique de
Montréal

Quatuor Orford et Ronald Turini

Le Quatuor Orford a donné des concerts avec le pianiste Ronald Turini à Vienne, Londres et Paris. Il se produit par la suite en Angleterre, en Union soviétique, en Roumanie, en Yougoslavie, en Italie, en République fédérale d'Allemagne et en Suède. Quant à Ronald Turini, il est considéré comme l'un des meilleurs pianistes canadiens. Il a joué avec presque tous les orchestres du Canada. Il a également donné des récitals dans diverses grandes villes du monde.

Le Quatuor Orford et Ronald Turini se produisent d'abord à Montréal, puis

à Ottawa. Ils ont inscrit à leur programme des œuvres de Gluck, Beethoven et Schumann.

Les Petits Chanteurs du mont Royal

Les Petits Chanteurs du mont Royal sont recrutés depuis 20 ans dans tous les quartiers de Montréal. La chorale, rattachée à l'Oratoire Saint-Joseph du mont Royal, a fait des tournées au Canada, aux États-Unis et en Europe. Son répertoire s'étend de la Renaissance à l'époque moderne et comprend diverses œuvres de grands compositeurs de musique chorale.



590

Le Chœur Mendelssohn de Toronto et l'Orchestre symphonique de Montréal

Le Chœur Mendelssohn de Toronto, avec 180 voix, est en mesure d'exécuter de nombreuses œuvres qui dépassent ordinairement le répertoire de bien des ensembles musicaux. Sa réputation s'est étendue aux États-Unis et même à l'Europe. La soprano Lois Marshall et le baryton Bernard Turgeon se joignent à lui pour le concert donné à Montréal. La partie instrumentale est assurée par l'Orchestre symphonique de Montréal.

Jean Carignan et l'Orchestre symphonique de Montréal

Soirée de musique québécoise à la Place des Arts. Le violoneux Jean Carignan est aujourd'hui l'un des meilleurs virtuoses du « reel ». On voit en lui le dernier héritier des grands violoneux irlandais et écossais du début du siècle. Il a fait des tournées en Europe et de nombreux enregistrements.

Orchestre symphonique de Montréal

L'Orchestre symphonique de Montréal, sous la direction du Canadien Jean Deslauriers, présente en divers endroits de Montréal des concerts variés, à l'occasion des Jeux olympiques.

Orchestre de chambre McGill

L'Orchestre de chambre McGill interprète à Montréal, en version de concert, *l'Olimpiade ou Triomphe de l'amitié*, opéra en trois actes d'Antonio Sacchini (1730-1786). Le livret est dû au poète italien Pierre Métastase (1698-1782).

Cet opéra n'a guère été joué, et sûrement jamais encore au cours des manifestations artistiques qui accompagnent, depuis quatre-vingts ans, la présentation des Jeux olympiques.

Le musicologue Walter E. Kuntsler monte pour la circonstance, au théâtre Maisonneuve, l'exposition *Musique et Jeux olympiques*, vaste choix de photographies et d'œuvres de musique originales.

Récitals

Victor Bouchard et Renée Morisset, pianistes duettistes

Après vingt ans de carrière commune, ces deux artistes québécois ont exploré presque en entier le très vaste répertoire de la musique pour deux pianos et piano à quatre mains. Ils ont donné des concerts au Canada, aux États-Unis et en Europe. Au concert donné à Ottawa, ils interprètent des œuvres de Mozart, Saint-Saëns, Brahms et Poulenc.

Claude Savard, pianiste

Lauréat des Concours internationaux de Vercelli (1964), Genève (1965) et Lisbonne (1966), Claude Savard a donné des récitals au Canada, aux États-Unis, ainsi que dans diverses grandes villes d'Europe et d'Amérique du Sud. Il est à Montréal pour interpréter Schumann et Beethoven.

William Tritt, pianiste, et Bruno Laplante, baryton

William Tritt a remporté plusieurs prix dans des concours canadiens avant de faire ses débuts au *Carnegie Hall* de New York en 1972. Il s'est produit depuis avec différents orchestres symphoniques canadiens et a donné des récitals dans diverses grandes villes du Canada. À l'occasion des Jeux de 1976, il interprète des œuvres de Bach, Morawetz et Chopin.

Bruno Laplante s'est particulièrement distingué dès le début de sa carrière comme artiste de concert. Il a fait des tournées en Europe, notamment. Au concert présenté en juillet, il chante des œuvres de Gounod, Duparc, Pépin et Schubert.

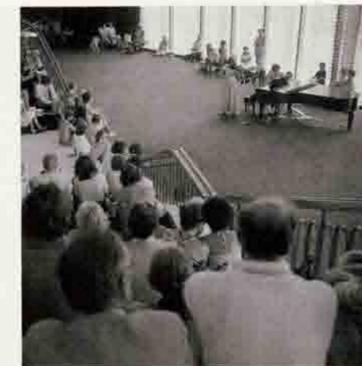
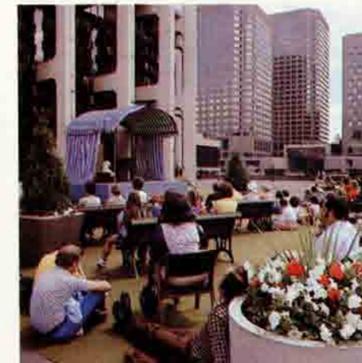
Marek Jablonski, pianiste

Canadien d'origine polonaise, Marek Jablonski a donné de nombreux récitals et concerts au Canada, aux États-Unis, en Europe occidentale, en Union soviétique et en Amérique latine. À Montréal, il joue du Liszt, du Schubert, du Beethoven et du Chopin.

Au Centre national des Arts, à Ottawa, il donne un récital avec le baryton Bruno Laplante. Ce dernier chante les mêmes mélodies qu'à Montréal, tandis que Marek Jablonski interprète diverses œuvres de Chopin.

Raymond Daveluy, organiste

Titulaire de l'orgue à l'Oratoire Saint-Joseph du mont Royal et directeur du Conservatoire de musique de Montréal, Raymond Daveluy compte parmi les figures dominantes du



Récitals-midi

monde canadien de la musique. Ses interprétations magistrales et ses nombreux récitals ont largement contribué à faire connaître la musique d'orgue au Canada et à l'étranger. À l'abbaye Saint-Benoît-du-Lac, située à une centaine de kilomètres de Montréal, Raymond Daveluy interprète diverses œuvres de Bach.

Récitals-midi

À la Place des Arts, on peut assister gratuitement tous les mercredis, jeudis et vendredis de juillet, à l'heure du déjeuner, à des concerts de musique de chambre, à des récitals de piano ou de violon. Le cadre est la terrasse du *Piano Nobile* de la salle Wilfrid-Pelletier, décorée pour la circonstance. Plusieurs ensembles de musique classique s'y produisent.

591

Opéras et opérettes

Opéra du Québec

L'Opéra du Québec ouvre le festival culturel de juillet à la Place des Arts (salle Wilfrid-Pelletier), à Montréal, avec la production *Le Barbier de Séville*. Cette œuvre lyrique de Rossini relance la compagnie qui était inactive depuis mai 1975.

Persephone Theatre

L'opéra rustique de Ken Mitchell, *Cruel Tears*, à l'affiche du théâtre *Centaur I*, est une production du

Persephone Theatre, compagnie professionnelle de théâtre originaire de Saskatoon, en Saskatchewan. *Cruel Tears* est un heureux mélange de drame, d'humour, de musique, de danse et de pantomime; cette expérience scénique originale reçoit à Montréal un accueil chaleureux.

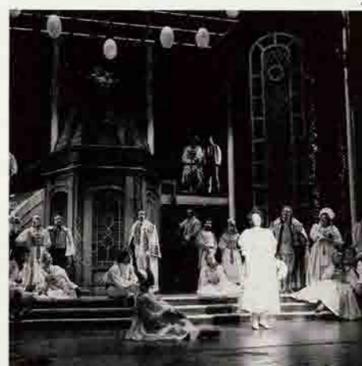
Guelph Spring Festival

Il y avait neuf ans que cette troupe se révélait au public canadien depuis le sud de l'Ontario, sa région d'origine. Voici qu'elle s'adresse pour la première fois à un auditoire international, à Montréal et à Kingston. Elle présente *The Beggar's Opera*.

Orchestre symphonique de Québec

L'opérette en trois actes de Franz Léhar, *La Veuve Joyeuse*, est interprétée à la Place des Arts à Montréal, à guichets fermés, tout comme à Québec.

1
Opéra du Québec
2
Guelph Spring Festival
3-4
Orchestre symphonique de Québec



Danse classique

Ballet national du Canada

Le Ballet national du Canada a fait ses débuts officiels à Toronto, en 1951. En 1972, une tournée européenne commencée à Londres a consacré la compagnie au rang des meilleures troupes du monde. À Montréal, elle exécute *Roméo et Juliette*, à la Place des Arts (salle Wilfrid-Pelletier) devant des salles comblées et enthousiastes.

Grands Ballets canadiens

La troupe des Grands Ballets canadiens, qui a été créée à Montréal en

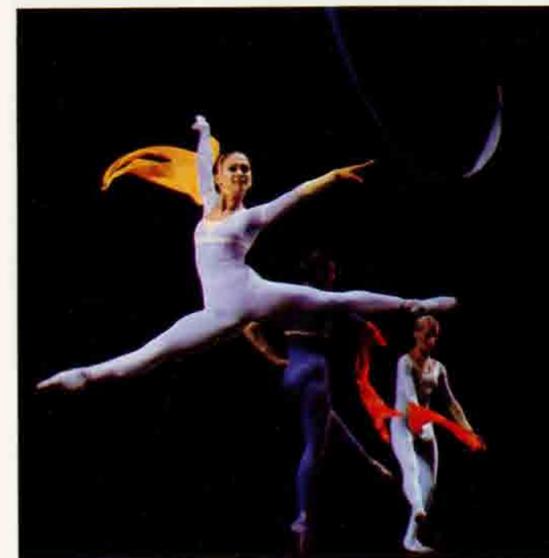
1952 et qui groupe différents organismes, possède un large répertoire.

La troupe se produit à l'Expo-Théâtre. Quatre ballets sont à l'affiche, dont *Marathon*, conçu spécialement pour les Jeux olympiques de Montréal, et ayant pour thèmes l'athlétisme, la compétition, les prouesses physiques et la solennité. C'est un véritable tournoi de fanfares, de pavanés et de gaillardes, sans compter les prouesses des « athlètes » des Grands Ballets canadiens.

Ballet Royal de Winnipeg

Le Ballet Royal de Winnipeg, capitale du Manitoba, a su se distinguer au cours des années en faisant connaître le ballet canadien à l'intérieur de nos frontières, certes, mais surtout à l'étranger. Cette troupe a fait, en Europe occidentale, en Union soviétique et en Australie, des tournées qui ont été couronnées des plus grands succès.

Le Ballet Royal de Winnipeg donne des représentations à Montréal, à Sherbrooke et à Kingston. Les ballets *Grand-Pas espagnol*, *Pas de deux romantique*, *What to do till the Messiah comes* et *Sacre du printemps* figurent au programme.



1
Ballet national du Canada
2
Les Grands Ballets canadiens
3
Ballet Royal de Winnipeg

Danse moderne

Ballets Jazz de Montréal

L'école et la compagnie des Ballets Jazz ont été fondées en 1972. La jeune troupe a connu des succès éclatants dans ses tournées au Canada et en Europe. Elle donne des représentations à Montréal et à Sherbrooke et interprète, en première mondiale, *Fleur de lit*.

Ballets modernes du Québec

Les Ballets modernes du Québec ont été fondés en 1966 par Hugo de Pot, qui règle les chorégraphies des cérémonies d'ouverture et de clôture des Jeux olympiques. En dix ans, cette compagnie de danse moderne a parcouru le Canada, les États-Unis, l'Europe à quelques reprises, puis le Japon et la République populaire de Chine. Elle a participé à de nombreuses émissions de télévision et à deux films, dont l'un destiné à la promotion des Jeux olympiques de 1976.



1 Ballets modernes du Québec

Toronto Dance Theatre

Depuis sa fondation, en 1968, le *Toronto Dance Theatre* s'est produit partout au Canada, aux États-Unis et en Europe. La compagnie compte 53 œuvres à son répertoire et plus de 30 partitions écrites par des compositeurs canadiens. Elle se produit à Sherbrooke et à Montréal.

Groupe Nouvelle Aire

Le Groupe Nouvelle Aire, créé à Montréal en 1968, donne des spectacles à la Place des Arts, dans des centres commerciaux, des collèges et des écoles. La compagnie a ouvert une école de danse moderne et a mis sur pied une série d'ateliers qui se tiennent régulièrement dans ses studios. Elle donne des représentations à Montréal et à Sherbrooke.

Compagnie de danse Eddy Toussaint

Fondées en 1973, cette compagnie de danse et son école se sont donné comme objectifs la création d'œuvres originales et la formation de nouveaux danseurs. La compagnie tient l'affiche au *Centaur II* à Montréal et se produit ensuite à Sherbrooke.

Anna Wyman Dance Theatre

Le *Anna Wyman Dance Theatre* a vu le jour en 1972 à Vancouver, principale ville de la Colombie-Britannique. Dès sa deuxième saison, la compagnie est considérée comme l'une des meilleures troupes inscrites au Concours des jeunes chorégraphes à Cologne, en République fédérale d'Allemagne. Elle occupe trois soirs la scène du *Centaur II*.

Groupe de la Place Royale

Depuis sa création en 1966, le Groupe de la Place Royale s'est produit dans plus de 25 villes canadiennes, à Mexico et dans les villes belges de Liège et de Namur. La compagnie est à Montréal pour trois représentations consécutives, puis donne une représentation à Kingston.

Danse I et Danse II

Les programmes *Danse I* et *Danse II*, à l'affiche du *Centaur I*, sont conçus de façon à illustrer les orientations diverses des compagnies de danse moderne au Canada. On a fait appel pour ces soirées à sept troupes canadiennes.

Entre-six

La compagnie de danse Entre-six, de formation récente, suscite déjà l'attention et manifeste sa volonté d'imposer un style bien à elle. Elle donne des représentations à Sherbrooke et à Montréal.

Concerts de jazz

Maynard Ferguson and his orchestra

Le trompettiste d'origine montréalaise Maynard Ferguson a fait ses débuts en 1948 aux États-Unis. Plus tard, il forme un orchestre qui connaît de très grands succès en Europe et en Amérique. Il donne un concert à la Place des Arts, puis exécute un solo de trompette à la cérémonie de clôture des Jeux de Montréal.

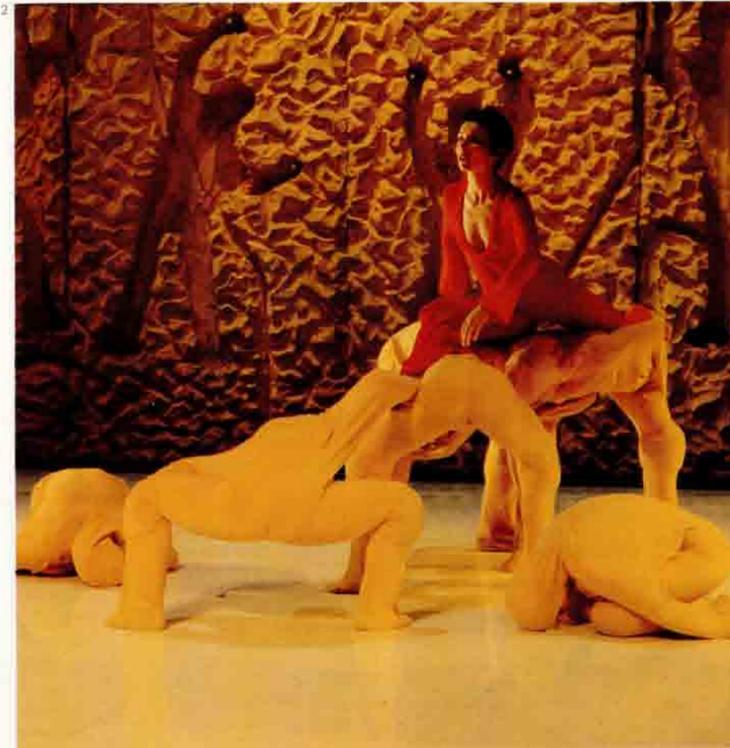
Moe Koffman and his Quintet et Nimmons «N» Nine Plus Six

Le clarinettiste Moe Koffman est l'auteur d'une œuvre musicale, *Swingin' Shepherd Blues*, qu'il a enregistrée sur disque en 1948 et qui, depuis, a été reprise dans plus de 150 enregistrements par des artistes différents.

Le clarinettiste Phil Nimmons, qui dirige le groupe, est également mêlé à l'évolution canadienne du jazz depuis plus de 30 ans. Le nouveau morceau, *The Atlantic Suite*, créé à l'occasion des Jeux olympiques de 1976, a été commandé par le Conseil des Arts de l'Ontario. On peut l'entendre à Montréal, puis à Kingston.

Paul Horn Quintet

Une fois ses études terminées, le flûtiste Paul Horn a mis peu de temps à faire connaître son talent. Des vedettes telles que Miles Davis, Frank Sinatra, Tony Bennett et Ravi Shankar ont fait appel à lui pour des enregistrements de disques. Il s'est fixé à Victoria, capitale de la Colombie-Britannique. Le *Paul Horn Quintet* se produit d'abord à Kingston, puis à Montréal et, enfin, au Village olympique.



2-3 Groupe Nouvelle Aire
4 Toronto Dance Theatre
5 Compagnie de danse Eddy Toussaint



Spectacles de variétés

Les Mimes électriques

Grâce à un système développé et complexe de gestes et de signes sonores de leur invention, les Mimes électriques font ressortir l'éloquence et la poésie des bruits.

Sol

Sol est un monologue-fantaisiste qui s'habille en clown, se peint le visage, affiche des manières et un langage drolatiques. Son spectacle consiste en un feu nourri d'associations d'idées et de jeux de mots des plus imprévisibles.

Nébu, Toubadou, Octobre et Zak

Ces quatre groupes québécois de jazz-rock se sont réunis pour présenter un concert de nouvelle musique québécoise, à l'Expo-Théâtre.

Blood, Sweat and Tears

Le groupe canadien *Blood, Sweat and Tears* a été parmi les premiers à marier musique «pop» et jazz. Formé d'une dizaine de musiciens aux genres les plus divers, il présente une mosaïque de styles et d'orientations. On peut les entendre un soir à Sherbrooke et le lendemain à Montréal.

The Irish Rovers

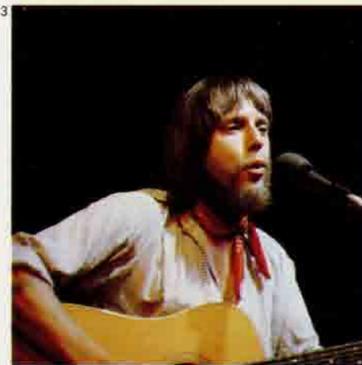
Les cinq membres du groupe folklorique irlandais *Irish Rovers* ont immigré au Canada au début des années 50. Depuis 1964, ils ont fait de nombreuses tournées au Canada, aux États-Unis, en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Irlande et au Japon. Leur premier disque s'est vendu à plus de trois millions d'exemplaires dans le monde.

Cogne fou

Ce spectacle, présenté à Montréal, met en vedette plusieurs musiciens québécois de tendances diverses qui donnent libre cours à leur inspiration et à leur fantaisie.

Festival de la relève musicale québécoise

En plein air, dans les jardins d'un hôtel du vieux Montréal, on présente durant tout juillet la relève musicale classique et traditionnelle du Québec. Violonistes et violoneux s'y succèdent du mercredi au dimanche. Quant à la relève «pop», elle se produit du mardi au dimanche au même hôtel. La liste des jeunes talents réunis à cette occasion est exceptionnelle.



1
Sol
2-3-4
Festival de la relève
musicale québécoise



Folklore

La famille Huggett

Troubadours des temps modernes, les six membres de la famille Huggett, établis au Canada depuis 1969, parcourent l'Europe et l'Amérique en faisant revivre dans leurs concerts la musique des XVe, XVIe et XVIIe siècles. Ils se produisent à Montréal, à guichets fermés.

Ksan Dancers

Ksan est un village indien de la Colombie-Britannique. Loin des influences de la ville, ses habitants ont pu conserver les usages de leurs aïeux, qui avaient l'art de grandes fêtes joyeuses et hautes en couleur. C'est à une de ces fêtes que se manifestent les *Ksan Dancers*, à Montréal, devant une salle comble et fort chaleureuse.

Revues musicales

Citadel Theatre

À l'affiche de la Place des Arts, un spectacle inédit, *Olympiad*, retrace l'histoire des Jeux olympiques par la chanson, la danse et la comédie. Interprétée par de jeunes comédiens, l'œuvre met en scène huit athlètes de diverses parties du monde, venus participer aux Jeux olympiques de 1976. Ils relatent les grandeurs et les difficultés des vingt dernières Olympiades par le truchement de divers genres musicaux, depuis le charleston jusqu'au rock and roll.

Le *Citadel Theatre* est la première troupe professionnelle d'art dramatique qui ait vu le jour en Alberta après la Seconde Guerre mondiale.

Visages de la chanson québécoise

Plus de 48 000 personnes viennent dans la vaste enceinte de la Place des Nations, à Terre des Hommes, assis-

ter aux cinq récitals que donnent à titre gracieux les grands noms de la chanson québécoise.

C'est pas d'ma faute

Cette comédie musicale d'un jeune auteur québécois met en scène, sur un mode satirique, divers personnages de l'actualité canadienne. Bien sûr, les organisateurs des Jeux olympiques n'échappent pas à la verve des comédiens, qui évoluent sur la scène du théâtre Saint-Denis, à Montréal.

We 3

Cette revue musicale, interprétée par ses trois auteurs, consiste en un mélange d'extraits des comédies musicales les plus populaires se rapportant par leurs thèmes à la vie des Noirs en Amérique du Nord. La revue est à l'affiche au théâtre *Centaur*, à Montréal.



1
Ksan Dancers
2
Citadel Theater
3-4-5
Visages de la chanson
québécoise: Claude
Gauthier, Claude Léveillée,
Diane Dufresne

Théâtre

Théâtre du Rideau Vert

Durant tout le mois de juillet, la Compagnie du Rideau Vert interprète à son théâtre de la rue Saint-Denis une pièce d'Antonine Maillet, *Évangeline Deusse*. La réputation de cet auteur a rapidement franchi les frontières de son Acadie natale. Le Rideau Vert, premier théâtre permanent du Canada français, a été fondé à Montréal en 1948.

Le Théâtre de Quat'sous

La Compagnie de Quat'sous est à Sherbrooke, puis à Montréal, où elle présente le roman-feuilleton musical, en douze tableaux, *La Tour Eiffel qui tue*, par Guillaume Hanoteau, qui a remporté d'immenses succès à sa création, 20 ans plus tôt. Plusieurs comédiens reprennent les rôles qu'ils ont interprétés à l'époque.

Globe Theatre

À l'affiche du *Centaur I*, une pièce en trois actes, *Next Town: 9 miles*, expose la façon toute particulière et drôle dont l'auteur voit les gens et la Prairie, région de l'Ouest canadien. Le *Globe Theatre* de Regina, en Saskatchewan, entend donner à cette province un théâtre vivant et adapté au milieu.

City Stage Theatre

Herringbone est une pièce à deux personnages: un pianiste et Herringbone lui-même. L'un et l'autre sont en scène du commencement à la fin. Ce vaudeville, présenté au *Centaur I*, est une création du *City Stage Theatre*, fondé en 1972 pour permettre aux travailleurs du centre de Vancouver, en Colombie-Britannique, d'assister à des spectacles de théâtre professionnel, à l'heure du déjeuner.

Compagnie Jean Duceppe

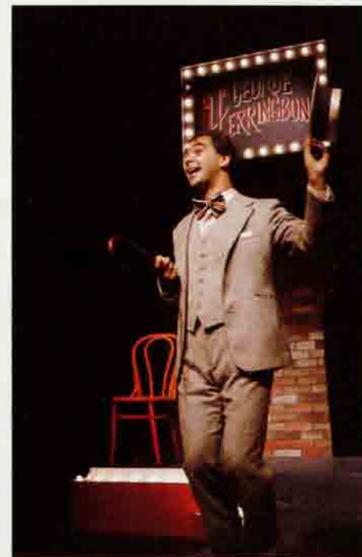
Sainte-Carmen-de-la-Main, nouvelle pièce du réputé dramaturge québécois Michel Tremblay, tient l'affiche au théâtre Maisonneuve. L'auteur en a confié la mise en scène à une troupe comptant à son palmarès d'incomparables succès: la Compagnie Jean Duceppe.

Codco

La revue satirique que présente *Codco* au théâtre Port-Royal est sa quatrième du genre. Les membres de cette troupe sont tous natifs de Terre-Neuve. Se groupant en 1973 pour former le *Codco*, ils ont connu par la suite de grands succès à Toronto, puis dans les provinces atlantiques.

Compagnie des deux chaises

Présenté au théâtre Port-Royal, par la Compagnie des deux chaises, *Les hauts et les bas de la vie d'une diva* est un spectacle qui a connu un immense succès à Montréal, en 1974. Dans un monologue satirique, une diva



livre ses souvenirs quelque peu abracadabrants.

Théâtre du Nouveau-Monde

Dans *La Nef des Sorcières*, six comédiennes viennent dire, à tour de rôle, la violence, la misère et la ségrégation auxquelles chacune des femmes qu'elles incarnent se heurte chaque jour. Théâtre de vérité qui porte à réfléchir et à remettre certaines réalités en question.

Oeuvre de Victor Lanoux, qui a déjà connu un immense succès au théâtre du Nouveau-Monde, *L'Ouvre-Boîte* obtient quinze représentations à guichets fermés pendant les Jeux olympiques de Montréal. Deux personnages contradictoires s'affrontent durant toute cette pièce mordante et désopilante.



1
Globe Theatre
2
City Stage Theatre
3
Compagnie des deux chaises
4
Compagnie Jean Duceppe

Théâtre pour enfants

La Troupe de marionnettes Pierre Régimbald et Nicole Lapointe de Montréal

Cette troupe présente en matinée, durant le mois de juillet, un spectacle de marionnettes à gaine, *Le Chapeau magique*. Elle fait des tournées au Québec depuis 1962 et a créé une série télévisée fort populaire auprès des enfants du Québec.

Le Théâtre du Rideau Vert

Dès la tombée du rideau sur *Le Chapeau magique*, la troupe du théâtre

pour enfants du Rideau Vert entre en scène et présente *François et l'oiseau du Brésil*, pièce fantaisiste où l'adolescent François se lie d'amitié avec un perroquet au pouvoir magique.

Les Marionnettes de Montréal

Les Marionnettes de Montréal ont déjà donné plus de 800 spectacles pour enfants et adultes, dans différentes villes du Canada, des États-Unis et d'Europe. Dans un premier spectacle, la troupe donne d'abord des extraits de l'opéra *Bastien et Bastienne* de Mozart. Vient ensuite l'opéra en trois actes *Hänsel et Gretel* d'Engelbert Humperdinck, puis le ballet *Petrouchka* d'Igor Stravinski.

Mermaid Theatre

La création du *Mermaid Theatre* de Wolfville, en Nouvelle-Écosse, remonte au printemps 1972. À l'art dramatique, cette troupe associe les marionnettes, la pantomime et l'usage des masques; ses thèmes s'inspirent du folklore des Micmacs de la région atlantique. *Glooscap and the Mighty Bullfrog* connaît beaucoup de succès au théâtre de Quat'sous.

Le Théâtre des Pissenlits de Montréal

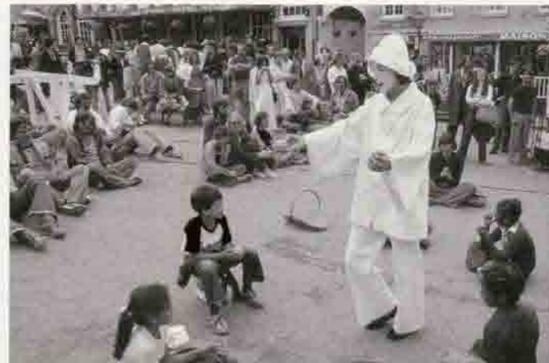
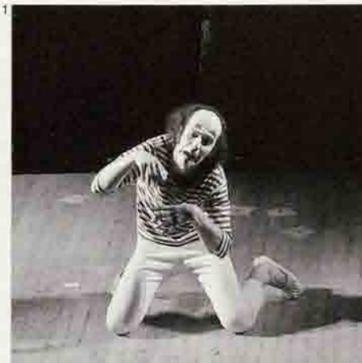
Ce groupe d'art dramatique, qui se produit au théâtre du Nouveau-Monde, a été fondé en 1968. Il apporte aux enfants une troupe professionnelle qui s'identifie à leurs jeux et les initie à l'interprétation théâtrale tout en les amusant. La pièce au programme, *Les Ballons enchantés*, fait vivre les aventures d'un petit garçon qui se rend en Chine à l'aide de ballons enchantés.

Le Théâtre national de Mime du Québec

Établi en 1970, le Théâtre national de Mime du Québec tente d'implanter au Canada un art peu connu, la pantomime. Dans *Le Coffre magique*, à l'affiche du théâtre de Quat'sous, un enfant découvre, dans un grenier, un coffre magique d'où il fera sortir, grâce à son imagination, des personnages de toutes les époques, qu'il fera ensuite évoluer.



1
Mermaid Theatre
2
Les Marionnettes de Montréal
3
Théâtre national de Mime du Québec
4
Le Théâtre du Rideau Vert



1-2-3-5-6-7
Spectacles d'animation
4
Le festival canadien des arts
populaires

Spectacles d'animation

Sous le thème *La Fête*, plus de 1 100 spectacles se donnent à Montréal, à titre gracieux, pendant tout le mois de juillet. Les représentations se multiplient; la plupart ont lieu sur des scènes extérieures et mettent en vedette des artistes du Québec et des autres provinces, dont certains déjà célèbres et d'autres moins connus, mais aux dons manifestes. La métropole canadienne connaît ainsi une animation sans précédent à la faveur de ce foisonnement de spectacles. Danseurs de folklore, clowns, mimes, acrobates, illusionnistes, chanteurs, danseurs, musiciens traditionnels et groupes « pop » animent neuf lieux de la ville, dont la place Jacques-Cartier, le Complexe Desjardins, le Village olympique, le Camp international de la jeunesse, divers tréteaux de la rue Sherbrooke, le centre-ville et le Parc olympique.

La programmation de ces spectacles disparates et hauts en couleur a été conçue pour tous les goûts et tous les âges. On les doit à la collaboration entre la direction du programme Arts et Culture et une pléiade d'artistes. Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, ainsi que les administrations territoriales, contribuent également à la réalisation de ces activités qui attirent près de 500 000 spectateurs.

Le festival canadien des arts populaires

Ce festival réunit près de 2 000 interprètes du folklore canadien dans une série de spectacles présentés à la Place des Nations de Terre des Hommes, qui a succédé à l'Exposition universelle de 1967. Organisé par le Conseil canadien des Arts populaires, ce festival témoigne de la richesse et de la diversité des traditions folkloriques canadiennes dans les domaines de la chanson et de la danse.

Depuis les danses des Amérindiens jusqu'aux chansons des coureurs des bois, depuis les chants folkloriques des provinces atlantiques jusqu'aux danses des minorités ethniques de l'ouest du Canada, les festivaliers se voient offrir un large éventail du patrimoine culturel canadien. Ce kaléidoscope de manifestations folkloriques attire 200 000 personnes.

Les arts et les Jeux

Pour mesurer le degré de réussite du programme culturel des Jeux de Montréal, il faut d'abord s'arrêter au bilan quantitatif de cette vaste opération: en 31 jours, 3 500 artistes venus de toutes les régions du Canada ont apporté leur talent à plus de 1 500 manifestations culturelles devant près d'un million de spectateurs. Jamais on n'avait vu à Montréal un tel déploiement de richesses intellectuelles avec un concours aussi impressionnant de participants.

Jamais non plus une telle diversité des genres n'avait illustré aussi largement la vie culturelle du Canada.

Mais il n'est pas facile de faire l'unanimité sur pareil sujet. Des choix s'imposent qui ne retiennent pas nécessairement l'adhésion de tous. On a même pu remettre en cause, à l'occasion, l'existence d'un tel programme dans le cadre des Jeux. Certaines parties du programme n'ont pas connu le succès espéré, comme en témoignent les assistances.

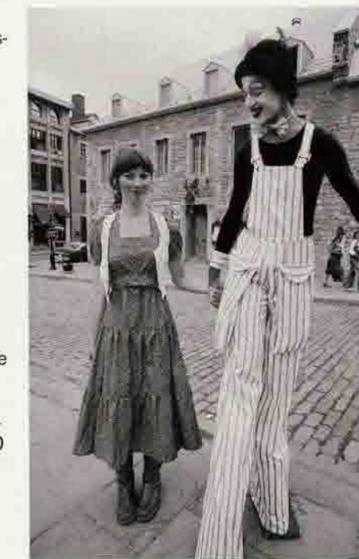
On a pu relever des lacunes dans la promotion et la publicité, des carences dans la vente des billets. On a fait valoir que le COJO disposait de bien peu de temps pour monter une opération de cette envergure. Bref, les critiques n'ont pas manqué.

Plusieurs sont à retenir. On peut se demander si certaines difficultés ne sont pas inhérentes à l'ampleur même du programme culturel, si les organisateurs n'ont pas vu trop grand. Le COJO s'était engagé à présenter une image fidèle de la vie artistique canadienne, en tenant compte des nombreux courants de la création, aussi dispersés et variés qu'ils soient dans un pays étendu comme le nôtre. Il a tenté d'accorder une place à chacun d'eux, tout en sachant que le résultat pourrait susciter des controverses et parfois être jugé sévèrement.

Il est à craindre que le déroulement des manifestations durant les Jeux ne soulève toujours des objections. Qu'elles soient tenues hors des lieux de compétition n'aide en rien. Comme c'est pour les compétitions que se rassemblent les athlètes et spectateurs, il convient que les thèmes culturels soient développés dans le voisinage immédiat des stades, sinon dans leur enceinte même. Autrement, il y aurait dispersion des centres d'intérêt. Le COJO était conscient de ce problème, mais les circonstances lui ont imposé une autre voie.

Les techniques et les moyens de diffusion de l'art ne doivent plus se limiter aux seules voies traditionnelles. L'image et le son ont déjà atteint un degré de perfection qui offre des possibilités nouvelles dans les domaines de l'art et du sport. L'exploration des ressources du laser et des autres moyens de communication instantanée et totale ouvrira aux organisateurs des Jeux des perspectives à peine imaginables.

Pour rester fidèle à l'idéal de Pierre de Coubertin et exalter, à l'occasion des Jeux, la perfection du corps et de l'esprit, il faudra aller au-delà du connu et dépasser sans cesse les limites du possible.



Le film et le rapport officiels

Selon les Statuts du CIO, le comité organisateur des Jeux doit terminer son mandat par la présentation d'un film et d'un rapport officiels.

Ces deux documents complémentaires constituent, pour l'histoire, des témoignages sur la préparation et la célébration des Jeux d'une Olympiade.

Le présent chapitre traite de la réalisation du film officiel, confiée par le COJO à l'Office national du Film du Canada (ONF). Il rend compte en outre de la planification et de la rédaction du rapport officiel.

Le film officiel

Les premiers Jeux olympiques qui aient fait l'objet d'un film sont ceux de Stockholm tenus en 1912. Le second film olympique a été tourné par Walt Disney en 1932, à Los Angeles, mais il n'en reste rien, la pellicule s'étant désagrégée. Le film tourné à Berlin en 1936 peut être considéré comme le premier document cinématographique complet des Jeux. Toutefois, le Comité international olympique (CIO) a attendu à 1938 pour inscrire dans ses Statuts et règlements l'obligation de réaliser un film officiel comportant la finale de chaque sport au programme. C'est grâce aux films officiels que le grand public international a pu connaître l'olympisme et les artisans de sa gloire; jusque-là cet avantage était réservé aux spectateurs des stades où se tenaient les Jeux. Images inoubliables de Jesse Owens dont l'excellence est restée si longtemps inégalée, foulées prodigieuses de Paavo Nurmi, rythme sans faille de Zatopek, et combien d'autres exploits des « dieux du stade »!

Depuis 1936, chaque comité organisateur lègue une œuvre prestigieuse aux archives mondiales de l'olympisme, source inestimable pour les historiens du sport. La documentation va encore s'enrichir grâce à la télévision.

La télévision et les Jeux

La télévision assure déjà la transmission locale des Jeux de Berlin en 1936. À Londres, en 1948, les techniques de la télévision permettent les transmissions à l'échelle nationale, et même les retransmissions en différé.

Enfin, à Tokyo, en 1964, des millions de téléspectateurs peuvent suivre les Jeux en direct, confortablement installés dans leurs fauteuils.

Les émissions en direct ne diminuent en rien l'intérêt pour le film officiel. Au contraire, elles stimulent chez le public l'envie de revoir de plus près tout ce qui touche à la grande fête de l'olympisme.

Le COJO et le film officiel

Le COJO, respectueux de la vocation du film officiel, aimerait toutefois l'humaniser à sa façon, en portant sur les Jeux un regard qui laisserait plus de souplesse et plus de place à la création. Il ne s'agit pas de surpasser les films antérieurs, mais peut-être pourrait-on donner à celui de 1976 une orientation différente.

C'est dans cet esprit que dès 1972 le COJO jette les bases du film officiel. Fidèle aux thèmes de la participation, il souhaite intéresser des cinéastes qui accepteraient de partager les coûts de la production.

La majorité des cinéastes étrangers qui ont déjà réalisé des films olympiques offrent leurs services. Il est tentant de recourir à des compétences éprouvées, mais Montréal sera pendant 15 jours la capitale mondiale du sport, et c'est à des cinéastes canadiens qu'il appartient de raconter le grand événement.

Pendant deux ans le dossier du film officiel s'étoffe et chaque proposition est étudiée. En mars 1974, aux termes de consultations et de démarches nombreuses, le COJO retient un projet présenté par l'Office national du Film, qui satisfait à toutes ses exigences. Le COJO signe une entente avec l'ONF, en mai 1974, puis le contrat définitif le 18 avril 1975.



L'Office national du Film

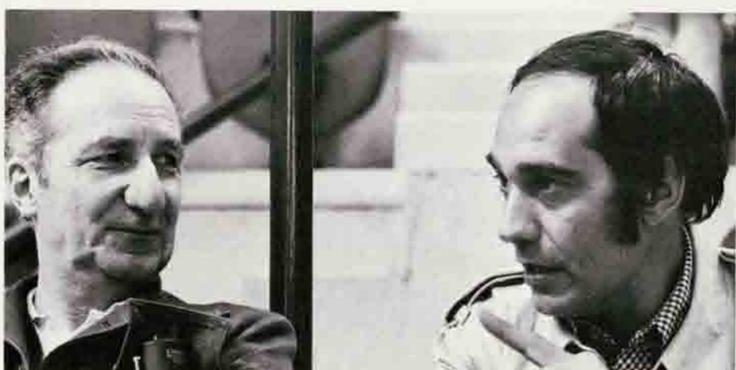
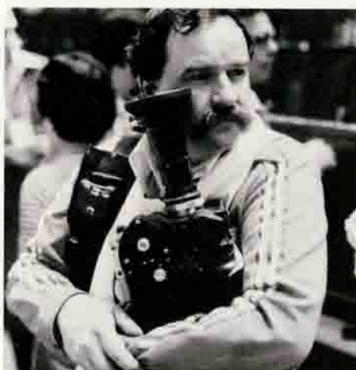
L'ONF, qui relève du gouvernement fédéral, jouit d'une renommée à l'échelle mondiale. Il possède notamment une vaste expérience en matière de films documentaires et sportifs. Il est l'organisme clé, capable de mobiliser les ressources du plus grand nombre de créateurs canadiens et bénéficie d'un réseau international de distribution bien établi. L'ONF est conscient des difficultés que présente le tournage d'un film officiel; en 1972, il avait délégué des observateurs à Munich et recueilli une documentation exhaustive sur les plans sportif et technique.

L'étude de cette documentation permettait à l'ONF de comprendre les problèmes inhérents à une entreprise de cette ampleur, certes, mais aussi de les réduire au minimum.

Le coût de la production est estimé à \$ 1 200 000, dont 25 % à la charge de l'ONF. Cette participation financière lui donne le droit de conserver toute séquence filmée qui pourrait servir à la production de films éducatifs durant ou après les Jeux.

M. Jacques Bobet, producteur exécutif du film officiel.

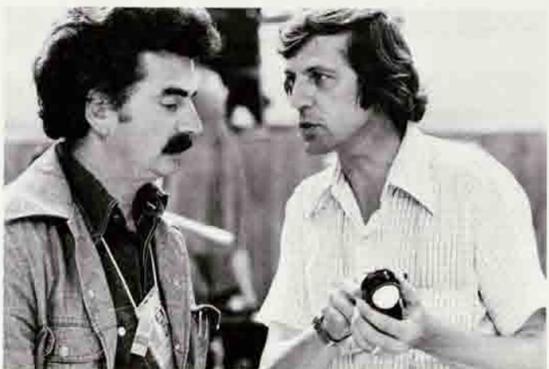
M. Jean-Claude Labrecque, réalisateur.



Rencontre au sommet entre le réalisateur, M. Jean-Claude Labrecque (à gauche), et trois de ses associés, MM. Georges Dufaux, Jean Beaudin et Marcel Carrière.

M. Bobet, producteur exécutif, discute avec M. Werner Nold, monteur en chef.

MM. Marcel Carrière et Jean-Pierre Lachapelle, réalisateurs associés.



Les Statuts olympiques

Lors de l'attribution des Jeux à la Ville de Montréal, ce sont les Statuts et règles olympiques du CIO, édition de 1967 (article 49) qui régissent le film officiel. «... Le Comité Organisateur prendra également les dispositions nécessaires pour que les Jeux soient perpétués intégralement par un film complet comprenant au moins des prises de vues des finales de chaque épreuve. Il possédera à titre exclusif les droits d'exploitation commerciale de la production filmée et télévisée de ce film et cela pendant deux ans à partir de la

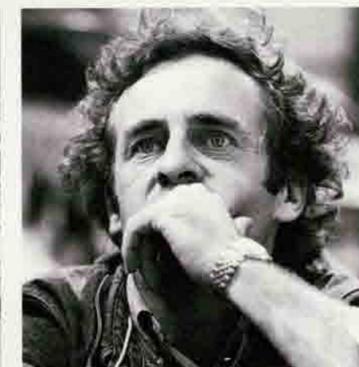
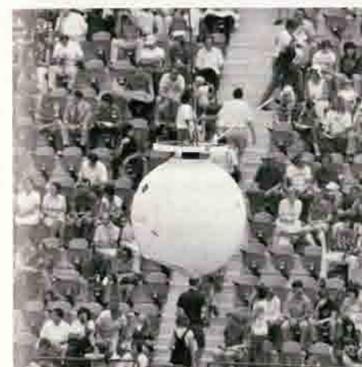
clôture des Jeux. Après ce délai, une copie du film devra être remise, à titre gracieux, au Comité International Olympique pour son musée... »

En 1975, un an avant les Jeux de Montréal, une édition provisoire apporte une modification à l'article 49: « Le Comité International Olympique restera propriétaire de tous les droits du film. À partir de la clôture des Jeux et pendant une durée de quatre ans, le Comité International Olympique concède les droits d'exploitation au C.O.J.O. contre versement d'une redevance sur la recette brute. »

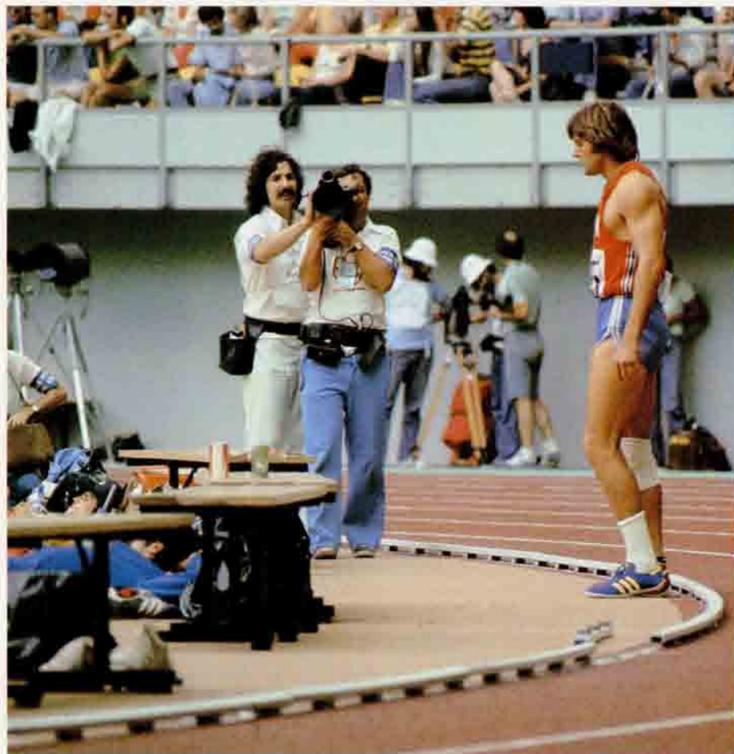
Cette redevance risque de changer complètement les conditions financi-

res de la réalisation du film officiel. Pourtant, après un échange de correspondance (novembre 1972) entre le COJO et le CIO, celui-ci confirmait qu'aucune modification aux Statuts et règles olympiques ne pourrait augmenter les obligations financières du COJO.

En 1975, le COJO se trouve dans une alternative. Doit-il se conformer aux Statuts de 1967 ou aux derniers parus? Il opte, avec l'accord du CIO, pour la dernière édition qui exige une redevance, mais autorise une exploitation étalée sur quatre ans, ce qui permet de donner au film officiel une plus large diffusion.



M. Ashley Murray, directeur de la production.



Le CIO et le COJO conviennent de remettre à plus tard la négociation de la redevance.

En octobre 1975, le COJO fait remarquer à la commission exécutive du CIO que l'exploitation d'un film olympique officiel n'a jamais été rentable. Le CIO se rend à cette raison et supprime de l'article 49 la redevance qu'il réclamait auparavant.

Quant au contenu du film, le CIO reconnaît que ce serait une erreur de faire pour le grand public un document qui comprendrait les finales de chaque épreuve dans chaque sport. Il admet que la règle a été conçue à une époque où le film officiel était le seul document audio-visuel d'archives, et où les épreuves sportives étaient beaucoup moins nombreuses. Cette autorisation implicite à personnaliser le film officiel donne au COJO et à l'ONF carte blanche pour établir le scénario.

Les préparatifs

En mai 1974, à l'occasion de l'entente préalable signée avec l'ONF, le COJO délègue auprès de cet organisme le directeur de ses Services audio-visuels, afin d'exercer le droit de regard qu'il se réserve sur toutes les étapes: scénario, production et distribution.

De son côté, l'ONF nomme un producteur exécutif entouré d'une équipe de gestion qui assurera la liaison entre le COJO et l'ONF. Ce producteur tient une série de séances d'information qui s'adressent aux milieux cinématographiques français et anglais de l'industrie privée et de l'ONF.

Le 18 octobre 1974, le COJO organise une première rencontre entre l'ONF et l'Organisme de radio-télévision des Jeux olympiques (ORTO), afin de jeter les bases d'une collaboration ferme entre les deux sociétés.

Cet entretien est le prélude de nombreuses réunions qui aboutissent à des études en commun sur les instruments de travail: véhicules, éclairage, caméras, pellicules, sonorisation, etc.

Pendant les Compétitions internationales Montréal 1975 (CIM 75), l'ONF tourne deux films sportifs qui constituent, en quelque sorte, une répétition pour les effectifs qui réaliseront le film officiel des Jeux.

Les CIM 75, banc d'essai pour l'ensemble des services du COJO, présentent le même avantage pour l'ONF. Ses cinéastes se familiarisent avec les

sports, les sportifs et les installations olympiques déjà en place. De plus, ces films contribuent à sensibiliser le public canadien au sport amateur et au mouvement olympique.

En novembre 1975, huit mois avant les Jeux, quatre dossiers essentiels sont déjà établis:

- a) déroulement des sports olympiques;
- b) sport amateur au Canada;
- c) distribution des films sportifs;
- d) planification de base embrassant tous les détails du tournage et les positions des caméras.

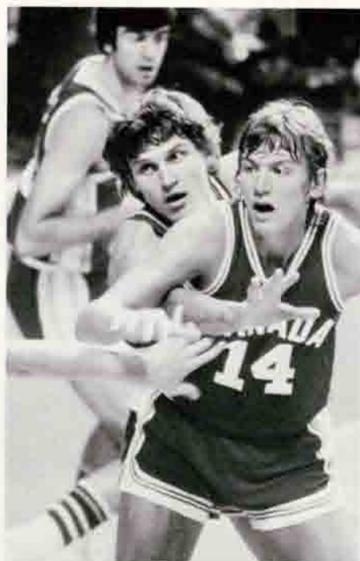
Certains lieux de compétition ne sont pas encore achevés au début de 1976. L'ONF ne peut donc déterminer exactement les positions de ses caméras pendant les Jeux. Pour ne pas être pris de court, il sollicite un maximum d'emplacements, ce qui ne gênera pas la télévision, puisque les techniques du cinéma permettent plus de mobilité et de souplesse; son matériel, plus léger, s'accommode d'espaces moindres. Enfin, cinéma et télévision voient les Jeux sous des angles bien différents.

Le thème du film officiel

Le 15 mai 1975, l'ONF soumet au COJO une première synopsis. Six mois plus tard, en octobre, il en présente une deuxième, qui tient compte des remarques du COJO. Le 11 novembre 1975, au cours d'une réunion de travail, l'ONF et le COJO s'entendent sur les principes qui doivent inspirer la rédaction du scénario final. Le film doit rendre compte des Jeux de 1976 dans la perspective de l'olympisme et de ses principes; de plus, il doit exprimer un intérêt humain pour l'athlète qui connaît la défaite ou la victoire. Les dieux du stade, qui sont aussi des hommes, ont leurs côtés forts et leurs côtés faibles. Il faut que le public puisse le ressentir par les images du film. Le cinéma vérité et intimiste doit permettre cette compréhension.

Finalement le 10 avril 1976, après une longue période de consultations et de réflexion de part et d'autre, l'ONF et le COJO s'entendent sur une synopsis définitive mise au point en collaboration.





Cette synopsis dégage la dimension humaine. Le déroulement du marathon en constitue le fil conducteur, le cadre où les grandes finales sportives seront insérées. Certaines seront évoquées par les efforts de quelques athlètes susceptibles de remporter une victoire ou de jouer un rôle intéressant dans une perspective humaine. L'importance de la télévision sera soulignée; sans la diffusion dans le monde entier, les Jeux perdraient beaucoup de leur rayonnement.

Le tournage

Le style du film exige une présence continue des caméras, non seulement dans les aires de compétition mais aussi dans les locaux réservés aux athlètes, qui doivent bénéficier d'une sécurité maximum.

Pour faciliter le travail des cinéastes et leur permettre de circuler facilement, le COJO inscrit sur leur carte d'accréditation « film officiel » et leur distribue des dossards qui les identifient rapidement. Malgré tout, l'approche la plus fructueuse est celle consentie par l'athlète. Dès le début des Jeux une complicité amicale entre les sportifs et les cinéastes permet à ceux-ci de faire accepter la présence parfois indiscreète de leur caméra. Pendant les Jeux, les caméras de l'ONF sont partout. À tel point que Bruce Jenner, le vainqueur du décathlon, dit en boutade à la fin des prises de vue: « Je suis surpris que les cinéastes n'aient pas insisté davantage pour prendre leur douche avec moi. »



La technique

Au total, 168 personnes travaillent au film, dont 4 réalisateurs, 17 régisseurs, 31 caméramen et 26 ingénieurs du son. Neuf équipes tournent en 30 lieux différents, partout où se déroulent les Jeux. Par le passé, les films olympiques se tournaient en 35 mm, mais le caractère intimiste des prises de vues exige plus de souplesse. On choisit le 16 mm couleur qui sera agrandi à 35 mm pour la projection en salle. Comme la bande sonore est réalisée à 80 % en direct, la synchronisation de l'image et du son prend une importance considérable. Aussi un certain nombre de caméras et de magnétophones sont-ils équipés du chronocode, nouveau système de codage horaire qui remplace la traditionnelle claquette manuelle.

Le chronocode, régi par un cristal de quartz, est un appareil extrêmement précis qui s'adapte à la caméra et au magnétophone. Il permet, au moyen d'impulsions électriques fournies par une dynamo, d'enregistrer l'heure simultanément sur la pellicule optique et sur le ruban magnétique à des intervalles de cinq secondes, ainsi que la date toutes les quinze secondes. Ce système mis au point par les chercheurs de l'ONF élimine les temps morts de l'ancien procédé manuel et le risque de rater des moments essentiels d'une séquence que l'on ne pourrait plus reconstituer. Pour le tournage du film olympique, une horloge maîtresse règle à l'unisson, chaque matin, les chronocodes équipant les différents appareils de tournage. Plus tard, une décodeuse identifiera et synchronisera toutes les prises de vue, quel que soit le nombre des caméras et des magnétophones utilisés simultanément.

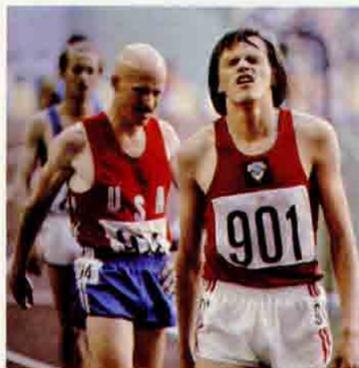
Les installations olympiques sont parfois très éloignées les unes des autres; la coordination avec toutes les équipes de tournage nécessite donc un système de communication à ondes courtes pour relier tous les responsables de la production au centre de coordination de l'ONF. Celui-ci, centre névralgique des opérations, occupe une aile complète dans l'édifice de l'ONF.

Techniquement, certaines équipes se chargent du reportage sportif des Jeux; d'autres, allant au-delà des faits et des événements, suivent l'athlète et captent ses émotions.

Le montage du film

Les étapes préliminaires de la production, dont la présélection sur pellicule, commencent pendant les Jeux. Un chef monteur et cinq assistants se mettent rapidement à l'œuvre. Le montage relève à la fois de la création et de la technique, mais aussi d'une connaissance approfondie du cinéma direct, typique de l'école documentariste canadienne.





Le film repose sur une soixantaine de séquences, chacune traitée intuitivement, et s'articule autour de quelques athlètes. Il faut trancher dans 185 heures de prise de vues ou 100 kilomètres de pellicule. Le 26 novembre 1976, à peine quatre mois après la fin des Jeux, le conseil d'administration du COJO visionne un premier montage qui dure quatre heures trente. C'est le résultat de quatre mois de travail acharné. Après que l'ONF et le COJO se furent entendus sur certaines coupures, le montage est remanié. Le 14 janvier 1977 le film est présenté de nouveau au COJO. Cette fois la projection n'est que de deux heures trente. Après une dernière coupure, le COJO donne son accord, fixant la durée du film à deux heures. En mars 1977, six mois après les Jeux, le film sort des laboratoires en version définitive.

La distribution

L'objectif de la distribution du film est d'illustrer chez les peuples des cinq continents le caractère international des Jeux. Le film doit promouvoir l'idéal olympique, la fraternité humaine, la santé physique, le dépassement de soi et l'égalité devant le sport.

Pour entretenir l'intérêt, il faut que le film officiel soit distribué pendant que les Jeux de la XXIe Olympiade sont encore frais à la mémoire de tous.

L'ONF se tourne donc vers le Marché international des programmes de télévision (MIP-TV) qui se tient à Cannes chaque année en avril. Les bureaux de l'ONF à l'étranger doivent commencer leur distribution dès le mois de mai 1977.

Il importe que le film puisse être programmé pour la saison estivale, donc visionné par les acheteurs éventuels avant juillet 1977.

Au lendemain de la première mondiale, qui a lieu à Montréal le 21 avril, le film est présenté au MIP-TV à Cannes, puis quelques semaines après, dans le cadre du festival de la même ville, au Marché international du film.

La presse cinématographique mondiale est unanime; le film est une réussite. Le succès est tangible puisque à l'issue de ces deux importantes manifestations, 50 pays ont déjà acheté *Jeux de la XXIe Olympiade, Montréal 1976*.

Le rapport officiel

Étant donné l'ampleur que les Jeux ont prise, leur complexité croissante, leurs multiples retombées économiques, socio-politiques et sportives, il importe d'offrir aux générations à venir un document écrit et photographique de qualité, qui en relate la planification, l'organisation et la présentation.

Si le comité organisateur est tenu par les Statuts du CIO de publier un rapport officiel dans les deux ans qui suivent la clôture des Jeux et de le distribuer gratuitement à certains membres de la famille olympique, il garde cependant toute liberté d'action quant à son contenu et à sa présentation.

À Montréal, un responsable du rapport officiel des Jeux de la XXIe Olympiade, qui relève de la direction générale des Communications, entre en fonctions en février 1973. Son mandat est de déterminer la conception et le contenu du rapport, de rassembler, avec la coopération de « chercheurs » et d'archivistes, tous les documents écrits et photographiques jugés utiles à la rédaction du rapport.

Ce long travail se poursuit plus de trois ans, soit jusqu'à la clôture des Jeux. Près de 1 000 dossiers sont constitués et constamment mis à jour; quelque 650 000 diapositives sont classées, dont 300 000 prises pendant les Jeux. Le rapport officiel terminé, ces diapositives sont déposées aux Archives du Québec.

D'août à octobre 1976, le responsable du rapport officiel s'emploie à se faire remettre par les cadres supérieurs du COJO les quelque 120 rapports sectoriels qui doivent servir de base à la rédaction.

En novembre 1976 est créée la direction générale du Film et du Rapport officiels. Jusqu'en février 1977, elle exerce des pressions pour obtenir les rapports sectoriels qui ne lui ont pas encore été remis.

Le conseil d'administration du COJO ayant fixé à la fin de décembre 1977 le délai de rédaction du rapport officiel, la direction générale doit mettre au point un plan de travail simple et sûr pour s'y conformer.

On décide ainsi de créer deux secteurs — rédaction et production — qui relèveront l'un et l'autre du directeur général.

Le premier compte une vingtaine de personnes: chercheurs, archivistes, secrétaires, rédacteurs et linguistes.

Compte tenu des délais de rédaction, le COJO doit faire appel à des pigistes, qu'il recrute autant que possible parmi les anciens membres de son personnel. D'autres possèdent déjà une certaine connaissance des dossiers qui leur échoient, même s'ils n'ont pas fait partie du personnel du COJO.

Afin de confirmer l'exactitude des faits, on soumet les textes à un comité de direction composé de cadres supérieurs du COJO, anciens et actuels, qui, le cas échéant, apportent les modifications nécessaires.

Pour le secteur production, dont le travail s'échelonne de juillet 1977 à juin 1978, le COJO retient les services d'un gérant de production et directeur artistique. Celui-ci est déjà rompu aux normes graphiques du COJO, puisqu'il occupe la présidence d'une firme qui a notamment collaboré à la réalisation des programmes-souvenirs des Jeux de 1976, ainsi qu'à celle des cahiers des résultats.

Le gérant de production sollicite les services de firmes privées pour la typographie, le graphisme et le design, la photolithographie, l'impression et la reliure. La plupart des maisons choisies ont déjà eu l'occasion de faire plus ou moins de travail pour le COJO.

Au début de 1977, le COJO s'interroge longuement sur la distribution du rapport officiel.

Des études ont établi que les destinataires ne peuvent être très nombreux en dehors du milieu olympique et des médias. Il faut dire que l'ouvrage est spécialisé et que son prix sera relativement élevé.

Aussi le COJO décide-t-il de limiter le tirage à 3 000 exemplaires, soit 1 600 en français et 1 400 en anglais.

Sur ce nombre, quelques exemplaires sont offerts aux membres désignés de la famille olympique, ainsi qu'à des représentants des gouvernements.

Quant aux exemplaires qui restent, ils sont vendus en priorité à qui en fait la demande au COJO jusqu'à fin juin 1978. Après cette date, le reste des exemplaires sera déposé aux bureaux de l'Association olympique canadienne.

Recommandations

Pour faciliter la rédaction du rapport officiel, il importerait de constituer une photothèque portant sur toutes les facettes de l'organisation des Jeux.

À ce chapitre, l'expérience montrealaise démontre que l'on a trop souvent tendance à exploiter le côté spectaculaire des Jeux (photos des installations, des dignitaires, des athlètes en compétition, etc.) au détriment de réalisations plus modestes, mais tout aussi importantes aux fins du rapport officiel.

La même mise en garde s'applique aux plans des constructions qui devront être classés dans un fichier central, si l'on veut éviter de longues et pénibles recherches lorsque le comité organisateur devra licencier le gros de ses effectifs deux mois après les Jeux.

Au sein même du comité organisateur, il est parfois difficile pour l'équipe du rapport officiel de suivre de près l'évolution des dossiers olympiques.

Il conviendrait donc que le comité organisateur charge une personne dans chacun de ses grands secteurs d'activités de suivre au jour le jour l'état des dossiers les plus importants.

Les Jeux terminés, ces délégués seraient à même de rédiger les divers rapports sectoriels qui constitueraient la documentation de base du rapport officiel. Il est certain que cette méthode épargnerait beaucoup de temps et d'argent.

**Personnel permanent
du Comité organisateur
des Jeux olympiques**

Alexander, Linda
Allaire, Paul
Allan, Maurice
Allard, Ghislaine
Allen, Geoffrey
Allen, Robert Jr.
Allouis, Marie-Ange
Aloppi, Nadia
Amante, Laura
Angel, Don
Archambault, J.
Arindam, Claudette
Arsenault, Jacques
Arseneault, Céline
Ashton, Stephen
Asselin, Neil
Aublet, Louise
Auclair, Denise
Audette, Jocelyne
Aumont, Gérard
Austin, Peter
Baillargeon, Marc
Barnabé, Raymond
Bastien-Lawn, Mildred
Baumier, Joël
Beauchemin, Raymond
Beauchesne, Jean
Beaudin, Louis-Philippe
Beaudry, Lisette
Beaulac, Anne
Beaumier, Monique
Beauregard, Sylvio
Beauvais, Lorraine
Bédard, Yves
Bégin, J.A.
Beique, Denise
Belak, Nicole
Bélangier, Danielle L.
Bélangier, Gérard
Bélangier, Jacques
Bélangier, Jean-Marie
Bélangier, Laurent
Bélangier, Manon
Bélangier, Micheline
Bélisle, Claudette
Béliveau, Richard
Bell, Gregory
Bellefeuille, Alain
Bellemare, M.A.C.
Bellin, Émile
Belzil, Monique
Benoît, Diane
Benvenuto, Linda
Bergeron, Diane
Bergeron, J.Y.
Bergeron, Suzanne
Beriault, Monique
Bernard, Jules
Bernard, Raymond
Berry, Georges-Richard
Berthiaume, Adrien
Berthiaume, Jean
Bertrand, Micheline
Bertrand, Yolande

Bérubé, Robert
Bielz, Martin
Billette, Monique
Blain, Gisèle
Blais, Huguette
Blais, Louise
Blondin, Claire
Bodet, Marielle
Boily, Yolande
Boisvert, Ginette
Boisvert, Louise
Boisvert, Marie-Lyse
Boivin, Sylvie
Bolduc, Francine
Bond, Jacline
Boniface, Louise
Bonin, Claude
Bonin, Jean
Bonnemaison, Michel
Bosworth, William
Bouchard, J.P.
Boucher, André
Boudreault, Hélène
Boudriau, Michel
Boulet, Donat
Bourassa, Louise
Bourbonnais, Luc
Bourdon, Claude
Bourgault, Pauline
Bourgeois, Charles
Bourret, Pierre
Bouthillette, Michèle
Boutin-Prévost, Line
Boyer, Philippe
Bradbury, Jay
Breard, Suzanne
Brien, Michèle
Brillant, Philippe
Brisette, France
Brochocka, Andréa
Brochu, Claire
Brodie, Kenneth
Broadribb, S.
Brodrick, Laurie
Broos, Kathleen
Brulotte, Johanne
Burelle, Jacques
Buri, Raymond-Bernard
Byers, W.L.
Cabana, Jean-Pierre
Cadieux, Jacques
Cardinal, Charles
Carmello, Donato
Capistran, Carole
Caron, Pierre
Caron, Richard
Carpentier, Pierre
Carrière, J.A.
Carrière, Lisette
Carrière, Monique
Casavant, Sylvie
Champagne, Monic
Chantigny, Louis
Chapdelaine, André
Chaput, Roger
Charbonneau, Athanase
Charbonneau, Pierre
Charest, Léopold
Charlebois, Maurice

Chartier, Marc
Chartrand, Alexandre
Chartrand, Richard
Chatel, Sigrid
Chauvette, Pierre
Chelminski, Leslie
Chevalier, Louise
Chiasson, Diane
Chicoine, Claire
Choquette, Normand
Chrétien, Lise
Cigna, Charles
Cinq-Mars, Claudette
Clément, Denise
Cloutier, Claire
Cloutier, Jean-Paul
Cloutier, Marc
Cloutier, Raoul
Clyke, L.S.
Coderre, Michelle
Colwell, Jane
Connor, Brian
Contant, Gilles
Corbeil, Jean
Corbin, Rosaire
Cordeau, Danièle
Cormier, Claudette
Côté, Diane
Côté, Nicole
Cotton, Peter-Ross
Courchesne, Pierrette
Courville, Danielle
Cousin, Bernard
Coutu-Lemieux, Michèle
Couture, Louise V.
Couturier, Constance
Couvrette, Manon
Croisetière, François
Croisetière, Robert
Crooks, Allan J.
Crothers, Robert
Cunningham, Désirée
Cunningham, Mariette
Cusson, Maurice
Cusson, Serge
Cyr, Jean-Pierre
Cyr, Pierrette
Dagenais, Dominique
Dalton, Elisabeth
Dalton, William
Dablant, Raymond
Danis, André
Daoust, Maria
Dargy, Yvon
Darville, N.H.
Daviault, Réal
David, Ginette
Davies, Eric

Davies, H.L.
Davis, Deborah
Davis, J.E.
Day, George
DeBruycker, Lambert
Décarie, Paul
De Domenico, John
Defranco, Pasqual
De Lavigne, Jacques
Delisi, Roland
Delisle, Alex
Delisle, France
Demers, Guy
Demers, Mariette
Demers, Michel
Demers, Michèle
Demontigny, Michel
Denoncourt, Pierre
DePassillé, Georges
Deraspe, Diane
Derome, Jocelyne
DeRoy, Michel
Desaulniers, Carol
Desjardins, André
Desjardins, Chantal
Desjardins, Réal
Desjarlais, Francine
Deslauriers, Louise
Desmarais, Johanne
Desrochers, Gervais
Desrochers, Gisèle
DesRochers, Yvon
Desrosiers, Guy
Désy, Claude
Désy, Jocelyn
Dewinne, Léon
Dicori, Johanne
Dicori, Maria
Didodo, Roland
Dientsmann, Thomas
Dimonte, Carol
Dion, Jacques
Distasio, Ronald
Donald, Ingeborg
Dorais, Josée M.
Douville, Justin
Dow, Jamie
Doyon, Gisèle
Drinnan, R.H.
Driscoll, Georges
Drolet, Antoine
Drolet, Ginette
Drolet, Lise
Dubé, Béatrice
Dubeau, Robert
Dubois, Georges
Dubois, Jean-Pierre
Dubois, Yvan
Dubuc, Claude
Ducaju, Aline
Dufour, Denis
Dufresne, André
Dugas, Jean-Pierre
Duguay, Jean-Luc
Dulude, Colette R.
Dumont, Victor
Dumoulin, Mireille
Dunn, Beryl
Duparc, Denise B.
Duplantie, Raymond

Dupuis, Roméo
Durant, Marcus
Durivage, Pierre
Durocher, Danielle
Durocher, Jacques
Durocher, Johanne
Durocher, Line
Durocher, Monique
Dutil, Jocelyne
Dutil, Jocelyne B.
Duval, Jacques
Ecrement, Michel
Edgecombe, S.P.
Edwards, Antoinette
Eldridge, Larry
Elliot, Helen
Emond, Charles
Emslie, Johann
Enros, Paul
Essen, Bell Von
Falstrault, Louise
Faribault, Geneviève
Farmer, Kenneth P.
Farrell, Francine
Faubert, Suzanne
Faucher, Chantal
Faure, Philippe
Filion, Francine
Filion, Louise
Filion, Richard
Fleming, S.D.
Flower, Lorne
Fontaine, Bernard
Fontaine, Pierre
Forcier, Julien
Forest, Raymond
Forget, Céline
Forget, Louise
Fortin, Hélène
Fortin, Claude
Fosbery, Frank
Foster, Robert
Fournier, J.E.
Fournier, Pierre
Frenette, Gaston
Fritz, Jacquelyn
Furtado, Frank
Gagnon, Adrien
Gagnon, Guy
Gagnon, Jean-Pierre
Gagnon, Louis-P.
Gagnon, Paulette
Gagnon, Roger
Garant, André
Garceau, Denise
Garzon, Godrui
Gaudette, Thérèse
Gaudreault, Francine
Gaulin, Christiane
Gauthier, Carole
Gauthier, Jean-Guy
Gauthier, Michel
Gauthier, Pierre

Gauthier, Viviane
Gauvin, Diane
Gayford, Thomas
Gélinas, Michel
Geoffrion, Nicole
Gérin-Lajoie, Danièle
Germain, Léon
Gilbert, Jacques
Gingras, Rolland
Gingras, Suzanne
Girard, Georges
Gladu, Mignonne
Godbout, Bernard
Godbout, François
Godin, Ginette
Godin, Michel
Goneau, Diane
Goodchild, Ronald
Gordon, John Campbell
Gordon, Kenneth
Gormley, Russell
Gosselin, Émile
Gosselin, Marie-Hélène
Gougeon, Denis
Goulet, Michel
Goupil, Alain
Gour, Serge
Gousse, Nicole
Goyens, Chrystian
Gravel, Francine
Greene, Richard
Grenier, Gaston
Griessler, Dorothée
Groleau, Denis
Grosleau, Denise
Guay, Michel
Guertin, Carole
Guilbord, Lise
Guilbeault, Régent
Guilbert, Alain
Guité, Jean-François
Gurdjian, Monica
Guyot, Daniel
Hamard, Louis
Hajmowicz, Evelyn
Hamelin, Liette
Harkness, Frederick
Harrington, Suzan
Harrison, Nicole
Harwood, Charles de L.
Hawkins, Louise
Hébert, Claude
Hébert, Liza
Hervieux, Christine
Holman, Donald
Houle, Nicole
Howard, Gérald
Howell, Paul
Hoyle, Hugh
Hubey, James
Hudon, Bernard
Huel, Georges
Huff, John
Hurst, Derek
Ianniciello, Charles
Jakubow, Roman
Jalbert, François
Jansons, Tamara

Jefferies, Maurice
Jenkins, Yvon
Jodoin, Christiane
Jodoin, Diane
Jolicoeur, Robert
Joly-Allaire, Suzanne
Jones, Campbell
Joubert, Michel
Jue, Maureen
Jutras, Michelle
Kemp, Barbara
Kerekes, Sandor
Killingbeck, Arthur
Kilinovsky, Darina
Knight, Raymond
Kohler, Xavière
Koneman, Stacha
Kucbel-Saumier, Diane
Kwasnycia, Lubomyr
Labbé, Jacques
Labbé, Jean
Labelle, Francine
Labelle, Lise
Laberge, Pierre
Laboissière, Jean-Claude
Labrosse, Michel
Labuissonnière, Pierre
Lacas, Ursula
Lachance, André
Lachance, Roger
Lacombe, Claude
Lacombe, Pierre
Lacoste, André
Lacroix, Danielle
Lacroix, Jeanne
Ladouceur, J.J.
Lafleur, Jean
Lafleur, Gérard
Lafond, Diane
Lafond, Gilles
Lafond, Jean-Paul
Laforest, Claudette
Lafortune, Armand
Lafrance, Johanne
Lagacé, Francyn
Laliberté, Gilles
Lalonde, Maurice
Lalonde, Yoshiko
Lamarche, Gilles
Lamarre, Rosario
Lamoureux, Claudette
Lamoureux, Marcel
Lamoureux, Michel
Lamy, Laurent
Lamy, Pierre
Lanctôt, Léo
Lanctôt, Martine
Landry, Jean-Louis

Landry, Manon
Langlois, Johanne
Langlois, Ruth
Lanthier, Jean-Claude
Lapierre, Claudette
Laplante, Josette L.
Lapointe, Gisèle
Lapointe, Marguerite
Laporte, Louise
Lapré, Diane
Larivière, Denise
Larivière, Lise
Larouche, Jules
Larue, Paul
Laurier, Lise
Laurin, Danielle
Laurin, Madeleine
Laurin, René
Lavallée, Rodolphe
Lavallée, Sandra
Lavoie, Hélène
Lavoie, Jocelyne
Lazier, Samuel
Lebeau, Robert
Lebel, Paul
Lebel, Raymond
Leblanc, Yvon
Lecerf, Alain
Leclerc, Lucien
Leclerc, Marie-Hélène
Lecours, Pierre
Lecuyer, Carole
Lecuyer, Normand
Lecuyer, Richard
Leduc, Lucie
Lefebvre, Jean-Guy
Lefebvre, Martine
Lefrançois, Denis
Légaré, Carole
Legault, Céline
Legault, Christiane
Legault, Francine
Legault, Joanne
Legros-Sullivan, Nicole
Lelièvre, Louise
Lemay, Carole
Lemay, Gaétane
Lemay, Madeline
Lemieux, Jean
Lemieux, Jean-Marc
Lemieux, Norbert
Lenke, Claire
Léonard, Serge
Lepicek, Michèle
Leroux, Roger
Leroux, Simone
Lesage, Sylvie
Lespérance, Fleurette

Lessard, Jacques
Lessard, Jeannine
Létourneau, Georges
Léveillé, Paul
Léveillé, Raymonde
Lévis, Laurent
L'Heureux, Gysèle
Lirette, Danielle
Little, William
Litwack, Carol
Long, Agnes
Long, John
Lorion, Jacques
Lorrain, Pierre
Losier, Chantal
Louvet, Maurice
Lupien, Pierre
Luxenberg, Mary
MacGillivray, Leo
Mackay, Diane
Mackay, Diane
Mackay, John
Magnan, Claudette
Mailas, Albert
Major, Claudette
Malka, Charles
Malo, François
Malouin, Lorraine
Malouin, Robert
Mambro, Elvira
Marcil, Michel
Marcotte, Francine
Marcoux, Denise
Marcoux, Michel
Marques, Carmen
Marsolais, Diane
Martineau, Gérard
Martineau, Louis
Martineau, Robert
Masse, Louise
Massenet, Bruno
Massone, Nicoletta
Mathieson, Norman
Matteau, Monique
Maya, Gaétane
Maynard, Claude
McCullough, John
McDonald, John
McDonough, Shirley
McGrath, J.
McMullen, Daniel
McKay, J.
McNeil, Louise
Melby, Judith
Ménard, Francine
Méthe, Jacques
Mezey, Andy
Michaud, Gérard
Michaud, Marcel
Michon, Gilles
Migneault, Denise
Millar, David
Miller, Georges
Millet, Renée M.
Mill, John

Mitchell, Pamela
Molina, Suzanne
Mongeau, Jocelyne
Mongeau, Marie
Mongeau, Michel
Mongeau, Robert
Moore, Marc
Morency, Michel
Morin, André
Morin, Yves
Morin-Tutsch, Camille
Musika, Alexander
Nault, Danièle-Louise
Nelson, Tony
Niimura, Kaname
Noël, Denise
Noonan, Eric
Norchet, Diane
Norchet, Roland
Normandeau, Daniel
Nuyens, Marietta
O'Brien, John
O'Neil, Peter
O'Neill, Charles
O'Reilly, Susan
Obeck, Victor
Oporska-Wigand, Katarzyna
Orgill, Jack
Ouellet, Guy
Ouellette, Adrien
Ouellette, Jean-Guy
Ouimet, Gilles
Pageau-Goyette, Nycol
Panet, Henri C.
Papineau, Gérard
Papineau, Louise
Paquet, Dominique
Paquet, Suzanne
Paquette, Jean-Pierre
Paquin, Colette
Paquin, Renée
Paré, Diane
Paré, Marc
Paré, Régnald
Parent, Johanne
Partridge, Robert
Patterson, Stewart
Paulhus, Louise
Payette, Claude
Payette, Roger
Péfa, Sylvette
Pellerin, Ginette
Pelletier, Gaston
Pelletier, Gilles

Pelletier, Nicole
Pelletier, Pierre-Yves
Pépin, Katerine
Perreault, Claude
Perreault, Denise
Perreault, Jean-Pierre
Perron, Jean-Yves
Perron, Maurice
Petit-Martinon, Céline
Petras, Eva
Phelan, Robert
Phipps, Shirley
Piaumier, Roland
Piché, Étienne
Pilon, Dominique
Pilon, Gilbert
Pilon, Jean-Yves
Plouffe, Léo
Plouffe, Orphila
Poirier, Danielle
Pomminville, Francine
Pontbriand, Michel
Porter, Kenneth
Potter, Ralph
Potvin, Claire
Poulin, Francine
Poupon, Gabrielle
Pratte, Jean
Ptak, Alena
Purves, William
Quenneville, Alain
Racette, Jean-Luc
Radford, E. Howard
Rasselet, Christian
Raymond-Dandonneau, L.
Reed, Richard
Renaud, Gaétan
Reynaud, Claude
Rheault, Paul-Émile
Richard, Edmond
Richard, Jean-Noël
Ridyard, Ann
Riendeau, Francine
Rivard, Danielle
Rivest, Laurent
Robert, France
Robichaud, Françoise
Robitaille, Mark
Roboz, Joseph
Rochon, Louise
Rondet, Marc
Rose, Jacqueline
Rosenthal, Angela
Rouleau, Jacqueline
Rouleau, Robert
Rousseau, Jacques
Rousseau, Joceline
Rousseau, C.O. Roger
Routhier, Janine
Roy, Andrée
Roy, Jean
Roy, Léopold
Roy, Monique
Roy, Monique B.
Roy, Pierre-Paul
Roy, Régent
Ryan, A.C.

Sachs, Steven
Saindon, Marie-Reine
Saint-Cyr, Philippe
Sarrazin, Édouard
Sasseville, Pierre
Sauvage, Danielle
Sauvageau, Marc
Savard, Gérard D.
Savard, Guy
Schmitz, Brigitte
Schoeller, Victoria
Searle, Norman
Seigneur, François-X.
Shaughnessy, Frank
Sheehan, Jack
Sherwood, Livius
Shuler, William
Sieber, Walter
Siemonsen, Fred
Simard, Lise
Simond, Gérald
Skinner, Marie-Jeanne
Skulski, Nanda
Smith, Deanna
Smyth, Diane
Snyder, Gerald M.
Sotvedt, Francine
Soumis, Jean
Sovran, Jean-Jacques
St-Aubin, Suzanne
St-Denis, Donald
St-Denis, Léopold
St-Laurent, Jacques
St-Louis, Maurice
St-Maurice, Philippe
St-Pierre, Simon
Stasiak, Thérèse
Stephenson, Shelagh
Straub, Frank
Suhubiette, Francis
Suttie, Stanley
Sykorsky, Milica
Sykorsky, Miloslav
Sylvain, Fleurette
Sylvain, Richard
Sylvère, Suzan
Syvret, Gérald
Szobries, Rale Peter
Szpak, Kit
Takac, Artur
Taillefer, Suzanne
Tailbot, Serge
Tailen, Sandra
Taschereau, Henri
Tatarchuk, Hank
Telfer, John Parr
Terriault, Lucie
Tétreault, Louis-Georges
Tessiers, Micheline
Thery, Jacqueline
Thibault, Philippe
Thibault, Pierre
Thue, Antoinette

Todd, Allan Robert
Toupin, Guy
Trahan, Yvan
Tremblay, Bernard
Tremblay, Camil
Tremblay, Ginette
Tremblay, Jean-Marie
Tremblay, Yolande
Troiani, Marie-Josée
Trudeau, Normand
Turcot, Gilles
Turgeon, Carol
Turgeon, Claude
Turgeon, Pierre
Turner, Dale
Vaccaro, Jacques
Vacchino, Diane
Vadeboncoeur, Jean-Claude
Vanderwerf, Patricia
Vary, Marthe
Veilleux, Louis-Charles
Verge, Charles
Verdon, Richard
Veronneau, Louis
Verschelden, Raymond
Vignale, I.A.
VonSender, Veli
Watts, R.L.
Weldon, John
Wharrie, Cyril
Whitfield, Geoffrey
Whittingham, Elizabeth
Wilkie, Sylvie
Wilson, Gillian
Wilson, Thomas C.
Wiseman, Violette
Woltèche, Michel
Wongseen, Danièle
Wood, Norman
Woods, Robert
Yerxa, Doug
Zyanaius, Katalleen

Équipe du Rapport officiel

Comité directeur

Rousseau, C.O. Roger
Bérubé, Robert
Chantigny, Louis
Greene, Richard
Guay, Michel
Howell, Paul
Lafleur, Jean
Morin, Yves
Perron, Jean-Yves
Sieber, Walter
Snyder, Gerald M.

Directeur général

Bérubé, Robert

Rédacteur en chef

Chantigny, Louis

Coordination et terminologie

Maya, Gaétane

Documentation et recherche

Dewinne, Léon
Bourgault, Marie

Directeur artistique et gérant de production

Séguin, Réal

Rédacteurs

Aumont, Gérald
Baumier, Joël
Bélanger, Laurent
Belzil, Jean-Pierre
Champoux, Roger
Corbin, Rosaire
Davies, Eric
De Bordès, Éliane
Dore, Yvon
Dufault, Pierre
Duguay, Jean-Luc
Duhamel, Roger
Fournier, Jean-Pierre
Gaudette, Marcel
Gilbert, Douglas
Gingras, Suzanne
Gros d'Aillon, Paul
Hanson, George
Lacombe, Claude
Lamarre, Rosario
MacGillivray, Leo
Mill, John
Morency, Michel
Pageau-Goyette, Nycol
Proulx, Daniel
Schwartz, Georges
Sylvestre, Diane
Trudel, Jerry
Turgeon, Bernard
Turgeon, Pierre

Réviseurs

Allan, Chris
Mollitt, J. James
Paré, Bernard
Paré, Hélène

Traducteurs

Allan, Chris
Bryant, Donald J.
Dandonneau, Antoni
Howell, Betty
Meleras, Simon H.
Mollitt, J. James

Personnel de soutien

Auclair, Denise
Bélisle, Claudette
Belzil, Monique
Berthiaume, Renée
Coutu-Lemieux, Michèle
Couvrette, Manon
Cunningham, Mariette
Desaulniers, Carol
Durocher, Danielle
Huguet, Claude
Léveillé, Raymonde
Paulhus, Louise
Petras, Eva
Roy, Monique
Soumis, Jean

Graphisme

Cabana, Séguin Inc.
Séguin, Réal
Tapanainen, Keijo
Nolin, Pierre

Gottschalk + Ash Limitée
Kindschi, Don

Composition typographique

Compotronic, Inc.
Com-Prototype, Limitée

Films

Acme Litho, Inc.

Impression et reliure

Métropole Litho, Inc.

Papier

Compagnie de Papier
Rolland Limitée
C.S. Velours 160(M), blanc

Photographie

PHOTO 76:
Beaudin, Jean-Pierre
Beck, Gordon
Becq, Jean
Béliard, Bernard
Binette, Robert
Boulerice, Yvan

Breitman, Sam
Brown, Richard
Carey, Marcel
Chen, Ray
Cohl, Shelley
Daudelin, Eric
Décary, Raymond
Desrosiers, Claude
Duplantie, Raymond
Durant, Pablo
Dury, Pierre
Élie, Jean-Jacques
Fish, Jim
Fisher, Bob
Gélinas, Paul
Giroux, Michel
Groulx, Pierre
Guilbert, Jean-François
Gulde, Hans
Hoferichter, Bert
Hunter, George
Karsenty, Jean-Pierre
Kieffer, Daniel
Kristian, Frank
Lafrenière, Maurice
Lambert, Paul
LeCoz, André
Massenet, Bruno
McGee, Barry
McNeill, Crombie
Miles, Dennis
Mollitt, J. James
Nobert, Bernard
Petriego, Walter
De la Plante, Allan
Proulx, Michel
Ragsdale, Robert
Renaud, François
Sauvage, Danielle
Singer, Danny
Smith, Donald
Sperling, Glay
Steiner, David
Sugino, Shin
Weber, Roland
Wesselink, Michael
Whiting, Aussie
Wilkinson, Bruce
Willer, Brian

Photographies diverses:
Baumgartner, Peter
Bell Canada
Brant, Peter
Club de Baseball Montréal,
Ltée
Documentation
photographique,
Gouvernement du Québec
Foto Schikola
Gouvernement du Canada
Kosmopoulos, Georges
Montreal Alouettes Football
Club Inc.
ONF — Photothèque
Photo Presse-Diffusion,
Lausanne
Ponomareff, Michel
Prazak, Frank
Socrate
Ville de Montréal

